GILBERT LAZARD

L'actance

LINGUISTIQUE NOUVELLE

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Linguistique nouvelle

L'actance

GILBERT LAZARD

Presses Universitaires de France

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ISBN 2 13 045775 4
ISSN 0292-4226

Dépôt légal — 1re édition : 1994, avril

© Presses Universitaires de France, 1994
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Sommaire

Introduction IX

Abréviations XIII

Chapitre premier : Les instruments de l'actance 1

1. Relateurs 1
   1. Formes 1
   2. Sens 5
   3. Typologie 5
2. Indices actanciels 7
   1. Formes 7
   2. Sens 8
   3. Typologie 11
3. Ordre des termes 14
4. Coalescence 15
5. Typologies 18
6. Marques de visée 21

Chapitre II : Structures d'actance 24

1. Schémas actanciels 24
2. Définition des structures d'actance 27
   1. Structure accusative, structure ergative 27
   2. Autres structures actancielles 30
   3. Récapitulation 34

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. Les structures d'actance et les relations sémantiques 36
1. Etat de la question 36
2. Définition sémantique des structures d'actance 42
3. Autres constructions 45

4. Autres facteurs d'accusativité et d'ergativité 48
1. Réfléchis et réciproques 49
2. Ellipse par coréférence 52
3. Construction des propositions relatives 57
4. Conclusion sur les facteurs « seconds » 59

5. Typologie des langues 60

Chapitre III : Les actants 64

1. Rôles sémantiques et fonctions actancielles 64

2. Critères de définition des actants 68
1. Les critères « premiers » 68
2. Les critères « seconds » 73
3. Définition et hiérarchisation des actants 77

3. Circonstants et actants périphériques 81

4. La « zone objectale » 84
1. Propriétés actancielles de l'objet 84
2. Objets multiples 89
3. Autres objets? 96

5. La fonction subjectale 100
1. Le sujet en français et en chickasaw 101
2. Quelques autres langues 109
3. Phrases « à double sujet » 115

6. Conclusion et typologie 123

Chapitre IV : Les classes de verbes 129

1. Généralités 129
1. Classifications sémantiques 129
2. Classifications morphosyntaxiques 131

2. Les classes majeures 135
1. Verbes uniactanciels 135
2. Verbes biactanciels 138

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. Classes mineures : verbes sans actant et uniactanciels 139
1. Verbes sans actant ou à actant vide 140
2. Verbes à un actant marqué 141

4. Classes mineures : verbes biactanciels 146
1. Verbes « affectifs » 146
2. Verbes « de visée » 150
3. Verbes à objet interne 153
4. Verbes « réversibles » 154

5. Classes mineures : verbes triactanciels 158
1. Constructions 158
2. Sémantique 161

6. Conclusion 165

Chapitre V : Variations d'actance 170

1. Les variations d'actance 170

2. Formes des variations 173
1. Phrase uniactancielle 173
2. Phrase biactancielle 175
3. Phrase triactancielle 182

3. Fonctions des variations 185
1. Nature du procès et rôles des participants 185
2. Catégorisation des actants 191
3. Catégories verbales 204
4. Visée communicative 209
5. Facteurs syntaxiques 215

4. Récapitulation 218

Chapitre VI : Corrélations 221

1. Généralités 221
2. Corrélations invariantes 223
1. Fractures d'actance 223
2. Le marquage différentiel de l'objet 228
3. L'accord verbal 232
4. Constructions indirectes 234
5. Diathèses 236
6. Un faisceau de corrélations 242

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. Un modèle de l'actance 244
1. Les relations élémentaires 244
2. La transitivité 247
3. Accusativité, ergativité, diathèse et transitivité 253
4. Grammaire et expérience 260

Bibliographie 267

Index 279

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Introduction

Ce livre est un ouvrage de syntaxe générale. Il prend pour objet l'actance, c'est-à-dire les faits relatifs aux relations grammaticales qui s'établissent entre le prédicat verbal et les termes nominaux qui en dépendent. Ces questions sont centrales dans l'étude du langage, car l'actance est au cœur de la grammaire de toute langue.

Toute phrase réelle est prononcée afin de transmettre, dans une situation donnée, une certaine information, assertion, question ou autre. Elle a un certain contenu de sens (plan sémantique) et une visée communicative (plan pragmatique). Ce contenu de sens et cette visée communicative, réserve faite de ce qui est d'une manière ou d'une autre présent dans l'esprit des interlocuteurs (données de la situation, expérience commune, etc.), sont entièrement exprimés au moyen de la parole proférée (ou de l'écrit qui la représente), c'est-à-dire des unités lexicales, des modalités grammaticales qui les habillent, des règles syntaxiques qui les organisent et de l'intonation qui module le tout.

Nous nous attachons ici à l'étude des relations syntaxiques dans la phrase verbale simple, ce qui exclut d'une part les phrases non verbales et d'autre part les faits de subordination. Les relations considérées sont celles qui lient au verbe les termes dits sujet, objet(s) et compléments nominaux divers, « actants » proprement dits et « circonstants ». Ils sont différemment et plus ou moins étroitement en liaison avec le verbe, centre de la phrase, et l'on peut, dans chaque langue, les ordonner en une hiérarchie selon leur proximité à ce

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

centre. La phrase exprimant un certain « état de choses », ces relations grammaticales expriment, et reflètent dans une certaine mesure, les relations perçues entre les choses ou les êtres participant à cet état de choses. C'est dire qu'elles sont principalement en rapport avec le contenu sémantique. Mais elles peuvent aussi contribuer, avec l'intonation, à indiquer la visée communicative, c'est-à-dire à faire entendre quelle est la partie de l'énoncé qui constitue le point de départ de la communication, le thème, élément souvent déjà supposé connu de l'interlocuteur, et quelle est celle qui apporte l'information visée par l'acte de parole, le rhème.

Si les relations syntaxiques au sein de la phrase ne sont pas sans rapport avec les relations perçues dans le monde réel, il s'en faut de beaucoup qu'elles en soient le reflet pur et simple. Elles font partie du réseau complexe que constitue la structure grammaticale de chaque langue, y sont soumises au jeu multiple des pressions et des inerties, elles-mêmes commandées par l'interaction incessante des innombrables actes de parole. Elles participent à la dialectique propre du langage, constamment modelé par l'expérience humaine et par les nécessités de la communication, à la fois exposé à une multitude de hasards et, selon toute apparence, soumis à des conditions générales que le linguiste généraliste a pour tâche de rechercher. Il existe donc un plan, relativement autonome, des réalités grammaticales : c'est sur ce plan, le plan morphosyntaxique, que se définissent les catégories et les fonctions.

Le but de la science du langage étant en somme d'élucider les rapports entre la matière à communiquer et les moyens utilisés pour le faire, on peut naturellement procéder de deux manières, soit du contenu à l'expression soit, inversement, de l'expression au contenu. Nous avons ici choisi la seconde. C'est sur le plan morphosyntaxique que sont explorées les relations actancielles, selon les méthodes du structuralisme fonctionnaliste classique, avec une attention particulière portée aux variations, en vertu de l'adage saussurien selon lequel « dans la langue il n'y a que des différences ». Ces différences morphosyntaxiques sont révélatrices des distinctions pertinentes sur le plan sémantique et sur celui de la visée communicative.

La démarche suivie est donc inductive : elle va de l'agencement des formes aux fonctions sémantiques et pragmatiques. Elle est aussi comparative, car c'est la comparaison des langues les plus diverses

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

qui permet non seulement de mesurer les variations, mais aussi d'entrevoir les invariants. Toutes les langues sont différentes et toutes les langues se ressemblent, chaque linguiste le sait. La difficulté est de mesurer la part de la diversité et celle de l'identité. Nous connaissons bien le piège qui consiste à coucher toutes les langues dans le lit de Procuste des plus familières. L'autre écueil, moins connu, est de croire la diversité infinie. J'ai essayé d'éviter l'un et l'autre.

Le premier chapitre recense les instruments de l'actance, c'est-à-dire les procédés par lesquels sont marquées les relations des actants au verbe. Le second définit les structures d'actance : la distinction entre structure accusative, structure ergative et structure « duale » fonde une importante classification typologique des langues. Dans le troisième sont examinés les critères utilisés pour identifier et hiérarchiser les actants; les notions traditionnelles d'objet et de sujet y sont discutées, et de nouvelles définitions sont proposées. Le quatrième est consacré à la classification des verbes selon leur valence, entendue au sens large. Le cinquième recense les variations d'actance, successivement selon leurs formes et selon leurs corrélats sémantiques, pragmatiques et syntaxiques. Le sixième dégage de l'examen des variations d'actance des corrélations invariantes et les organise dans une théorie de la transitivité.

Le livre se conclut donc sur la construction d'invariants, ou, si l'on veut, d'universaux du langage, conçus comme des cadres au sein desquels se placent les variations de valence et d'actance. Ils sont esquissés à grands traits. Trop peut-être : on pourra les trouver imprécis. Mais ils ont justement pour but d'inciter à des recherches de détail aussi nombreuses que possible, qui les préciseront et les corrigeront. Qu'il me soit permis de croire que les grandes lignes subsisteront.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ABRÉVIATIONS

ABL	ablatif
ABS	absolutif
ACC	accusatif
ACPL	accompli
ACT	actif
AGI	« agi »
ALL	allatif
ALLO	allophorie
ANN	état d'annexion
ANT	antipassif
AOR	aoriste
APPL	applicatif
ART	article
ASP	aspect
ASS	assertif
AUX	auxiliaire
BÉN	bénéfactif
CAUS	causatif
CL	marque de classe
CLA	classificateur
COND	conditionnel
DAT	datif
DÉF	défini
DÉI	déictique
DIR	cas direct
DUR	duratif
ERG	ergatif
EXCL	exclamation
F	féminin
FACT	factitif
FUT	futur
GÉN	génitif
IA	indice actanciel
ID	identificateur
IMP	imperfectif
IMPF	imparfait
INAC	inaccompli
INF	marque d'infinitif
INSTR	instrumental
INT	intentionnel
INTER	interrogation
ISO	isophorie
LIG	ligateur
LOC	locatif
M	masculin
MOD	mode
N	neutre
NÉG	négation
NFUT	non futur
NOM	nominatif
NP	nom propre
OBJ	marque d'objet
(OBJ)	conjugaison objective
OBL	cas oblique
OBV	obviatif
OR	orientation
PARF	parfait
PART	partitif
PAS	passé
PASS	passif
PFX	préfixe

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

PL	pluriel
POSTP	postposition
PRÉP	préposition
PRÉS	présent
PVB	préverbe
RCP	réciproque
REL	relateur
RFL	réfléchi
RH	marque de rhème
RLTF	relatif
SFX	suffixe
SG	singulier
SUB	marque de subordination
(SUBJ)	conjugaison subjective
SUBST	marque de substantif
SUJ	marque de sujet
SUP	superessif
TH	marque de thème
TPS	temps
TRA	marque de transitif
1/2/3	1re/2e/3e personne
I/II/III	1re/2e/3e série d'indices actanciels ex. : 1SGII 1re personne du singulier de la 2e série d'indices actanciels
I/II/III...	classe 1/2/3... ex. : CLIII marque de classe 3

Terminologie

Le lecteur trouvera dans l'index, en italique, la référence des passages où sont définies les notions utilisées.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre premier

LES INSTRUMENTS DE L'ACTANCE

Les relations entre le verbe et les termes nominaux sont indiquées par plusieurs procédés, souvent employés simultanément. Les uns sont des morphèmes relateurs, ordinairement affixés aux noms ou situés dans leur voisinage. D'autres, indices actanciels généralement intégrés à la forme verbale, sont en coréférence avec certains des termes nominaux. En outre, dans beaucoup de langues l'ordre des termes joue un rôle fondamental. Certaines connaissent des formes plus ou moins poussées de coalescence entre terme nominal et verbe.

1. RELATEURS

1.1. Formes

1.1.1. Les relateurs prennent fréquemment la forme de morphèmes suffixés au nom : on a alors ce qu'on appelle traditionnellement une déclinaison. En latin, par exemple, dans une phrase comme

(1) nunti-us epistula-m dedit senator-i
messager-NOM lettre-ACC donna sénateur-DAT
« Le messager donna la lettre au sénateur »

la finale *-us* indique que *nuntius* est le sujet et désigne celui qui

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

donne, la finale *-m* que *epistulam* est l'objet et que la lettre est la chose donnée et la finale *-i* que *senatori* est un complément au datif et que le sénateur est celui qui reçoit la lettre. Si, gardant les mêmes mots, on change les suffixes casuels, comme dans (2), les fonctions grammaticales des termes nominaux sont changées et la phrase n'a plus le même sens.

(2) nunti-o epistula-m dedit senator-ø
messager-DAT sénateur-NOM
« Au messager le sénateur donna la lettre »

Le latin a plusieurs déclinaisons, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs paradigmes de suffixes casuels. D'autre part dans bien des formes il est impossible de délimiter le radical et le suffixe. En outre il y a des homophonies : *-i* est datif dans *senatori,* mais génitif singulier ou nominatif pluriel dans *domini* (« maître, seigneur »). Mais ce ne sont là que complications morphologiques, qui ne mettent pas en cause le principe. Celui-ci est le même dans une langue « agglutinante » comme le turc, où les suffixes casuels ont une forme constante, ne se contractent pas avec le radical et sont tous distincts les uns des autres : ex. *ev* « maison », accusatif *ev-i,* directif *ev-e,* locatif *ev-de,* ablatif *ev-den.*

L'emploi de relateurs suffixés est largement répandu dans les langues du monde, non seulement dans des langues indo-européennes comme le latin, le grec classique, le sanscrit, l'allemand, les langues slaves, mais encore beaucoup d'autres : langues finno-ougriennes, caucasiques du Nord-Est et du sud, turques, mongoles, dravidiennes, australiennes, esquimau, certaines langues amérindiennes.

Y a-t-il aussi des déclinaisons par l'initiale, c'est-à-dire des relateurs préfixés? En fait de tels relateurs ne se distinguent pas des prépositions, de même que les suffixes casuels des langues « agglutinantes » ne se distinguent pas fondamentalement des postpositions (v. ci-dessous, § 1.1.2). Il y a toutefois des marques morphologiques qui ne peuvent être assimilées à des prépositions. Dans des langues celtiques, des variations consonantiques initiales indiquent parfois la fonction syntaxique du nom qu'elles affectent. En berbère, le « sujet » est à l' « état d'annexion », ce qui marque la coréférence avec l'indice actanciel intraverbal et le distingue de l'objet (v. Galand 1979, et ci-dessous, chap. IV, ex. (36)).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Enfin, dans les langues tonales, le ton peut servir au marquage casuel. C'est le cas en masai, langue africaine, où un nom n'a pas la même structure tonale en fonction d'objet qu'en fonction de sujet (Keenan 1976 : 326-327, d'après Tucker/Mpaayei 1955).

1.1.2. Beaucoup de langues usent de morphèmes relateurs non affixés ou « adpositions », qui sont généralement proclitiques ou enclitiques selon qu'ils précèdent ou suivent le terme nominal.

La plupart des langues d'Europe ont des prépositions, mais aussi les langues sémitiques, beaucoup de langues africaines, le chinois, le thai, le vietnamien, l'indonésien, les langues polynésiennes, etc.

On peut assimiler aux prépositions un certain type de relateurs répandu dans les langues maya et d'autres langues amérindiennes, ici illustré par (3), en langue añun (arawak) (Patte 1991).

(3) hiinkiatï nï-kakarï nï-maana nï-mi oïnakai
va.apporter sa-nourriture son-épouse REL pêcheur
« L'épouse du pêcheur va lui apporter sa nourriture »

Dans (3), le relateur *nï-mi,* traduit en français « à », signifie littéralement « sa direction » et a la même structure que *nï-kakarï* « sa nourriture » et *nï-maana* « son épouse » : *nï-mi oïnakai* a la structure d'un syntagme nominal possessif et veut dire proprement « sa direction le pêcheur », c'est-à-dire « (dans) la direction du pêcheur ».

Les langues à postpositions sont très nombreuses aussi. Citons les langues turques, le japonais, le birman, diverses langues africaines et amérindiennes. En fait il n'y a pas de limite tranchée entre les postpositions et les suffixes casuels de type « agglutinant » : ils ne se distinguent que par leur lien plus ou moins étroit avec le nom. Dans une langue comme le turc, on considère comme postpositions des morphèmes relateurs qui s'ajoutent à des noms déjà pourvus d'un suffixe casuel, mais certains d'entre eux sont précédés d'un nom au nominatif, c'est-à-dire dépourvu de marque de cas, et se rapprochent donc des suffixes casuels.

Il arrive, dans certaines langues, que des termes nominaux soient marqués à la fois par une préposition et une postposition, qui forment ensemble une « circumposition ». C'est souvent le cas en pashto,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

comme dans (4), où la circumposition se combine en outre avec un cas oblique (Septfonds 1985 : 180).

(4) saṛay pə wən-e pore as taṛi
homme PREP arbre-OBL POSTP cheval attache
« L'homme attache le cheval à l'arbre »

Ajoutons, pour finir, que l'absence de morphème relateur, affixe ou adposition, peut aussi, par opposition, être une marque de fonction. Ainsi, dans (4), le fait que *saṛay* ne porte pas de marque de cas oblique et n'est pas accompagné d'une préposition ou d'une postposition indique que c'est le sujet du verbe *taṛi*.

1.1.3. Les relations peuvent être indiquées aussi par des morphèmes intégrés à la forme verbale. En totonac (Mexique), celle-ci comprend des affixes exprimant diverses sortes de relations, instrument, position, accompagnement, etc.; les termes nominaux la suivent sans morphème fonctionnel. Dans (5) c'est le préfixe *pu-* qui relie au verbe le nom *coche*. Dans (6) la forme verbale comprend deux préfixes et est suivi d'un objet et d'un terme nominal en relation avec le préfixe *li-*; on pourrait sans doute ajouter un nom de sens locatif en relation avec le préfixe *te-* (Reid *el al.* 1968 : 25, 37).

(5) pu-min lakatin coche
dedans-il.vient une voiture
« Il vient dans une voiture »
(6) huan chi?xchu? li-te-tucsli qui?hui
le homme avec-passant.par.là-il.le.frappa bâton
huan ka?hua?chu
le garçon
« L'homme en passant par là frappa le garçon avec un bâton »

En xârâcùù (Nouvelle-Calédonie), certains relateurs peuvent être soit antéposés au nom, soit intégrés au verbe, comme *ŋê* dans (7*a* et *b*) (Moyse-Faurie, 1991*b*).

(7*a*) pa-pâê nââ-xari-rɛ ri ŋê nɛmêrɛ pišɔɔ
PL-femme ASP-envelopper-ASP eux avec feuille niaouli
« Les femmes les enveloppaient avec des feuilles de niaouli »
(7*b*) pa-pâê nââ-xari-ŋê-rɛ ri nɛmêrɛ pišɔɔ
ASP-envelopper-avec-ASP
« Id. »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

En tcherkesse (Caucase), le relateur intégré est accompagné d'un indice en coréférence avec le terme nominal, qui est mis au cas oblique. Dans (8) *-ya-* est coréférent du nom qui précède (Paris 1991 : 48).

(8) ʔ'ale-χe-me ø-ya-de-k°'aγ
garçon-PL-OBL il-eux-avec-est.allé
« Il est allé avec les garçons »

L'intégration du relateur au verbe est un procédé voisin de certains types de dérivation, comme en allemand *jemanden erwarten* (attendre quelqu'un) comparé à *auf jemanden warten.*

1.2. Sens

En ce qui concerne le contenu des relations marquées par des affixes ou des adpositions, on distingue habituellement entre cas « grammaticaux » et cas « concrets ». Ces derniers indiquent très souvent des relations locales, mais aussi temporelles et autres : beaucoup de langues ont un ou plusieurs cas locatifs, davantage encore peut-être un cas instrumental. Les cas « grammaticaux » sont ceux auxquels il est difficile de trouver un contenu sémantique et qui servent à indiquer une fonction grammaticale comme « sujet » (nominatif), « objet » (accusatif), déterminant d'un nom (génitif). En fait, bien souvent les cas « grammaticaux » assument, en plus de leur fonction grammaticale, la charge d'exprimer une relation concrète : l'accusatif peut indiquer une direction ou une extension; le datif (cas de l'attributaire) et l'instrumental remplissent fréquemment les deux types de fonctions et ont une aire d'emplois très large.

Des remarques analogues peuvent s'appliquer aux adpositions. Dans une langue comme le français, qui n'a pas de déclinaison, les prépositions sont d'un niveau d'abstraction très variable. Quelques-unes *(à, de, en)* sont fort abstraites, d'autres au contraire *(derrière, hormis)* pourvues d'un contenu sémantique très précis; d'autres encore *(par, pour, avec)* se situent entre les unes et les autres.

1.3. Typologie

Les proportions relatives des relateurs affixés et des adpositions sont très variables selon les langues. Les langues caucasiques du Nord-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Est sont remarquables par l'abondance de leur déclinaison. Certaines ont une quarantaine de cas; la plupart, locatifs, indiquent la position par rapport à un lieu (inessif, adessif, superessif, etc.) ou le mouvement vers ou en s'éloignant d'une telle position (illatif, allatif, ablatif, etc.). La déclinaison comprend généralement, outre l'absolutif (cas zéro), un cas de base (ergatif ou génitif), dont tous les autres sont dérivés par suffixation (v. Topuria 1988).

Beaucoup de langues, comme les langues indo-européennes anciennes ou les langues slaves, ont une déclinaison d'une demi-douzaine de cas environ. D'autres opposent seulement un cas direct et un cas oblique, par exemple le tcherkesse, le kurde septentrional, le pashto. Nombreuses sont enfin les langues qui n'ont pas de relateurs affixés.

Les langues sans déclinaison ou pourvues d'une déclinaison à un petit nombre de cas ont aussi un jeu plus ou moins important d'adpositions (pré- ou postpositions) ou de relateurs intégrés à la forme verbale.

La plupart des langues à déclinaison combinent souvent relateur suffixé et adposition. Pour reprendre un exemple en latin, dans (9) la fonction de *in portum* est indiquée à la fois par le suffixe d'accusatif et par la préposition *in*.

(9) in portu-m accedit
dans port-ACC entre
« Il entre dans le port »

Il n'est pas exceptionnel qu'une langue qui use surtout de prépositions ait aussi des postpositions. C'est le cas du français, qui a quelques relateurs obligatoirement ou facultativement postposés *(deux heures durant)*, et du persan, qui a, à côté de diverses prépositions, une postposition *(râ)*, instrument fondamental de sa syntaxe et très fréquent dans le discours.

Enfin on a vu plus haut (§ 1.1.3), sur l'exemple du xârâcùù, qu'une même langue peut user, selon le cas, de relateurs intégrés à la forme verbale ou d'adpositions.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

2. INDICES ACTANCIELS

2.1. Formes

Lorsque le verbe porte un affixe actanciel, on a affaire à ce qu'on appelle traditionnellement une conjugaison et, lorsque cet affixe est en coréférence avec un terme nominal, on dit que le verbe « s'accorde » avec ce terme nominal. La conjugaison par suffixes est très répandue : c'est celle du latin et des autres langues indo-européennes anciennes, des langues romanes et des langues slaves, des langues turques et mongoles, dravidiennes, de certaines langues tibéto-birmanes, etc. Mais les langues où les indices actanciels sont préfixés au verbe ne sont pas plus rares, par exemple les langues caucasiques du Nord-Ouest, les langues bantoues, nombre de langues amérindiennes, etc. Par exemple, dans (10), en bafia, langue bantoue, le verbe porte un préfixe corrélatif du préfixe de classe du nom qui précède et qui est le sujet (Guarisma 1985 : 107).

(10) fì-rám fí-ɓáàngà ñí
CL-piège CL-attrapa lui
« Le piège l'attrapa »

Nombre de langues utilisent aussi bien des indices actanciels préfixés que suffixés, soit, comme en géorgien ou en choctaw (amérindien), qu'ils renvoient à deux actants différents, soit même qu'ils soient combinés pour renvoyer à un même actant. Ce dernier cas peut être illustré par (11), en arabe classique, où le préfixe *ya-* et le suffixe *-ūna* indiquent ensemble la 3e personne du pluriel.

(11) ya-ktub-ūna
PFX-écrire-SFX
« Ils écrivent »

La même analyse peut s'appliquer à la plupart des formes du verbe français. En effet les « pronoms conjoints » (*je, tu, il,* etc.), qui sont solidaires du verbe, se comportent comme les morphèmes qui dans d'autres langues sont analysés comme préfixes actanciels, et ils se combinent avec les désinences (lorsqu'il y en a une) pour former la conjugaison. Dans *nous chantons* (/nu-šãt-õ/), par exemple, le préfixe *nous* et le suffixe *-ons* indiquent ensemble la 1re personne du pluriel.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Il arrive que les indices actanciels ne soient pas attachés au lexème verbal. Dans diverses langues australiennes, ils sont portés par un morphème auxiliaire sans contenu sémantique, dont c'est la fonction, p. ex. dans (12), en malakmalak (Birk 1976 : 127).

(12) tʸaŋar tapak mu-t-ařiñ
lance casser elle-AUX-moi
« Ma lance s'est cassée (litt. la lance s'est cassée à moi) »

Dans les dialectes irano-aryens du Pamir, les indices actanciels sont des clitiques qui peuvent s'affixer à d'autres mots que le verbe, ex. (13*a* et *b*) en roshani (Payne 1989 : 438), où l'indice actanciel s'affixe au premier groupe nominal de la phrase, même si c'est le pronom sujet, comme dans (13*b*).

(13*a*) pa Xaraɣ-um sut
PREP NP-1SG aller/PAS
« Je suis allé à Khorog »
(13*b*) az-um pa Xaraɣ sut
moi-1SG
« Moi je suis allé à Khorog »

2.2. Sens

Les notions véhiculées par les indices actanciels sont ordinairement la personne et/ou le nombre et/ou le genre ou la classe.

2.2.1. En ce qui concerne la personne, il faut bien distinguer entre, d'une part, la première et la seconde (le locuteur et l'allocutaire), qui sont les personnages engagés dans l'acte de communication, et, d'autre part, la troisième, qui peut référer à n'importe quel individu (ou chose) dans le reste du monde : Benveniste (1946, réimpr. 1966 : 225-236), dans un article souvent cité, a bien mis en valeur la différence importante qui sépare les deux premières personnes grammaticales de la troisième. Elle se reflète souvent dans la nature et le comportement des indices actanciels. Il n'est pas rare que l'indice de 3e personne soit simplement zéro. Par ailleurs, il réfère nécessairement soit à un individu introduit précédemment dans le discours ou défini par la situation, et dans ce cas il a valeur anaphorique, soit à un référent représenté dans la même proposition par un terme

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

nominal, et dans ce cas il est en coréférence (anaphorique ou cataphorique) avec celui-ci. Il n'en va pas de même des indices de 1re et 2e personne, qui réfèrent suffisamment par eux-mêmes : si la proposition contient en outre un pronom du type *moi, toi,* etc., celui-ci ne marque qu'une insistance et n'ajoute rien au contenu notionnel. En latin *ego* dans (14*a*) n'a pas le même statut que *Caesar* dans (14*b*).

(14*a*) ego veni-o
moi venir-1SG
« Moi, je viens »
(14*b*) Caesar veni-t
NP venir-3SG
« César vient »

Cette différence est d'ailleurs marquée en français par l'absence du préfixe *il* dans *César vient.*

A la 1re personne du pluriel, beaucoup de langues distinguent une forme inclusive, c'est-à-dire référant à un ensemble comprenant l'allocutaire (« nous » = « moi et toi ± d'autres ») et une forme exclusive, qui l'exclut (« nous » = « moi et d'autres »).

L'indice actanciel peut référer à une ou des personnes indéterminées. C'est le cas du français *on,* qui s'emploie seulement comme sujet et réfère toujours à un sujet humain. D'autres langues ont aussi des indices d'objet : le nahuatl classique en a un pour les personnes (*te-*) et un pour les choses (*tla-*), ex. (15*a* et *b*) (Launey 1979 : 36).

(15*a*) ni-te-tlazòtla
1SGI-IAII-aimer
« J'aime (quelqu'un, des gens, les gens) »
(15*b*) ni-tla-cua
1SGI-IAII-manger
« Je mange (quelque chose, des choses) »

Il y a dans certaines langues, notamment les langues algonkin, deux formes différentes de « troisième personne ». La seconde, dite « quatrième personne » ou « obviatif », réfère à un individu qui n'est pas au premier plan de l'attention du locuteur, qui n'est pas perçu comme le plus proche de lui, comme celui dont il est question dans son discours, et qui par là se distingue de la troisième personne proprement dite (v. Martin 1982). Par ex., en menomini, la différence entre (16*a*) et (16*b*) est assurée à la fois

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

par la forme verbale (bipersonnelle) et par le suffixe nominal d'obviatif (Bloomfield 1962 : 39).

(16*a*) nɛ:wɛ:w enoh enɛ:niw anenoh metɛ:mohs-an
voir/3I/4II ART homme ART/OBV femme-OBV
« L'homme (en question) voit la femme (obviatif) »
(16*b*) niak enoh metɛ:moh anenoh enɛ:niw-an
voir/4I/3II femme homme-OBV
« L'homme (obviatif) voit la femme (en question) »

La forme verbale *nɛ:wɛ:w*, dans (16*a*), comprend, sous forme amalgamée, des indices actanciels de 3e personne (proche) sujet et de « 4e personne » objet; *niak*, dans (16*b*), implique inversement une « 4e personne » sujet et une 3e objet.

2.2.2. La marque référant au nombre est souvent amalgamée avec la marque de personne : c'est le cas en français et dans d'autres langues d'Europe, où il y a une conjugaison « en personne/nombre ». Mais elle peut en être distincte, au moins à la 3e personne. Par ex., en esquimau tunumiisut, dans une phrase biactancielle (ergative) comme (17*a*, *b* et *c*), la marque verbale de pluriel réfère indifféremment à l'agent ou à l'objet (Mennecier 1992).

(17*a*) piniartu-p puili-t tagi-va-a-t-ø
chasseur-GEN phoque-PL voir-MOD-3II-PL-3I
« Le chasseur a vu les phoques »
(17*b*) piniartu-t puile-q tagivaat
chasseur-PL/GEN phoque-SG
« Les chasseurs ont vu le phoque »
(17*c*) piniartut puilit tagivaat
« Les chasseurs ont vu les phoques »

Dans les langues qui, outre le singulier et le pluriel, ont un duel, comme le sanscrit, le grec ancien, l'arabe classique, les langues obougriennes (ostiak et vogoul), il existe aussi des indices actanciels intraverbaux de duel. On a, par ex., en ostiak : *mənl-əm* « je vais », *mənl-əmən* « nous (deux) allons », *mənl-ŏy* « nous (plusieurs) allons », etc. (Perrot 1986 : 139).

2.2.3. Dans les langues qui connaissent le genre, l'indice actanciel peut aussi varier en genre : par ex., l'arabe classique oppose

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

katab-a « il a écrit » à *katab-at* « elle a écrit ». Le français oppose de même, à la 3e personne, les préfixes *il, ils* à *elle, elles,* et marque aussi le genre du sujet et même de l'objet dans certains accords du participe : *il est mort/elle est morte, le crime qu'il a commis/la faute qu'il a commise.*

Les langues à classes nominales peuvent avoir un accord en classe. Dans les langues bantoues, le verbe porte toujours un indice de classe référant au sujet (voir, ci-dessus, (10)) et parfois un autre référant à l'objet. En avar (langue ergative), dans (18*a* et *b*), *y-* et *b-* sont respectivement les indices d'humain féminin et de non-humain, en coréférence avec *yas* et *ču* (Charachidzé 1981 : 153).

(18*a*) dí-cca yas y-áč̀-ana
moi-ERG fille CL-ramener-AOR
« Je ramenai la jeune fille »
(18*b*) dí-cca ču b-áč̀-ana
cheval CL-ramener-AOR
« Je ramenai le cheval ».

2.3. Typologie

On peut classer les langues selon le nombre d'actants qui sont (co)référenciés par des indices affixés (ou adjoints) à la forme verbale.

Premier cas : il n'y a pas de tels indices actanciels. A ce type appartiennent les langues scandinaves continentales, le mongol, le chinois, le japonais, les langues du Sud-Est asiatique, l'indonésien, les langues des Philippines, certaines langues australiennes, certaines langues polynésiennes. Les personnes ne peuvent être distinguées que par la présence de pronoms, qui se comportent alors de la même manière que les termes nominaux[1].

Deuxième cas : il y a un seul indice actanciel. Dans les langues accusatives, comme les langues indo-européennes anciennes (sanscrit, grec classique, latin), le russe, etc., il renvoie au sujet. Dans les langues ergatives, comme l'avar, il renvoie à l'objet (v. ci-dessus (18)).

Lorsqu'il y a plus d'un indice actanciel, l'un d'eux figure dans

1. Dans les langues d'Asie orientale ce sont souvent des noms exprimant des rapports sociaux qui jouent le rôle de pronoms, tels « frère aîné » ou « tante » pour « toi » (respectueux), « serviteur » pour « moi », etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

les phrases uniactancielles et naturellement l'autre ou les autres n'apparaissent que dans les phrases bi- ou triactancielles. Assez souvent d'ailleurs ces indices sont amalgamés de telle sorte qu'ils ne peuvent être individuellement identifiés : seule est claire la signification globale. Il arrive d'autre part que, par exemple, les phrases biactancielles ne comportent deux indices que dans certaines conditions et seulement un si ces conditions ne sont pas remplies : ainsi, en swahili ou dans les langues obougriennes, le verbe ne porte un indice d'objet que si cet objet est défini. Dire qu'une langue a deux indices actanciels signifie que dans cette langue la forme verbale (ou l'auxiliaire) peut porter deux indices au maximum.

Parmi les langues à deux indices actanciels, on peut citer l'esquimau, le nahuatl, les langues maya, où les deux indices varient en personne/nombre — les langues obougriennes (ostiak et vogoul), où l'un d'eux varie en personne/nombre (sujet) et l'autre en nombre seulement (objet), — le lak, où l'un varie en personne/nombre et l'autre en classe, — l'añun, où l'un varie en personne/nombre, l'autre en genre, — l'artchi ou le swahili, où tous les deux varient en classe (et nombre).

Dans les langues à trois indices actanciels, en général l'un renvoie au sujet (ou, dans les langues ergatives, au terme à l'ergatif), un autre à l'objet (ou terme à l'absolutif) et le troisième à l'attributaire (ou terme « datif »). Ce système se trouve notamment en basque, en caucasique du Nord-Ouest, dans certaines langues indiennes d'Amérique du Nord. On peut aussi ranger ici le français, qui a trois séries de préfixes actanciels variant en personne/nombre/genre, la série sujet (*je, tu, il,* etc. + désinences), la série objet (*me, te, le, la,* etc.) et la série datif (*me, te, lui,* etc.), lesquelles peuvent apparaître simultanément dans la même forme verbale, par ex. : *je le lui dirai* (/ž-l-lüi-dir-e/). La particularité du français et des langues romanes est que les deuxième et troisième séries ne sont pas en cooccurrence, mais en distribution complémentaire avec les termes nominaux objet et datif respectivement.

L'affixation au verbe de plus de trois indices actanciels est beaucoup plus rare. Le verbe tcherkesse a normalement trois indices actanciels au maximum, mais il peut en intégrer un quatrième si on lui adjoint un préverbe ou un morphème de factitif, ex. (19) (Paris 1991 : 62).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(19) ø-r-ey-z-γe-tə-γ
3SGI-3SGII-3SGIV-1SGIII-FACT-donner-PAS
« Je[III] le[I] lui[II] ai fait donner par lui[IV] »

On peut trouver jusqu'à cinq indices actanciels intraverbaux, par ex. en kinyarwanda, dans des formes de verbe causatif « applicatif », qui intègrent des marques référant non seulement au sujet, à l'objet et au datif, mais en outre à un agent secondaire (celui de l'action causée) et à un bénéficiaire, comme (20), exemple de la complexité que peut atteindre une morphologie verbale (Kimenyi 1988 : 357).

(20) nti-ba-zaa-aa-na-bi-mu-ku-ii-kuunguut-iish-ir-ir-y-a-ho
NÉG-ils-FUT-COND-aussi-le-lui-toi-RFL-secouer-CAUS-APPL-APPL-CAUS-ASP-LOC
« Ils ne le lui feront pas même secouer dessus pour toi pour leur plaisir »

Parmi les langues à deux indices actanciels, il faut faire un sort à part à celles qui, comme les langues algonkin, pratiquent l' « inversion ». Les indices de personne/nombre sont les mêmes pour le sujet et l'objet, mais il y a une hiérarchie des personnes. Si la plus haut placée est sujet, on a des formes « directes »; dans le cas contraire, on a des formes « inverses », caractérisées par un morphème d'inversion : comparer, par ex., en menomini (Bloomfield 1962 : 152, 154) *ne-nan-aw* « je l'amène » et *ne-nan-ek* « il m'amène ». Dans les deux formes *ne-* est l'indice de 1re personne, mais cette 1re personne, sujet dans la première forme, est objet dans la seconde : c'est ce qu'indique le suffixe *-ek*, marque d' « inversion ». Ce morphème *-ek* se trouve dans toutes les formes indiquant une action de la 3e personne sur la 1re ou la 2e ou de la « 4e » (obviatif, v. ci-dessus, § 2.2.1) sur la 3e, c'est-à-dire d'une personne située plus bas dans la hiérarchie sur une située plus haut. De même le morphème *-a* (dans la finale *-aw*) se retrouve dans les formes « directes » indiquant une action d'une personne supérieure sur une inférieure. Cette catégorie de l'inversion, en rapport avec une hiérarchie des actants, a été identifiée dans d'autres langues indiennes d'Amérique du Nord (salish) et du Sud, dans des langues australiennes et en tcherkesse (Testelec 1989).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. ORDRE DES TERMES

3.1. Dans les langues sans déclinaison, il est fréquent que les deux ou trois actants les plus centraux ne soient accompagnés d'aucun relateur : leur fonction est indiquée par leur place dans la phrase. L'ordre des termes est alors plus ou moins strictement fixé et n'admet que dans des limites relativement étroites les variations stylistiques ou en rapport avec la visée communicative. Dans les langues à déclinaison au contraire, où chaque mot ou presque porte la marque de sa fonction sous la forme d'un morphème casuel, l'ordre des termes, en général, n'a pas de fonction grammaticale : il est plus ou moins libre et admet toutes sortes de variations. Il semble cependant qu'il ne soit jamais, ou presque jamais, complètement libre : il y a toujours, ou presque toujours, un ordre préférentiel.

3.2. Le trait le plus caractéristique est la position relative du verbe et des deux actants les plus centraux, ceux qu'on identifie comme le sujet et l'objet. Les notions de sujet et d'objet ne sont pas sans poser en linguistique générale des problèmes délicats, sur lesquels nous reviendrons (v. plus bas, chap. III). Pour le moment, dans ce chapitre préliminaire, nous les traiterons comme des données et suivrons l'usage commun. En ce qui concerne les langues ergatives, nous considérerons provisoirement comme sujet le terme à l'ergatif.

Il y a trois positions possibles du verbe par rapport aux deux actants centraux : il est en tête (VNN), entre les deux (NVN) ou après l'un et l'autre, c'est-à-dire généralement en fin de phrase (NNV). Dans les langues NVN, le sujet est presque partout en tête et l'objet après le verbe : c'est le cas du français et des langues européennes en général, de la plupart des langues africaines, du thai, du vietnamien, de l'indonésien. Dans les langues VNN, le sujet généralement suit le verbe et est suivi de l'objet, comme en arabe, en nahuatl, dans les langues des Philippines et dans les langues polynésiennes. Dans les langues NNV, le sujet est en tête et l'objet devant le verbe : c'est le type des langues irano-aryennes et indo-aryennes, dravidiennes, turques et du japonais.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Les langues où l'objet précède le sujet sont beaucoup plus rares. Parmi les langues VNN, on peut citer le malgache, ex. (21) (Dez 1980 : 29).

(21) mahita trano tsara aho
voir maison beau moi
« Je vois une belle maison »

On trouve aussi l'objet en tête dans certaines langues amérindiennes de la région de l'Amazone de type VNN ou même NVN.

Parmi les autres termes nominaux, le terme représentant l'attributaire, etc.), est tantôt traité comme une sorte d'objet, tantôt comme un complément oblique introduit par un relateur. Dans le premier cas, il précède souvent l'autre objet, ainsi en anglais et en bafia, ex. (22) (Guarisma 1985 : 108).

(22) àá-fáá 'bú 'Byén
il-donner chien viande
« Il a donné de la viande au chien »

Les compléments obliques, « datif » ou autres, tendent à se placer plus loin du verbe que l'objet, donc après lui dans les langues VNN et NVN et avant lui, mais après le sujet, dans les langues NNV.

Les termes les plus périphériques (les circonstants) tendent à être les plus éloignés du verbe. En outre ils peuvent se placer en tête de phrase, avant même le sujet.

4. COALESCENCE

4.1. Un autre procédé de liaison des éléments de la phrase est la fusion plus ou moins poussée du verbe et d'un nom. Cette coalescence peut aller jusqu'à l'incorporation proprement dite, c'est-à-dire l'intégration du nom au sein de la forme verbale, ce qui est en somme une sorte de composition, dont le propre est d'aboutir à une forme verbale prédicative. Ce phénomène est connu dans diverses langues amérindiennes. Par ex., dans (23), en nahuatl dialectal, le nom *kočillo* est inséré entre le préfixe actanciel et la racine verbale (Merlan 1976 : 185).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(23) ya? ki-kočillo-tete?ki panci
lui 3SG-couteau-couper pain
« Il a coupé le pain avec le couteau »

Le même procédé, employé dans un état ancien du français, a donné naissance à des verbes comme *maintenir* « tenir avec la main », *culbuter* « buter sur le cul » (Benveniste 1966, réimpr. 1974 : 103-112).

La coalescence peut prendre d'autres formes que l'incorporation proprement dite. Elle peut consister en modifications phonétiques ou morphologiques du nom et/ou du verbe : accent unique, harmonie vocalique, sandhi spécifique, forme particulière du nom ou du verbe ou de l'un et de l'autre, et adjacence obligatoire, de telle sorte qu'ils ne peuvent être séparés par un autre élément. Par ex., en drehu, par opposition à (24*a*), phrase sans coalescence, dans (24*b*) le verbe a une forme particulière, le nom n'a pas d'article et il ne peut être disjoint du verbe (Moyse-Faurie 1983 : 157).

(24*a*) angeic a atë la peleitr
lui ASP poser ART assiette
« Il pose l'assiette »
(24*b*) angeic a ati peleitr
poser
« Il met le couvert » (litt. pose assiette)

Si on devait ajouter à (24*b*) un des morphèmes aspectuels qui normalement se postposent au verbe, il figurerait obligatoirement après *peleitr*. Il en va de même dans les langues polynésiennes : comparer, en tahitien (25*a*) et (25*b*) (Lazard/Peltzer 1991 : 12-13).

(25*a*) tē fa'ahoro ra 'o Tama i te pere'o'o i 'ō
ASP conduire DEI ID NP PREP ART voiture PREP là
« Tama là-bas conduit la voiture »
(25*b*) tē fa'ahoro pere'o'o ra 'o Tama i 'ō
« Tama là-bas conduit des voitures (est conducteur de voitures) »

Dans (25*b*), *pere'o'o* est inséré, sans article, entre le lexème verbal et le déictique *ra :* il est coalescent. En français, des locutions verbales, comme *prendre feu, porter plainte,* manifestent de même un certain degré de coalescence : le nom n'a pas d'article, ne peut avoir de déterminant et il ne peut guère être séparé du verbe que par certains adverbes.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

4.2. Dans l'incorporation, et même dans les formes moins étroites de coalescence, le nom perd sa fonction actancielle. Le seul lien grammatical qu'il ait avec le verbe est celui qu'établit la coalescence, et leur relation sémantique résulte uniquement de la confrontation de leur contenu respectif. Ce n'est que par comparaison avec une phrase équivalente sans coalescence que l'on peut voir quelle serait la fonction actancielle de ce nom. Le plus souvent il s'agit d'un objet (v. plus bas, chap. V, § 2.2.1, 2.2.3, 2.3.4, 3.2.1). Mais ce peut être aussi le sujet d'une phrase intransitive, par ex. dans (26*a*) à comparer à (26*b*), en nahuatl dialectal (Merlan 1976 : 184).

(26*a*) tesiwi-weci
grêle-tomber
« Il grêle »
(26*b*) tesiwitl weci
grêle tomber
« La grêle tombe/C'est la grêle qui tombe »

On trouve aussi incorporés, notamment, des termes à valeur instrumentale ou locative (c'est le cas dans *maintenir* et *culbuter*). La coalescence du sujet d'une phrase biactancielle est beaucoup plus rare : elle est attestée cependant en somali et d'autres langues couchitiques (Sasse 1984).

4.3. La coalescence est liée à des conditions sémantico-référentielles et à la visée communicative de la phrase. En général le nom coalescent est non référentiel et sans déterminant : il tend à former avec le verbe une unité sémantique, désignant une activité plus ou moins habituelle et institutionnalisée. C'est pourquoi le composé ou quasi-composé qu'ils forment ensemble prend souvent la valeur d'unité lexicale. Cependant, en nahuatl (Merlan 1976), en tchouktche (Polinskaja/Nedjalkov 1987), le terme incorporé peut aussi référer à une entité présente dans le contexte. Par exception, dans les langues couchitiques (Sasse 1984), le terme coalescent peut être référentiel et même défini.

D'autre part, la coalescence est en rapport avec l'organisation de la visée communicative de la phrase, c'est-à-dire la répartition des parties thématique et rhématique. Elle ne peut avoir lieu que si les deux éléments, nom et verbe, appartiennent à la même partie, généralement la partie rhématique.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

5. TYPOLOGIES

5.1. Le verbe est le centre et le nœud de la phrase, et tous les actants sont en liaison avec lui. Une première typologie est fondée sur la répartition des instruments de relation, selon qu'ils sont concentrés dans la forme verbale ou se distribuent entre les termes nominaux. On a appelé (Milewski 1950, réimpr. 1967 : 70 *sq.*) « concentriques » les langues où la forme verbale intègre, ou tend à intégrer, en elle les instruments de liaison grammaticale, sous la forme soit de relateurs intégrés (ci-dessus § 1.3), soit d'indices actanciels. Dans ces langues la forme verbale est souvent très complexe, et les termes nominaux qui l'accompagnent apparaissent comme des explicitations des morphèmes internes du verbe. A ce type appartiennent les langues caucasiques du Nord-Ouest, les langues bantoues, diverses langues amérindiennes.

Les langues « excentriques » sont au contraire celles où le verbe se réduit à un lexème, éventuellement pourvu de morphèmes de temps/aspect/mode, mais sans affixes renvoyant aux actants, ces derniers étant pourvus de suffixes casuels ou d'adpositions. C'est le cas du chinois, du japonais et des langues du Sud-Est asiatique.

Beaucoup de langues en fait se situent entre ces deux extrêmes, et utilisent une combinaison variable de marques intégrées au verbe et de relateurs accompagnant les actants : ainsi le français a des indices actanciels intraverbaux et des prépositions.

Le type de liaison des termes de la proposition n'est pas sans rapport avec celui qui prévaut dans d'autres secteurs de la grammaire, notamment le mode de construction du syntagme nominal (v. Milewski 1950, réimpr. 1967 : 100). Les langues concentriques sont celles où, dans une relation de dépendance, entre nom et déterminant comme entre verbe et compléments, l'instrument de la liaison est adjoint au terme central. Dans les langues excentriques au contraire, la liaison est assurée par un morphème rattaché au satellite. Plus récemment, et moins élégamment, ces langues ont été appelées respectivement « head-marking » et « dependent-marking » (Nichols 1986).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

5.2. Il est intéressant de comparer les instruments de l'actance à ceux qui servent dans les syntagmes nominaux. Il est fréquent en effet que des relateurs ou des indices actanciels intra- ou paraverbaux jouent aussi un rôle dans la morphosyntaxe nominale.

Il n'est pas rare que le morphème casuel qui sert à la détermination nominale ait aussi une fonction actancielle. Dans des langues slaves, en particulier en russe, dans certaines conditions, l'objet est au génitif, cas qui est par ailleurs celui du déterminant d'un nom; il en va de même en ossète, langue iranienne. En esquimau, c'est au contraire l'agent (ergatif) de la phrase biactancielle qui est au génitif (appelé souvent cas relatif). En français, la préposition *de*, instrument de la détermination nominale, sert aussi à introduire l'objet (indirect) de certains verbes.

Les indices actanciels, soit subjectifs soit objectifs, sont souvent identiques aux affixes possessifs. En persan, ce sont les mêmes morphèmes, enclitiques variables en personne/nombre, qui peuvent, affixés au verbe, référer à l'objet et, affixés au nom, référer au possesseur : *did-am-aš* « je l'ai vu » dans (27) est est à comparer à *pedar-aš* « son père ».

(27) did-am-aš
voir-je-le

En tcherkesse, au contraire, ce sont les indices d'agent (ergatif)[1] qui se confondent avec les possessifs : comparer (28*a*) et (28*b*) (Paris 1991 : 29).

(28*a*) sə-p-λɛɣ°ə-ɣ
1SGI-2SGIII-voir-PAS
« Tu m'as vu »
(28*b*) sə-p-šə-ɣ
1SGI-2SGIII-frère-PAS
« J'étais ton frère »

Plus généralement, étant donné trois séries d'indices (personnels), subjectifs, objectifs et possessifs, on peut distinguer à cet égard trois types de langues : celles où les trois séries sont distinctes, celles où les possessifs se confondent avec les subjectifs, et celles où ils se

1. C. Paris récuse, à propos de cette langue, le terme d' « ergatif ». Elle décrit cette construction actancielle simplement comme possessive, (28*a*) se traduisant littéralement « j'étais ton vu ». Cette conception n'est pas incompatible avec la notion d'ergatif telle que nous la définissons (chap. II).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

confondent avec les objectifs (Milewski 1961, réimpr. 1967 : 117 *sq.*; 1962, réimpr. 1967 : 10 *sq.*).

5.3. La typologie de l'ordre des termes a donné lieu à de nombreux travaux (Greenberg 1963, etc.; Hawkins 1983). On classe les langues selon la position relative du verbe (V), du sujet (S) et de l'objet (O). Les langues SOV, SVO et VSO sont très nombreuses; les types VOS, OVS et OSV sont beaucoup plus rares. On a montré que cette typologie est en rapport d'affinité avec l'ordre des éléments du syntagme nominal : les langues à verbe initial, dans leur majorité, placent le déterminant après le déterminé et ont des prépositions; les langues à verbe final, dans leur majorité, placent le déterminant avant le déterminé et ont des postpositions[1]

Le verbe étant le centre de la phrase, les langues à verbe initial, par référence au sens du déroulement de la chaîne du discours, ont pu être dites « centrifuges », les langues à verbe final étant, elles, « centripètes » (Tesnière 1959 : 22, 32-33; cf. Garde 1977). Dans une autre perspective, non plus chronologique et suivant le fil du discours, mais logique et psychologique, la phrase ne pouvant se construire qu'à partir du verbe et les actants se mettre en place que si le verbe est déjà fixé, la phrase des langues à verbe initial se développe « à droite », celle des langues à verbes final se développe « à gauche » (Antinucci 1977). Les premières pourraient être désignées comme « dextroverses », les secondes comme « lévoverses ».

On admet ordinairement, sur la base de divers indices, que, au moins dans beaucoup de langues, l'objet est grammaticalement plus proche du verbe que le sujet (v. plus bas, chap. III, § 4). Il n'est donc pas surprenant qu'il suive le sujet dans les langues SOV et le précède dans les langues VOS. Le type SVO, qui est très répandu (c'est celui du français et d'à peu près toutes les langues d'Europe, parmi beaucoup d'autres), est « dextroverse » comme VOS, mais le sujet se trouve porté à l'initiale, probablement du fait de ses affinités avec le thème dans la structure de visée communicative (cf. Antinucci 1977 : 45 *sq.*, et ci-dessous, chap. III, § 6.2). Sans doute faut-il rendre compte de même de l'ordre VSO, qui est fréquent aussi parmi

1. Hawkins (1983) a montré que le placement des relateurs (usage de prépositions ou de postpositions) est typologiquement plus important que la place du verbe.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

les langues du monde (*ibid.* : 60). Quant aux types OSV et OVS, ils sont trop rares et trop peu étudiés pour qu'on puisse hasarder des hypothèses.

6. MARQUES DE VISÉE

Les marques de la visée communicative ne font pas partie des instruments de l'actance, mais elles peuvent interférer avec eux. C'est pourquoi il faut en dire un mot.

6.1. Les marques de visée sont de diverses sortes :

1 / L'intonation, toujours présente.

2 / L'ordre des mots, d'autant plus libre de marquer la visée qu'il est moins fixé par la grammaire de la langue. Mais toutes les langues probablement ont la possibilité de mettre en valeur un thème en le plaçant en tête de phrase, position dans laquelle il est souvent en quelque sorte hors syntaxe et se trouve repris dans le corps de la phrase par un anaphorique : c'est la « dislocation à gauche » *(mon frère, tu l'as vu)*. La « dislocation à droite », qui rejette un élément en fin de phrase, généralement hors syntaxe, explicite un élément thématique comme une information complémentaire *(tu l'as vu, mon frère)*.

3 / Des particules, soit thématiques soit rhématiques. Dans (29), en arabe classique, *ammā* introduit le thème, *fa-* le rhème (Gaudefroy-Demombynes/Blachère 1952 : 471).

(29) ʔammā ʔanta fa-lam tuṣalli
TH toi RH-NEG prier/ASP/2SG
« Quant à toi tu n'as pas prié »

4 / Des variations morphologiques. Dans certaines langues la conjugaison change selon que la partie rhématique comprend le verbe et l'objet ou le verbe seul ou l'objet seul ou que c'est le sujet qui est rhématique. Comparer, en diola karon (Sénégal), (30*a*), (30*b*) et (30*c*) (Galvagny 1984 : 431, 434) : dans (30*a*) la racine verbale est redoublée ; dans (30*b* et *c*), l'indice actanciel a des formes différentes, et l'ordre des mots change aussi.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(30*a*) Kodie a-li-a:-li uli
NP 3SG-manger-ASP-manger riz
« Kodie a mangé du riz »
(30*b*) Kodie uli na:-li-ɛ
3SG-manger-ASP
« C'est du riz que Kodie a mangé »
(30*c*) Kodie a-li-ɛ uli
3SG-manger-ASP
« C'est Kodie qui a mangé du riz »

Le rhème est dans (30*a*) le verbe et l'objet ensemble, dans (30*b*) l'objet seul, dans (30*c*) le sujet. Comme on voit, le changement de visée peut entraîner non seulement un changement dans l'ordre des mots, mais une modification de la forme verbale et même de l'indice actanciel. On trouve des phénomènes analogues dans d'autres langues africaines et en youkaguir (Sibérie).

5 / Des tours syntaxiques. On a mentionné plus haut la dislocation à gauche et à droite. La phrase clivée (« c'est X qui/que... ») est employée par de nombreuses langues pour mettre en relief un rhème. Les variations de diathèse, comme, par ex., la mise au passif, sont souvent aussi en rapport avec la visée. Ainsi *C'est mon frère qui a bâti cette maison* et *Cette maison a été bâtie par mon frère* sont deux manières, ayant des effets différents, de rhématiser *mon frère.*

6.2. Aux phrases à visée neutre, de construction « canonique », s'opposent les phrases à visée marquée, c'est-à-dire celles dans lesquelles un ou plusieurs éléments sont mis en valeur soit comme thématique(s) soit comme rhématique(s) par un procédé quelconque, qui est donc, selon le cas, une thématisation ou une rhématisation.

La dislocation à gauche et à droite sont des procédés de thématisation, la phrase clivée un moyen de rhématisation, parmi d'autres. Souvent l'intonation suffit à marquer une visée. Souvent aussi plusieurs moyens se combinent, par ex., phrase clivée plus un accent d'insistance sur le terme rhématisé.

Une même phrase peut thématiser plusieurs termes en les hiérarchisant, ex. (31). Enfin thématisation d'un terme et rhématisation d'un autre peuvent se combiner, ex. (32).

(31) Mon frère, sa maison, je ne l'ai pas encore vue.
(32) Cet enfant, c'est une correction que je vais lui administrer.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

6.3. Chaque langue possède la plupart des moyens de marquer la visée, mais les différentes langues les utilisent dans des proportions inégales. Par ex., l'anglais, plus facilement que le français, peut mettre un accent sur l'un ou l'autre des mots d'une phrase pour souligner sa valeur rhématique.

Dans des langues africaines et en youkaguir, la visée est obligatoirement indiquée par la forme de la conjugaison (v. ci-dessus (30)). En quechua et en aymara, de nombreuses phrases comprennent une particule thématique et/ou une particule rhématique.

Dans des langues à déclinaison et à ordre libre, comme le hongrois et le russe, l'ordre des mots est toujours révélateur de la visée. Ces langues s'opposent, à cet égard, à celles (comme le français) où l'ordre des mots fixé par la grammaire est celui de la visée neutre et qui doivent recourir à d'autres procédés pour marquer la visée.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre II

STRUCTURES D'ACTANCE

1. SCHÉMAS ACTANCIELS

Les constructions qui résultent du jeu des instruments de l'actance peuvent être commodément représentées par des formules schématiques.

Si nous symbolisons respectivement par N_i et N_o l'actant marqué par un relateur et celui qui ne l'est pas, et par V_n et V_o le verbe qui porte un indice coréférentiel de N et celui qui n'en porte pas, les quatre combinaisons suivantes schématisent les constructions possibles de la phrase uniactancielle, abstraction faite de l'ordre des termes :

$$\begin{array}{ll} N_oV_o & N_oV_n \\ N_iV_o & N_iV_n \end{array}$$

Dans la phrase biactancielle, si nous symbolisons les deux actants par N et P, sans les distinguer autrement que par le fait que ce sont deux termes nominaux différents, nous obtenons les combinaisons suivantes :

$$\begin{array}{lll} N_oP_oV_o & N_oP_oV_n & N_oP_oV_{np} \\ N_iP_oV_o & N_iP_oV_n & N_iP_oV_{np} \\ & N_oP_jV_n & \\ N_iP_jV_o & N_iP_jV_n & N_iP_jV_{np} \end{array}$$

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ces formules, que nous appellerons « schémas actanciels », sont très abstraites et indépendantes des relations sémantiques ainsi que des notions grammaticales de sujet et d'objet : par exemple, $N_iP_oV_n$ représente une construction où l'un (quelconque) des actants est marqué, l'autre non marqué et le verbe s'accorde avec le premier; $N_oP_jV_n$ représente une construction qui comporte de même un actant marqué et un actant non marqué, mais où le verbe s'accorde avec l'actant non marqué. D'autre part l'ordre des termes n'est pas pris en considération. Si l'on veut en tenir compte, le nombre des combinaisons sera sensiblement augmenté. Mais cette complication n'est pas nécessaire, car, ordinairement, l'ordre des termes n'a vraiment de pertinence grammaticale que lorsque les actants ne sont pas marqués.

Toutes ces combinaisons sont effectivement réalisées. Voici à titre d'exemples, une brève liste de langues qui en offrent des illustrations :

Constructions uniactancielles

N_oV_o : créole, chinois, birman, dyirbal;
N_iV_o : birman, drehu;
N_oV_n : latin, français, persan, avar, youkaguir;
N_iV_n : bats.

Constructions biactancielles :

$N_oP_oV_o$: créole, indonésien, chinois, birman; dans ces langues, l'ordre des termes est pertinent; c'est NVP dans les trois premières, NPV dans la dernière;
$N_iP_oV_o$: mongol, dyirbal, tagalog; le terme marqué est à l'accusatif en mongol, à l'ergatif en dyirbal, introduit par une préposition en tagalog;
$N_iP_jV_o$: hindi, birman, tibétain;
$N_oP_oV_n$: français, pashto, youkaguir;
$N_iP_oV_n$: nepalais;
$N_oP_jV_n$: latin, persan, hindi, avar;
$N_iP_jV_n$: goudjerati;
$N_oP_oV_{np}$: abkhaz, marathe, chickasaw, añun;
$N_iP_oV_{np}$: basque, tcherkesse, esquimau;
$N_iP_jV_{np}$: géorgien (si l'on considère le nominatif comme un cas marqué).

Certaines langues apparaissent plusieurs fois dans cette liste : c'est que plusieurs constructions y sont employées, soit en concurrence

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

soit en distribution complémentaire. Par exemple, en birman (Bernot : commun. pers.), où le verbe est toujours dépourvu d'indice actanciel, l'actant de la phrase uniactancielle peut être marqué ou non, ex. (1-2) :

(1) khəlè yá la Mɛ N_oV_o
enfant obtenir venir MOD
« Il va y avoir l'enfant (litt. l'enfant va être obtenu) »

(2) ʔəco Ko mə cá Phù N_iV_o
bénéfice REL NÉG se.produire NÉG
« Il n'y a pas de bénéfice »

En phrase biactancielle, ou les deux actants sont dépourvus de marque (dans ce cas l'ordre des termes est, avec la sémantique, seul indicateur de leurs fonctions), ou l'un des deux est marqué, ou tous les deux le sont, ex. (3-5).

(3) ʔloʔ θu mə caN Phù $N_oP_oV_o$
travail lui NÉG organiser NÉG
« Il n'organise pas son travail »

(4) khəlè kà ʔəθua ʔəla Ko θəTí thà Tɛ $N_iP_oV_o$
enfant voiture allée venue REL attention placer MOD
« L'enfant prend garde à la circulation »

(5) MyíN Ká yauʔcà Ko cí Tɛ $N_iP_jV_o$
NP REL homme REL regarder MOD
« Mying regarda son mari »

Cette dernière construction est relativement rare, comme le sont en général les constructions où les deux actants sont marqués par un relateur (N_iP_j avec V_o, V_n ou V_{np}), car elle sont redondantes, donc peu économiques : il suffit, en phrase biactancielle, qu'un des deux soit marqué.

En ce qui concerne la distinction entre N_o et N_i, la description de la construction dépendra de l'analyse qu'on fera du cas du terme nominal. S'il est dépourvu de tout morphème, c'est évidemment N_o : ce cas zéro est habituellement appelé absolutif ou nominatif. Mais s'il est morphologiquement caractérisé, il faut voir si, par rapport aux autres cas, il est fonctionnellement marqué (N_i) ou non marqué (N_o) : par exemple, le nominatif latin est souvent pourvu d'une désinence, mais, étant le « cas de citation » et aussi celui qu'on utilise hors syntaxe *(nominativus pendens)*, il peut être légitimement considéré comme cas zéro, et c'est pourquoi les constructions uni- et biactancielle latines sont ici symbolisées N_oV_n et $N_oP_jV_n$.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

De la même manière que les schémas uni- et biactanciels posés ci-dessus, on peut construire les schémas théoriquement possibles des constructions à trois actants. Naturellement les combinaisons seront beaucoup plus nombreuses et la grille beaucoup plus compliquée. L'intérêt linguistique d'un tel tableau ne serait sans doute pas à la hauteur de sa complexité, car la considération des constructions uni- et biactancielles suffit à poser les bases d'une typologie.

2. DÉFINITION DES STRUCTURES D'ACTANCE

2.1. Structure accusative, structure ergative

Si les schémas actanciels sont une composante importante de la caractérisation d'une langue, les structures d'actance, qui sont établies par la confrontation, dans une même langue, des constructions uniactancielle et biactancielle, et la comparaison des langues entre elles, sont assurément de plus de portée.

Considérons, par exemple, en latin, la phrase biactancielle (6) et la phrase uniactancielle (7).

(6) Quintu-s Marcu-m occidi-t
NP-NOM NP-ACC tuer/PAS-3SG
« Quintus tua Marcus »

(7) Marcu-s decessi-t
NP-NOM disparaître/PAS-3SG
« Marcus mourut »

Dans (6), l'un des actants est au nominatif (cas zéro), l'autre à l'accusatif, et le premier régit l'accord (en personne/nombre) du verbe (si l'on remplaçait *Quintus* par un nom au pluriel, le verbe prendrait la forme *occiderunt* « tuèrent ») : le schéma actanciel est donc $N_oP_jV_n$. Dans (7), l'actant unique est au nominatif et régit l'accord du verbe : le schéma est N_oV_n.

Traduisons ces phrases en avar (en changeant les noms propres) : nous obtenons (8) et (9) (Charachidzé 1981 : 144 et 145).

(8) Imač-ø ø-č'wana Xurš-icca
NP-ABS CL-tuer/AOR NP-INSTR
« Khurch tua Imatch »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(9) Imač ø-xwana
NP-ABS CL-mourir/AOR
« Imatch mourut »

Les schémas actanciels sont les mêmes qu'en latin. Dans (8) un actant est au cas zéro, l'autre à un cas marqué, l'instrumental, et le premier régit l'accord (en classe) du verbe : $N_oP_jV_n$. Dans (9), l'actant unique est au cas zéro et régit l'accord du verbe : N_oV_n. En avar comme en latin l'ordre des termes n'est pas pertinent grammaticalement.

Il y a cependant entre les constructions des deux langues une différence fondamentale, que ne font pas apparaître les formules des schémas actanciels, parce qu'elles ne prennent pas en compte l'identité des actants. En latin, c'est *Quintus* qui dans (6) a les mêmes propriétés grammaticales que l'actant unique de (7) : cas nominatif et accord du verbe. En avar, c'est *Imač*, c'est-à-dire la « traduction » de *Marcum*, qui dans (8) a les propriétés grammaticales de l'actant unique de (9) : cas absolutif et accord du verbe. Dans le passage d'une langue à l'autre, la construction est, en quelque sorte, retournée.

On peut décrire cette relation en recourant à un système de symbolisation moins abstrait que celui des schémas actanciels. Appelons X l'actant *Quintus/Xurš*, Y l'actant *Marcus/Imač* dans (6) et (8), Z l'actant unique *Marcus/Imač* dans (7) et (9); des indices apposés à ces lettres symboliseront respectivement les relateurs et les marques d'accord[1]. Nous pouvons représenter les relations grammaticales dans ces phrases par les formules suivantes :

(6′) $X_oY_aV_x$ (où a = accusatif)
(7′) Z_oV_z
(8′) $Y_oV_yX_b$ (où b = instrumental)
(9′) Z_oV_z

On voit qu'en latin X et Z sont traités de même, tandis qu'en avar c'est Y et Z qui ont le même traitement grammatical. Ce qu'on peut symboliser ainsi :

(10) latin : X = Z
(11) avar : Y = Z

1. X, Y, Z représentent les actants, a, b, c, etc., les relateurs (cas, adpositions, etc.); V est le verbe, x, y, z les indices actanciels intra-ou paraverbaux qui coréférencient respectivement X, Y, Z; le cas échéant, un signe + devant la formule indique que l'ordre est grammaticalement pertinent.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Pour plus de clarté nous avons choisi deux langues où les schémas actanciels sont les mêmes, mais on peut pratiquer la même opération avec des schémas actanciels différents. Par exemple, les phrases françaises traduisant les phrases ci-dessus ont pour schémas actanciels respectivement $N_oP_oV_n$ et N_oV_n (avec ordre des termes grammaticalement pertinent), mais on voit facilement que les relations entre construction biactancielle et construction uniactancielle sont les mêmes qu'en latin :

(12) Quintus tua Marcus $+ X_oV_xY_o$
(13) Marcus mourut $+ Z_oV_z$

Dans les formules ci-dessus le signe + indique que l'ordre des termes est pertinent. X a les mêmes propriétés que Z : il précède le verbe et en régit l'accord. Donc, en français, comme en latin, X = Z. En revanche si l'on traduit ces phrases en basque ou en esquimau, on verra que dans ces langues les relations sont les mêmes qu'en avar : Y = Z.

On peut poursuivre cette expérience en traduisant ces phrases dans autant de langues que l'on voudra, et aussi bien, en principe, étendre l'opération à n'importe quelle paire de phrases, l'une biactancielle, l'autre uniactancielle. On aboutira généralement (sous réserve de ce qui est dit ci-dessous § 2.2 et § 3.2.3) à les répartir en deux classes caractérisées l'une par X = Z, l'autre par Y = Z. Dans la première, on rangera les structures dominantes en latin, français, persan, berbère, hébreu, swahili, chinois, etc.; dans la seconde on rangera celles de l'avar, du tcherkesse, du basque, de l'esquimau, du tongien, du dyirbal, etc.

Ainsi, par la confrontation des constructions bi- et uniactancielle, on définit deux types de structures, selon que l'un ou l'autre des actants de la première est grammaticalement traité comme l'actant unique. Ces structures sont habituellement désignées à l'aide de dénominations empruntées aux noms des cas des actants qui y entrent dans certaines langues. La première, celle du latin, etc., est appelée « nominative/accusative », parce que, dans des langues à déclinaison comme le latin ou les langues slaves, l'un des actants est au cas dit nominatif, l'autre au cas dit accusatif. L'autre structure, celle de l'avar, etc., est souvent appelée « absolutive/ergative », parce que, dans des langues à déclinaison où domine cette structure, le cas

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

zéro est le plus souvent dénommé absolutif et le cas marqué ergatif[1]. Ces dénominations sont un peu lourdes et il n'y a aucun inconvénient à les simplifier et à désigner ces deux structures actancielles respectivement comme « accusative » et « ergative », du nom du cas marqué dans chacune d'elles. Mais il va de soi que ces structures étant définies comme on a fait, elles ne se limitent pas à des langues à déclinaison possédant un cas accusatif ou un cas ergatif : il y a des langues où fonctionne une structure accusative et qui n'ont pas d'accusatif (comme le français) et des langues où fonctionne une structure ergative et qui n'ont pas de cas ergatif (comme le pashto). Les notions de structure accusative et de structure ergative ont une extension sensiblement plus grande que les cas accusatif et ergatif.

2.2. Autres structures actancielles

Pour qu'une structure actancielle se range dans l'une des deux classes, accusative ou ergative, il faut et il suffit que l'un ou l'autre des deux actants d'une construction biactancielle soit grammaticalement traité de la même manière que l'actant unique de la construction uniactancielle. Or cette condition n'est pas toujours remplie, si bien qu'il y a des structures d'actance qui ne peuvent être classées ni comme accusatives ni comme ergatives. Ceci *a priori* peut se produire dans plusieurs cas : 1) quand les deux actants sont l'un et l'autre traités comme l'actant unique, 2) quand chacun des deux possède une partie des propriétés de l'actant unique, 3) quand aucun des deux n'a rien de commun avec l'actant unique. Examinons-les successivement.

Dans ce qui suit nous prendrons pour référence implicite la traduction française (de structure accusative) : dans la symbolisation le sigle X représentera le terme correspondant au sujet français (dans la phrase à deux actants) et le sigle Y celui qui correspond à l'objet français.

2.2.1. Premier cas : chacun des deux actants a le même traitement que l'actant unique. Si, par exemple, en birman on confronte

1. C'est uniquement par tradition que le cas non marqué est appelé nominatif dans les structures accusatives et absolutif dans les structures ergatives.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

la phrase biactancielle (14) (= (3), citée plus haut) avec la phrase uniactancielle (15) (= (1)), on voit que les deux actants de (14) sont dépourvus de marque morphologique tout comme l'actant unique de (15).

(14) ʔəloʔ θu mə caN Phù
travail lui NÉG organiser NÉG
« Il n'organise pas son travail »
(15) khəlè yá la Mɛ
enfant obtenir venir MOD
« Il va y avoir l'enfant »

Ces deux phrases peuvent être symbolisées par les formules suivantes :

(14′) $Y_oX_oV_o$
(15′) Z_oV_o

L'ordre des termes lui-même n'est pas significatif, car, si le verbe est toujours obligatoirement à la fin, le terme X, qui, dans des phrases analogues, est le plus souvent en tête, se trouve dans (14) placé après le terme Y : seul le contenu sémantique indique ici quelles sont les relations entre X, Y et V. Rien ne suggère donc d'identifier à l'actant unique l'un ou l'autre des deux actants. Ce qu'on symbolise : X = Z et Y = Z, ou encore X/Y = Z. Nous dirons que la paire de phrases birmanes (14-15) représente une structure « neutre ».

La structure neutre est relativement rare, car c'est évidemment une grave source d'ambiguïté. Elle ne peut fonctionner que dans des cas comme celui-ci où le contenu sémantique des termes en présence indique clairement comment il faut comprendre la phrase. Dans le cas contraire l'ordre des termes est significatif ou bien des relateurs sont employés. En birman même, l'un ou l'autre des actants de la phrase biactancielle est souvent marqué par une postposition (ex. (4)); parfois même tous les deux sont marqués (ex. (5)).

2.2.2. Deuxième cas : chacun des deux actants a une partie des propriétés grammaticales de l'actant unique. On peut alléguer ici l'exemple du géorgien. C'est une langue où la construction biactancielle, tout en restant conforme au schéma $N_iP_oV_{np}$ (si l'on considère le nominatif comme non marqué), varie avec le temps du verbe. Au présent elle est accusative, comme le montre la confrontation de (16) et de (17).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(16) kal-i c'eril-s ø-c'er-s
femme-NOM lettre-DAT 3SGII-écrire-3SGI
« La femme écrit la lettre »
(17) kal-i k'vdeb-a
mourir-3SGI
« La femme meurt »

Dans (16) le verbe porte deux indices actanciels appartenant à deux paradigmes différents et coréférents des deux actants; dans (17) le verbe porte un indice actanciel appartenant au même paradigme que celui qui est en coréférence avec X dans (16). On symbolise (16) et (17) par les formules (16′) et (17′).

(16′) $X_oY_aV_{x_1y_2}$ (a = datif)
(17′) $Z_oV_{z_1}$

X et Z sont tous deux au nominatif et coréférenciés dans le verbe par le même paradigme. On a donc bien dans ces deux phrases : X = Z.

Mettons ces phrases à l'aoriste : on obtient (18) et (19).

(18) kal-ma c'eril-i da-ø-c'er-a
femme-ERG lettre-NOM PVB-3SGII-écrire-3SGI
« La femme écrivit la lettre »
(19) kal-i mo-k'vd-a
PVB-mourir-3SGI
« La femme mourut »

(19) a la même construction que (17) : Z est au nominatif et est coréférencié dans le verbe par un indice de la même série que dans (17). Dans (18) X est au cas dit ergatif, Y au nominatif; cependant l'accord est le même que dans (16), c'est-à-dire que X est coréférencié dans le verbe par un indice de première série et Y par un indice de deuxième série. On a donc les formules suivantes :

(18′) $X_bY_oV_{x_1y_2}$ (b = ergatif)
(19′) $Z_oV_{z_1}$

Ainsi le terme nominal Y est au nominatif comme Z, tandis que X est à un cas marqué; en revanche, dans l'accord verbal, c'est l'indice actanciel x qui appartient à la même série que z, tandis que l'indice y appartient à l'autre série. On voit que chacun des deux actants X et Y est traité partiellement comme l'actant unique Z.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ce qu'on peut écrire : X ≈ Z et Y ≈ Z. Nous dirons que la paire de phrases géorgiennes (18-19) représente une structure « mixte ». Paradoxalement, la structure où entre le cas dit ergatif n'est pas une structure ergative au sens où nous avons défini ce terme.

La structure actancielle mixte se rencontre dans diverses langues par le monde. Elle n'est pas rare en particulier dans les langues australiennes, où elle est, semble-t-il, partout du même type que dans notre exemple : c'est toujours dans le codage du terme nominal que l'on a Y = Z et dans l'accord verbal que l'on a X = Z. Cette régularité n'est pas sans signification : elle est en rapport avec la différence de comportement entre les noms et les pronoms dans nombre de langues australiennes (v., pour le dyirbal, ci-dessous, § 2.3), comme l'a montré Dixon (1979 : 92).

2.2.3. Troisième cas : aucun des deux actants ne possède aucune des propriétés grammaticales de l'actant unique. Le hindi en fournit un exemple. Dans cette langue, comme en géorgien, la construction des phrases biactancielles varie avec le temps du verbe. Au présent la structure est accusative, comme le montre la confrontation de (20) et (21).

(20) billī ghoṛe-ko dekht-ī hai
chat cheval/OBL-ACC voir/PTCP-F AUX/3SG
« Le chat voit le cheval »

(21) billī girt-ī hai
tomber/PTCP-F AUX/3SG
« Le chat tombe »

Dans (21) Z n'est pourvu d'aucun morphème relateur et il régit l'accord du verbe (en personne/nombre/genre : le nom du chat est féminin). Il en va de même de X dans (20). Y est accompagné de la postposition *ko*, qui est une marque d'accusatif-datif. Les formules sont :

(20′) $X_oY_aV_x$ (a = *ko*)
(21′) Z_oV_z

On a donc bien : X = Z.

Mettons ces phrases au parfait : on obtient (22) et (23).

(22) billī-ne ghoṛe-ko dekh-ā hai
chat-ERG voir/PTCP-M AUX/3SG
« Le chat a vu le cheval »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(23) billī gir-ī hai
tomber/PTCP-F
« Le chat est tombé »

(23) a la même construction que (21). Dans (22) chacun des deux actants est accompagné d'une postposition (*ne* est la marque de l'ergatif), et le verbe a la forme d'un participe au masculin singulier avec un auxiliaire à la 3e personne du singulier, qui fonctionne comme une forme non marquée invariable. Les formules sont :

(22′) $X_bY_aV_o$ (b = *ne*)
(23′) Z_oV_z

On voit que les deux actants sont l'un et l'autre traités tout autrement que l'actant unique : $X \neq Z$ et $Y \neq Z$. Nous nommerons « disjointe » la structure d'actance illustrée par la paire de phrases (22-23).

2.3. Récapitulation

La confrontation de phrases biactancielles et uniactancielles permet de définir cinq types de structures d'actance :

accusative : $X = Z$
ergative : $Y = Z$
neutre : $X = Z$ et $Y = Z$
mixte : $X \approx Z$ et $Y \approx Z$
disjointe : $X \neq Z$ et $Y \neq Z$

Au point où nous en sommes, ces structures ne caractérisent pas des langues, mais seulement des paires de constructions. Il n'est pas rare en effet que plusieurs d'entre elles se trouvent en usage dans la même langue. Un seul exemple suffira, celui du dyirbal, langue australienne souvent évoquée dans la littérature de linguistique générale.

Dans cette langue le verbe ne porte pas d'indice actanciel : les relations actancielles sont donc indiquées seulement par les relateurs affectant les termes nominaux, en l'occurrence des désinences casuelles. Les noms ont un cas ergatif. Les pronoms (de 1re et 2e personne) n'ont pas d'ergatif; en revanche ils ont un accusatif. La structure

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

actancielle varie donc selon que les actants sont des termes de 3e personne ou des pronoms (Dixon 1972 : 59-60). L'ordre des termes n'est pas pertinent.

Si les deux actants sont de 3e personne, la structure est ergative, ex. (24-25).

(24) balan d'ugumbil baŋgul yaṛaŋgu balgan $Y_oX_aV_o$
ART/ABS femme/ABS ART/ERG homme/ERG frapper (a=ergatif)
« L'homme frappe la femme »

(25) bayi yaṛa baniñu Z_oV_o
ART/Ø homme venir
« L'homme vient »

On a bien : Y = Z.

Si les deux actants sont des pronoms de 1re et 2e personne, la structure est accusative, ex. (26-27).

(26) ŋad'a ŋinuna balgan $X_oY_bV_o$ (b = accusatif)
moi/NOM toi/ACC
« Je te frappe »

(27*a*) ŋad'a baniñu Z_oV_o
venir
« Je viens »

(27*b*) ŋinda baniñu Z_oV_o
toi/NOM venir
« Tu viens »

On a donc : X = Z.

Si X est un pronom de 1re ou de 2e personne et Y un terme de 3e personne, la structure est neutre, ex. (28).

(28) ŋad'a bayi yaṛa balgan $X_oY_oV_o$
« Je frappe l'homme »

X est au nominatif comme Z dans (27*a*), Y à l'absolutif comme Z dans (25). Donc : X = Z et Y = Z.

Enfin si, inversement, X est de 3e personne et Y de 1re ou 2e, la structure est disjointe, ex. (29).

(29) ŋayguna baŋgul yaṛaŋgu balgan $Y_bX_aV_o$
moi/ACC ART/ERG homme/ERG
« L'homme me frappe »

X est à l'ergatif, Y à l'accusatif : aucun des deux n'est traité comme l'actant unique d'aucune phrase. Donc : X ≠ Z et Y ≠ Z.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. LES STRUCTURES D'ACTANCE ET LES RELATIONS SÉMANTIQUES

3.1. Etat de la question

3.1.1. La définition donnée ci-dessus des structures d'actance (reprise de Lazard 1978) est purement formelle et différentielle. Elle se fonde sur la comparaison, deux à deux, de couples de phrases, dont l'une est biactancielle, l'autre uniactancielle. Elle est indépendante du contenu sémantique, si ce n'est dans la mesure où elle implique que l'on doit savoir si deux phrases sont la traduction l'une de l'autre, c'est-à-dire ont la même signification. En ce sens la méthode est semblable à celle du phonologue qui établit une opposition au moyen de paires minimales, c'est-à-dire de mots reconnus comme de sens différent, sans considération de leur signification concrète. Dans ces conditions les structures accusative et ergative ne se définissent que l'une par rapport à l'autre et les dénominations d'accusative et ergative ne sont que des étiquettes arbitraires, choisies par commodité en accord avec la tradition.

Cela dit, s'il est théoriquement possible de poursuivre la comparaison, de couples de phrases en couples de phrases (et de langue en langue), indéfiniment, il va de soi que cette opération est impraticable sur une grande échelle : on ne peut comparer toutes les phrases de deux langues, et encore moins, pour ainsi dire, toutes les phrases de toutes les langues, multiple infinité. Si cette méthode permet de dire que tel énoncé dans telle langue est de structure accusative ou ergative, c'est-à-dire, ni plus ni moins, est ou non du même type que sa traduction française ou latine (ou, si l'on préfère, sa traduction en avar ou en esquimau) prise comme terme de comparaison, elle ne permet donc pas, en toute rigueur, de caractériser une langue dans son ensemble. On parle pourtant habituellement, un peu improprement, mais non sans raison, de « langues accusatives » et de « langues ergatives ». Historiquement ces notions se sont développées à partir de comparaisons du même genre que celles que nous avons faites : elles sont nées de la surprise causée par la syntaxe des langues comme le basque et les langues caucasiques,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

langues dont les locuteurs, par contraste avec la plupart des autres langues d'Europe, semblaient s'exprimer toujours par des tournures « passives » (v. notamment Müller II, 1882 : 2 *sq.*; Schuchardt 1895 et 1905-1906; Finck 1907). Mais, passé cette première conception, c'est ordinairement sur des considérations sémantiques que les linguistes d'aujourd'hui fondent l'opposition entre actance accusative et actance ergative.

3.1.2. On dit souvent qu'une langue accusative est une langue qui traite de même le sujet de la phrase transitive et le sujet de la phrase intransitive, ou, en abrégé, le sujet transitif et le sujet intransitif, tandis qu'une langue ergative traite de même l'objet et le sujet intransitif. Mais qu'est-ce que le sujet? Si cette notion se laisse définir dans une langue donnée, elle n'est pas claire en linguistique générale. Elle a suscité beaucoup de discussions et les linguistes ne sont pas d'accord sur sa validité universelle (v. plus bas, chap. III, § 5). On ne peut donc s'appuyer sur elle pour définir les structures d'actance.

La notion d'agent, plus franchement sémantique, fournit une base plus solide. On dit alors que dans une langue accusative c'est l'agent qui est traité comme l'actant unique, tandis que dans une langue ergative c'est le patient. De fait, dans (6) et (8) il y a un agent, celui qui tue, et un patient, celui qui est tué; et il en ira de même dans toutes les langues où l'on exprimera un événement analogue. La définition est donc claire.

Malheureusement elle a un champ d'application trop restreint. En effet, si elle s'applique bien dans le cas des verbes désignant une action, émanant d'un agent et affectant un patient, il y a dans toutes les langues beaucoup d'énoncés qui expriment des événements autres que des actions de ce genre et qui n'en comportent pas moins deux actants. Pouvons-nous dire que, dans une phrase française comme (30) (empruntée à Mounin 1980 : 157), le sujet soit en quelque manière un agent? Elle a pourtant la même structure que (12)[1].

(30) L'air attiédi fleurait la lavande.

De même, la personne qui aime ou qui déteste, qui voit ou qui

1. Si ce n'est qu'elle ne peut être tournée au passif.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

entend, qui souffre ou qui reçoit, qui trouve ou qui perd par hasard, la personne ou la chose qui subit (un traitement, un dommage) ou simplement qui a (une famille, une maison, une maladie, un défaut de fabrication, une propriété chimique, etc.), ne sont aucunement des agents. Cependant tous ces verbes, qui ne désignent pas des actions, se construisent en français, et dans diverses langues (mais non toutes), de la même manière que les verbes d'action comme « tuer » ou « faire ».

3.1.3. On a donc cherché à élaborer une notion d'application plus large que celle d'agent. Dans une vaste entreprise de construction d'un système de « noèmes » *a priori* susceptible de servir de terme de comparaison dans l'analyse sémantique des langues, Heger (1985) pose une « fonction causale » *(Kausal-Funktion)*, qu'il oppose en premier lieu à une « fonction prédicative » *(Prädikativ-Funktion)*, et ensuite à une « fonction finale », et il construit sur ces bases l'ensemble des relations grammaticales possibles dans la phrase à deux et à trois actants. Par une démarche assez voisine, Bossong (1980) oppose deux « cas sémantiques primaires » *(semantische Primärkasus)*, « actif » et « inactif », qu'il symbolise respectivement A (de l'allemand *Ausgang* « source ») et Z (de *Ziel* « but »), en précisant bien (p. 366) qu'ils sont « hypothetische Konstrukte des Linguisten, die ihre Tauglichkeit in der Konfrontation mit der Empirie erweisen müssen ».

D'autres linguistes procèdent par induction. Dixon (1979 : 103) constate que toutes les langues ou presque, si étonnant que cela paraisse (« this is really a surprising fact »), avec les verbes signifiant « couper » et « donner », « frotter » et « porter », « prendre » et « cuire », et même « voir » et « entendre », traitent de même les deux participants. « By this I mean that the participant who makes the incision (for "cut") is equated with the person who transfers possession of something he had (for "give"), with the participant who receives the sense impression (for "see"), and so on. I denote this participant by the functional label "A" : the A NP's for "cut", "give", « see », etc. are consistently treated in exactly the same way, in all aspects of morphology and syntax, across every type of human language. The other participant in these transitive activities — that which is incised (for "cut"), whose sense impression is noticed (for

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« see »), etc. is also treated in the same way; here I use the functional label "O". It is these facts which lead me to suggest that the syntactic-semantic functions A and O are universal linguistic primitives. » J'ai cité ce passage en entier parce que beaucoup de linguistes de tradition anglo-saxonne font usage des notions (et des sigles) A et O.

De leur côté Van Valin et Foley (1980 : 335) considèrent comme fondamentale « an opposition between participants that perform, effect, instigate or control the situation denoted by the predicate, and participants that do not perform, initiate or control any situation but rather are affected in some way. The former type of participant we refer to as an *Actor* (A) and the latter as an *Undergoer* (U) ». La notion d'*actor* « acteur » est plus large que celle d'agent : c'est un « macrorôle » (Foley/Van Valin 1984 : 30), qui peut être rempli non seulement par un agent, mais aussi par un « instrument » (*the rock* dans (31*a*)), un « récepteur » (*the lawyer* dans (31*b*)), un « expérient »[1] (*the dog* dans (31*c*)).

(31*a*) the rock shattered the mirror
« La pierre fracassa le miroir »
(31*b*) the lawyer received a telegram
« L'avocat reçut un télégramme »
(31*c*) the dog sensed the earthquake
« Le chien sentit le tremblement de terre »

La notion de *undergoer* « subissant » est aussi un « macrorôle ». Ces deux notions ressemblent beaucoup aux A et O de Dixon. Les auteurs nous disent que « actor and undergoer, the two arguments of a transitive predication, have both semantic and syntactic significance » (1984 : 32).

3.1.4. Il est évidemment facile à partir de telles notions de définir et d'opposer les structures actancielles fondamentales, l'accusative et l'ergative : la structure accusative est celle qui assimile grammaticalement à l'actant unique le A de Bossong, celui de Dixon et l'« acteur » de Foley et Van Valin, l'ergative celle qui lui assimile le Z de Bossong, le O de Dixon et le « subissant » de Foley et Van Valin.

1. J'emprunte à Garde (1983 : 348) cet heureux néologisme pour traduire l'anglais *experiencer*.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Malheureusement je crains que ces constructions ne fournissent pas vraiment la solution cherchée, ou plutôt je crois qu'elles la contiennent, mais l'enveloppent d'un certain brouillard. La difficulté réside dans les différences que les différentes langues introduisent ou n'introduisent pas dans la façon d'exprimer différentes sortes de procès à deux participants. Bossong (1980 : 365) dit bien que les mêmes participants peuvent, selon les langues, être identifiés différemment à A et à Z : par exemple, avec les verbes de perception, le français et l'abkhaz identifient l'expérient avec A et l'objet perçu avec Z, tandis que le géorgien, à l'inverse, traite, en règle générale, l'expérient comme Z et l'objet perçu comme A. Que signifie cette remarque si ce n'est qu'il y a dans le champ des procès à deux participants tout un domaine où l'opposition actif-inactif ne s'applique pas? Elle n'est claire en fait que dans le cas des actions caractérisées avec un agent et un patient.

En effet la généralisation de Dixon n'est guère acceptable. Il n'est pas vrai que dans toutes les langues (ou presque, dit l'auteur, ce qui enlève déjà du poids à son argumentation) « couper », « donner » et « voir » aient la même construction. Et il y a encore d'autres diversités, utilement mises en lumière par Tsunoda (1981, 1985), sur lesquelles nous reviendrons (v. ci-dessous, § 5.3).

Quant aux « macrorôles » de Foley et Van Valin, ce ne sont pas des notions purement sémantiques : les auteurs eux-mêmes les disent, nous l'avons vu, à la fois sémantiques et syntaxiques. Et de fait, lorsqu'ils déclarent que, dans les deux phrases (32*a* et *b*), qui représentent le même événement, l' « acteur » est John dans la première et Harry dans la seconde, n'est-ce pas simplement parce que *John* est le sujet grammatical de la première et *Harry* le sujet grammatical de la seconde?

(32*a*) John bought the book from Harry
« John acheta le livre à Harry »
(32*b*) Harry sold the book to John
« Harry vendit le livre à John »

S'il en est ainsi, on ne peut utiliser ce « macrorôle » comme critère sémantique des structures syntaxiques : ce serait un cercle vicieux[1].

1. Les notions d' « actor » et « undergoer » n'ont de sens précis que dans le cadre de la théorie dite « Role and Reference Grammar », où elles servent d'interface entre la sémantique et la syntaxe (Van Valin 1990 : 229).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Un exemple fera mieux apparaître le point sensible. Soit la phrase (33).

(33) un chien voit un évêque

Dans diverses langues une telle phrase aura des constructions variées, qui peuvent être glosées par (33*a-d*).

(33*a*) chien — (à) évêque — voir
(33*b*) par/à chien — évêque — voir
(33*c*) de chien — à évêque — voir
(33*d*) à chien — de évêque — voir

Il est bien difficile dans une phrase de ce genre de découvrir un agent ou un terme « actif » ou un « acteur » : elle n'indique pas que le chien ait rien fait pour voir l'évêque ni l'évêque pour être vu par le chien. Il n'est donc pas étonnant que certaines langues construisent cette phrase tout autrement que celles qui expriment une action. Cependant il est de fait (et dans cette mesure Dixon a raison) que dans beaucoup de langues cette phrase a la même construction que celles qui expriment une action exercée par un agent sur un patient. Seulement, si la plupart identifient l'actant « chien » à l'agent et l'actant « évêque » au patient, l'identification inverse est possible.

En somme on constate que les phrases exprimant une action, avec agent et patient, disons, pour abréger, les « phrases d'action », servent largement de modèle syntaxique à la construction de phrases exprimant toutes sortes d'autres procès; nous verrons d'ailleurs que, dans le domaine de la transitivité, elles occupent une position polaire apparemment dans la syntaxe de toutes les langues. L'influence de ce modèle couvre donc toujours un champ considérable, quoique d'extension variable : c'est en cela que, à cet égard, les langues sont différentes. Mais toutes, semble-t-il, accordent une sorte de primauté aux phrases d'action : c'est là le noyau de toutes les hypothèses sur un terme « actif », un « A », un « acteur » opposé à un terme « inactif », un « O », un « subissant ». Dans ces conditions, il est légitime de s'appuyer simplement sur les phrases d'action pour fonder sémantiquement la définition des structures d'actance, et l'on peut se dispenser de telles hypothèses.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3.2. Définition sémantique des structures d'actance

Les éléments sont donc d'une part l'actant unique (notre Z), d'autre part, dans les phrases d'action, l'agent et le patient, que nous pouvons identifier sans difficulté respectivement à nos X et Y : en effet nous avons défini ces termes comme ceux qui correspondent respectivement au sujet et à l'objet français; or en français, comme dans la plupart des langues d'Europe, dans les phrases d'action (non marquées) le sujet est toujours l'agent et l'objet le patient.

3.2.1. Les structures actancielles fondamentales résultent du jeu des deux principes d'intelligibilité et d'économie. La nécessité de l'intelligibilité impose que les deux actants de la phrase biactancielle soient distingués par quelque moyen grammatical : dans (6) ou (8) il importe de savoir lequel tue et lequel est tué. D'autre part la solution la plus économique est de traiter l'un des deux, soit l'agent soit le patient, comme l'actant unique. Ainsi sont fondées les deux structures actancielles fondamentales, l'accusative, où l'agent est traité comme l'actant unique (X = Z), et l'ergative, où c'est le patient (Y = Z).

La tendance à l'économie conduit aussi à ne marquer qu'un terme sur les trois, celui qui se différencie de l'actant unique, alors que celui-ci et le terme qui lui est assimilé sont non marqués. C'est effectivement ce qui est souvent réalisé dans les langues. En général, en structure accusative, Z et X sont au nominatif (cas non marqué), Y à l'accusatif; en structure ergative, Z et Y sont à l'absolutif (cas non marqué), X à l'ergatif.

3.2.2. Cependant ce n'est pas toujours le cas, nous l'avons vu. La structure neutre (§ 2.2.1) enfreint le principe d'intelligibilité. Mais elle est rare, ce qui n'est pas surprenant, et ne se trouve guère que dans des cas où les rapports sémantiques des lexèmes en présence sont tels que les indications grammaticales deviennent inutiles.

Le principe d'économie est moins impérieux que le principe d'intelligibilité : les langues admettent (sans doute même exigent) une certaine mesure de redondance. Les structures moins économiques, structure mixte (§ 2.2.2) et structure disjointe (§ 2.2.3), ne sont pas exceptionnelles. Elles résultent probablement soit des pressions exer-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

cées sur le système de l'actance par d'autres exigences au sein de ce système de systèmes que constitue la grammaire d'une langue, soit de circonstances historiques et de la relative inertie des équilibres linguistiques (les langues évoluent lentement et progressivement), soit, plus probablement, de la combinaison des unes et des autres.

Une autre façon d'enfreindre le principe d'économie est de marquer l'actant unique et celui qui lui est assimilé. Cette possibilité a été examinée par Dixon (1979 : 77 et 78) et par Plank (1985*a* : 301-302). Si X et Z marqués s'opposent à Y non marqué, on a affaire, aussi bien selon la définition différentielle (§ 2.1) que selon la définition sémantique (§ 3.2.1), à une structure accusative ; si Y et Z marqués s'opposent à X non marqué, ce sera une structure ergative. Mais l'une et l'autre sont de forme inhabituelle. La seconde (Y = Z marqués) semble n'être guère attestée : elle est représentée à la rigueur dans un texte en bas latin du VIII^e^ siècle, signalé par Plank (p. 289 *sq.*) où le sujet de phrases intransitives est à l'accusatif. La première (X = Z marqués, que Dixon caractérise comme « marked nominative » = « extended ergative ») se trouve dans des langues d'Afrique orientale, d'Amérique et d'Océanie. L'exemple (34*a*, *b*) est pris en drehu, langue mélanésienne (Moyse-Faurie 1983 : 148-149).

(34*a*)	hna lep la kuli hnen la nakönatr	$V_oY_oX_a$
	ASP battre ART chien PRÉP ART enfant	(a = *hne(n)*)
	« L'enfant battit le chien »	
(34*b*)	hna traqa hne-ng	V_oZ_a
	arriver PRÉP-moi	
	« J'arrivai »	

La structure d'actance illustrée par (34) n'est dans cette langue qu'une des structures qui y fonctionnent, car la construction varie selon divers facteurs, notamment le temps/aspect.

3.2.3. Enfin il existe une autre possibilité que nous n'avons pas encore examinée : c'est que l'actant unique ne soit pas traité de façon unitaire. Elle n'est pas purement théorique. Il y a en effet des langues où l'actant unique a un statut grammatical différent selon que le participant qu'il représente est ou non un agent. Le rôle sémantique de ce participant n'est pas le même selon la nature du procès désigné par le verbe et le rôle du participant : il est actif avec

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« courir », « nager », « se lever », inactif avec « mourir », « gésir », « tomber »[1]. Dans les langues en question l'actant unique est, dans le premier cas, traité comme l'agent des phrases d'action biactancielles et, dans le second, comme le patient. On a donc à la fois $Z^a = X$ et $Z^i = Y$ (où Z^a et Z^i représentent respectivement l'actant unique actif et inactif).

Cette structure d'actance, sur laquelle Klimov (1972, 1977) a attiré l'attention est, avec les structures accusative et ergative, l'une des trois structures majeures. Elle satisfait comme elles le principe d'intelligibilité : elle enfreint quelque peu le principe d'économie, ce qui peut expliquer sa relative rareté, mais ce défaut est peut-être compensé par ce qu'a de logique cette bipartition de toute la syntaxe actancielle. C'est cette structure que Klimov, assez malheureusement, a dénommée « active », et que nous préférons appeller « structure duale », parce qu'elle partage en deux l'ensemble des constructions uni- et biactancielles (Lazard 1986*a* : 106). Elle existe dans nombre de langues, notamment parmi les langues amérindiennes (hoka, siou, iroquois, etc.). L'exemple (35) est emprunté au chickasaw, langue muskogee (Payne 1982 : 354, 355, 365).

(35*a*) chī-yimmi-li — $V_{x_1y_2}$
2SGII-croire-1SGI
« Je te crois »

(35*b*) is-sa-shō?ka — $V_{x_1y_2}$
2SGI-1SGII-embrasser
« Tu m'embrasses »

(35*c*) chokma-li — V_{z_1}
être.bon-1SGI
« J'agis bien »

(35*d*) sa-chokma — V_{z_2}
1SGII-être.bon
« Je suis bon »

Dans (35*c, d*), nous avons choisi à dessein, pour plus de clarté, un lexème verbal susceptible de désigner une action ((35*c*)) ou un état ((35*d*)) : selon que le verbe dénote l'un ou l'autre, l'indice actanciel (unique) s'identifie à l'un ou l'autre des indices actanciels des phrases

1. Cette présentation est simplifiée : le fonctionnement est souvent plus compliqué et le paramètre pertinent n'est pas partout exactement le même (v. Holisky 1987, Mithun 1991). Mais le principe semble assez clair.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

à deux actants (35*a*, *b*)[1]. Dans ces phrases la relation des actants avec le verbe est indiquée exclusivement par les indices actanciels. Mais, dans d'autres langues, comme le bats (Caucase), la structure duale se manifeste dans le marquage de l'actant nominal, qui peut, en phrase uniactancielle, être soit à l'ergatif soit à l'absolutif.

Si, comme nous avons fait au § 2, nous considérons ici des couples de phrases, nous voyons que le couple (35*a*)-(35*c*) représente une structure accusative (X = Z) et le couple (35*b*)-(35*d*) une structure ergative (Y = Z). La notion de structure duale n'est donc pas applicable à un couple de phrases, comme le sont les notions de structure accusative et de structure ergative, mais seulement à une langue. Une langue accusative est une langue où la structure accusative est dominante, c'est-à-dire caractérise les phrases d'action et assimilées; une langue ergative est une langue où la structure ergative est dominante. Une langue duale est une langue où ne domine ni l'une ni l'autre de ces deux structures, mais où elles se trouvent, en quelque sorte, à égalité.

3.3. Autres constructions

C'est donc la construction des phrases d'action qui détermine la structure actancielle dominante dans une langue. On désigne couramment comme « langues accusatives » et « langues ergatives » celles où la construction des phrases d'action entre dans des structures respectivement accusative et ergative : c'est un raccourci commode et sans inconvénient, pourvu qu'on n'oublie pas quelle en est la signification.

Cependant il y a souvent dans une langue, à côté de la construction des phrases d'action, construction majeure, d'autres constructions usitées dans des énoncés exprimant d'autres types de procès. On peut les classer en distinguant entre celles qui comprennent un actant traité comme l'actant unique, c'est-à-dire ordinairement un actant non marqué, et celles qui n'en comprennent pas (on néglige ici les constructions biactancielles déviantes et les constructions triac-

1. Il y a encore une troisième série d'indices actanciels, qui désigne l'attributaire, et l'actant unique peut aussi apparaître sous la forme d'un indice de cette troisième série. Nous laissons ici de côté cet aspect de la langue : nous aurons l'occasion d'y revenir au chapitre III, § 5.1.2.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tancielles : voir, à ce sujet, chap. IV, § 4 et 5). En voici quelques exemples.

3.3.1. Premier cas : l'un des actants a les mêmes propriétés grammaticales que l'actant des phrases uniactancielles. C'est ce qui ce produit en langue accusative, en français par exemple, avec des verbes pourvus d'un complément d'objet indirect, comme *appartenir (à), dépendre (de),* ou avec des verbes comme *habiter (à/dans,* etc.) qui exigent un complément sans en régir la forme : tous ces verbes ont un sujet semblable à celui des phrases uniactancielles et un complément différent de l'objet (direct) des verbes d'action et autres. La situation est la même en latin avec des verbes qui se construisent avec un cas autre que l'accusatif, comme *parere* (+ datif) « obéir », *meminisse* (+ génitif) « se souvenir ».

Parmi les langues ergatives nous donnons ci-dessous des exemples de langues qui diffèrent par le nombre d'indices actanciels portés par le verbe, deux en basque, un en avar et aucun en futunien (langue polynésienne). En basque, (36) illustre la construction des phrases d'action (structure ergative), (37) un autre type; l'ordre des termes n'est pas grammaticalement pertinent (N'Diaye 1970 : 52-53).

(36) zakurr-ek zikindu du etxe-a
chien-ERG salir/PTC AUX/3SGI/3SGII maison-DÉF
« Le chien a sali la maison »

(37) piro-a gan zai-ote auzu-ei
canard-DÉF partir/PTC AUX/3SGI-3PLIII voisin-PL/DAT
« Les voisins ont perdu leur canard »

L'un des termes est à l'absolutif dans les deux phrases, mais l'autre est à l'ergatif dans (36), au datif dans (37). D'autre part les indices actanciels coréférentiels de ce deuxième terme appartiennent à des paradigmes différents dans les deux phrases.

En avar, (38) est une phrase d'action; (39) et (40) ont d'autres constructions (Charachidzé 1981 : 154 et 160).

(38) di-cca l'uri b-orx-ana
moi-INSTR rocher CL-soulever-AOR
« Je soulevai le rocher »

(39) di-ye yas y-ol'-ula
moi-DAT fille CL-aimer-PRES
« J'aime la jeune fille »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(40) di-da co c̑eg̀erl'i b-ih́-ana
moi-SUP un silhouette CL-voir-AOR
« Je vis une silhouette »

Les trois phrases comprennent un terme à l'absolutif qui régit l'accord du verbe, mais le cas de l'autre terme varie selon le verbe employé.

Le futunien distingue aussi par la construction les verbes d'action, ex. (41), et certains autres, ex. (42) (Moyse-Faurie 1991*a* : 71-72).

(41) e tā le toe e lona tinana
ASP frapper ART enfant REL sa mère
« La mère bat son enfant »
(42) e alofa le tinana ki ona toe
aimer REL ses
« La mère aime ses enfants »

(41) est de construction ergative : la préposition *e* introduit l'agent. (42) est construit autrement : la préposition *ki* indique la direction.

3.3.2. Deuxième cas : aucun des deux actants n'est traité comme l'actant de la phrase uniactancielle. En bengali, langue accusative, (43) a la même construction que les phrases d'action : l'un des termes est au nominatif et régit l'accord du verbe. Dans (44) les deux actants sont à un cas marqué et le verbe, mis à une forme zéro (3e pers. sg.), ne s'accorde avec aucun des deux (Klaiman 1980 : 279).

(43) aami tomaake caai
moi/NOM toi/ACC vouloir/1SG
« Je te veux »
(44) aamaar tomaake bhaalo laage
moi/GEN toi/ACC bon affecter/3SG
« Je t'aime bien »

Voici enfin des exemples en djaru, langue australienne ergative (Tsunoda 1981 : 406-407). (45) est une phrase d'action, de construction ergative, avec un terme à l'absolutif. Dans (46) les deux actants sont à un cas marqué. De l'une à l'autre le statut de l'un des actants ne change pas (même cas ergatif, même indice actanciel), mais pour l'autre il y a à la fois changement de cas et changement de l'indice actanciel.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(45) mawun-tu nga-ø-ø jaji lan-an
homme-ERG AUX-3SGI-3SGII kangourou percer-PRÉS
« L'homme perce de sa lance un kangourou »
(46) mawun-tu nga-ø-la jaji-wu jarra-nyang-an
AUX-3SGI-3SGIII kangourou-DAT attendre-PRES
« L'homme attend un kangourou »

4. AUTRES FACTEURS D'ACCUSATIVITÉ ET D'ERGATIVITÉ

Hormis les contructions des phrases uni- et biactancielles, qui ont fait l'objet des sections précédentes, l' « accusativité » ou l' « ergativité » peut se manifester dans d'autres sortes de relations grammaticales, en ce sens qu'on peut y trouver soit l'agent soit le patient associé par son comportement à l'actant unique. La plupart de ces relations grammaticales sont de celles qui s'établissent dans la phrase complexe. C'est pourquoi il est habituel, chez les linguistes de tradition anglo-saxonne, de parler d'« ergativité syntaxique » par opposition à l' « ergativité morphologique », c'est-à-dire à celle qui se manifeste dans les constructions de la phrase simple. Mais cette terminologie, bien que commode, est inexacte, car les relations qui, dans la phrase simple, définissent les structures d'actance sont autant syntaxiques que morphologiques : nous les appellerons donc de préférence critères « premiers », désignant comme critères « seconds » ceux dont il va être question dans ce qui suit.

Ces critères sont essentiellement ceux dont on se sert habituellement pour définir la fonction de sujet. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir au chap. III, § 5, à propos du sujet. Nous nous contenterons ici d'évoquer quelques-uns des faits qui sont ordinairement allégués dans les discussions relatives à l'opposition entre ergativité et accusativité, à savoir : le jeu des pronoms réfléchis et réciproques, l'ellipse par coréférence en phrase complexe, la construction des propositions relatives.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

4.1. Réfléchis et réciproques

4.1.1. L'une des propriétés du sujet, en phrase biactancielle comme en phrase uniactancielle, dans les langues accusatives est souvent de commander l'emploi des réfléchis et réciproques. Ceci signifie que, si dans la phrase un autre terme lui est coréférentiel, il est, dans certaines langues, obligatoirement réalisé sous la forme d'un morphème dit réfléchi (ou, le cas échéant, réciproque). A cet égard l'agent (ou, dans les autres phrases que les phrases d'action, le terme qui lui est assimilé) et l'actant de la phrase uniactancielle ont la même propriété (X = Z) : le patient (ou assimilé) ne la possède pas. Ce qu'illustrent, en latin, (47-48).

(47) se ips-i interfici-unt
RFL/ACC ID-PL/M/NOM tuer-3PL
« Ils se tuent eux-mêmes/Ils se suicident »

(48) virtus est amans sui (Cicéron)
vertu être/3SG épris RFL/GEN
« La vertu est éprise d'elle-même »

C'est, dans (47) comme dans (48), le sujet qui est coréférencié par le réfléchi, lequel est à l'accusatif *(se)* ou au génitif *(sui)*. La relation est de type accusatif : *ipsi* (X) est traité comme *virtus* (Z). En outre, en phrase biactancielle, si le terme coréférent de l'agent est le patient, c'est lui (Y) qui prend la forme du réfléchi (*se* dans (48)).

4.1.2. Pour que la relation soit ergative, il faudrait que le réfléchi coréférencie non l'agent, mais le patient. Si la coréférence est entre agent et patient, c'est l'agent qui devrait alors prendre la forme réfléchie. Au lieu de phrases du type : Un Tel — tuer — soi (construction accusative), on devrait avoir des phrases du type : par soi — Un Tel — tué (construction ergative).

En fait cette construction ne se trouve guère, ceci pour plusieurs raisons. D'abord toutes les langues n'ont pas de morphèmes réfléchis (ou réciproques). Elles usent d'autres procédés pour exprimer la coréférence entre deux termes de la phrase. Soit elles emploient simplement le pronom de la personne appropriée, laissant au contexte le soin d'indiquer à quel participant il réfère, soit elles ont des pronoms soulignant l'identité (« lui-même », etc.) qui peuvent servir à indi-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

quer le réfléchi, sans que cet emploi soit ni obligatoire ni exclusif. Elles peuvent aussi avoir des procédés de dérivation formant des verbes de sens réfléchi ou réciproque, ou encore il suffit d'employer un verbe uniactanciel pour indiquer que l'action porte sur celui-là même qui l'exerce. Souvent aussi il existe des morphèmes invariables qui donnent à la phrase ce sens. Il n'est pas rare que plusieurs de ces procédés soient cumulés. Par exemple, en esquimau d'Ammassalik, langue ergative, les verbes uniactanciels peuvent avoir un sens réfléchi, et le réfléchi et le réciproque peuvent être exprimés par un verbe uniactanciel accompagné d'un morphème invariable spécifique (Mennecier 1991 : 16); — en badaga, langue accusative, on emploie pour rendre le réfléchi les pronoms ordinaires accompagnés facultativement d'une particule d'insistance (Pilot-Raichoor 1991*a* : 85-86); — le dyirbal, langue ergative, a des dérivations spécifiques de verbes réfléchis et réciproques, éventuellement combinées avec une particule d'insistance, et use aussi de la formation antipassive (Dixon 1972 : 89-93). Dans des cas pareils la construction réfléchie n'est pas un critère d'accusativité/ergativité.

4.1.3. D'autre part, il est de fait que les langues ergatives qui ont des pronoms ou indices actanciels réfléchis et réciproques en usent en général de la même manière que les langues accusatives, c'est-à-dire que ces morphèmes réfléchis coréférencient non le patient, mais l'agent. Ainsi, en tcherkesse, le verbe peut comprendre trois indices actanciels préfixés, représentant, dans l'ordre où ils se rangent dans la forme verbale, 1 / l'actant unique ou, en phrase biactancielle d'action, le patient, 2 / l'attributaire, 3 / l'agent. Dans (49), phrase d'action de sens réfléchi, c'est le premier préfixe qui a la forme du réfléchi et qui coréférencie l'indice de troisième position (Paris 1991 : 39). Autrement dit, c'est l'agent (troisième préfixe) (X) qui commande l'emploi du réfléchi en position de patient (Z), exactement comme dans les langues accusatives.

(49) z-ey-s-tə-γ
RFL-3SGII-1SGIII-donner-PAS
«Je me suis donné à lui»

On peut comparer (49) à (50), qui est une phrase « intransitive », comprenant un « premier actant » (Z) et un réfléchi en deuxième

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

position, c'est-à-dire représentant un attributaire (telle est dans cette langue la construction du verbe « battre » : on dit « battre à quelqu'un »); la troisième position est vide.

(50) sə-ze-wa-γ
1SGI-RFL-battre-PAS
« Je me suis donné un coup »

(49) et (50) pourraient être glosés respectivement : soi — à lui — par moi — donné, et : moi — à soi — battre. On voit que X dans (49) a la même propriété de commander le réfléchi que Z dans (50) : X = Z. La relation est de type accusatif.

4.1.4. Toutefois, dans cette langue, la situation est partiellement différente dans le cas du réciproque. La phrase (51) est formée d'un verbe « intransitif » avec attributaire; elle comprend un indice actanciel réciproque en deuxième position, donc représentant l'attributaire, qui coréférencie l'indice actanciel de première position (Z). (51) est donc comparable à (50).

(51) tə-ze-zewa-γ
1PLI-RCP-guerroyer-PAS
« Nous nous sommes fait la guerre »

En revanche, (52), qui comprend un verbe « transitif », c'est-à-dire construit comme les verbes d'action, illustre une relation différente : l'indice actanciel réciproque est en troisième position (où il prend une autre forme qu'en deuxième position), donc représente l'agent (X), et il coréférencie le préfixe de première position, qui représente le patient (Y); la deuxième position est vide.

(52) tə-zære-λeγ'ə-γ
1PLI-RCP-voir-PAS
« Nous nous sommes vus réciproquement »

Alors que (51) pourrait être glosé : nous — à l'un l'autre — guerroyer, (52) pourrait l'être : nous — par l'un l'autre — vu. Dans (52) c'est le patient (Y) qui commande le réciproque, comme Z dans (51) : Y = Z. La relation est de type ergatif.

Ainsi nous voyons que dans une même langue le réfléchi et (dans certains cas) le réciproque se comportent différemment : avec le

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

réfléchi la relation est accusative, avec le réciproque elle peut être accusative (51) ou ergative (52). Les deux critères donnent des résultats divergents.

4.2. Ellipse par coréférence

4.2.1. Dans les langues européennes modernes, qui sont accusatives, le sujet des phrases intransitives et celui des phrases transitives, c'est-à-dire, dans les phrases non marquées, l'agent ou assimilé, possèdent certaines propriétés qui se manifestent dans la grammaire de la phrase complexe et qui le différencient nettement des autres actants, en particulier de l'autre actant de la phrase biactancielle. Les deux suivantes sont souvent évoquées dans la littérature relative à l'ergativité.

1 / Ellipse par coréférence en coordination, ex. (53) et (54).

(53) César vint, vit et vainquit.
(54) César vint, vit, écrasa l'ennemi et s'en retourna.

Dans (53) le sujet, actant unique, n'est mentionné que dans la première proposition et omis dans les deux suivantes. Il en va de même dans (54), où la troisième proposition est biactancielle. Il n'y a à cet égard aucune différence entre l'actant unique des première, deuxième et quatrième propositions et l'agent de la troisième.

2 / Jeu des verbes subordonnés dans leur rapport au verbe principal, ex. (55) et (56).

(55) L'homme se précipita pour entrer.
(56*a*) L'homme bouscula le portier pour entrer.
(56*b*) L'homme bouscula le portier pour qu'il entre.

Dans (55) et (56*a*), le sujet (agent) implicite de l'infinitif est le même que celui du verbe personnel, intransitif dans (55), transitif dans (56). Il est exclu que dans (56*a*) on entende que c'est le portier qui est entré. Pour exprimer ce dernier sens, il faut employer (56*b*). En revanche, la construction de (56*b*) est exclue si celui qui entre est aussi celui qui bouscule : dans ce cas, l'emploi de l'infinitif est obligatoire.

Au regard de ces deux propriétés, l'agent (ou assimilé) (X) et

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'actant unique (Z) se comportent exactement de même : X = Z. La relation est de type accusatif.

Dixon (1979), pour décrire les propriétés de ce genre, a proposé le nom et la notion de « pivot ». Est pivot le terme commun auquel, dans une phrase complexe, se rattachent deux prédicats verbaux, autour duquel, en quelque sorte, ils gravitent. Dans les langues accusatives semblables au français (ou à l'anglais) est pivot le « sujet » intransitif ou transitif, c'est-à-dire que cette fonction associe l'actant unique et, en phrase biactancielle, l'agent ou assimilé : le pivot est Z/X.

4.2.2. Que se passe-t-il dans les langues ergatives? Le dyirbal offre l'exemple, devenu classique, de relations de type ergatif. Considérons le cas de la coordination. Deux phrases uniactancielles, dont l'actant est le même, peuvent naturellement être coordonnées et l'actant, qui est à l'absolutif, n'est ordinairement pas répété : la situation est la même qu'en français (ci-dessus, (53)). Mais, si l'on coordonne, comme dans (54), une phrase uniactancielle et une biactancielle, ayant un terme en commun, il ne peut y avoir ellipse que si ce terme commun est dans les deux propositions à l'absolutif, c'est-à-dire si c'est, dans la proposition biactancielle, le patient, ex. (57) (Dixon 1972 : 130).

(57) bayi yaṛa baniñu baŋgun d'ugumbiṛu
ART/ABS homme/ABS venir/TPS ART/ERG femme/ERG
balgan
frapper/TPS
« L'homme vint et la femme le frappa »

Pour dire : « L'homme vint et frappa la femme », il faut tourner la deuxième proposition à l'antipassif, c'est-à-dire la rendre intransitive, comme dans (58).

(58) bayi yaṛa baniñu bagun d'ugumbilgu balgalŋañu
ART/DAT femme/DAT frapper/ANT/TPS
« L'homme vint et frappa la femme »

On voit que c'est le patient (Y) qui est traité comme l'actant unique (Z) : Y = Z.

Il en va de même dans le cas de l'emploi de la forme verbale

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(subordonnée) que Dixon appelle « intentionnel » *(purposive)*. Comparer (59) et (60) (Dixon 1972 : 68).

(59) bayi yaṛa walmañu waynd'ili
se lever/TPS monter/INT
« L'homme se leva pour monter (la côte) »

(60) balan d'ugumbil baŋgul yaṛaŋgu balgan bad'igu
frapper/TPS tomber/INT
« L'homme frappa la femme de sorte qu'elle tomba »

Dans (59), « monter » (intentionnel) a naturellement le même actant (unique) que le premier verbe. Mais, dans (60), ce ne peut être que la femme qui tombe, car « l'homme » (agent) est à l'ergatif avec « frapper » et comme tel ne peut être actant de « tomber » : c'est « la femme » (patient), terme à l'absolutif, qui subit l'ellipse en tant qu'actant de « tomber ». Ici encore Y = Z. La relation est de type ergatif.

En dyirbal le pivot est donc Z/Y.

4.2.3. Mais il n'en va pas toujours ainsi dans les langues ergatives. Considérons par exemple en basque la coordination de phrases uni- et biactancielles, comme dans (61-62) (Rotaetxe 1991 ; 1992 : 19).

(61) etorri gara eta ikuzi gaituzu
venir/PTCP AUX/3PLI et voir/PTCP AUX/1PLI/2SGII
« Nous sommes venus et tu nous as vus »

(62) etorri gara eta ikusi zaitugu
AUX/2SGI/1PLII
« Nous sommes venus et nous t'avons vu »

(63) katu-a etorri (da), arrain-a jan
chat-DÉF venir/PTCP AUX/3SGI poisson-DÉF manger/PTC
(du) eta bertan gelditu da
AUX/3SGI/3SGII et là rester/PTCP AUX/3SGI
« Le chat est arrivé, a mangé le poisson et est resté là »

De (61) et (62) on ne peut rien conclure, puisque les fonctions actancielles sont précisément indiquées par les indices intraverbaux. Il en va de même de (63) quand tous les auxiliaires conjugués *(da, du, da)* sont présents. Mais le fait intéressant est qu'on peut les omettre, sauf un. « Le chat », actant unique et par conséquent terme à l'absolutif dans la première proposition, n'en fonctionne pas moins comme actant implicite à l'ergatif dans la seconde, qui est biactancielle.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Dans les exemples précédents, la phrase commence par une proposition uniactancielle et le pivot est l'actant (à l'absolutif) de cette proposition. Mais la situation n'est pas sensiblement différente si la première proposition est biactancielle : c'est le terme à l'ergatif qui fonctionne alors comme pivot, en ce sens que l'actant (présent seulement sous la forme d'une marque de conjugaison) de la proposition uniactancielle qui suit lui est coréférent, ex. (64).

(64) katu-a-k arrain-a jan du eta bertan gelditu (da)
chat-DÉF-ERG
« Le chat a mangé le poisson et est resté là »

Il est impossible d'entendre que c'est le poisson qui est resté. Le basque se comporte donc autrement que le dyirbal et de la même façon que les langues accusatives. Le pivot est Z/X. La relation est de type accusatif.

De même, en lesghien, dans les phrases formées du verbe « vouloir » accompagné d'un verbe subordonné, l'actant unique et l'agent (ou assimilé) se comportent de même, à la différence du patient : le pivot est Z/X (v. chap. III, § 5.2.1.).

Voilà donc des langues ergatives qui, au regard de ces critères « seconds », manifestent des relations de types accusatif. Mais il ne faudrait pas en conclure, sans autre examen, que ces langues ont dans tous les cas un pivot Z/X. Car il arrive que la relation diffère selon la construction considérée, c'est-à-dire que, dans une même langue, on ait pour certaines constructions un pivot Z/X et pour d'autres un pivot Z/Y. C'est, selon Dixon (1979 : 129), le cas en yidiñ et probablement aussi en esquimau et en tongien.

4.2.4. Enfin il est possible encore que le pivot soit indifféremment Z/X ou Z/Y, ce qui revient à dire, comme font Foley et Van Valin (1984 : 119 *sq.*) qu'il n'y a pas de pivot. Considérons, par exemple, le cas de l'artchi, langue caucasique ergative, ex. (65*a-c*) (Kibrik 1979 : 71).

(65*a*) bošor k'oaHan soli weIršu
homme/ABS bâton/ABS tenir/GER courir/AOR
« L'homme courut en tenant le bâton »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(65*b*) os Helekulin lo jab liqI'ili oχ̄ali
un poule/GEN enfant ce aigle/ERG enlever/GER
oqlali
disparaître/AOR
« Un poulet disparut enlevé par cet aigle »

(65*c*) adamli k'arāši xit'boli č'ele goIroI-abči
homme/ERG en.bas pousser/GER pierre/ABS faire.rouler/AOR
« L'homme, l'ayant poussée, fit rouler la pierre »

Dans (65*a*) le verbe principal (V^1) est uniactanciel, le verbe subordonné (V^2) biactanciel; la coréférence est entre l'actant de V^1 (Z^1) et l'agent de V^2 (X^2), ce qu'on peut symboliser : $X^2 \equiv Z^1$; le terme X est omis. Dans (65*b*), la coréférence est entre l'actant de V^1 et le patient de V^2 : $Y^2 \equiv Z^1$; ce terme ne figure qu'une fois, à l'absolutif. Dans (65*c*), V^1 et V^2 sont tous deux biactanciels et ont même agent et même patient : $X^2 \equiv X^1$, $Y^2 \equiv Y^1$; chacun d'eux ne figure qu'une fois. Il est clair qu'il n'y a pas de pivot privilégié.

Il en va de même en tchouktche, autre langue ergative, où il n'y a pas non plus de pivot, ni en coordination ni en subordination, et qui n'a d'ailleurs pas non plus de réfléchi, si bien qu'elle semble complètement neutre au regard des critères seconds (Polinskaja/Nedjalkov 1987 : 242).

Il en va aussi de même en pitta-pitta, langue australienne, où, en phrase simple, la structure actancielle est, selon le temps/aspect, soit disjointe soit accusative (à sujet marqué). En phrase complexe, selon Blake (1979 : 299-300), « Pitta-Pitta, at least for a number of constructions, seems to allow co-reference between any of the major actants of a main and subordinate clause with omission of the co-referent actant from the subordinate clause ». La conclusion est que « Pitta-Pitta, from a consideration of a variety of constructions, seems to be predominantly a language that is neither ergatively nor accusatively oriented in its syntax », c'est-à-dire au regard de nos critères seconds.

Il en va encore plus ou moins de même en badaga. Dans cette langue dravidienne accusative, les phrases complexes n'ont généralement qu'un verbe conjugué en finale et les autres verbes sont des gérondifs ou participes, qui peuvent avoir chacun son sujet. En cas de coréférence, l'ellipse est normale entre deux actants uniques (Z),

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

entre deux agents (X) et entre agent et actant unique (X et Z), ex. (66), où l'on a : $X^1 \equiv Z^2$ (Pilot-Raichoor : commun. pers.).

(66) awwe maati-na arici duura deesa ooda
mère fils-ACC bénir/PTCP loin pays aller/PAS/3SG
« Ayant béni son fils elle partit à l'étranger »

La phrase ne peut guère signifier que c'est le fils qui partit. Les locuteurs tendent en effet à éviter l'ellipse dans les autres cas de coréférence. Cependant on relève dans les textes des phrases comme (67).

(67) asagana saare oogi baTTe ogatu ama ella-va
blanchisseur près aller/PTCP vêtement laver/PTCP lui tout-ACC
tiirici mane-ga kuuTi bandaru
finir/PTCP maison-DAT emmener/PTCP venir/PAS/3PL
« Il alla chez le blanchisseur, lava ses vêtements et quand il eut tout fini, ils l'emmenèrent à la maison »

Littéralement : « étant allé..., ayant lavé..., lui ayant fini, ils emmenèrent ». Le même référent est « sujet » des trois premiers verbes et objet du quatrième : $Z^1 \equiv X^2 \equiv X^3 \equiv Y^4$.

La relation n'est ici ni accusative ni ergative : elle est neutre.

4.3. Construction des propositions relatives

La construction des relatives ou des formes verbo-adjectivales qui remplissent la même fonction est aussi un domaine où l'on peut parfois distinguer entre un type de relation accusatif et un type ergatif. Mais ceci ne se trouve que si cette construction est soumise à des restrictions sévères. Il y a en effet des langues où l'on ne peut construire que des relatives en « qui », c'est-à-dire dans lesquelles le terme (explicite ou implicite) coréférent de l'« antécédent » est un terme non marqué (le « sujet » dans les langues accusatives d'Europe) : on peut dire « l'homme qui est venu », mais non « l'homme que j'ai vu » ou « l'homme dont le connais le frère », etc.

C'est le cas, tout au moins dans le style traditionnel, en indonésien. Dans (68) le coréférent de l' « antécédent » est actant unique, dans (69) il est agent (Cartier 1991 : 150).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(68) orang yang tidur
homme RLTF dormir
« L'homme qui dort »

(69) anak yang mem-baca buku itu
enfant ACT-lire livre ce
« L'enfant qui lit ce livre »

Mais si l'on veut dire « le livre que lit cet étudiant », il faut tourner la phrase au passif, c'est-à-dire faire de l'objet (le patient) un sujet intransitif (un actant unique), comme dans (70).

(70) buku yang di-baca (oleh) mahasiswa itu
PASS-lire par étudiant
« Le livre qui est lu par cet étudiant »

Il en va de même dans d'autres langues austronésiennes, comme le tagalog, qui disposent de toute une série de diathèses permettant de mettre en position de « sujet » non seulement un objet, mais encore un locatif, un instrument, etc.

Dans ces langues seuls donc le « sujet intransitif » (l'actant unique) et le « sujet transitif » (l'agent ou assimilé) peuvent donner lieu à la construction d'une relative, à l'exclusion d'autres termes, en particulier de l'objet (le patient ou assimilé). Nous nous trouvons donc encore en présence d'une relation qui les associe exclusivement, c'est-à-dire d'une relation de type accusatif (X = Z)[1].

Certaines langues ergatives manifestent de même une relation de type ergatif. C'est le cas en kalkatungu, langue australienne, où un suffixe *-ñin* dérive des verbes des formes participiales, qui, dans le cas des verbes transitifs (biactanciels), ont le sens de noms de patients (Blake 1979 : 301). On a donc, par exemple :

(71) Verbe intransitif : luŋa-ñin « qui pleure »
Verbe transitif : *l*a-ñin « qui est frappé »
: *l*a-ji-ñin « qui frappe »

Cette dernière forme comporte en plus le suffixe d'antipassif. Pour dire « qui frappe », c'est-à-dire relativer l'agent, il faut donc recourir à un changement de diathèse, comme en indonésien pour relativer le patient : la relation est inverse. Elle est ici ergative (Y = Z).

1. En admettant que, dans ces langues, la diathèse active est la construction non marquée, ce qui est discuté.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ce critère est donc significatif. Cependant sa portée est limitée, car nombreuses sont les langues où, comme en français, on peut construire des relatives de diverses sortes et où en tout cas cette possibilité n'est pas limitée à l'actant unique et à l'un des deux actants de la phrase biactancielle.

4.4. Conclusion sur les facteurs « seconds »

On a passé en revue dans les sections précédentes quelques-uns des facteurs « seconds » d'accusativité ou d'ergativité. Ce sont, pour la caractérisation d'une langue, des critères importants, mais d'utilisation délicate. D'une part en effet il sont souvent difficiles à déceler et exigent une analyse très attentive et en profondeur. D'autre part, on l'a vu, ils ne sont pas toujours opératoires. Qu'il s'agisse du jeu des réfléchis, de l'ellipse par coréférence, de la construction des relatives, il y a des langues qui ne donnent pas prise à la caractérisation et qui doivent être considérées comme neutres au regard du critère considéré.

D'un autre côté il faut tenir compte du fait que, au sein d'une même langue, il peut y avoir divergence entre les facteurs envisagés : la relation peut être de type accusatif dans un cas, ergatif dans un autre (nous l'avons vu en tcherkesse à propos du jeu du réfléchi et du réciproque). On a relevé des traits d'accusativité dans des langues classées comme ergatives et des traits d'ergativité dans des langues accusatives.

En particulier, il faut sans doute distinguer entre les propriétés qui s'attachent au terme non marqué (Z et X dans les langues accusatives, Z et Y dans les langues ergatives) et celles qui sont propres à l'agent en tant que tel (Z et X dans toutes les langues) (cf. Dixon 1979 : 112-113). Les premières ont un conditionnement purement grammatical, les secondes un conditionnement sémantique. Selon Dixon, ces dernières induiraient une relation de type accusatif dans toutes les langues, y compris dans les langues ergatives : c'est ce qui se produirait dans les cas de coréférence avec les verbes signifiant « commencer », « essayer », « devoir », « pouvoir », « vouloir », qui impliquent, sauf nuances particulières, que leur actant a la commande *(control)* de l'action exprimée par la proposition qui leur est subordonnée.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Une enquête menée par Kibrik (1987) sur les différentes langues caucasiques du Nord-Est, qui sont toutes franchement ergatives (au regard des critères « premiers ») montre que, en fait, les choses sont plus compliquées et révèle des constructions variées, parfois avec le même verbe. La relation est souvent neutre, c'est-à-dire ni accusative ni ergative, plus souvent encore accusative, et rarement ergative. C'est la confirmation qu'il y a bien là une tendance à l'accusativité, tendance universelle qui est le fait du sémantisme des verbes en question. Elle entre en l'occurrence en conflit avec l'orientation générale de la syntaxe de ces langues, si bien qu'elle ne triomphe pas complètement. Mais elle n'en est pas moins reconnaissable.

Il est donc trop simple d'opposer en bloc l'ergativité (ou l'accusativité) « syntaxique » (nos facteurs « seconds ») à l'ergativité (ou l'accusativité) « morphologique » (nos facteurs « premiers »). Une fois établie la structure actancielle dominante en phrase simple, les facteurs « seconds » demandent une série d'analyses différenciées.

5. TYPOLOGIE DES LANGUES

5.1 « Langue accusative », « langue ergative » est souvent trop vite dit. La typologie des langues au regard des structures actancielles est une affaire multidimensionnelle. Il importe d'abord d'établir la structure dominante, c'est-à-dire celle des phrases d'action. Elle est, comme on a vu (§ 3.2), le plus souvent accusative (comme la grande majorité des langues d'Europe et des langues d'Afrique), ergative (comme le basque, l'esquimau, les langues du nord du Caucase, diverses langues d'Amérique du Nord et du Sud), mixte (comme diverses langues d'Australie, où le codage casuel est ergatif et la conjugaison accusative), ou encore duale (comme le bats au Caucase et diverses langues amérindiennes).

Mais il est fréquent que, dans la construction même des verbes d'action, il y ait des variations. On parle couramment d' « ergativité scindée » *(split ergativity)* quand la structure d'actance est accusative pour une partie du paradigme verbal et ergative pour une autre. Cette « fracture d'actance » se fait souvent selon le temps/aspect. Par exemple diverses langues indo-iraniennes ont une structure actan-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

cielle accusative au présent ou à l'imperfectif et une structure ergative au passé ou au perfectif. Ailleurs la « fracture » est en rapport avec la nature des actants. Dans certaines langues australiennes, on a une structure ergative avec les noms et les pronoms de troisième personne, accusative avec les pronoms de première et de deuxième personne (cf. § 2.3, et Blake 1976). Ces variations d'actance ne sont pas fortuites et leur étude est fort instructive : nous y reviendrons aux chapitres V et VI.

5.2. Les phrases d'action occupent une place centrale dans la langue et c'est donc sur elles que se fonde la typologie actancielle des langues. Cependant cette typologie doit être complétée de deux manières.

D'une part, il faut tenir compte des facteurs « seconds », ceux qui ont été mentionnés ci-dessus (§ 4) et d'autres. On a soutenu (Anderson 1976) que les langues complètement ergatives, aussi bien au regard des facteurs « seconds » que des « premiers », sont très rares (il n'y aurait que le dyirbal, langue moribonde, et le hurrite, langue morte), que la plupart des langues dites ergatives ne le sont que dans la « morphologie », c'est-à-dire par les relations établies dans la phrase simple, et qu'elles sont complètement ou partiellement accusatives dans la « syntaxe », c'est-à-dire selon les critères seconds. Cette affirmation est excessive, comme l'a montré Van Valin (1981) en examinant comment quatre langues, ergatives au regard des facteurs premiers, se comportent au regard des seconds : l'artchi est neutre, l'enga (langue papoue) accusatif, le dyirbal ergatif, et le jacaltec (langue maya) ergatif selon certains critères et accusatif selon d'autres. Les faits sont donc complexes, plus même que ne le dit Van Valin, comme on a vu ci-dessus à propos de l'artchi (§ 4.4). La construction des phrases simples reste une donnée d'importance typologique première. Mais il n'en faut pas moins prendre aussi en considération les facteurs seconds avec toute l'attention nécessaire et dans toute leur diversité éventuelle.

5.3. D'autre part, et ce point a jusqu'à présent beaucoup moins attiré l'attention, il importe de considérer l'extension, au sein de la langue, de la construction des phrases d'action. En effet, si cette construction est un fait central de la syntaxe de toute langue et

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

peut à juste titre être prise comme critère décisif de la structure d'actance dominante, parce qu'elle est plus ou moins largement employée dans d'autres énoncés que les phrases d'action proprement dite, cette influence s'étend inégalement selon les langues.

Tsunoda a bien fait apparaître cette diversité. Etudiant les diverses constructions en usage dans une dizaine de langues ergatives, il les a rassemblées en un tableau éloquent (1981 : 409), où elles sont rangées dans six colonnes correspondant à autant de types de procès : action effective (c'est-à-dire affectant réellement un patient), perception, poursuite (« chercher, attendre », etc.), connaissance (« savoir, se souvenir », etc.), sentiment, possession. Un article ultérieur (1985 : 388) reprend ce tableau avec quelques modifications : la dernière colonne (possession) est remplacée par deux colonnes intitulées « relation » (« voir, ressembler », etc.) et « aptitude » (« être capable, utile », etc.), et où une place est faite à deux langues accusatives, l'anglais et le japonais.

Je ne sais si l'ordre dans lequel les différents procès figurent dans ces tableaux est censé représenter une hiérarchie : elle n'est pas évidente, sauf aux deux bouts. En tout cas il en ressort clairement un fait : dans la première colonne (action effective), toutes les langues ergatives ont, à peu près sans variante, le même « module casuel » *(case-frame),* qui est ergatif-absolutif; ce même module est aussi présent dans d'autres colonnes, mais irrégulièrement, presque toujours avec des variantes et plus ou moins selon les langues. En esquimau, il apparaît, seul, jusqu'à la sixième colonne, ce qui signifie que la construction des verbes d'action s'étend à tous les verbes. En basque et en djaru, on le trouve aussi dans toutes les colonnes, mais presque toujours en concurrence avec d'autres modules casuels, ergatif-datif, absolutif-datif, etc. En avar, au contraire, il n'apparaît guère en dehors des phrases d'action. D'autres langues l'étendent moins que l'esquimau et le basque, mais plus que l'avar.

Des détails de ce tableau prêteraient probablement à discussion. Mais le principe en est excellent et le résultat suggestif. Il illustre bien la place centrale des phrases d'action, et il permet d'entrevoir jusqu'à quel point, dans une langue donnée, leur construction est aussi celles d'autres sortes de verbes, et de comparer, à cet égard, cette langue avec d'autres.

On pourrait sans doute faire des observations analogues dans

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

le cas des langues accusatives. Le module casuel nominatif-accusatif y joue le même rôle que ergatif-absolutif dans les langues ergatives : c'est ce que fait apparaître, dans le tableau de Tsunoda, l'exemple de l'anglais et du japonais. Cet échantillon est évidemment beaucoup trop restreint pour justifier une généralisation. Mais on a le sentiment, par exemple, que les langues d'Europe sont de celles où la construction des phrases d'action s'étend très largement à toutes sortes d'énoncés qui sont très loin de désigner des actions. Elle se différencient par là de beaucoup d'autres langues du monde et il se pourrait qu'à cet égard elles représentent un type extrême.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre III

LES ACTANTS

1. RÔLES SÉMANTIQUES ET FONCTIONS ACTANCIELLES

1.1. Les termes nominaux qui accompagnent le verbe réfèrent à des êtres ou des choses qui entretiennent avec le procès exprimé par le verbe des rapports de différentes sortes. Les linguistes évoquent souvent ces « rôles sémantiques », notamment : l'agent, qui accomplit l'action, — le patient qui la subit, — l'instrument, au moyen duquel elle est accomplie, — l'« expérient », siège d'une perception ou d'un sentiment, — le stimulus, qui provoque cette perception ou ce sentiment, — le destinataire ou attributaire d'un don, d'une parole, etc. — le point de départ et le point d'arrivée d'un mouvement. Souvent est mentionné aussi le cadre spatio-temporel qui précise en quel point de l'espace et/ou du temps le procès se réalise ou sur quelle étendue ou quelle durée il se développe. A quoi peuvent s'ajouter encore diverses circonstances comme la cause qui l'a déterminé, les obstacles en dépit desquels il a lieu, le but qu'il vise, la façon dont il se réalise, et d'autres.

Ces diverses relations au procès sont exprimées au moyen des relations grammaticales qui s'établissent au sein de la phrase. Les rôles sémantiques sont plus ou moins reflétés par les différentes sortes d'actants. C'est ainsi que, en français par exemple, on distingue traditionnellement un sujet, qui régit l'accord du verbe et se place avant celui-ci, un objet direct, qui suit le verbe, des compléments indirects,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

introduits par des prépositions, dont certains sont régis par le verbe et dont les autres, les compléments circonstanciels, sont plus libres et peuvent éventuellement se placer en tête de phrase. On identifie très souvent dans d'autres langues, avec une terminologie qui varie selon la tradition grammaticale, des termes du même genre, sujet, objet direct, objet indirect, compléments divers.

On reconnaît intuitivement une correspondance grossière, ou plutôt des affinités, entre les rôles sémantiques et les termes nominaux de la phrase. L'agent est le plus souvent sujet, le patient objet direct, l'attributaire objet ou complément indirect; avec les verbes de perception et de sentiment l'expérient est souvent sujet et le stimulus objet. Les indications spatiales et temporelles, ainsi que les circonstances diverses, sont généralement exprimées par des compléments relativement peu liés au verbe. Tout cela est vrai *grosso modo* pour le français et pour beaucoup d'autres langues. Et c'est sur ces bases que sont bâties les grammaires traditionnelles.

1.2. Cependant cette procédure est loin de satisfaire le linguiste. La grammaire permet de donner dans la parole une représentation des relations reconnues dans le monde extérieur, et toutes les langues, si différentes soient-elles, en fournissent la possibilité. Mais il n'y a pas, tant s'en faut, de correspondance terme à terme entre les relations dans le monde et les relations grammaticales; la preuve en est, s'il en est besoin, que chaque langue a sa grammaire et que toutes les grammaires sont différentes. Chaque grammaire résulte d'une élaboration particulière des relations perçues entre les êtres, les choses et les procès, si bien que la syntaxe de la phrase, dans chaque langue, ne les reflète que médiatement, à travers une interprétation complexe.

Il est banal de remarquer que le sujet de nos langues n'est pas toujours un agent ni même un être actif, aussi bien en phrase uniactancielle qu'en phrase biactancielle : celui qui tombe, comme celui qui aime ou qui déteste, ou celui qui perd son portefeuille ou sa femme, ne fait que subir. Et l'objet de cet amour ou de cette haine, l'objet ou l'être cher perdu sont-ils des patients? Ils ne le sont en tout cas pas d'une action exercée par le sujet. On peut faire des remarques analogues à propos de tous les autres rôles et de toutes les autres fonctions actancielles. Le datif latin ou, en français, le

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« complément d'attribution » ne désignent pas toujours un attributaire, l'ablatif un point de départ, et ainsi de suite.

En outre il n'est pas rare que les mêmes relations sémantiques puissent, dans une même langue, être exprimées par des constructions différentes. Il n'y a pas grande différence entre « donner quelque chose à quelqu'un » et « pourvoir/doter quelqu'un de quelque chose ». Dans les deux cas il y a un donateur, un donataire et une chose donnée : la chose donnée est objet dans la première, complément indirect dans la seconde; le donataire est dans la première « complément d'attribution », dans la seconde objet direct. Encore le sujet (le donateur) reste-t-il le même. Mais dans (1) et (2) sujet et complément s'échangent, alors que la relation réelle est exactement la même.

(1) Je loue cet appartement à son propriétaire
(2) Le propriétaire me loue cet appartement

On trouverait aisément une foule d'exemples semblables, soit avec le même verbe soit avec des verbes différents.

De toute façon, il est *a priori* impossible que la syntaxe reflète fidèlement les relations perçues dans le monde extérieur, car celles-ci sont infiniment variées, alors que les fonctions actancielles sont inévitablement en nombre fini, et généralement en petit nombre. Dans une langue où, par exemple, le sujet, en phrase biactancielle, est en principe toujours un agent, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de sujet que dans les phrases d'action et que les phrases exprimant des procès d'autres sortes ont des constructions n'incluant pas de terme dit sujet, il y a nécessairement des cas litigieux. Il est clair que dans cette langue celui qui voit ou entend ou qui a peur n'est pas un agent et que par conséquent il ne sera pas représenté par un sujet. Mais que dire de l'être ou de la chose qui inspire la peur? Le procès « effrayer » est-il une action? Il peut l'être et ne pas l'être, selon le cas et selon l'idée qu'on a de la notion d'action et de l'extension qu'on lui donne. En pareil cas la grammaire peut imposer soit de traiter comme un sujet le terme nominal représentant l'être ou l'entité qui inspire l'effroi, soit de le traiter autrement. Elle l'assimilera donc soit à un agent prototypique, soit à un non-agent : dans les deux cas elle soumet la réalité perçue à un découpage arbitraire. Il est possible aussi que la langue laisse au locuteur la liberté d'employer une construction ou une autre suivant son interprétation

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

de la situation et la nuance qu'il veut introduire, mais cela ne change rien au fond : le découpage est seulement plus fin.

1.3. Ainsi il y a entre les relations sémantiques et les relations grammaticales au sein de la phrase d'une part un certain parallélisme grossier, d'autre part d'importantes divergences et une latitude plus ou moins grande dans le choix des constructions. C'est évidemment une tâche fondamentale pour le linguiste que de préciser les rapports entre ces deux ordres de relations. Il ne peut le faire que s'il est bien au clair sur les unes et les autres. En effet quand on veut établir les rapports entre deux ordres de faits, il importe de ne pas commencer par les mêler. C'est pourtant ce que fait trop souvent la grammaire traditionnelle, dont les définitions des termes de la proposition combinent fréquemment des traits sémantiques et des traits formels : lorsqu'elle parle, par exemple, de « complément d'attribution » ou de « complément de manière », on ne sait pas sur quel plan se situent ces notions, celui du contenu sémantique ou celui de la structure morphosyntaxique.

Ces deux plans doivent donc être d'abord considérés séparément, de façon qu'on puisse dans un second temps chercher à préciser leurs rapports. Pour ce faire, deux voies s'offrent au chercheur, puisqu'il peut partir soit de l'un soit de l'autre. La voie onomasiologique consiste à essayer de structurer les relations qui sont impliquées dans les diverses sortes de procès pour voir ensuite comment elles sont exprimées dans les langues. C'est celle que suivent, depuis longtemps ou depuis peu, des linguistes comme Fillmore, Pottier, Chafe, J. Anderson, Jackendoff, Langacker, J. François et d'autres, sur laquelle ils ont trouvé nombre d'hypothèses suggestives et produit d'intéressantes constructions, et qui semble aujourd'hui fort en faveur parmi ceux qui s'intéressent aux recherches sur les processus cognitifs.

Nous procéderons ici en sens inverse, en suivant la voie sémasiologique. Il s'agit, dans cette perspective, de définir les fonctions actancielles sur des critères exclusivement morphosyntaxiques, de dépasser ainsi ou d'affiner les notions qui servent traditionnellement à identifier les actants, de chercher à voir comment elles se différencient ou au moins se nuancent dans les langues différentes et comment ces systèmes syntaxiques plus ou moins différents sont utilisés pour exprimer des relations sémantiques présumées universelles.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Dans l'intérêt de la clarté de l'exposé et pour éviter le risque, toujours présent et menaçant, de confusion entre le plan sémantique et le plan morphosyntaxique, nous employons des termes différents pour désigner les unités de l'un et de l'autre. Au plan morphosyntaxique appartiennent le prédicat verbal ou, plus simplement, le verbe[1] et les actants (ainsi que les circonstants). Leur correspondent respectivement sur le plan sémantique le procès (ce terme est pris dans un sens très général et couvre aussi bien les états et les changements d'état que les actions et les événements) et les participants (ainsi que les circonstances), ce qu'on résume dans (3).

(3)

sémantique	: procès	participants	circonstances
morphosyntaxe	: verbe	actants	circonstants

2. CRITÈRES DE DÉFINITION DES ACTANTS

Il convient, pour la définition des actants, de distinguer deux séries de critères : d'une part ceux que fournit la structure de la phrase simple non marquée, que nous appellerons critères « premiers » ou « de premier ordre », d'autre part ceux que fournissent le jeu des réfléchis et réciproques et divers faits qui apparaissent en phrase complexe, qui seront les critères « seconds » ou « de second ordre ». Les premiers sont tirés du fonctionnement des instruments de l'actance recensés au chapitre I. Les seconds sont en grande partie ceux que nous avons évoqués plus haut, chapitre II, § 4, à propos des structures actancielles, comme facteurs « seconds » d'accusativité ou d'ergativité.

2.1. Les critères « premiers »

Ces critères sont : les contraintes de présence et/ou de forme, — les corrélations avec des indices actanciels intra- ou paraverbaux, — le jeu des relateurs, — la place occupée dans la proposition.

1. Le terme de « verbe » désigne proprement une classe de mots, non une fonction syntaxique, mais il n'y a pas de risque de confusion.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

2.1.1. Les contraintes subies par les différents actants sont de diverses natures. La plus impérieuse est celle qui fait que, dans une langue donnée, il ne peut y avoir de phrase verbale sans la présence d'un certain actant. C'est le cas du terme dit sujet en français et dans beaucoup d'autres langues. Il n'y a pas en français de phrase sans sujet grammatical. Même des énoncés qui ne comportent pas de référent, comme ceux qui décrivent l'état de l'atmosphère, par exemple *il pleut*, ont obligatoirement un sujet morphosyntaxique sous la forme de la 3e personne du singulier du verbe et du « pronom conjoint » *il*. En latin et dans d'autres langues romanes, il suffit de la désinence verbale de 3e personne du singulier, mais la différence entre ces langues et le français est secondaire. La situation est fondamentalement la même : toutes ces langues exigent la présence d'un actant, qui en l'occurrence n'est qu'un actant « vide », sans référent. Nous dirons que ces langues ont un actant *obligatoire*, c'est-à-dire nécessairement présent avec tout verbe.

A cet égard ces langues se différencient d'autres qui admettent des phrases sans actant, ainsi les langues d'Asie orientale et les langues polynésiennes. Par exemple la phrase (4), en tahitien, langue sans conjugaison, ne comprend qu'une forme verbale, constituée d'un aspectuel et d'un lexème, sans indice actanciel.

(4) 'ua ao
ASP jour
« Il fait jour »

Une situation différente est offerte par le lesghien, langue également dépourvue d'indices actanciels, où aucun actant n'est obligatoire, mais qui, semble-t-il, n'a pas de phrase verbale sans actant, ex. (5) et (6) (Haspelmath 1991 : 8).

(5) Alfija-di k'el-zawa
NP-ERG lire-IMPF
« Alfija lit »
(6) ktab qačᵘ-na
livre acheter-AOR
« Un livre fut acheté/On acheta un livre »

Dans cette langue les deux actants principaux sont le terme à l'absolutif et le terme à l'ergatif. Or chacun des deux est susceptible de

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

manquer : c'est l'absolutif dans (5)[1], l'ergatif dans (6). Mais, apparemment, il faut qu'un actant au moins soit présent.

Des actants obligatoires, c'est-à-dire nécessairement présents avec tout verbe, fût-ce sous la forme d'un indice « vide », il faut soigneusement distinguer ceux dont la présence est exigée par certains verbes. En français, par exemple, on ne peut employer des verbes comme *rencontrer, appartenir* ou *résulter* sans les pourvoir d'un complément approprié : on ne peut dire que *rencontrer un ami, une difficulté,* etc., *appartenir à une personne, un organisme,* etc., *résulter d'un concours de circonstances,* etc. *rencontrer* exige un objet direct, *appartenir* un complément introduit par la préposition *à, résulter* un complément introduit par la préposition *de.* Dans des cas pareils le verbe impose à la fois la présence d'un actant et la forme qu'il prend. Nous dirons que de tels actants sont *requis et régis.*

Dans d'autres cas, très fréquents, le verbe fixe la forme que doit prendre un actant, mais sans exiger sa présence. On peut *penser* tout court ou *penser à sa dulcinée,* mais non **penser de* ou *en elle*; on *croit* (ou non) *en Dieu,* on *parle à quelqu'un de quelque chose,* mais les verbes *penser, croire, parler* s'emploient aussi à l'occasion absolument. On pourrait multiplier les exemples. Les actants de ce genre sont facultatifs, mais leur forme n'est pas libre. Nous dirons qu'ils sont *régis.*

D'autres termes au contraire ont une forme libre, mais leur présence est exigée par le verbe. C'est ce qui se produit, notamment, avec des verbes de localisation ou de mouvement, comme *habiter, se rendre* (au sens de « se déplacer pour gagner un lieu »); on ne peut *habiter* ou *se rendre* tout court : on *habite à la campagne, dans une fermette, auprès d'un bois,* on *se rend en ville, à la maison, chez ses parents.* Les termes de ce genre ont pour caractéristique, non seulement de n'avoir pas de forme fixe, mais de pouvoir se cumuler : on peut dire *il habite à la campagne en Bourgogne dans une maison isolée,* ou *je me rends en ville chez mes parents.* Ces termes ne sont pas régis, mais ils sont requis et en outre cumulables. Par cette dernière propriété ils se différencient des termes à la fois requis et régis et des termes simplement régis. Feuillet (1980 : 26) a proposé pour les désigner la dénomination commode d'*adjets.*

1. Il est vrai que, dans (5), *k'el-zawa* est un verbe composé du nom d'action *k'el* « lecture » et du verbe « faire ». Mais ce verbe composé peut aussi être accompagné d'un terme à l'absolutif (*ktab k'elzawa* « on lut un livre ») : il se comporte donc comme un verbe simple.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

De l'actant « obligatoire » (généralement unique) aux termes « requis et régis », puis aux termes simplement « régis », et enfin aux « adjets », la contrainte se fait de moins en moins forte. Reste le cas de ceux dont la présence et la forme sont également libres. Ils se rangent normalement parmi les circonstants (v. ci-dessous, § 2.3 et § 3).

2.1.2. Les indices actanciels intra- ou paraverbaux sont des affixes ou des clitiques, qui peuvent varier en personne, nombre et/ou genre ou classe. Lorsqu'ils sont cumulés avec des termes nominaux qui varient corrélativement, on parle d'accord entre la forme (ou le groupe) verbal et ces actants.

Il faut naturellement, dans une langue donnée, distinguer entre les actants qui sont présents, ou peuvent l'être, sous la forme d'indices actanciels, accompagnés ou non de termes nominaux coréférents, et ceux qui ne prennent jamais la forme d'indices actanciels, c'est-à-dire qui ne peuvent apparaître que comme des termes nominaux. On peut d'autre part distinguer entre les premiers selon la série d'indices actanciels qui les réalisent. Dans une langue comme le latin, il n'y a qu'une série d'indices actanciels, celle des suffixes de conjugaison en personne/nombre : c'est celle du « sujet », ex. (7); tous les autres actants sont des nominaux (ou des pronoms).

(7) hostes acriter pugna-ba-nt
ennemi/PL vivement combattre-IMPF-3PL
« Les ennemis combattaient avec ardeur »

Dans (7), *hostes* est en cooccurrence et en coréférence avec l'affixe de conjugaison *-nt*.

Le français, lui, a quatre séries[1], dont trois sont illustrées par (8*a* et *b*).

(8*a*) Nobel a légué ses biens à l'Académie suédoise
(8*b*) Il les lui a légués

Dans (8*b*), la première série est représentée par le morphème de 3e personne du singulier dans le verbe (*a*) et le « pronom conjoint »

1. Je laisse ici de côté *y* et *en*, qui remplissent des fonctions diverses, actancielles ou non, ex. : *ces pressions, il faut y résister, — il travaille dans son appartement et y reçoit ses clients, — les formalités, je m'en dispense, — nourri dans le sérail, j'en connais les détours. Y* dans le premier de ces exemples et *en* dans le troisième sont actanciels; dans les deux autres ils ne le sont pas. Dans l'emploi illustré par le premier exemple, *y* appartient au même paradigme que *lui*.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

il; la deuxième série l'est par le « pronom » *les* et la marque de pluriel dans le participe *(légués)*; la troisième l'est par le « pronom » *lui*. Dans (8*a*), la fonction actancielle de chacun des termes nominaux se laisse identifier par la série d'indices actanciels avec laquelle ils sont en corrélation : *Nobel* est en coréférence avec le morphème verbal de 3e personne du singulier et en distribution complémentaire avec *il* (1re série); *ses biens* est en distribution complémentaire avec *les* (2e série); *à l'Académie suédoise* est en distribution complémentaire avec *lui* (3e série).

On voit qu'il faut distinguer plusieurs situations. Dans les langues qui n'ont pas d'indices actanciels, tous les actants sont des nominaux; les pronoms sont, à cet égard, des nominaux comme les autres. Quand il y a des indices actanciels, la relation entre eux et les nominaux est variable. Ils peuvent être cooccurrents : c'est le cas, en latin, dans (7). Ils peuvent être en distribution complémentaire : c'est le cas, en français, de la 2e et de la 3e série. Quant à la 1re série, elle est partie en cooccurrence (désinence verbale) et partie en distribution complémentaire (« pronom conjoint »)[1].

2.1.3. Les relateurs sont le plus souvent des affixes de déclinaison et/ou des adpositions. On distinguera parmi les actants ceux qui sont au cas non marqué (cas « zéro ») ou qui ne sont pas marqués par une adposition.

Les autres seront caractérisés par leur cas et/ou l'adposition qui les marque. On peut envisager de les classer selon que ces relateurs sont plus ou moins complexes. Par exemple, les langues caucasiques du Nord-Est ont une très riche déclinaison, mais tous les cas ne sont au même niveau : certains sont dérivés directement du radical, d'autres sont dérivés des premiers. Ainsi la déclinaison du lesghien comprend, entre autres, les cas suivants :

absolutif	*sew* (« ours »)
ergatif	*sew-re*
génitif	*sew-re-n*
datif	*sew-re-z*
adessif (« près de »)	*sew-re-w*
adélatif (« d'auprès de »)	*sew-re-w-aj*
addirectif (« vers près de »)	*sew-re-w-di*

1. Il s'agit de la 3e personne. A la 1re et à la 2e, il n'y a pas de cooccurrence : dans *moi, j'attendais*, l'actant est présent sous la forme de l'indice *j'...-ais*; *moi* n'est qu'une apposition (v. chap. I, § 2.2.1).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

On voit que l'ergatif est un dérivé premier, le génitif, le datif et l'adessif des dérivés seconds, l'adélatif et l'addirectif des dérivés de troisième rang.

Le cas, plus familier, des langues où la déclinaison peut se combiner avec des prépositions ou postpositions est comparable. On peut théoriquement considérer un actant marqué à la fois par un cas et une adposition comme d'un rang inférieur à ceux qui ne le sont que par l'affixe casuel.

Il conviendra naturellement d'apprécier, dans chaque cas, la portée du classement ainsi établi. Il faut noter que la même marque casuelle se trouve, assez souvent, caractériser aussi bien des actants que des circonstants. C'est le cas, par exemple, de l'instrumental, qui, dans diverses langues ergatives, sert à la fois pour l'agent, actant central, et pour l'instrument, généralement circonstant. En français sont sans relateur non seulement le sujet et l'objet, mais aussi des compléments de temps et de lieu *((le) lundi matin, boulevard Saint-Michel).*

2.1.4. La place qu'occupent les actants dans la proposition est inégalement pertinente, selon que, dans la langue considérée, l'ordre des termes est strictement fixé ou au contraire plus ou moins libre. Dans ce dernier cas, il y a ordinairement un ordre préférentiel ou neutre. Les principaux critères positionnels de définition des actants sont la position par rapport au verbe, ainsi que par rapport au début et à la fin de la phrase.

Dans les langues à verbe initial, on classera les actants selon qu'ils se placent plus ou moins près du verbe. Parfois la position finale est pertinente : c'est la place du « sujet » en malgache. Dans les langues à verbe final, la position initiale est souvent caractéristique d'un actant privilégié, les autres se plaçant, suivant certaines règles, plus ou moins près du verbe. Dans les langues à verbe second (c'est le cas de la plupart des langues européennes et de beaucoup de langues africaines), la position initiale est également caractéristique ; les autres actants se classent selon leur position par rapport au verbe.

2.2. Les critères « seconds »

Toute une série de faits peuvent, inégalement selon les langues, intervenir pour caractériser et différencier les actants. Ils concernent

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

essentiellement les actants centraux, tout particulièrement celui qu'on définit comme sujet. C'est pourquoi ils coïncident en grande partie avec les critères seconds d'accusativité ou d'ergativité. On peut les classer de la manière suivante :

a / En phrase simple : jeu des réfléchis et des réciproques, — « quantificateurs flottants » ;

b / En phrase complexe : ellipse par coréférence dans des propositions coordonnées ; — variation de construction des subordonnées selon qu'un des actants du verbe subordonné est ou non coréférent d'un actant du verbe principal, — « montée » d'un actant subordonné dans la proposition principale, — construction des relatives ;

c / Propriétés transformationnelles des actants dans les changements de diathèse et les nominalisations.

On peut prendre encore d'autres faits en considération, par exemple, les possibilités de pronominalisation, de déplacement en phrase interrogative ou en visée communicative marquée, etc. Plank (1990) est un bon exemple de classement fin des actants et circonstants (à l'exception du sujet) en anglais à l'aide d'une batterie de vingt-sept critères (de « premier » et de « second ordre »).

2.2.1. En phrase simple, les principaux faits diacritiques mettent en jeu la coréférence entre deux termes.

1/ Dans diverses langues le « sujet » seul régit l'emploi des pronoms ou possessifs réfléchis, c'est-à-dire que, si dans la même proposition (ou parfois dans une subordonnée qui en dépend) un terme est coréférent du sujet, il prend une forme particulière dite réfléchie, ex. (9*a*).

(9*a*) Pierre se regarde dans le miroir
(9*b*) Pierre le regarde dans le miroir.

Dans (9*a*), la personne regardée étant identique au référent du sujet, l'emploi du réfléchi est obligatoire. Inversement, s'il s'agit d'une autre personne précédemment mentionnée, il faut employer (9*b*). Dans une langue comme le français, le comportement du réfléchi est donc un élément de la définition de l'actant dit sujet. Ce n'est pas le cas dans toutes les langues. Il n'est pas rare en effet que la coréfé-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

rence avec tel ou tel actant soit marquée par l'emploi d'un pronom emphatique du type de « lui-même », qui souligne l'identité, mais ne renvoie pas nécessairement au sujet : en français on peut dire *il lui parle à lui-même,* comme *il se parle à lui-même.* Il est évident que le jeu du réfléchi ne contribue à la définition des actants que s'il est obligatoire pour certain(s) actant(s) et/ou exclu pour certain(s) autre(s) (cf. chap. II, § 4.1).

Les réciproques, qui impliquent naturellement un antécédent pluriel, donnent lieu, *mutatis mutandis,* aux mêmes remarques.

2 / En français, un quantificateur comme *tous,* placé fort librement dans la proposition, ne peut se rapporter qu'au sujet ou à l'objet, ex. (10).

(10*a*) Ils sont tous venus
(10*b*) Je les ai tous vus
(10*c*) Ils les ont tous vus
(10*d*) *Je leur ai tous obéi

Dans (10*a, b, c*), *tous* peut aussi bien se placer en tête de phrase ou en finale. Il se rapporte au sujet dans (10*a*), à l'objet dans (10*b*), à l'un ou à l'autre dans (10*c*), phrase ambiguë. Il ne peut se rapporter à un autre actant : (10*d*) est incorrect. C'est donc un critère (parmi d'autres, plus importants) d'identification du sujet et de l'objet. Des faits analogues de « quantificateur flottant » se trouvent dans d'autres langues.

2.2.2. Les variations de construction en liaison avec les fonctions actancielles dans les phrases complexes ont été évoquées au chapitre II, § 4.2. Il s'agit de coréférence entre des actants de deux verbes soit coordonnés soit subordonnés, généralement le sujet de l'un et de l'autre. En coordination, le second peut être omis par ellipse; en subordination, la construction est autre que si la coréférence est entre d'autres actants ou s'il n'y a pas de coréférence.

Dans d'autres types de langue, c'est un procédé purement morphologique qui indique si un verbe subordonné a ou non le même sujet que le verbe régissant : on verra plus bas, § 5.1.2, un exemple de ce jeu d' « isophorie/allophorie » *(switch-reference).*

Une autre propriété caractéristique des actants centraux est la

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

possibilité, dans beaucoup de langues, de « monter » dans la phrase, en position d'actant du verbe régissant, ex. (11).

(11*a*) Il semble que le plombier a abandonné le chantier
(11*b*) Le plombier semble avoir abandonné le chantier

De (11*a*) à (11*b*) le sujet de la phrase subordonnée devient sujet du verbe principal. Cette propriété est souvent donnée comme propre au sujet. En français, c'est aussi, dans certains types de phrase, celle de l'objet. Dans (12), le sujet du verbe dépendant « monte » en position d'objet du verbe principal, mais, dans (13), c'est l'objet (sous la forme d'un indice actanciel clitique) qui opère cette « montée ».

(12) Je t'ai vu écrire cette lettre
(13) Cette lettre, je l'ai vu écrire

Enfin il faut rappeler ici le rôle de la construction des relatives (cf. chap. II, § 4.3). Dans les langues où ce critère est pertinent, c'est un facteur important de la définition des actants. Il répartit les actants en deux groupes : d'un côté ceux qui se prêtent à la construction d'une proposition relative, c'est-à-dire qu'il est possible de construire une relative dans laquelle le représentant de l'antécédent a la fonction actancielle en question (par exemple, en français, relative introduite par *qui* si c'est le sujet, par *que* si c'est l'objet, par *à qui/auquel* si c'est le « complément d'attribution », etc.), de l'autre ceux qui ne s'y prêtent pas. Mais il y a beaucoup de langues où ce critère ne joue pas, parce que tous les actants s'y prêtent.

2.2.3. Les changements subis dans les variations de diathèse et les nominalisations sont caractéristiques de certains actants (centraux) à l'exclusion des autres.

1 / Dans les changements de diathèse, certaines fonctions actancielles changent. En français, comme dans bien d'autres langues accusatives, dans le passage au passif l'objet devient sujet, tandis que le sujet devient « complément d'agent » facultatif et que les autres fonctions actancielles ne sont pas modifiées[1].

1. Il s'agit du passif « normal ». Le « complément d'attribution » peut devenir sujet dans des tours passifs périphrastiques non entièrement grammaticalisés, comme *il s'est vu refuser l'entrée* ⇐ *X lui a refusé l'entrée.*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Cette propriété est un élément de la définition de l'objet. Semblablement et symétriquement, dans des langues ergatives, lorsqu'on passe de la construction de base (ergative) à l'antipassif, le terme ergatif (l'agent ou assimilé) devient absolutif et le terme absolutif (le patient ou assimilé) passe à un cas oblique ou disparaît, ex. (14) en yidiñ (Dixon 1977 : 274).

(14*a*) wagud'aŋgu buña giba:l
homme/ERG femme/ABS griffer/PAS
« L'homme griffa la femme »
(14*b*) wagu:d'a giba:d'iñu buña:nda
homme/ABS griffer/ANT/PAS femme/DAT
« Id. »

2 / Dans les nominalisations, certains actants subsistent tels quels, d'autres changent de forme ou encore disparaissent. En français et dans d'autres langues semblables, lorsque le verbe est mis à l'infinitif, il perd obligatoirement son sujet, mais peut garder tous les autres actants (v. plus bas, § 5.1.1).

2.3. Définition et hiérarchisation des actants

2.3.1. Les critères étant multiples, les actants devront souvent être définis par un faisceau de propriétés. C'est ainsi que le sujet en français se laisse définir par une dizaine au moins de propriétés « premières » (présence obligatoire, corrélation avec la première série d'indices actanciels, position initiale, etc.) et « secondes » (jeu des réfléchis et réciproques, constructions complétives particulières, omission à l'infinitif, etc.) (v. ci-dessous, § 5.1.1).

Autre exemple : l'actant introduit par la préposition *à* avec les verbes *obéir, donner,* etc., semble se définir par les propriétés suivantes :

— il est « régi »;
— il est en corrélation avec la troisième série d'indices actanciels (clitiques *me, te, lui,* etc.);
— il est introduit par le relateur *à*;
— il se place après le verbe et de préférence après l'objet (en phrase non marquée).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Comme on voit, le faisceau de propriétés peut être plus ou moins fourni : il est très épais, en français, pour le sujet; il l'est beaucoup moins pour notre second exemple, dans lequel il semble que les critères « premiers » seuls soient pertinents. Certains termes nominaux ne possèdent qu'une propriété actancielle : c'est le cas des « adjets » (§ 2.1.1), dont la seule caractéristique est d'être requis. D'autres n'en possèdent aucune : ce sont des circonstants.

2.3.2. Il peut arriver que l'utilisation de critères différents aboutisse à des résultats divergents. De cette situation qui n'est pas rare le basque fournit un bon exemple. C'est une langue ergative, où l'actant unique (appelons-le Z) et le patient (Y) sont à l'absolutif et sont en corrélation avec les mêmes affixes de conjugaison (indices actanciels de 1re série); l'agent (X) est à l'ergatif et est corrélé à d'autres affixes de conjugaison (indices actanciels de 2e série). Au regard des critères de « premier ordre », c'est-à-dire de ceux que fournit la construction de la phrase simple non marquée, on est donc amené à grouper ensemble Z et Y et à considérer que c'est le même actant.

Cependant des critères de « second ordre » donnent un résultat différent, car à cet égard Z et X ont les mêmes propriétés, que ne possède pas Y : c'est le cas de l'ellipse par coréférence (v. chap. II, § 4.2.3). C'est donc dans cette perspective Z et X qui doivent être traités comme le même actant.

La description doit naturellement tenir compte des deux faits. Trois solutions sont envisageables : 1 / on pose trois actants différents, 2 / on identifie Z et Y comme un même actant, qu'on appellera, par exemple, « prime actant », mais dont on devra distinguer deux variantes, différenciées par leurs propriétés en phrase complexe, 3 / on identifie Z et X comme un « sujet », si l'on veut, mais scindé de même en deux variantes selon leur traitement en phrase simple.

Dans l'exemple précédent, il y a discordance entre les critères « premiers » et les critères « seconds ». Mais la discordance peut se manifester entre des critères du même ordre. C'est ce qu'on observe, par exemple, en islandais moderne (Faarlund 1991 : 10-11). Dans cette langue, où les nominaux se déclinent et où l'ordre des termes obéit à des règles strictes, la définition des actants centraux selon

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

le cas morphologique et celle qu'on tire de la position dans la phrase ne coïncident pas entièrement. Il faut en tenir compte et apprécier l'importance relative de l'un et de l'autre critère (v. ci-dessous, § 5.2.3).

En français même on rencontre la même difficulté à propos des actants introduit par la préposition *à*. Il y a deux sortes d'actants de ce genre : ceux qui peuvent prendre la forme d'un indice actanciel de la série *lui (j'obéis au commandant/je lui obéis)* et ceux qui ne le peuvent pas *(je pense au commandant/je pense à lui,* non **je lui pense)* : les premiers sont naturellement considérés comme plus centraux que les seconds. Or dans les deux groupes on trouve des actants « requis et régis » et des actants simplement « régis » (v. § 2.1.1) : on dit *cela lui appartient* (requis) comme *je lui obéis* (non requis), mais *je recours à lui* (requis) comme *je pense à lui* (non requis). La distinction requis/non requis croise la distinction corrélatif/non corrélatif de l'indice actanciel. Il est impossible de hiérarchiser les quatre actants sur une même ligne.

Dans une autre perspective, on peut aussi se demander dans quelle mesure il est légitime d'identifier, sur la base de propriétés communes, des actants qui prennent place respectivement dans des constructions uniactancielles, biactancielles et triactancielles. On n'a, semble-t-il, jamais mis en doute que le sujet, en français, est toujours identique, qu'il soit sujet d'un verbe intransitif, d'un verbe transitif ou d'un verbe trivalent. Autrement dit, on considère qu'il y a dans notre langue un prime actant, qui est seul dans la construction uniactancielle, auquel s'en ajoute un second dans la construction biactancielle (transitive), tandis qu'un troisième s'ajoute aux deux premiers dans la construction triactancielle. Mais il y a des cas litigieux : nous reviendrons sur cette question (v. § 4.2).

2.3.3. Malgré ces difficultés, il est généralement possible d'esquisser une hiérarchie, au moins approximative, entre les actants, selon la nature de leurs liens avec le verbe et selon que ces liens sont plus ou moins étroits. On est ainsi amené à considérer certains actants comme plus centraux, d'autres comme plus périphériques. Toutes choses égales d'ailleurs, un actant « obligatoire » est plus central que des actants « requis » ou « régis »; un actant en corrélation avec un indice actanciel intra- ou paraverbal est plus central que ceux qui ignorent une telle corrélation; un actant obligatoirement ou pré-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

férentiellement situé dans la chaîne à proximité du verbe a des chances d'être plus central que ceux qui en sont éloignés; et ainsi de suite. On établit de la sorte, dans beaucoup de langues, une échelle actancielle qui va de l'actant le plus central à un ou deux autres actants un peu moins centraux, puis aux actants périphériques, et enfin aux circonstants, qui échappent à la valence du verbe et jouissent d'une grande liberté de forme et de place.

Bien entendu la distinction entre actants centraux et périphériques est relative. Il n'y a pas de limite tranchée entre les uns et les autres : les actants périphériques ne sont tels que par comparaison avec ceux qui sont plus centraux qu'eux. Ainsi, les termes représentant un attributaire (qu'on appelle parfois termes datifs) se classeront, dans certaines langues, parmi les actants centraux et, dans d'autres, plutôt parmi les périphériques, lorsque aucune propriété caractéristique ne les distingue d'autres termes « obliques » (cf. § 3.5). Les « adjets » (v. § 2.1.1) sont requis par le verbe comme des actants, mais ils sont de forme libre et cumulables comme les circonstants : ils se classent à proximité des actants périphériques.

On observe d'ailleurs que les actants qui s'avèrent les plus centraux sont aussi ceux qui sont définis par le plus grand nombre de propriétés. On a vu plus haut l'exemple du sujet français comparé à d'autres actants. En général, plus on s'éloigne du centre et plus le faisceau de propriétés définitoires s'amincit, moins aussi leur forme subit de contrainte. Par exemple, il y a en français un actant qui peut prendre la forme d'un indice actanciel de troisième série (*me, te, lui,* etc.) ou d'un nominal introduit par la préposition *à* (ex. *j'obéis au commandant/je lui obéis*) (v. ci-dessus, § 2.3.2)[1] : il est défini par sa corrélation avec cette série d'indices actanciels et l'emploi obligatoire, si c'est un nominal, de la préposition *à*. Cet actant est distinct d'un autre, plus périphérique, qui n'a d'autre propriété que d'être régi, c'est-à-dire que le verbe lui impose une certaine préposition, mais celle-ci varie avec le verbe régissant (ex. : *je pense à lui, je crois en lui, je parle de lui*) : la propriété définitoire de cet actant est seulement la présence d'une préposition (qui peut être *à* ou une autre) régie par le verbe.

1. Nous ne considérons pas ici les actants requis évoqués aussi dans cette section.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. CIRCONSTANTS ET ACTANTS PÉRIPHÉRIQUES

3.1. Les circonstants sont les termes nominaux qui n'ont d'autre lien avec le prédicat verbal que celui sans lequel ils ne feraient pas partie de la phrase, c'est-à-dire celui qui est assuré par un relateur ou, dans le cas des termes « autonomes » qui portent en eux-mêmes la marque de leur fonction, comme souvent les compléments de temps, celui qu'ils impliquent. Ils ne subissent pas d'autres contraintes : leur présence est facultative, leur place souvent libre aussi, et ils peuvent être multiples. Dans (15), *tous les jours* est un terme autonome, *à six heures* un terme prépositionnel; tous deux pourraient manquer sans ruiner la phrase; l'un et l'autre pourraient se placer en tête de phrase ou même entre le sujet et le verbe.

(15) Pierre se lève tous les jours à six heures.

Que la présence des circonstants soit facultative ne signifie pas qu'elle ne soit pas nécessaire dans certains contextes, par exemple, dans (16).

(16) Pierre est matinal, il se lève tous les jours à six heures.

Si l'on supprime les deux compléments, la phrase apparemment n'a plus guère de sens. Mais, c'est le point important, elle reste parfaitement correcte grammaticalement. On peut même, sans grand effort, imaginer un contexte où elle serait appropriée : je peux la dire, par exemple, si je m'éveille à six heures et que j'entende Pierre se lever. Ce qui donne à penser que ces compléments sont nécessaires, c'est qu'ils sont exigés par la visée communicative : ils constituent, dans le contexte, la partie centrale de la communication, c'est-à-dire qu'ils font partie du rhème, qu'ils sont rhématiques. Mais il s'agit là d'une autre nécessité que la nécessité grammaticale. Il ne faut pas confondre le plan de la visée communicative et celui de l'actance, qui est celui de la grammaire. Des circonstants peuvent être rhématiques (plan de la visée), ils n'en sont pas moins circonstants (plan de l'actance).

3.2. Les « adjets » sont voisins des circonstants. Comme eux ils ont une forme libre, et ils peuvent se cumuler (v. ci-dessus, § 2.1.1). Mais leur présence est obligatoire. Dans (17), on peut omettre l'un

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

quelconque des compléments et même deux d'entre eux, mais non les trois, car le verbe *habiter* exige un complément.

(17) Pierre habite à la campagne en Bourgogne dans une maison isolée

Privée de complément, la phrase est incorrecte : il n'y a pas de contexte où **Pierre habite* serait admissible. Il s'agit bien cette fois de nécessité grammaticale.

3.3. Les actants simplement régis sont ceux dont la forme est fixée par la valence du verbe. Ils prêtent aux mêmes remarques que les circonstants. Leur présence n'est pas exigée par la grammaire, mais peut l'être pragmatiquement dans un contexte donné. C'est le cas, par exemple, dans le petit dialogue humoristique (18).

(18) Je reviens du prêche. — Oui? — Le pasteur a parlé du péché. — Et alors? — Il est contre.

Le complément *du péché* fait partie de la valence du verbe *parler*, et à ce titre il comporte obligatoirement la préposition *de*. Dans le contexte de (18), il est nécessaire pour que cette réplique ait un sens. Puisqu'il est question du prêche, il est évident pour l'interlocuteur que le pasteur a parlé; les mots *le pasteur a parlé* ne lui apprennent rien, ils constituent le thème de la phrase; le complément *du péché* en est le rhème, c'est-à-dire la partie qui donne le contenu informationnel. Ce complément n'en est pas moins grammaticalement facultatif : *le pasteur a parlé* est une phrase complète parfaitement correcte, qui serait à sa place dans un contexte approprié.

3.4. Des actants seulement régis il convient de distinguer ceux qui sont requis par le prédicat verbal, c'est-à-dire dont non seulement la forme est fixée, mais dont la présence est grammaticalement nécessaire. C'est le cas des compléments introduits par la préposition *de* avec des verbes comme *résulter* ou *dépendre*[1], par *à* avec des verbes comme *appartenir* ou *recourir*, par *en* avec *consister*, etc. On ne peut *dépendre*, *recourir* ou *consister* tout court : il faut en tout contexte un complément.

1. Sauf dans l'expression quasi idiomatique *ça dépend*.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3.5. Il faut ici dire un mot des actants appartenant à ce qu'on peut appeler la zone du datif, c'est-à-dire qui représentent des attributaires, bénéficiaires, destinataires, etc. Il y a des langues où ils ne se distinguent pas de ceux qui ont été évoqués ci-dessus, § 3.3 ou éventuellement 3.4 : ce sont alors des actants périphériques comme les autres. Dans d'autres langues, ils ont des propriétés particulières qui les situent plutôt dans la « zone de l'objet ». Souvent aussi les participants de ce genre peuvent être représentés par deux sortes d'actants : soit des compléments de direction, soit des sortes d'objets. C'est le cas en anglais, où (19*a*) et (19*b*) ont le même contenu notionnel, mais des constructions actancielles différentes.

(19*a*) John gave a book to Betty
(19*b*) John gave Betty a book
« John a donné un livre à Betty »

Il importe naturellement de bien distinguer ces deux actants (*to Betty* et *Betty*), qui, bien que représentant le même participant dans la même relation, ont des propriétés grammaticales différentes : l'un est un complément de direction (actant périphérique), l'autre est un objet, qui peut devenir sujet d'un passif.

Le bafia, langue bantoue, offre exactement la même situation, à ceci près qu'il n'y a pas de passif : (20*a*) et (20*b*) sont comparables respectivement à (19*a*) et (19*b*) (Guarisma 1991).

(20*a*)	à-fá	'gíp		fì-ɣáŋ
	CL-donner	CL/femme		CL-marmite
(20*b*)	à-fá fì-ɣáŋ	rì	gíp	
		PRÉP		

« Il a donné la marmite à la femme »

Cette situation n'est pas rare dans les langues du monde : il est fréquent qu'un même participant, notamment un attributaire/destinataire puisse être représenté, dans des constructions différentes, par des actants différents.

En français, la situation est autre. L'actant représentant l'attributaire, etc., est introduit, si c'est un nominal, par la préposition *à* comme les compléments de direction et autres *(je vais à Paris, laissez venir à moi les petits enfants, je pense à mon père)*. Mais il s'en distingue par le fait qu'il peut prendre la forme d'un indice actanciel (de

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3[e] série) : *je lui donne mon livre,* mais *je vais à lui, je pense à lui.* Il faut donc aussi poser deux actants, mais dans des conditions tout autres qu'en anglais (cf. ci-dessus, § 2.3.3).

4. LA « ZONE OBJECTALE »

La notion d'objet, employée quasi universellement, n'est pas claire pour autant. Comme beaucoup d'autres notions courantes en linguistique générale, elle recouvre à coup sûr une réalité, dont l'intuition s'impose, mais dont les contours sont très flous et dont la pertinence universelle reste à démontrer. Nous adoptons ici provisoirement, et comme point de départ d'une démarche qui vise à la préciser, la définition suivante : nous considérons comme objet, dans une langue quelconque, l'actant qui désigne le patient dans les phrases d'action et ceux qui sont traités de même dans les autres types de phrases.

4.1. Propriétés actancielles de l'objet

4.1.1. Au regard des critères « premiers », l'objet se laisse souvent identifier sans difficulté par opposition aux autres actants. Dans les langues ergatives, c'est l'actant le plus central : il a la même forme que l'actant de la phrase uniactancielle. C'est le terme non marqué, à l'absolutif s'il a la forme d'un nominal. Il est souvent obligatoire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de phrase verbale qui ne comprenne un objet, au moins sous la forme d'un indice actanciel. C'est le cas en tcherkesse, par exemple, où le préfixe personnel de première position, celui qui représente l'objet et l'actant unique, ne peut pas manquer. (21) est une phrase triactancielle, où le verbe comporte trois préfixes personnels (Paris 1991 : 37).

(21) λ'ə-m ṡ°əzə-m meˀerəse ø-r-əy-tə-γ
homme-OBL femme-OBL pomme 3SGI-3SGII-3SGIII-donner-PAS
« L'homme a donné à la femme une pomme »

Dans cette phrase, on peut supprimer deux actants, « l'homme » et « la femme », et les indices actanciels correspondants (préfixes

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

de 2e et 3e position) : on obtient une phrase uniactancielle, signifiant « une pomme a été donnée », dont la structure est la même que dans (22).

(22) λ'ə-r ø-ša-γe
homme-DEF/DIR 3SG-courir-PAS
« L'homme a couru »

Dans les langues accusatives, l'objet est un terme marqué, par opposition au sujet, qui a la même forme que l'actant des phrases uniactancielles. Il peut être marqué par un affixe casuel d'accusatif ou une pré- ou postposition. Il peut être représenté dans la forme verbale par un indice actanciel distinct de celui du sujet. S'il ne porte pas de marque, il est caractérisé ordinairement par sa place : dans les langues NVN, comme le français, il vient après le verbe et précède ordinairement les autres actants; dans les langues NNV, il se place entre sujet et le verbe; il suit aussi le sujet dans la plupart des langues à verbe initial.

Dans les langues « duales », l'objet est caractérisé soit par une série spécifique d'indices actanciels, distincte de celle de l'agent, soit par une marque casuelle, soit par les deux à la fois. Cette marque casuelle et/ou cet indice actanciel caractérise aussi l'actant unique d'une partie des phrases uniactancielles, comme le veut la définition même des langues duales (v. chap. II, § 3.2.3).

Outre ces faits relativement triviaux, il faut mentionner deux traits qui contribuent à la physionomie de l'objet. D'une part, dans un assez grand nombre de langues, l'objet peut être ou non affecté d'une marque morphologique. C'est ainsi qu'en persan, par exemple, il est ou non suivi de la postposition *râ* : comparer (23*a*) et (23*b*).

(23*a*) ân ketâb-râ xând-am
ce livre-POSTP lire/PAS-1SG
«J'ai lu ce livre »
(23*b*) ketâb xând-am
«J'ai lu un/des livre(s) »

On voit qu'entre ces deux phrases la différence réside dans la définitude de l'objet, mais d'autres facteurs aussi peuvent intervenir dans le jeu subtil de la marque (Lazard 1982). Des variations analogues sont connues en bien des langues, turques, indo-aryennes, dravi-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

diennes, romanes (variation *a*/zéro en espagnol), sémitiques, etc. (v. Lazard 1984*a*, Bossong 1985*a*). Les facteurs déterminants en sont, dans des proportions variables, la définitude, l'humanitude et la place de l'objet dans la visée communicative. Nous reviendrons plus loin (chap. V, § 2.2.1, et chap. VI, § 2.2) sur ce « marquage différentiel de l'objet ». C'est en tout cas une particularité qui le singularise parmi les actants.

Autre trait notable, quoique moins caractéristique : l'objet se prête souvent, mais non exclusivement, à la coalescence avec le verbe (v. chap. I, § 4). Dans les langues qui pratiquent l'incorporation ou des formes moins poussées de coalescence du verbe avec un actant, c'est fréquemment l'objet qui y est soumis. Ce processus est, lui aussi, en liaison avec des catégories sémantiques, référentielles et de visée.

4.1.2. Les critères « seconds » sont d'importance très inégale pour la définition de l'objet. Le plus largement pertinent est celui des variations de diathèse. Dans les langues accusatives qui ont un passif, l'objet et le sujet sont en général[1] les seuls actants qui soient affectés par la mise au passif : l'objet devient sujet, le sujet est éliminé ou devient complément d'agent facultatif (actant périphérique ou circonstant). Cette possibilité de « promotion » de l'objet est sans doute une de ses propriétés les plus caractéristiques. Le passage à l'antipassif dans les langues ergatives est le processus symétrique. Il affecte de même les deux actants centraux : l'agent, à l'ergatif dans la construction originelle, passe à l'absolutif, et l'objet, qui était à l'absolutif, devient un terme oblique facultatif (v. ci-dessus, § 2.2.3).

Naturellement ce critère n'est pas partout opératoire. Il y a des langues sans variation de diathèse. D'autre part, il y a, au contraire, des langues où les diathèses sont multiples et peuvent affecter divers actants, de sorte que l'objet n'y est aucunement singularisé par ces changements de construction. C'est le cas des langues des Philippines, en particulier du tagalog, où l'on peut mettre en parallèle des phrases comme (24*a-d*) (exemples empruntés à Gil 1984 : 91).

(24*a*) nagpatay ang lalaki ng manok sa bukid para sa bata
acheter/ACT ART homme REL poulet REL ferme pour REL enfant

1. Certaines langues, comme le japonais, ont aussi un passif « indirect », qui a pour sujet non pas le patient (objet de l'actif), mais l'attributaire (terme datif dans la construction active).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(24*b*) pinatay ng lalaki ang manok sa bukid para sa bata
acheter/PASS REL ART REL REL
(24*c*) pinagpatayan ng lalaki ng manok ang bukid para sa bata
acheter/LOC REL REL ART REL
(24*d*) ipinagpatay ng lalaki ng manok sa bukid ang bata
acheter/BEN REL REL REL ART
« L'/Un homme a acheté le/un poulet à la/une ferme pour l'/un enfant »

Toutes ces phrases ont le même contenu notionnel; la différence ne réside que dans la définitude des différents actants (que nous ne précisons pas ici). La forme (voix) du verbe varie selon le terme choisi comme point de départ, c'est-à-dire celui qui est affecté du morphème *ang* (que nous désignons arbitrairement comme « article »). La diathèse est en (24*a*) « active » (*ang* + agent), en (24*b*) « passive » (*ang* + patient), en (24*c*) « locative » (*ang* + lieu), en (24*d*) « bénéfactive » (*ang* + bénéficiaire). On voit que tous les actants sont traités de même : rien n'y distingue des autres le patient, pas plus d'ailleurs que l'agent, si bien qu'à s'en tenir à ces faits de diathèse, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'y poser l'existence d'un « objet » ou d'un « sujet ». Il faut retenir cependant que les diathèses active et passive sont beaucoup plus fréquentes que les autres et que d'autre part elles sont à peu près aussi fréquentes l'une que l'autre (Gil 1984 : 91). Ce dernier fait, ainsi que la forme plus simple des voix active et passive (et peut-être aussi l'ordre des termes, mais il est très souple), suggèrent néanmoins de considérer les actants représentant l'agent et le patient comme les plus centraux, mais ne permettent pas de les hiérarchiser entre eux.

Les autres critères « seconds », notamment les particularités de construction qui apparaissent en phrase complexe (omission par coréférence, etc.), ne jouent généralement qu'un rôle modeste dans la définition de l'objet. Dans quelques langues ergatives, comme le dyirbal, qui sont décrites comme complètement ergatives aussi bien au regard des critères seconds qu'à celui des premiers (construction de la phrase simple), c'est l'objet et lui seul qui manifeste à cet égard des propriétés significatives (v. chap. II, § 4.2.2). Mais de telles langues sont rares.

Dans les autres langues, qu'elles soient ergatives ou accusatives, il arrive que l'objet ait, dans certaines constructions, des propriétés

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

particulières. On a vu que, en français même, l'objet d'un infinitif peut, comme le sujet, « monter » en position d'objet du verbe régissant (ci-dessus, § 2.2.2). Il se distingue par là des autres actants, à l'exception du sujet.

Enfin il y a des langues où il partage avec le sujet seul la propriété de permettre la construction de propositions relatives. En kinyarwanda, langue bantoue, on construit des phrases comme (25*a*) et (25*b*) (Twahirwa 1991 : 555 et 566); c'est le ton haut sur la troisième syllabe du verbe subordonné qui indique qu'il s'agit d'une proposition relative.

(25*a*) abagoré ba-kubúur-a inzu mu giróondo ní
femmes elles-balayer/RLTF-IMP maison PRÉP matin sont
beénshe
nombreuses
« Les femmes qui balaient la maison le matin sont nombreuses »

(25*b*) ibitabo abáana ba-som-á ní byiizá
livres enfants ils-lire-IMP/RLTF sont bons
« Les livres que les enfants lisent sont bons »

(25*a*) et (25*b*) comportent des relatives correspondant aux relatives françaises en « qui » et « que ». Mais il n'y a pas dans cette langue d'autres types de relatives. Pour exprimer les relations comme « à qui », « dont », « pour qui », etc., on doit transformer le terme oblique en un objet en faisant du verbe un verbe « applicatif » (v. chap. IV, § 5.2.2), ex. (25*c*).

(25*c*) abagoré Poólo a-som-ér-a ibitabo...
femmes NP il-lire-APPL/RLTF-IMP livres
« Les femmes dont Paul lit les livres... »

(25*c*) serait à peu près en traduction-calque : « les femmes que Paul leur-lit les livres ».

4.1.3. Comme l'objet et le sujet sont les deux actants présents dans la phrase d'action, phrase biactancielle typique, on est porté à définir l'objet par rapport au sujet. Le sujet étant une notion complexe et litigieuse en linguistique générale, il nous semble plus praticable de caractériser l'objet en le différenciant non point du sujet, mais des autres actants, présumés moins centraux. Dans les langues

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ergatives, il suffit de constater que c'est l'actant le plus central : il restera à voir si l'actant représentant l'agent, que ses propriétés les plus immédiates (marque casuelle, indice actanciel, etc.) font paraître plus périphérique, ne possède pas d'autres propriétés qui le classent à part des autres.

Dans les langues accusatives, le sujet étant mis à part, l'objet se laisse caractériser par les traits suivants :

— il apparaît généralement comme le moins marqué morphologiquement; souvent il n'a pas de relateur;
— si la forme verbale peut comporter deux indices actanciels, l'un des deux ordinairement (co)référencie l'objet;
— il se place souvent dans la chaîne au voisinage du verbe; il se prête bien à la coalescence;
— il est sensible à certains des critères seconds; en particulier il est affecté par les changements de diathèse, à la différence de la plupart des autres actants;
— il est souvent soumis à un type de variation spécifique (« marquage différentiel de l'objet »).

Tous ces traits conduisent à considérer que, parmi tous les actants, et sous réserve de la position du sujet, l'objet est le plus central, c'est-à-dire le plus proche du prédicat verbal.

4.2. Objets multiples

4.2.1. On raisonne souvent comme si, dans une langue donnée, l'objet était unique. En fait il n'est pas rare, dans de nombreuses langues, qu'une phrase comporte deux actants ayant l'un et l'autre des titres à être identifiés comme objets. Considérons, par exemple, le cas des phrases triactancielles en hayu. Cette langue tibéto-birmane est ergative; le verbe comporte un ou deux indices actanciels : en phrase biactancielle, il s'accorde donc avec l'agent et le patient, comme dans (26) (Michailovsky 1988 : 138).

(26) ga thuŋnomi gon
moi/ERG mener/1SGII/2SGI toi/ABS
« Je t'emmène »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'agent est à l'ergatif, le patient (l'objet) à l'absolutif; la désinence comprend, sous forme amalgamée, des affixes coréférenciant l'un et l'autre. Comparons avec (27) (*ibid.* 140).

(27) ga gon pipira mumnom
pain/ABS donner/1SGII/2SGI
« Je te donne du pain »

(27) est une phrase triactancielle : elle comprend un agent à l'ergatif, un attributaire à l'absolutif et un actant représentant la chose donnée également à l'absolutif. Le verbe porte des indices en coréférence avec l'agent et l'attributaire. Le troisième terme, qui représente la chose donnée, n'est pas coréférencié dans le verbe, et il figure dans la phrase sous la forme d'un nominal sans marque casuelle qui exprimerait son rôle sémantique. Ajoutons qu'il est ici placé juste devant le verbe. Michailovsky considère que, dans cette phrase, *gon* est objet, à juste titre puisque cet actant est traité exactement comme dans (26). Quant à *pipira*, il le désigne comme « deuxième objet ». Voilà donc une phrase qui comprend deux objets, l'un possédant les mêmes propriétés grammaticales que l'objet de la phrase biactancielle, l'autre s'y ajoutant sans autre caractéristique que d'être à l'absolutif et de se placer au voisinage du verbe. Cette situation du « deuxième objet », ainsi associé au verbe sans qu'il soit besoin d'un relateur, ce qui évoque des formes de composition libre, suggère de le regarder comme un actant particulièrement proche du verbe.

4.2.2. La construction à deux accusatifs dans les langues indo-européennes anciennes est bien connue depuis longtemps des grammairiens. Elle a été récemment étudiée en latin par Fugier (1991), qui prend notamment comme exemple (28).

(28) consul roga-t senator-em sententia-m
consul/NOM demander-3SG sénateur-ACC avis-ACC
« Le consul demande son avis au sénateur »

Les deux accusatifs désignent la personne interrogée et la chose demandée; comme en latin le verbe ne s'accorde qu'avec le sujet, ils ne sont pas coréférenciés dans la forme verbale. Dans (28) ils semblent tous les deux sur le même plan (l'ordre des termes n'est pas grammaticalement significatif). Mais une différence apparaît si

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'on met la phrase au passif. Cette opération est possible en prenant pour sujet du passif soit l'un soit l'autre des deux objets. Si c'est le sénateur, on obtient (29*a*), si c'est l'avis, (29*b*).

(29*a*) senator roga-tur sententia-m
sénateur/NOM demander-PASS/3SG
« Le sénateur est sollicité (de donner) son avis »
(29*b*) sententia roga-tur a senator-e (ou senator-i)
avis/NOM PRÉP sénateur-ABL sénateur-DAT
« Un/L'avis est demandé au sénateur »

Comme on voit, lorsque la personne sollicitée *(senator)* est le sujet du passif, l'actant représentant la chose demandée garde sa fonction (*sententiam* reste à l'accusatif). Mais si la chose demandée est sujet *(sententia)*, l'autre actant change de statut : il devient un complément oblique (soit préposition + ablatif, soit datif), c'est-à-dire un actant périphérique. Fugier constate que « la dissymétrie ainsi constatée révèle l'inégalité hiérarchique entre les deux compléments d'objet, au profit du complément de la « chose demandée », lequel s'avère, des deux, le plus proche de V. » Les faits sont différents de ceux que nous avons observés en hayu, mais ils mènent à une conclusion pareille.

L'hébreu moderne manifeste exactement les mêmes relations que le latin : (31*a* et *b*) sont les deux passifs correspondant à (30) (Kirtchuk 1990).

(30) ha-ʔem hilbiša ʔet bən-a ʔet xulcat-o
ART-mère vêtir/3SG/F PRÉP fils-son PRÉP chemise-sa
« La mère a mis à son fils sa chemise »
(31*a*) ha-ben holbaš ʔet xulcat-o
ART-fils vêtir/PASS/3SG/M
« Le fils a été revêtu de sa chemise »
(31*b*) ha-xulca holbəša la-ben
ART-chemise vêtir/PASS/3SG/F PRÉP/ART-fils
« La chemise a été mise au fils »

(30) comprend deux objets marqués par la préposition *ʔet,* qui apparaît obligatoirement devant un objet défini. L'un des deux subsiste tel quel dans (31*a*) : c'est celui qui représente le vêtement mis. L'autre, dans (31*b*), change de statut et devient un complément prépositionnel (la préposition amalgamée à l'article correspond à peu près à fr. *à*), c'est-à-dire un actant périphérique : c'est celui qui représente la

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

personne revêtue. Il est clair que le premier *(ʔet xulcato)* est plus proche du verbe que le second *(ʔet bəna)*.

Mêmes relations encore dans la plupart des « doubles accusatifs » étudiés par Jacquinod (1989) en grec classique. L'auteur conclut en distinguant, dans des expressions comme *túpt'ein tòn ándra tàs plēgàs* « assener les coups à l'homme » ou « frapper l'homme des coups », d'une part un « complément d'objet » *(tòn ándra* « l'homme ») et d'autre part un « complément de procès » (*tàs plēgàs* « les coups »), qui est ce que nous appelons objet proche.

La situation est un peu différente en anglais dans le cas des phrases comme (32) (Plank 1990 : 61).

(32) the farmer gave the maid the duckling
ART cultivateur donner-PAS ART fille ART canard
« Le cultivateur donna le canard à la jeune fille »

Mais il me semble que, des observations de Plank, on peut conclure que *the duckling* est un objet plus proche du verbe que *the maid* (il s'agit bien sûr de proximité grammaticale, distincte en l'occurrence de la proximité dans la chaîne)[1].

4.2.3. Si les langues où l'on trouve des phrases à double objet sont nombreuses, la hiérarchisation des deux objets n'y est pas toujours évidente. En bafia, langue bantoue, on manque de critère pour différencier grammaticalement les deux objets de phrases comme (33) et (34) (Guarisma 1991).

(33) à-fá ˈbú ˈɓyɛ̀n
il-donner chien viande
« Il donne la viande au chien »
(34) à-nɔ́sì mán mànǐʔ
il-faire.boire enfant eau
« Il fait boire de l'eau à l'enfant ».

Cette langue n'a pas de passif comme le latin ou l'hébreu. On ne peut recourir non plus au critère de l'omissibilité, car il est variable :

1. En hayu, latin, hébreu, l'objet le moins proche est assimilable à l'objet unique des phrases qui n'en ont qu'un, et l'objet proche est *en deçà* de cette position. Il semble qu'en anglais ce soit l'objet proche *(the duckling)* qu'on doive assimiler à l'objet unique, et que l'autre *(the maid)* se situe *au-delà* de cette position : c'est ce que suggèrent les chiffres mesurant les affinités entre les actants dans le schéma de Plank (p. 71). C'est aussi ce que reflète le terme de « indirect object », traditionnel en grammaire anglaise et conservé par Plank.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

dans (33), on peut supprimer *'bú*, mais non *'ɓyén*, mais en revanche dans (34), on peut omettre *mànɨ?*, mais non *mán*. Reste l'ordre des termes, qui est fixe : la règle est peut-être que l'animé vient avant. Mais c'est un indice bien faible pour hiérarchiser les deux actants. Il semble donc qu'on doive les considérer comme (à peu près?) de même niveau, c'est-à-dire à même distance grammaticale du verbe. Il en va de même dans d'autres langues bantoues, comme le kinyarwanda. Cette langue, contrairement au bafia, a un passif, mais les deux objets se comportent de même dans le passage au passif, ainsi d'ailleurs qu'au regard d'autres faits de syntaxe : ils sont donc de même rang (Gary/Keenan 1977)[1].

4.2.4. Il y a, inversement, des langues où les deux objets sont si évidemment hiérarchisés que les grammaires ordinairement ne les mettent pas en concurrence et qu'on n'a pas l'habitude de comparer les constructions où ils entrent avec celles que nous venons d'examiner dans les paragraphes précédents. Ce cas se présente très fréquemment dans les langues irano-aryennes, turques, indo-aryennes, dravidiennes et bien d'autres. Considérons, par exemple (35*a*) en persan.

(35*a*) samâvar âteš kard-and
samovar feu faire/PAS-3PL
« Ils allumèrent un samovar »

La phrase signifie littéralement « ils mirent le feu à un samovar ». L'ordre des termes est strict : *âteš* est obligatoirement après *samâvar* et devant le verbe. D'autre part, si le mot *samâvar* est défini soit contextuellement soit morphologiquement, comme dans (35*b*), il est marqué par la postposition *râ*, qui accompagne toujours l'objet défini.

(35*b*) samâvar-râ / ân samâvar-râ âteš kard-and
samovar-POSTP ce samovar-POSTP feu faire / PAS-3PL
« Ils allumèrent le / ce samovar »

Nous avons choisi un exemple où le « deuxième objet » *(âteš)* est de sens concret. En fait très souvent, en persan, le « deuxième

1. Dans cette langue on trouve jusqu'à trois objets, avec les verbes applicatifs, v. chap. IV, § 5.2.2.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

objet » est un nom d'action ou un nom abstrait et le verbe est « faire » ou un autre de contenu sémantique ténu, comme dans (36*a-b*).

(36*a*) jalase taškil dâd-and
assemblée formation donner/PAS-3PL
« Ils formèrent une/des assemblée(s) »
(36*b*) jalase-râ / ân jalase-râ taškil dâd-and
« Ils formèrent l'assemblée / cette assemblée »

Dans les énoncés de ce genre, on considère habituellement que le « deuxième objet » et le verbe forment ensemble une locution, c'est-à-dire une suite lexicalisée équivalente à un verbe simple, dont l'objet est notre « premier objet », *samâvar* dans (35*a, b*), *jalase* dans (36*a, b*). Ce n'est pas faux : le persan a très peu de verbes simples et des milliers de locutions de ce genre. Il est vrai que, au point de vue du lexique, *âteš kardan* (infinitif) « allumer » et *taškil dâdan* (id.) « former » sont des unités. Mais l'analyse que nous avons faite n'en est pas moins valable au point de vue de la syntaxe. C'est ce que justifient les deux faits suivants. D'une part on ne peut fixer aucune frontière entre les suites syntaxiques occasionnelles N + V et les suites lexicalisées, et l'on peut souvent se demander si telle suite doit être ou non considérée comme une locution. D'autre part, sauf peut-être quelques exceptions, les noms intégrés dans une locution peuvent toujours, dans des conditions appropriées, reprendre leur autonomie et apparaître comme des objets indiscutables, éventuellement pourvus de *râ*, comme dans (36*c*).

(36*c*) taškil-e jalase-râ dâd-and
formation-LIG assemblée-POSTP donner/PAS-3PL
« Ils formèrent l'assemblée (litt. donnèrent la formation de l'assemblée) »

Ajoutons que quelques énoncés peuvent contenir jusqu'à trois objets hiérarchisés, ex. (37).

(37) nowruz-râ be šomâ tabrik arz mi-kon-am
nouvel.an-POSTP PRÉP vous félicitation présentation DUR-faire-1SG
« Je vous présente mes vœux de nouvel an (litt. je vous félicite le nouvel an) »

arz « présentation » est l'objet le plus proche du verbe « faire », avec lequel il forme une locution, dont l'objet est *tabrik* « félicitation »,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'ensemble ayant le sens de « féliciter », qui a à son tour pour objet *nowruz-râ*.

4.2.5. Les exemples des sections précédentes ont illustré plusieurs cas différents d'énoncés comportant plus d'un objet :

— en persan, une même phrase peut contenir deux (quelquefois trois) objets nettement hiérarchisés, dont le plus proche du verbe forme ou tend à former avec lui une locution lexicalisée ;
— en hayu, les objets sont bien hiérarchisés par la morphologie ; on pourrait analyser (27) comme les phrases persanes et considérer que *ga* « toi » est objet de la suite *pipira* « pain » + V ;
— en latin, les deux objets semblent au même niveau dans la phrase, mais la mise au passif révèle leur hiérarchie ;
— en bafia, les deux objets se situent au même niveau et ne se différencient que par l'ordre des termes.

Ces situations, si diverses qu'elles soient, excluent en tout cas qu'on puisse poser une fonction d'objet unique comme une catégorie de linguistique générale. Elles suggèrent l'idée qu'il existe une « zone objectale », dans laquelle on peut, selon les langues, identifier une ou plusieurs positions.

Comment définir cette zone objectale ? On admet, semble-t-il, universellement que l'objet est partout, avec le sujet, un actant central. Ceci signifie qu'il est plus central que tous les autres actants. Si l'on se représente les actants comme des satellites gravitant autour du verbe, l'objet sera le plus proche, à l'exception, bien sûr, des termes incorporés (ou coalescents, en quelque manière, avec le verbe). Les termes incorporés sont naturellement les plus proches de tous, mais ce ne sont plus des actants à proprement parler : leur seule relation avec le verbe est celle précisément qu'établit leur incorporation, de même que les éléments d'un composé n'ont entre eux d'autre relation syntaxique que celle qu'établit la composition. Dans l'incorporation comme dans la composition, la relation sémantique entre les éléments résulte seulement du rapprochement de leurs contenus de sens : un nom incorporé peut désigner un patient, un instrument, un lieu, etc., mais, à la différence des actants (et des circonstants), il n'est pas marqué comme tel par la syntaxe. Il faut donc mettre

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

à part les termes incorporés. Ceux-ci étant exclus du nombre des actants, la zone objectale semble pouvoir se définir comme celle où se situent les actants les plus proches du verbe.

On peut assurément se demander si, dans certains cas de double objet, le plus proche des deux ne doit pas être analysé comme coalescent avec le verbe, si par exemple, en persan, il ne faudrait pas, dans (36*a, b*) regarder *taškil* « formation » comme coalescent avec *dâdan* « donner ». Cette analyse est possible, mais je ne la crois pas la plus heureuse. Il me semble qu'il vaut mieux ne recourir à la notion de coalescence que dans les cas où elle est manifestée par des particularités morphologiques ou phonologiques bien caractérisées, comme dans les exemples nahuatl ou drehu évoqués chap. I, § 4.1. Ce n'est pas le cas en persan, où, comme on a vu, il n'y a pas de différence (autre que sémantique et de fréquence) entre les locutions et les séquences syntaxiques occasionnelles. En revanche, analysée comme nous avons fait, cette construction n'est pas fondamentalement différente des constructions à double objet trouvées dans d'autres langues où il n'est pas question de coalescence. Constatons seulement qu'elle est proche de la coalescence, sans que celle-ci y soit encore réalisée[1].

Nous retiendrons donc que la zone objectale est la zone actancielle la plus proche du verbe. Elle peut, selon les langues, comporter soit une seule position (c'est le cas du français) soit deux ou plusieurs, comme dans les langues citées ci-dessus. Dans le cas où une langue admet des énoncés comportant plus d'un objet, on est amené à se demander si l'un d'eux, et dans ce cas lequel, doit être identifié à l'objet des phrases qui n'en contiennent qu'un. C'est l'analyse de chaque langue qui doit apporter, si possible, la réponse.

4.3. Autres objets?

4.3.1. Il y a des langues où la marque casuelle de l'objet sert aussi à caractériser des termes adverbiaux. C'est le cas en arabe classique : comparer (38), (39), (40) (Gaudefroy-Demombynes/Blachère 1952 : 294) et (41) (Premper 1987 : 69).

1. Mithun (1984 : 872-873) et Muravëva (1989 : 98-100) considèrent toutes deux la situation de phrases turques analogues à nos exemples persans comme réunissant les conditions favorables à l'incorporation.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(38) darab-nā Zayd-an
frapper-1PL NP-ACC
« Nous frappâmes Zayd »
(39) xaraǧ-nā ṣabāḥ-an
sortir-1PL matin-ACC
« Nous sortîmes le matin »
(40) qatala-hu mutaʿammid-an
tuer/3SG-lui volontaire-ACC
« Il l'a tué volontairement »
(41) yaskutu ǧahl-an
se.taire/3SG ignorance-ACC
« Il se tait par ignorance »

Le cas en *-a(n)* (« accusatif ») marque dans (38) l'objet, dans (39) un complément de temps, dans (40) et (41) des termes qui se traduisent par des expressions adverbiales.

On trouve des relations semblables en quechua : comparer (42), (43) (Yaranga 1977 : 32) et (44) (Kirtchuk 1987 : 171).

(42) wasi-ta qawan
maison-ACC voir/3SG
« Il voit la maison »
(43) wasi-ta rin
aller/3SG
« Il va à la maison »
(44) mayu sinči-ta čayamu-sqa
fleuve gros-ACC arriver-PARF/3SG
« Le fleuve a crû fortement »

Le terme affecté du suffixe *-ta* d'accusatif désigne un objet (de perception) dans (42), le terme d'un mouvement dans (43), introduit une qualification dans (44).

En hongrois le suffixe d'accusatif *-t* affecte régulièrement l'objet, mais aussi certains termes adverbiaux, comme dans (45) et (46) (Sauvageot 1971 : 360).

(45) Lajoska pár lépés-t hátrátt
NP quelques pas-ACC reculer/PAS/3SG
« Louiset recula de quelques pas »
(46) rövid-et kacagott
bref-ACC s'esclaffer/PAS/3SG
« Il s'esclaffa brièvement »

Ces rencontres entre arabe classique, quechua, hongrois, langues

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

sans rapports historiques, ne peuvent être fortuites. Il faut admettre quelque liaison de nature entre les emplois illustrés par les phrases ci-dessus. On pourrait d'ailleurs multiplier les exemples. On pense notamment à certains emplois de l'accusatif dans les langues indo-européennes classiques : accusatif de direction, d'extension dans le temps ou l'espace, sans oublier l' « objet interne » (fréquent aussi en arabe et dans les autres langues sémitiques) et même l'accusatif « de relation » en grec ancien. Ce n'est pas par hasard non plus que, dans cette dernière langue, Jacquinod (1989 : 156, 272-273) est amené à rapprocher des adverbes de ce qu'il appelle « complément de procès » et que nous avons reconnu comme l'objet le plus proche (*kakôs légein tiná* « mal parler de quelqu'un » se comporte comme *kakà légein tiná* « dire du mal de quelqu'un »).

Peut-être faut-il ranger dans la même catégorie le complément direct, en français, dans des expressions comme *ça sent la violette, il pèse trois kilos, les travaux dureront trois mois,* complément qui ressemble à l'objet, quoiqu'il ne puisse devenir sujet au passif.

Tout cela donne à penser que des termes dont certains sont analysés comme adverbiaux et d'autres embarrassent les grammairiens ne sont pas sans parenté grammaticale avec ceux qu'on analyse comme objets, c'est-à-dire que ce sont aussi des compléments proches, qui seraient à situer en quelque manière dans la zone objectale. Des recherches comparatives appropriées devraient permettre de préciser les rapports.

4.3.2. On rencontre dans diverses langues des termes sans relateur avec des verbes considérés comme intransitifs. Par exemple, en indonésien, le préfixe *ber-* forme des verbes intransitifs, qui sont parfois accompagnés d'un complément direct, ex. (47) (Cartier 1989 : 178) et (48) (Cartier 1990).

(47) Ali ber-tanam kopi
NP PFX-planter café
« Ali est planteur de café »

(48) ayam itu ber-telur emas
poule ce PFX-œuf or
« Cette poule pond des œufs d'or »

Cette construction s'éclaire si on la compare aux phrases à double objet (avec un verbe préfixé en *meN-*, c'est-à-dire transitif actif), comme (49) (Cartier 1990).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(49) Ali mem-beri-kan Siti buku
PFX-donner-SFX NP livre
« Ali donne un livre à Siti »

Dans cette construction l'« objet proche » *buku* est obligatoirement indéfini[1]. Or il en va de même dans (47) et (48) de *kopi* et de *emas*. Ceci suggère fortement que ces mots doivent aussi être considérés comme des « objets proches ».

Il convient sans doute d'analyser de même le complément direct de verbes réfléchis, comme (50) en hayu (Michailovsky 1988 : 146) et (51) en bafia (Guarisma 1993 : 70).

(50) komi cuʔwa cuptse
lui/ABS blouse/ABS mettre/RFL/3SG
« Il (se) met la blouse »

En hayu, langue ergative, l'agent du verbe réfléchi *(komi)* est à l'absolutif. Le second absolutif *(cuʔwa)* est un « deuxième objet » ou « objet proche », comme *pipira* dans (27).

(51) à-nànɛ́ɛ́ ɓì-tòkì
CL-se.tromper CL-langage
« Il dit des paroles insensées »

nànɛ́ɛ́ est marqué par son suffixe comme réfléchi : *Bì-tòkì* est comparable à l'objet inanimé de (33) et (34).

Dans la même langue, on trouve aussi un objet animé sans relateur avec un verbe intransitif dans les phrases du type de (52).

(52) à-ɓɔ́ʔ 'm-úm ɓí 'nóó
CL-monter CL-homme PRÉP corps
« Il monte sur l'homme »

Cette fois *'mùm* est comparable à *'bú* dans (33) ou *mán* dans (34) : la phrase signifie littéralement « il monte à l'homme sur le corps ». Cet objet est solidaire du groupe prépositionnel qui suit : celui-ci ne peut manquer sans que la phrase devienne agrammaticale. Il est caractéristique qu'il désigne une partie du corps.

1. Selon A. Cartier (1990), dont l'indonésien était la langue maternelle : si l'objet donné est défini, on emploie une autre construction, du même type qu'en français. Cependant Chung (1976 : 41) donne : *saya membawakan Ali surat itu* « I brought Ali the letter », avec un « deuxième objet » défini ; mais elle indique qu'il ne peut devenir sujet d'un passif (*ibid.* : 60).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ce sont aussi des noms de parties du corps que l'on trouve, dans diverses langues, sans relateur avec des verbes intransitifs. (53*b*), par opposition à (53*a*), en wargamay (Dixon 1981 : 64) est typique.

(53*a*) ŋad'a wagun ganda-ñu
moi/ERG bois/ABS brûler-PARF/TR
« J'ai brûlé du bois »

(53*b*) ŋayba mala ganda-gi
moi/NOM main/ABS brûler-PARF/INTR
« Je me suis brûlé la main »

Dans (53*a*) le verbe se dénonce comme transitif par son suffixe et la construction est celle des verbes d'action biactanciels, avec un terme à l'ergatif et un autre à l'absolutif. Dans (53*b*) le verbe est morphologiquement intransitif et comme tel il a normalement un « sujet » au cas zéro *(ŋayba)*; mais il y a en outre un terme à l'absolutif qui désigne une partie du corps et qu'il convient, je pense, de considérer comme un « objet proche ». Ce terme est omissible : la phrase signifie alors « je me suis brûlé ».

Signalons, sans développer ce point, que dans cette même position, c'est-à-dire sous la forme d'un terme au cas zéro s'ajoutant à une phrase intransitive on trouve aussi des « objets internes » en diyari (Austin 1982 : 42-43), en djaru (Tsunoda 1983 : 6), en trumai, langue amérindienne (Monod-Becquelin 1976 : 124-125), et certainement d'autres langues.

5. LA FONCTION SUBJECTALE

Le problème du sujet a fait couler beaucoup d'encre, en particulier depuis une quinzaine d'années (voir, parmi beaucoup d'autres travaux, Martinet 1962, Perrot 1970, Li, éd., 1976, Keenan 1976, Blake 1976, Kibrik 1979, Cole et coll. 1980, Sasse 1982, Andrews 1985, Touratier 1987, Faarlund 1988, 1991, Kibrik 1991). Selon la conception traditionnelle, reprise par la grammaire générative (dans ses premiers avatars), le sujet est un élément indispensable de toute prédication : toute phrase se divise en deux parties, d'un côté le sujet, de l'autre le prédicat accompagné de ses compléments, c'est-à-dire

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

notamment des autres actants. Une autre conception, représentée notamment par Tesnière (1959), rattache tous les actants au verbe sur un plan d'égalité : le sujet apparaît alors comme un actant semblable aux autres. Ces deux conceptions peuvent être illustrées respectivement par les « arbres » ci-dessous, qui schématisent la phrase à deux actants, sujet (S) et objet (O).

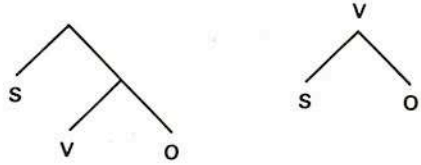

En fait aucune des deux conceptions n'est entièrement satisfaisante, car la question est beaucoup plus complexe et diverse que ne donneraient à penser ces représentations simplistes. La notion de sujet n'est certainement pas arbitraire, mais elle est inégalement, et différemment, pertinente selon les langues. Ce qui suit ne prétend être qu'un aperçu sommaire et provisoire de cette question très difficile en linguistique générale.

5.1. Le sujet en français et en chickasaw

5.1.1. On reconnaît au sujet en français les propriétés suivantes. Dans la liste ci-dessous (qui ne prétend pas être exhaustive), elles sont réparties en propriétés « premières » et propriétés « secondes », selon la distinction introduite ci-dessus, § 2 : cette distinction est pratique et n'implique pas que les propriétés « secondes » soient moins importantes ou moins caractéristiques que les « premières ».

Propriétés premières :

1 / Le sujet est obligatoire : il n'y a pas de phrase sans sujet.

2 / Il n'est accompagné d'aucun relateur.

3 / Il régit l'accord du verbe, c'est-à-dire qu'il est toujours (co)référencié par un indice actanciel intégré à la forme verbale.

4 / Il précède le verbe, à la différence de tous les autres actants (en phrase non marquée) : il est en tête de phrase, à moins d'être précédé par des circonstants.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Propriétés secondes :

5 / Le sujet commande l'emploi du réfléchi et du réciproque.

6 / Il disparaît obligatoirement lorsque le verbe est mis à l'infinitif, alors que peuvent subsister tous les autres actants et même les circonstants, ex. (54-56) :

(54) Mourir pour la patrie est le sort le plus beau
(55) Le père Goriot a commis l'imprudence de donner tous ses biens à ses enfants
(56) Passer une soirée entre amis au coin du feu, voilà ce que j'aime

7 / Il peut être omis dans des propositions coordonnées ayant même sujet, ex. (57) :

(57) César vint, vit et vainquit

8 / Dans certains cas, lorsqu'une complétive aurait même sujet que le verbe régissant, il faut employer l'infinitif (sans sujet, cf. n° 6 ci-dessus) : *je veux que tu viennes*, mais *je veux venir*, non **je veux que je vienne*. Cette règle ne concerne que certains types de complétives, non tous : *je crois savoir/je crois que je sais*.

9 / Le gérondif doit avoir même sujet (implicite) que le verbe régissant : dans (58), ce sont les policiers qui fument, non les suspects.

(58) les policiers interrogent les suspects en fumant la pipe.

10 / Le sujet d'un verbe subordonné à un impersonnel peut « monter » en position de sujet du verbe régissant, voir § 2.2.2.

11 / Au passif, il devient terme oblique facultatif.

Une partie des faits recensés dans cette liste concernent la coréférence, en ce sens que les termes qui, dans la même proposition ou dans des propositions coordonnées ou subordonnées à la première, sont coréférents du sujet de celle-ci ont un traitement autre que les termes qui ne sont pas coréférents du sujet : c'est le cas du réfléchi (n° 5) et du sujet d'un verbe coordonné ou subordonné (n^{os} 7, 8, 9). Tout se passe donc comme si le sujet du verbe premier ou régissant constituait un point de référence permanent tout au long de la phrase. Avec cette propriété, qu'on pourrait appeler « permanence référentielle », semble aussi en rapport la position ini-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tiale du sujet (n° 4) : le point de référence est posé au départ de la phrase.

D'autre part l'absence de sujet auprès d'un verbe à l'infinitif (n° 6) et sa présence obligatoire auprès d'un verbe fini (n° 1) suggèrent un autre aspect de la fonction de sujet. Un verbe fini est toujours prédicatif, un infinitif ne l'est jamais[1] : si le sujet est obligatoire avec l'un et exclu avec l'autre, c'est qu'il est solidaire de la prédication. A cette caractéristique se rattache aussi, selon toute apparence, l'accord du verbe avec le sujet (n° 3), qui lie fortement sujet et prédicat verbal, et associe de la sorte dans le terme prédicatif les deux éléments nécessaires de la prédication.

Ainsi, permanence référentielle et contribution nécessaire à la prédication, telles paraissent être les caractéristiques essentielles du sujet en français.

Dans une perspective plus abstraitement grammaticale, on note la difficulté qui se dresse quand on essaie de placer le sujet dans la hiérarchie des actants. Par ses propriétés « premières », présence obligatoire, absence de relateur, accord du verbe, le sujet se classe indéniablement parmi les actants centraux. Mais d'autre part, lorsque le verbe est nominalisé tout en gardant le maximum possible de propriétés de rection verbale, c'est-à-dire quand il est mis à l'infinitif, le sujet seul est exclu : tous les autres actants et même les circonstants gardent leur place. A cet égard le sujet apparaît donc comme plus distant du verbe que tous les autres termes nominaux. On pourrait penser à trouver dans cette situation paradoxale une définition fonctionnelle du sujet (en français) : c'est un *actant central dissocié* de la hiérarchie des autres actants.

5.1.2. Il est intéressant de comparer au français une langue de structure profondément différente. La syntaxe d'une langue cherokee, le chickasaw, telle qu'elle est décrite par Munro et Gordon (1982), apporte un éclairage particulièrement instructif.

Dans cette langue, il y a trois séries d'indices actanciels qui s'affixent au verbe : ils référencient *grosso modo* l'agent, le patient et l'attributaire respectivement. Le chickasaw étant une langue de struc-

1. Sauf dans le tour rare et littéraire du type *Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes,* et dans des expressions interrogatives comme *Que faire?*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ture actancielle duale, les verbes uniactanciels peuvent porter des indices de l'une quelconque de ces trois séries, le choix dépendant du lexème verbal (v. chap. II, § 3.2.3). De même, en phrase bi- ou triactancielle, le verbe peut porter des affixes de deux de ces séries, ex. (59-61), ou même deux affixes de la même série (v. plus bas).

(59) chi-sso-li
2SGII-frapper-1SGI
« Je te frappe »
(60) chim-ambi-li
2SGIII-battre-1SGI
« Je te bats (au jeu) »
(61) ø-is-sam-a
3II-2SGI-1SGIII-donner
« Tu me le donnes »

(61) est une phrase triactancielle, mais on ne voit que deux indices actanciels, car à la 3e personne des séries I et II, l'indice a la forme ø : pour plus de clarté, nous avons (à la différence de Munro/Gordon) fait figurer ce ø, placé arbitrairement au début de la forme verbale.

Dans les exemples ci-dessus, les actants ne sont représentés que par les affixes verbaux. Mais, naturellement, ils peuvent être explicités par des noms. Dans ce cas l'un d'eux, qui vient en tête, est suffixé d'une marque *-at* : c'est le sujet. Or, c'est là le point intéressant, ce sujet peut être en coréférence avec un indice actanciel de l'une quelconque des trois séries, que la phrase comporte un seul actant, ex. (62-64), ou plus d'un, ex. (65-67).

(62) hattak-at ø-malili
homme-SUJ 3I-courir
« L'homme court »
(63) hattak-at ø-chokma
3II-être.bon
« L'homme est bon »
(64) hattak-at in-takho'bi
3III-être.paresseux
« L'homme est paresseux ».

Dans (62) et (63), l'indice actanciel est ø, mais il suffirait de remplacer la 3e personne par la 1re ou la 2e pour constater que *malili* sélectionne la première série et *chokma* (dans ce sens) la seconde.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(65) hattak-at ihoo ø-ø-pĩsa
femme 3I-3II-voir
« L'homme voit la femme »

Ici le verbe porte implicitement des indices de première et deuxième série.

(66*a*) hattak-at ofi' ø-ø-banna
chien 3II-3II-vouloir
« L'homme veut un chien »
(66*b*) ofi' ø-sa-banna
3II-1SGII-vouloir
« Je veux un chien »

La comparaison de (66*a*) et (66*b*) montre bien que *banna* dans (66*a*) comporte implicitement un indice de série II renvoyant à « homme »; Munro/Gordon présument que l'indice renvoyant à « chien » est également de série II. Cette construction est comparable à nos expressions impersonnelles : (66*a*) pourrait se gloser approximativement « il fait désir - homme - chien » et (66*b*) « il me fait désir - chien ».

(67*a*) hattak-at talowa' ø-im-alhkaniya-tok
chanson 3II-3III-oublier-PAS
« L'homme a oublié la chanson »
(67*b*) talowa' ø-am-alhkaniya-tok
3II-1SGIII-oublier-PAS
« J'ai oublié la chanson »

Dans (67*a, b*) le verbe comporte un indice implicite, probablement de série II, renvoyant à « chanson ». Traduction-calque : « il a échappé - à homme - chanson » et « il m'a échappé - chanson ».

Comme on voit, le sujet *hattak-at* est en coréférence avec un indice actanciel de série I dans (65), de série II dans (66), de série III dans (67).

Le sujet a d'autres propriétés que l'affixation de *-at*, ce qui permet de l'identifier même en l'absence d'un actant nominal, notamment à la 1re et à la 2e personne. D'une part, s'il réfère à une pluralité, le verbe peut être affecté d'un préfixe spécifique *hoo-*, ex. (68-70); ce préfixe ne réfère jamais à un autre actant que le sujet.

(68) hoo-ø-ø-isso
PL-3I-3II-frapper
« Ils le frappent »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(69) hoo-ø-ø-nokfonkha
PL-3II-3II-se.souvenir
« Ils se le rappellent »
(70) hoo-ø-im-alhkaniya
PL-3II-3III-oublier
« Ils l'oublient »

Si l'on compare (68) à (59), on voit que *hoo-* est en corrélation avec un sujet (« ils ») référencié par un indice (implicite) I. Dans (69), la construction est la même que dans (66) : « se rappeler » se construit comme « vouloir ». L'antécédent de *hoo-* (« ils ») est référencié par un indice (implicite) II. Dans (70), *hoo-* est en relation avec un indice III.

D'autre part et surtout, le chickasaw a, en phrase complexe, un système d' « isophorie/allophorie » *(switch-reference)*, comme on en trouve dans nombre d'autres langues. Un verbe subordonné porte des marques indiquant s'il a ou non le même sujet que le verbe régissant. Voici un exemple :

(71*a*) aya-l-a'chi-kat ø-ithaana-li
aller-1SGI-FUT-SUB/ISO 3II-savoir-ISGI
« Je sais que j'irai »
(71*b*) ish-iyy-a'chi-kã ithaanali
2SGI-aller-FUT-SUB/ALLO
« Je sais que tu iras »

Les finales *-kat* et *-kã* combinent une marque de subordination et respectivement une marque d'isophorie et une marque d'allophorie.

Dans (71) ces marques paraissent redondantes avec les marques personnelles, qui sont suffisamment explicites. Mais avec des actants de 3e personne, elles servent à écarter toute ambiguïté. Or le choix de la marque est commandé par le sujet, tel qu'il a été défini ci-dessus, et il est indépendant de celui des séries d'indices actanciels de l'un et de l'autre verbe. La phrase (72) change de sens selon que le verbe subordonné porte une marque d'isophorie ou d'allophorie[1].

1. Le second *-at* (dans *hattak-at*) ne désigne pas le sujet : c'est un vestige qui a survécu à l'opération de « subjectivation » de *ihoo yamm-at*, v. ci-dessous.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(72) ihoo yamm-at ĩ-hattak-at ø-in-tochchi'na
femme ce-SUJ 3III-homme-SUJ 3I-3III-être.trois
a / momma ø-ø-ayoppanchi-hootakot
tous 3I-3II-aimer-parce.que/ISO
b / mon-t ø-ø-ayoppanchi-hootakõ
tous-SUJ 3I-3II-aimer-parce.que/ALLO
« Cette femme a trois maris (litt. ses maris lui sont trois)
a / parce qu'elle les aime tous »
b / parce qu'ils l'aiment tous »

Ainsi le sujet en chickasaw a les propriétés suivantes :

1 / il est marqué par le suffixe *-at*;
2 / il régit la présence du préfixe verbal de pluriel *hoo-*;
3 / il régit le jeu des marques d'isophorie/allophorie;
4 / il se place en tête de phrase (Munro/Gordon 1982 : 93).
Ajoutons que, selon toute apparence,
5 / il est obligatoire, même s'il peut n'être pas apparent lorsqu'il n'y a pas de terme nominal auquel accrocher *-at* et que la phrase ne donne pas lieu à l'apparition des autres critères (préfixe de pluriel, marque d'isophorie/allophorie).

Il faut mentionner en outre une intéressante opération syntaxique, qui consiste à ajouter un sujet (co)référencié par un indice actanciel de série III, c'est-à-dire représentant un attributaire. C'est ainsi qu'on peut passer de (73*a*) à (73*b*).

(73*a*) chipot-at ø-ala-tok
enfant-SUJ 3I-arriver-PAS
« Un enfant est né »
(73*b*) chipot-at ø-im-ala-tok
3I-3III-arriver-PAS
« Un enfant lui est né/Elle a eu un enfant »

Ce nouveau sujet peut être explicité par un nominal, suffixé de *-at*, comme dans (73*c*).

(73*c*) Claire-at Doris-at ø-im-ala-tok
NP-SUJ NP-SUJ
« Claire a donné le jour à Doris »

Qu'il soit ou non explicité, dans (73*b*) comme dans (73*c*), le nouveau sujet possède toutes les propriétés subjectales : c'est le vrai sujet de

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

la phrase. L'ancien peut garder le suffixe *-at (chipot-at, Doris-at)*, mais perd les autres propriétés[1].

5.1.3. Si nous comparons le chickasaw au français, nous constatons que les propriétés du sujet de part et d'autre ne sont pas sans une certaine similitude. Celles que l'on observe en chickasaw, notamment la position initiale et les faits d'isophorie/allophorie semblent bien en faire, comme en français, un point de référence permanent tout au long de la phrase. Sa présence obligatoire, si elle est confirmée, et sa représentation au sein de la forme verbale sous la forme d'indice actanciel (mais en cela, il est vrai, il ne semble pas se distinguer des autres actants) le désignent comme un élément indispensable de la prédication. Ces deux caractéristiques, constatées en français et en chickasaw, pourraient bien être les caractéristiques subjectales par excellence.

Cela dit, il y a entre les deux langues une différence fondamentale. On observe en chickasaw deux ensembles de relations indépendants l'un de l'autre, d'une part celles qui sont établies entre les actants au moyen des affixes verbaux, d'autre part celles qui s'instaurent entre le sujet et les éléments qui dépendent de lui. Les premières sont imposées par le lexème verbal : un verbe donné appelle des actants (co)référenciés par une combinaison définie des indices de série I, II ou III, ce qui constitue son « module casuel » ou « valenciel ». Comme on a vu, le sujet peut être l'un ou l'autre de ces actants; on peut même à une phrase complète, sans y rien changer, ajouter un nouveau sujet qui détrône l'ancien. Il y a donc lieu de distinguer d'une part ce qu'on peut appeler le « cadre casuel » de la langue, qui fonde les modules valenciels, et d'autre part une « configuration subjectale », qui vient s'y appliquer sans se confondre avec lui.

Rien de semblable en français, comme d'ailleurs dans la plupart des langues européennes. Le sujet, c'est-à-dire le terme possédant les propriétés subjectales évoquées plus haut, est toujours aussi l'actant à marque zéro, (co)référencié par l'indice de première série (« pronom conjoint » + désinence verbale). Le cadre casuel et la configuration subjectale sont indissolublement liés.

1. En fait (73*b*) est ambigu : le sujet peut être « l'enfant » ou « elle », ce que reflètent les deux traductions données. C'est le jeu de l'isophorie/allophorie qui lèvera l'ambiguïté.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

On est ainsi amené à distinguer deux types de langues : celles où cadre casuel et configuration subjectale s'associent sans se confondre, et celles où au contraire ils sont combinés en un ensemble indissociable. Le second type est évidemment plus complexe et plus difficile à analyser. Les constructions actancielles y sont « mixtes » ou « impures », ce qui se manifeste dans la situation paradoxale du sujet, qui apparaît à la fois, nous l'avons vu, comme le plus central des actants et comme le moins proche du verbe.

5.2. Quelques autres langues

Un coup d'œil sur quelques autres langues nous permettra à la fois de mettre à l'épreuve cette esquisse de typologie et d'entrevoir d'autres dimensions de la question.

5.2.1. Les nombreuses langues caucasiques du Nord-Est sont toutes à peu près du même type. Ce sont des langues ergatives pourvues d'une riche déclinaison nominale. Les fonctions actancielles y sont indiquées par les finales casuelles. Chaque lexème verbal sélectionne une combinaison définie de cas, par exemple : absolutif + ergatif, absolutif + datif, ergatif + datif, ergatif + subélatif (« de sous »), etc. Les faits qui paraissent caractériser le sujet, tels que ceux que nous avons évoqués à propos du français et du chickasaw, sont rares. En particulier, les formes nominalisées du verbe peuvent être accompagnées de tels ou tels actants, sans qu'aucun soit exclu comme l'est en français le sujet avec l'infinitif.

Certaines langues connaissent l'accord verbal, d'autres non. En lesghien (Haspelmath 1991), le verbe ne porte pas d'indice actanciel; aucun actant n'est obligatoire, pas même le terme à l'absolutif, voir ci-dessus, § 2.1.1. L'ordre des termes est assez libre, et en tout cas n'est pas lié à la fonction casuelle. Le seul fait qui pourrait suggérer de poser un terme comme sujet est la variation affectant les verbes dépendant de « vouloir ». S'il n'y a pas coréférence entre un certain actant du verbe subordonné et l'actant du verbe « vouloir » (lequel est au datif, car telle est la construction de ce verbe), le verbe subordonné a une forme gérondivale; s'il y a coréférence, il est à l'infinitif. L'actant en question du verbe subordonné est soit

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'actant unique à l'absolutif, ex. (74), soit l'actant à l'ergatif, ex. (75), soit l'actant au datif d'un verbe « d'expérience », ex. (76) (« voir » se construit avec le datif de l'expérient).

(74*a*) Nabisat-az xwa k'wal-iz xta-na k'an-zawa
NP-DAT fils maison-DAT revenir-GÉR vouloir-IMPF
« Nabisat veut que son fils revienne à la maison »

(74*b*) Nabisat-az qhür-ez k'an-zawa
rire-INF
« Nabisat veut rire »

(75*a*) Nabisat-az ruš-a ktab k'el-na k'an-zawa
fille-ERG livre lire-GÉR
« Nabisat veut que sa fille lise un livre »

(75*b*) Nabisat-az ktab k'el-iz k'an-zawa
lire-INF
Nabisat veut lire un livre »

(76) Nabisat-az xwa akwa-z k'an-zawa
fils voir-INF
« Nabisat veut voir son fils »

Dans des phrases comme (74*a*) et (75*a*) l'infinitif est impossible. Ces faits incitent à considérer comme sujets l'absolutif avec des verbes « intransitifs » (« revenir », « rire »), l'ergatif avec des verbes d'action (« lire ») et le datif avec des verbes d'expérience (« voir » et aussi « vouloir »). En revanche l'absolutif avec les verbes d'action (*ktab* dans (75)) et avec les verbes d'expérience (*xwa* dans (76)) n'est pas un sujet.

On voit que la propriété subjectale est attachée à certains cas définis dans des modules valenciels définis. Elle n'est pas indépendante du cadre casuel comme elle l'est en chickasaw. Le lesghien est donc à cet égard du même type que le français. Cependant il est différent du français de deux manières :

a / Cette propriété concerne, selon le module valenciel, des actants à des cas différents, alors qu'en français les propriétés subjectales s'attachent au même actant avec tous les verbes.

b / Surtout, — cette différence est en l'occurrence bien plus importante, — tandis qu'en français la fonction subjectale est définie par un riche ensemble de propriétés et qu'elle est présente en toute phrase, en lesghien elle ne se laisse reconnaître que dans une sorte de phrases, celles qui sont formées de « vouloir » régissant un autre verbe. Partout ailleurs, rien, semble-t-il, n'autorise à identifier, parmi

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

les actants, un sujet. L'existence du sujet en lesghien est donc extrêmement ténue, presque nulle.

5.2.2. Le tcherkesse, langue caucasique du Nord-Ouest, est d'un type un peu différent. C'est aussi une langue ergative, mais il n'y a que deux cas, direct (cas zéro) et oblique. En revanche le verbe porte des indices actanciels : il y a trois séries de préfixes dont l'ordre est rigoureusement fixé. Si les actants sont explicités par des nominaux, celui qui est en corrélation avec le préfixe de série I est au cas direct, ceux qui sont en corrélation avec les préfixes de série II et III sont au cas oblique, ex. (77) (= (21)).

(77) ƛ'ə-m ṡ°əzə-m meˀerəse ø-r-əy-tə-γ
homme-OBL femme-OBL pomme 3SGI-3SGII-3SGIII-donner-PAS
« L'homme a donné une pomme à la femme »

L'indice actanciel I est toujours présent (ne serait-ce que sous la forme ø, à la 3e personne du singulier, comme dans (77)) : c'est un actant obligatoire. Le verbe porte, dans les phrases à actant unique, un préfixe I, — dans les phrases à deux actants, des préfixes I (patient) et III (agent) ou I (agent) et II (attributaire), — dans les phrases à trois actants, comme (77), des préfixes I (patient), II (attributaire) et III (agent).

Les propriétés subjectales sont peu nombreuses. Il y a d'une part le caractère obligatoire de l'actant référencié par le préfixe I, s'il faut ranger ce trait parmi les propriétés subjectales. D'autre part le jeu du réfléchi, que nous avons évoqué au chapitre II (§ 4.1.3), est commandé par l'actant référencié par le préfixe I en l'absence d'un préfixe III (agent), mais par l'actant référencié par le préfixe III s'il est présent. C'est donc cet actant III (représentant l'agent) et, en son absence, l'actant I qui s'identifie comme sujet au regard du fonctionnement du réfléchi (celui du réciproque, nous l'avons vu, est différent et ambigu). A cet égard le tcherkesse se comporte un peu comme le lesghien, où la construction de « vouloir » identifie comme sujet le terme à l'ergatif (agent) ou, à défaut, le terme à l'absolutif ou, dans certains cas, au datif.

La différence avec le lesghien est qu'ici nous avons deux critères, présence obligatoire et jeu du réfléchi, et que ces deux critères sont divergents. Le premier désigne comme sujet en toute phrase l'actant I,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

le second tantôt l'actant I tantôt l'actant III selon le type de phrase. Il s'ensuit que, dans une phrase comme (77), les termes représentant « homme » et « pomme » ont tous deux, différemment, des titres à être considérés comme sujet.

Le tcherkesse est donc, comme le lesghien, une langue où 1 / la fonction subjectale est assez faiblement représentée (plus, pourtant, qu'en lesghien, puisqu'un actant est obligatoire), — où 2 / cadre casuel et fonction subjectale sont liés, en ce sens que les propriétés subjectales s'appliquent à des actants définis dans des modules valenciels définis, — mais, à la différence du lesghien, 3 / les propriétés subjectales se répartissent entre des actants différents : on pourrait rendre compte de cette situation en disant que le sujet, dans la mesure (faible) où il existe, est « diffus ». Ce dernier caractère n'est pas exceptionnel : on l'a signalé, bien plus affirmé, en tagalog (Schachter 1976) et en esquimau yupik (Payne 1982).

5.2.3. L'islandais moderne, langue accusative, est un idiome conservateur, comparé aux autres langues scandinaves et aux langues occidentales en général. Il a une déclinaison de quatre cas, nominatif, accusatif, génitif, datif. L'ordre des mots est strict. « Il s'ensuit, selon Faarlund (1991 : 10), que les actants centraux pourraient être définis de deux manières différentes, soit par le cas morphologique (...) soit par une position structurale spécifique (...). Selon la définition morphologique, le sujet est au nominatif, et l'objet direct à l'accusatif. Selon la définition structurale, le sujet précède toujours (...) le verbe non fini (zone initiale ou médiane) et l'objet suit toujours cette position (zone finale), sauf quand il se trouve en tête de phrase. »

Or ces deux définitions ne coïncident pas. Le « sujet structural » peut se trouver à un cas autre que le nominatif : il est à l'accusatif dans (78), au datif dans (79).

(78) haf-ð-i þig vantað vinn-u
avoir-PAS-3SG toi-ACC manqué travail-ACC
« Avais-tu manqué de travail? »

(79) haf-ð-i mér þvi leiðst Harald-ur
moi/DAT ainsi ennuyé NP-NOM
« Ainsi Harald m'avait ennuyé »

(78) pourrait se gloser « t'avait-il manqué travail? » et (79) « avait à moi fait ennui Harald ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Inversement, un nominatif peut se trouver hors de la position du sujet structural, ex. (80).

(80) í dag hafa komið hingað marg-ir
aujourd'hui avoir/3PL venu ici plusieurs-NOM
málvísindamenn
linguiste/PL/NOM
« Il est venu ici aujourd'hui beaucoup de linguistes »

Le « sujet structural », qu'il convient sans doute de retenir pour le véritable sujet (c'est aussi, semble-t-il, la position de Faarlund), possède les propriétés suivantes :

1 / Il commande l'accord du verbe s'il est au nominatif. Si un nominatif est hors de la position de sujet, le verbe s'accorde facultativement en nombre, mais non en personne, ex. (81).

(81) hon-um leið-ist við
lui-DAT ennuyer-3SG nous-NOM
« Nous l'ennuyons »

2 / Il régit le jeu du réfléchi, même s'il n'est pas au nominatif, ex. (82).

(82) hon-um leið-ist kona-n sín
femme DEF/F/NOM son(RFL)
« Sa femme l'ennuie »

3 / Il manque quand le verbe est à l'infinitif, ex. (83), où le sujet (implicite) de « manquer » serait à l'accusatif, cf. (78); il est coréférent du sujet de « espérer ».

(83) hann von-ast til að vant-a ekki pening-a
lui/NOM espérer-3SG à INF manquer-INF NÉG argent-ACC
« Il espère ne pas manquer d'argent »

4 / Il peut être omis par coréférence avec le sujet d'une phrase précédente coordonnée, ce qui n'est pas le cas d'un nominatif non sujet.

5 / Il peut « monter » en fonction de sujet ou d'objet d'un verbe régissant; un sujet oblique ne change pas de cas, ex. (84).

(84) ég tel hon-um leið-ast Harald-ur
moi/NOM croire/1SG lui/DAT ennuyer-INF NP-NOM
« Je crois que Harald l'ennuie »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ainsi le « sujet structural » possède tout un faisceau de propriétés nettement subjectales. D'autre part il peut se trouver non seulement au nominatif, mais aussi aux autres cas sans perdre ses propriétés : une seule de celles-ci est liée en quelque mesure au nominatif, l'accord du verbe. La fonction subjectale est donc largement indépendante des relations casuelles, en ce sens qu'elle s'attache à des cas différents dans des modules valenciels différents. Cependant, pour un module donné, elle concerne un actant défini. La situation est donc semblable, non à celle du chickasaw, mais à celle du lesghien. Mais elle en diffère par le fait que les propriétés subjectales sont nombreuses et l'existence du sujet bien affirmée.

5.2.4. Considérons, pour finir cette brève revue, le cas du badaga, langue dravidienne accusative. Cette langue a une déclinaison et une conjugaison uniactancielle en personne/nombre. Il y a donc un actant obligatoire, celui qui est référencié dans l'indice actanciel présent dans la forme verbale. S'il est coréférencié par un nominal, celui-ci est au nominatif et figure le plus souvent en tête de phrase. Il est donc naturellement considéré comme sujet, ex. (85) (Pilot-Raichoor 1991*b* : 613).

(85) ama-ø ii peTTi-ya ondu katti-nda tarada
lui-NOM ce boîte-ACC un couteau-ABL ouvrir/3SG
« Il a ouvert cette boîte avec un couteau »

Mais ce sujet ne semble guère avoir de propriétés « secondes ». Il n'y a pas de réfléchi. Les gérondifs, qui sont très fréquents, peuvent avoir leur propre sujet, avec toutefois une tendance à respecter un pivot Z/X (v. chap. II, § 4.2.4), et l'infinitif ne s'emploie que suivi d'un auxiliaire comme composant de formes périphrastiques.

Si cette description est correcte, l'existence du sujet est assurée, mais presque limitée à la fonction de contribution nécessaire à la prédication ; la fonction de référence permanente est faiblement représentée.

5.2.5. L'examen sommaire de quelques langues nous a permis d'apercevoir plusieurs distinctions. Les unes concernent le nombre et la nature des propriétés subjectales, les autres les rapports de cette « configuration subjectale » avec le « cadre casuel » à l'intérieur duquel prend place le « module valenciel » de chaque verbe.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

a / Les propriétés subjectales ne forment pas un ensemble solidaire. Certaines langues n'en manifestent que quelques-unes, voire pas du tout : ce sont des langues « à sujet faible » ou « sans sujet » : le lesghien en est un exemple. Dans d'autres langues, comme le français et l'islandais, les propriétés subjectales sont nombreuses : ce sont des langues « à sujet fort ». Dans l'intervalle se situeraient le tcherkesse, le badaga et apparemment le chickasaw, cette dernière assez près du pôle du sujet fort, les deux autres plus bas sur l'échelle.

b / Il arrive que, dans un même module valenciel, les propriétés subjectales se répartissent sur des termes différents : c'est le cas en tcherkesse; le sujet y est « diffus ».

c / Les propriétés subjectales peuvent s'attacher, dans des modules valenciels différents, à des termes ayant des fonctions casuelles différentes : c'est ce qui se produit en islandais, ainsi d'ailleurs qu'en lesghien et en tcherkesse[1]. On pourrait dire que le sujet y est « divers » ou « bariolé ».

d / Elles peuvent s'attacher à l'un ou à l'autre des termes d'un même module valenciel, comme nous avons vu en chickasaw, ce que nous avons exprimé en disant que la « configuration subjectale » est indépendante du « cadre casuel » : le sujet est « mobile »[2]. Dans les autres langues, au contraire, les rapports entre cadre casuel et configuration subjectale sont fixes.

5.3. Phrases « à double sujet »

5.3.1. On a souvent relevé, dans diverses langues d'Asie orientale, des phrases dites « à double sujet ». En voici quelques exemples en birman, en chinois mandarin et en japonais.

Exemples birmans (Bernot 1980 : 98, 105 et 109) :

(86) mìN ùN mə θa Phù là
toi ventre NÉG être.à.l'aise NÉG INTER
« N'es-tu pas satisfaite ? »

1. Et même en latin : le réfléchi dans certains cas peut renvoyer à un terme qui n'est pas au nominatif, ex. *senectutis suae eum paenitet* « il regrette sa vieillesse » : le réfléchi *suae* renvoie à l'accusatif *eum*. De même, dans les langues indo-aryennes, il renvoie au « sujet datif » des constructions « affectives » (v. chap. IV, § 4.1.1).

2. En fait, en chickasaw, le choix du sujet n'est pas aussi libre que nous l'avons fait paraître : il y a de sérieuses restrictions (v. Munro/Gordon 1982 : 101). Il n'en reste pas moins que cette liberté, même relative, est caractéristique de ce type de langue.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(87) θu lè ùN θa Ma bè
lui aussi MOD EXCL
« Sûr qu'il va être heureux, lui aussi »
(88) ʔè-da mìN ùN mə θa Phù
ça
« Tu n'en es pas satisfaite »

En birman le verbe ne s'accorde pas, et souvent les actants ne portent aucune marque, ce qui est le cas dans (86-88). Ces trois phrases contiennent la même expression « ventre être à l'aise », qui est évidemment lexicalisée. On pourrait donc considérer qu'elle constitue une sorte de verbe composé et qu'il n'y a qu'un sujet, qui est « toi » dans (86) et « lui » dans (87). Il n'en reste pas moins que, au niveau de la syntaxe de l'expression elle-même, « ventre » est « sujet » de « être à l'aise » : cette situation est comparable à celle des phrases à double objet en persan (ci-dessus § 4.2.4). Mais surtout cette construction « à double sujet » est récurrente, comme le montre (88), qui contient trois « sujets », « ça », « toi » et « ventre », et où « toi » ne peut aucunement être regardé comme composé avec ce qui suit.

Exemples chinois (Li/Thompson 1976 : 468, 479 et 480) :

(89) xiàng bízi cháng
éléphant nez être.long
« L'éléphant a un long nez »
(90) tā tóu téng
lui tête souffrir
« Il a mal à la tête »
(91) zeì-jian shìqing nǐ bù néng guāng máfan yī-ge rén
ce-CL affaire toi NÉG pouvoir seulement ennuyer un personne
« (Avec) cette affaire, tu ne peux pas ennuyer seulement une personne »

En chinois aussi le verbe est invariable; l'objet sans relateur suit le verbe. « Nez » dans (89), « tête » dans (90) et « toi » dans (91) font figure de second sujet. On notera en outre que (91) comprend non seulement deux « sujets », mais aussi un objet.

Exemples japonais (Maes 1976 : 57-58) :

(92) zô wa hana ga nagai
éléphant TH nez NOM être.long
« L'éléphant a un long nez »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(93) zô ga hana ga nagai
« C'est l'éléphant qui a un long nez »
(94) bunmei-koku ga dansei ga jumyô ga mijikai koto wa...
civilisation-pays homme vie être.bref fait TH
« Le fait que, dans les pays culturellement avancés, les hommes aient une durée de vie brève... »

En japonais le verbe est invariable en personne, mais tous les actants sont affectés d'un relateur postposé, y compris le « sujet » : *ga* (« nominatif ») s'oppose à *o* (« accusatif »), *ni* (« datif »), etc. D'autre part, dans la plupart des énoncés, un des termes, souvent le terme au nominatif, est marqué comme thème par la particule thématique *wa*. Mais *wa* manque en cas de rhématisation (c'est ce qui ce produit dans (93)), et en cas de nominalisation (c'est ce qui se produit dans (94), ou l'ensemble de la proposition est nominalisée et présentée comme le thème d'une phrase englobante). (92) comprend un thème et un nominatif, (93) deux nominatifs; (94) en comprend trois et illustre la récurrence de cette construction.

5.3.2. La construction « à double sujet » est partout soumise à des conditions sémantiques, sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous, § 5.3.4. La question qui se pose d'abord est de savoir comment l'analyser et en définir les actants.

Il faut noter en premier lieu que, dans toutes ces langues, *a* / le verbe est invariable, c'est-à-dire ne porte aucun indice actanciel, et *b* / aucun actant n'est obligatoire. Une forme verbale seule peut donc constituer une phrase complète. En japonais, par exemple, *nomu* peut signifier « je bois », « on boit », « il boit », etc., selon le contexte et la situation.

En birman, les actants, qui tous précèdent le verbe, sont accompagnés ou non de postpositions qui en indiquent la fonction. Les plus fréquentes de celles-ci sont *ko* qui indique le lieu où l'on va et le patient d'une action, et *ká*, qui indique le lieu d'où l'on vient et l'agent d'une action. L'une et l'autre de ces deux postpositions peuvent marquer un actant unique : le birman est donc une langue de structure actancielle « duale ». Dans la phrase à deux actants, notamment les phrases d'action, il est rare que toutes deux soient présentes en même temps : souvent ne figure que l'une des deux et souvent aussi il n'y en a aucune. Dans ce dernier cas l'interpréta-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tion de la phrase résulte uniquement des rapports sémantiques entre les lexèmes en présence. En somme, le verbe pose un procès, sans comporter en lui-même d'orientation. Celle-ci n'est indiquée que par les postpositions, notamment *ká* marquant le point de départ et *ko* le point d'arrivée du procès, et elle ne l'est que facultativement.

Dans ces conditions il est vain de chercher à identifier un sujet. La phrase birmane est faite d'un prédicat verbal qui peut se suffire à lui-même, qui peut aussi, selon les besoins de la communication, être précédé d'actants représentant des participants dont aucun n'est nécessaire et dont le rôle dans le procès est ou n'est pas explicité par des relateurs. (95) est une phrase à deux actants sans relateur (Bernot 1980 : 119).

(95) niN-Tó hìN Myà chɛʔ Tɛ
vous plat PL cuire MOD
« Vous cuisinez des plats »

Si l'on supprime le premier terme (« vous »), la phrase restera correcte et intelligible et signifiera : « (je, on, vous, etc.) cuisine des plats », ou encore « des plats sont cuisinés ».

Dans cette perspective, les phrases « à double sujet » ne sont pas fondamentalement différentes d'autres phrases comportant plus d'un actant. Le verbe y est précédé de deux actants représentant des participants dont le rôle n'est pas indiqué et s'infère du rapport des éléments en présence. On peut d'ailleurs dans de telles phrases trouver un relateur, ex. (96) (Bernot 1980 : 99).

(96) da Ká ʔəyè mə cì Phù
ça REL affaire NÉG être.grand NÉG
« Ça n'est pas important »

Le premier terme *da Ká* peut se traduire par un sujet (comme dans la traduction donnée) ou par un complément d'origine (à peu près : « de ce côté-là pas d'importance »). L'analyse de la phrase comme comportant un « double sujet » est une illusion surgie de la traduction. Il n'y a pas en birman, comme en français et dans bien d'autres langues, un sujet qui se distingue des autres actants par des propriétés spécifiques : tous les actants, apparemment, sont de même nature et le spécialiste doit pouvoir les classer au sein d'une même hiérarchie.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Cela dit, il est fréquent qu'un actant, placé en tête de phrase, soit, par un procédé approprié (particule ou locution thématisante), marqué comme thème de la phrase. Mais il s'agit là de faits d'un autre ordre que les relations actancielles. Il est de bonne méthode de les en distinguer. Il convient probablement d'analyser de tels énoncés comme comportant en tête un terme thématisé, dont il n'y a pas lieu de se demander quelle est la fonction actancielle, car il est hors syntaxe : il établit seulement un contexte pour ce qui suit. Cette construction n'est pas différente des phrases où, dans beaucoup de langues, y compris le français, un terme est thématisé par « dislocation à gauche ». La différence est qu'en birman ce terme thématisé n'a pas besoin d'être repris par un anaphorique dans le reste de la phrase, pas plus que n'importe quel élément contextuel, car dans cette langue, comme on a dit plus haut, aucun actant n'est obligatoire.

5.3.3. Il me semble que la construction « à double sujet » en chinois est justiciable du même type d'explication, avec des nuances. A la différence du birman, le chinois admet un terme nominal après le verbe, mais la distinction entre actant antéposé et actant postposé repose essentiellement sur la différence entre terme défini et terme indéfini (Rygaloff 1973 : 88 *sq.*). En chinois, comme en birman, le verbe n'est pas orienté, et il peut être précédé d'actants (définis) marqués ou non par des relateurs, notamment les prépositions *ràng* ou *jiào*, marque de l'agent, et *bǎ*, marque du patient. Comme en birman, ces deux marques ne se cumulent guère, mais, à la différence du birman, si les deux actants sont présents dans la phrase, l'un ou l'autre (indifféremment) est accompagné de la marque, à l'exception des phrases « à double sujet ». Celles-ci sont donc seules de leur espèce, ce qui peut s'expliquer par la nature de la relation sémantique exprimée : le rapport du deuxième « sujet » au premier est souvent celui de la partie au tout, comme dans (89) et (90) (v. Modini 1981). Mais cela ne signifie pas qu'il y ait effectivement deux sujets : il y a seulement deux actants dont la relation au verbe n'est pas spécifiée comme le sont souvent les actants du birman.

De bons spécialistes considèrent qu'il n'y a pas à proprement parler de sujet en chinois (Alleton 1973 : 20; Li & Thompson 1976 : 479). Cependant on y reconnaît quelques propriétés subjectales : il

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

y a un réfléchi et des faits d'ellipse par coréférence. Dans les phrases « à double sujet », le premier « sujet » se prête à l'ellipse par coréférence en phrase complexe, ex. (91) (Li & Thompson 1976 : 469).

(97) nèike shù yèzi dà, suǒyi wǒ bu xǐhuān
ce arbre feuille être-grand aussi moi NÉG aimer
« Cet arbre a de grandes feuilles, aussi je ne l'aime pas »

« Je ne l'aime pas » ne peut se rapporter qu'à « arbre », non à « feuilles ». Ce premier terme nominal est donc sujet dans la mesure où la fonction subjectale existe.

Il est vrai qu'on a signalé aussi des phrases où c'est le deuxième « sujet » qui gouverne le réfléchi : la phrase (98*b*), à comparer avec (98*a*), est donnée comme impossible (*ibid.* : 478).

(98*a*) John xǐhuān tā-zìji
NP aimer lui-RFL
« John s'aime lui-même »
(98*b*) *John, wǒ xǐhuān tā-zìji
moi
*« John, je l'aime lui-même »

Mais ce fait n'est pas contradictoire avec le précédent, si l'on admet que l'on a affaire à une structure différente de celle des phrases « à double sujet » comme (97). *John*, dans (98*b*), est sans doute un terme thématisé, extraposé hors syntaxe, ce que suggère la virgule qui suit ce nom chez les auteurs qui citent cette phrase.

Il y aurait donc deux structures distinctes : d'un côté une construction actancielle « normale » à deux actants non spécifiés (comme dans (97)), d'autre part une phrase où un terme thématisé est jeté en tête et n'a pas de fonction grammaticale dans ce qui suit. La situation serait donc la même qu'en birman, avec cette différence que, ici, la thématisation n'est signalée par aucun morphème segmental. Aux spécialistes de dire s'il en est bien ainsi et si les deux constructions sont toujours bien distinctes ou s'il y a une zone d'indétermination.

5.3.4. Il semble qu'en japonais on puisse identifier un terme possédant des propriétés subjectales. Le sujet est en général le terme marqué par le relateur *ga* ou par le thématiseur *wa* lorsqu'il se substitue à *ga* (*wa* exclut *ga*, alors qu'il peut se combiner avec d'autres

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

relateurs). Dans les phrases « à double sujet », c'est le premier qui possède les propriétés subjectales, p. ex. *zô wa* dans (92), *zô ga* dans (93) (Sugamoto 1982 : 431-434). Les phrases comprenant soit deux *ga* soit *wa* (substitué à *ga*) et *ga* sont comparables aux phrases chickasaw comprenant deux termes suffixés en *-at* (v. § 5.1.2 fin) : le premier seul est sujet. Comment rendre compte du second?

Maes (1976 : 60 *sq.*) décrit en assez grand détail les relations sémantiques qui existent entre les deux termes marqués par *ga* dans la même phrase. Il énumère : la relation d'appartenance, la localisation spatiale, la localisation temporelle, et les relations établies par les verbes exprimant la possibilité, la nécessité, le désir ou une autre disposition mentale ou affective. (99) est un exemple de ces dernières (*ibid :* 67).

(99*a*) kanojo wa Yamada ga sukida
elle TH NP REL aimer
« Elle aime Yamada »

(99*b*) kanojo ga Yamada ga suki na koto wa...
aimer REL fait TH
« Le fait qu'elle aime Yamada... »

Il est caractéristique que ces phrases n'expriment jamais une action et que le deuxième « sujet », que nous traduisons le plus souvent par un objet, n'est aucunement un patient. On ne peut dire que l'un des actants est la source, l'autre la cible d'un procès : tous deux sont, pour ainsi dire, au même niveau. Si l'on admet que les autres relateurs ont une signification relativement concrète, que *o* (accusatif), notamment, désigne la cible du procès, et que *ga*, en revanche, ne marque rien d'autre que la relation (purement grammaticale) au prédicat, on comprend qu'il puisse être en pareil cas employé pour marquer l'un et l'autre des deux actants. Ici encore il s'agirait de deux actants dont la relation au verbe n'est pas spécifiée.

Cela dit, il y a des phrases comportant *wa* et *ga* où, à la différence de celles qu'on vient d'évoquer *wa* ne peut commuter avec *ga*, ex. (100*a, b*) (Causeret 1992).

(100*a*) watakushi wa kono josei ga kawaii
moi cette femme charmante
« Je trouve cette femme charmante »

(100*b*) watakushi ni wa kono josei ga kawaii
REL
« Id. »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Dans (100*b*) la présence du relateur de datif *ni* explicite les relations; la phrase signifie : « pour moi (= à mon avis) cette femme est charmante ». La fonction de chaque terme est marquée, l'un comme nominatif *(ga)*, l'autre comme datif *(ni)*, et ce dernier, tout en gardant sa marque casuelle, est thématisé par *wa*. Dans (100*a*), ce terme a perdu cette marque; il est simplement posé comme thème. La phrase peut se traduire littéralement : « en ce qui me concerne, cette femme est charmante ». Dans (100*a*) (pas plus que dans (100*b*)), *wa* ne peut être remplacé par *ga*, ce qui indique qu'il s'agit d'une autre construction que dans les cas précédents[1].

Ici encore, donc, nous constatons l'existence de deux constructions différentes : l'une *(wa/ga...ga)*, liée à des contraintes sémantiques définies, comprend deux actants dont la relation au verbe n'est pas spécifiée; l'autre *(wa/*ga...ga)* comporte un terme thématisé hors syntaxe.

5.3.5. Les trois langues où nous avons choisi des exemples de phrases dites « à double sujet » ont des différences. Le japonais use systématiquement d'une particule thématique, le birman en use à l'occasion, le chinois apparemment n'en use pas. Mais toutes trois laissent d'une manière ou d'une autre reconnaître deux types de constructions. L'un ne leur est aucunement spécifique, et c'est pure illusion que d'y voir deux « sujets » : s'il y a un sujet (en chinois, en japonais), c'est le « deuxième »; l'autre terme n'est qu'un thème hors syntaxe. L'autre construction, plus intéressante, comprend effectivement deux actants, qui peuvent correspondre à des sujets dans les langues occidentales. Cette construction ne se trouve, au moins en chinois et en japonais, que dans des conditions sémantiques particulières, pour exprimer une relation qui n'est pas l'action d'un participant sur l'autre. S'il y a un sujet, c'est le premier des deux termes en question, et tous deux entretiennent avec le verbe une relation purement grammaticale, dépourvue de contenu sémantique.

1. Irène Tamba me fait observer que la phrase (100) n'est guère naturelle : c'est du japonais de traduction. Je la laisse néanmoins subsister, faute de mieux, pour le moment, car elle pose la question de l'existence en japonais, comme, me semble-t-il, dans d'autres langues d'Asie orientale, de deux constructions, l'une grammaticalisée, l'autre plus lâche, avec, sans doute, entre les deux, bien des cas indécis.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

6. CONCLUSION ET TYPOLOGIE

6.1. Nous avons vu que l'on peut en principe classer les actants d'une langue selon qu'ils se révèlent, par des propriétés grammaticales appropriées, plus ou moins proches du prédicat verbal. Nous avons défini comme « zone objectale » celle des actants les plus proches, qui peut, selon les langues, contenir une ou plus d'une position. En deçà se situe les noms plus ou moins coalescents avec le verbe. Au-delà se placent les autres actants classés selon des critères morphosyntaxiques propres à chaque langue.

Il arrive que ces critères fournissent des résultats contradictoires. Ainsi, en français, le critère de la présence nécessaire entre en contradiction avec celui de la corrélation avec un indice actanciel : nous avons vu (§ 2.3.2) le problème posé par les deux sortes d'actants à préposition *à*, celui aussi que posent les « adjets », à la fois plus et moins proches que les actants périphériques selon le critère choisi. La solution sera de les placer sur des lignes distinctes et voisines. Au terme de l'opération, l'ensemble des actants, le sujet excepté, se distribuera dans un faisceau assez étroit, où ils s'échelonneront de la zone objectale aux actants les plus périphériques et aux circonstants.

La question du sujet est autrement épineuse. Dans une langue comme le français, il se caractérise par de nombreuses propriétés et par l'impossibilité de le classer sur la même ligne (ou dans le même faisceau) que les autres actants. Dans la perspective de la linguistique générale, plutôt qu'une entité appelée sujet il est utile de prendre en considération tout un ensemble de propriétés « subjectales ». Celles-ci nous ont paru se grouper en deux fonctions qui seraient les caractéristiques essentielles du sujet : d'une part contribuer avec le verbe à la prédication, d'autre part constituer un point de référence permanent tout au long de la phrase, qu'elle soit simple ou complexe[1].

1. Peut-être, plutôt que de parler de « propriétés subjectales », conviendrait-il de considérer séparément les deux ensembles de propriétés, en rapport respectivement avec les fonctions générales du sujet, contribution à la prédication et référence permanente. Chacun de ces deux ensembles caractériserait un actant privilégié. Ces deux termes privilégiés se trouvent confondus dans les langues d'Europe occidentale, mais pourraient être ailleurs (plus souvent ?) dissociés.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Là où « cadre casuel » et « configuration subjectale » sont intimement combinés, l'existence d'un sujet, surtout d'un sujet « fort » (§ 5.2.5) est évidemment une difficulté majeure pour la hiérarchisation des actants. En français et sans doute dans la plupart des langues européennes, toutes langues à sujet « fort » et fixe par rapport au cadre casuel, le sujet apparaît à la fois comme le plus central des actants, puisqu'il est obligatoire et régit l'accord du verbe, et comme le moins solidaire du verbe, puisqu'il disparaît nécessairement à l'infinitif. On ne peut que prendre acte de cette situation. Dans ces langues le sujet est dissocié de la hiérarchie que forment les autres actants.

Le chickasaw est aussi une langue à sujet « fort ». Mais, comme il est disjoint du cadre casuel, on peut en principe établir une hiérarchie fondée exclusivement sur celui-ci, sans prendre en considération les propriétés subjectales, qui relèvent d'une autre perspective[1].

Dans les langues à sujet « faible » la difficulté s'estompe ou disparaît. Rien n'empêche en lesghien de classer les actants selon les critères « de premier ordre », car le seul critère « de deuxième ordre » qui suggère l'existence d'un sujet, limité comme il est aux phrases comprenant le verbe « vouloir », est négligeable. La situation est un peu différente en tcherkesse : un des termes est obligatoire, mais c'est l'objet, c'est-à-dire l'actant le plus proche. Il n'y a pas de difficulté à classer les actants, depuis le plus central, cet objet obligatoire, jusqu'aux plus périphériques : la hiérarchie ressort clairement du tableau des propriétés des actants dressé par Paris (1991 : 53). La seule distorsion est introduite par le jeu du réfléchi et du réciproque dans les phrases comprenant un ergatif.

Le badaga est aussi une langue à sujet relativement « faible », en ce sens que la fonction subjectale est limitée à des propriétés « de premier ordre », à savoir présence obligatoire, cas zéro et accord (exclusif) du verbe. Mais ici, dans cette langue accusative, l'actant obligatoire n'est pas l'objet, mais l'agent ou assimilé. Comme obligatoire et commandant l'accord verbal, il apparaît comme le plus central; mais d'après d'autres indices (place dans la phrase, tendance à la coalescence), l'objet semble plus proche du verbe : il y a donc contradic-

1. En supposant que cette disjonction est complète, ce qui n'est pas le cas, v. p. 115, n. 2. Mais nous prenons cette langue comme représentant d'un type.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tion entre les critères, comme en français et d'autres langues à sujet « fort ». Le sujet y est donc, aussi, dissocié de la hiérarchie des autres actants.

La comparaison du tcherkesse et du badaga est instructive. Le sujet y existe à peu près dans la même mesure et avec des propriétés semblables. Et cependant en tcherkesse il se place sans difficulté au sein de la hiérarchie des actants, et en badaga il s'en dissocie. La raison en est qu'une de ces langues est ergative et l'autre accusative.

6.2. Dans tout ce qui précède nous avons parlé très peu de sémantique et pas du tout de visée communicative, ce qui peut étonner. Il est évident que toute phrase est formée pour véhiculer un certain contenu sémantique et qu'elle prend place dans un discours orienté pour transmettre une certaine information dans les conditions fixées par une certaine situation. Les structures grammaticales de la phrase font partie des moyens de faire passer ce contenu de sens selon l'orientation communicative requise. Elles doivent donc en refléter quelque chose. Mais elles ne le font que médiatement, à travers les règles de fonctionnement de la langue, qui ont leur inertie et leur dialectique propres. Il existe un plan des réalités grammaticales, où tout n'est pas le reflet pur et simple du sens à transmettre et des conditions de la communication. Si l'on veut saisir les relations qui s'établissent entre, d'une part, la sémantique et les nécessités de la communication et, d'autre part, ces réalités grammaticales, il importe d'avoir de celles-ci une idée aussi précise que possible. C'est pourquoi nous nous sommes cantonnés délibérément sur le plan de la morphosyntaxe, en cherchant à voir quelles relations spécifiques s'établissent entre elles au sein de la phrase. C'est pourquoi aussi, dans la question du sujet, nous n'avons retenu, parmi les propriétés définitoires énumérées dans l'article souvent cité de Keenan (1976), que celles qui concernent la syntaxe, en excluant celles qui sont en rapport avec le contenu sémantique et la visée communicative (référence autonome, existence présupposée, portée logique, etc.).

Les problèmes que nous avons évoqués ne sont pas neufs. Ils ont donné lieu à des distinctions telles que celles qu'on a posées entre langues « subject-prominent » et langues « topic-prominent » (Li & Thompson 1976), ou entre langues « reference-dominated »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

et langues « role-dominated » (Foley & Van Valin (1984)). Ces typologies sont assurément intéressantes et donnent d'une partie des faits des explications séduisantes. Mais je crois qu'elles sont trop simples. Les rapports entre le plan grammatical et ceux de la sémantique et de la visée sont très complexes et variables.

Les relations casuelles, marquées par les relateurs et les indices actanciels, reflètent fondamentalement les relations sémantiques, c'est-à-dire les rôles des participants dans le procès. Mais ce n'est qu'un reflet plus ou moins infidèle, qui laisse place à l'abstraction et à bien des distorsions. La visée communicative (articulation thème/rhème, avec ses nuances et ses hiérarchies), de son côté, s'exprime principalement au moyen de l'ordre des termes et de l'intonation et aussi, dans certaines langues, au moyen de morphèmes spécifiques.

La configuration subjectale semble aussi premièrement en rapport avec la visée, comme l'indiquent les deux fonctions essentielles que nous y avons aperçues, contribution à la prédication et référence permanente de la phrase. La fonction de référence permanente est évidemment celle que l'on attend d'un thème. Quant à la fonction d'élément nécessaire de la prédication, on lui reconnaîtra la même origine, si l'on admet avec Gardiner (1951 : 264 *sq.*) que les notions de sujet et de prédicat sont nées des conditions de l'acte de communication linguistique. D'ailleurs l'affinité entre sujet et thème est bien connue. Mais qui dit affinité dit aussi divergence partielle. Bien souvent sujet et thème ne coïncident pas, parce que la fonction subjectale est une servitude grammaticale, surtout dans les langues où configuration subjectale et cadre casuel sont indissolublement combinés. Il y a large place pour le jeu autonome des règles syntaxiques.

6.3. A la lumière des considérations précédentes, on peut concevoir comme suit l'esquisse d'une typologie.

Le type le plus simple serait celui où relations sémantiques et visée communicative s'exprimeraient par des moyens complètement différents, par exemple les premières par le codage casuel, la seconde par l'ordre des termes et l'intonation. Dans un tel type il n'y a pas de sujet : la prédication s'effectue simplement par la mise en place d'un prédicat verbal, autour duquel gravitent comme des satellites des actants facultatifs dont le rôle est indiqué par des relateurs

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

et/ou des indices actanciels. Le birman et le lesghien semblent proches de ce type idéal.

A ces langues s'opposent celles où la prédication exige deux termes, le verbe et un actant. Là où cadre casuel et configuration subjectale sont indépendants, la situation n'est pas très différente de la précédente. Le verbe est accompagné d'un actant au moins dont la fonction casuelle peut varier selon le verbe et même avec le même verbe. S'il y a plus d'un actant, le sujet est choisi librement parmi eux. Le codage casuel exprime les relations sémantiques, la configuration subjectale contribue à structurer la visée communicative. Le chickasaw, apparemment, n'est pas éloigné de ce type.

Dans les langues où cadre casuel et configuration subjectale sont liés, des tensions se créent, mais différemment selon que ces langues sont ergatives ou accusatives. Dans les langues ergatives, le terme obligatoire est généralement l'objet. Le groupe objet + verbe constitue le noyau de la construction, autour duquel gravitent les autres actants. la visée peut être indiquée par l'ordre des termes s'il est assez souple. Mais, dans les phrases d'action, c'est l'agent qui tend, comme partout, à fonctionner comme thème. Si la configuration subjectale comprend des propriétés « secondes », c'est à lui qu'elles tendent à s'attacher (et non à l'objet obligatoire) : le sujet sera « diffus ». C'est pourquoi il n'est pas rare que des langues ergatives se montrent plutôt accusatives au regard des critères « seconds » (v. chap. II, § 4). C'est ce qui se produit en tcherkesse, mais de manière peu marquée, parce que les propriétés subjectales y sont peu nombreuses.

Dans les langues accusatives, le terme obligatoire est l'agent ou assimilé et il concentre sur lui toutes les propriétés subjectales, mais, étant moins proche du verbe que l'objet, il est dissocié de la hiérarchie des actants. La visée communicative ne pose pas de problème si elle coïncide avec la construction grammaticale, c'est-à-dire si le sujet est thème. Dans le cas contraire, la solution peut être la variation de l'ordre des termes, s'il est souple, mais aussi, s'il est insuffisant, le jeu des diathèses et les divers procédés de thématisation et rhématisation. Les langues bantoues, par exemple, compensent la servitude subjectale et la rigidité de l'ordre des mots par un jeu très souple de dérivations verbales et de diathèses.

Bien entendu, les quelques types esquissés ici ne sont que des

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

jalons et recouvrent des situations différentes : le cas du badaga, langue accusative où les propriétés subjectales sont peu nombreuses, n'est pas celui du français ou de l'islandais, où l'existence du sujet est très affirmée. Il faut tenir compte de toutes sortes de variations, selon que le sujet est « fort » ou « faible », que l'ordre des termes est fixe ou non, etc. Ces variables déterminent autant de continuums qui se combinent en un espace typologique complexe, dans lequel on devra essayer de situer chaque langue.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre IV

LES CLASSES DE VERBES

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Classifications sémantiques

Les constructions d'actance sont intuitivement mises en relation avec les diverses sortes de procès désignés par les verbes. Sans parler des énoncés descriptifs, équatifs et existentiels, qui peuvent se présenter, et se présentent souvent et dans beaucoup de langues, sous une forme n'impliquant pas l'emploi d'un verbe ou ayant des caractéristiques particulières, on distingue, par exemple, parmi les procès (ce mot est entendu, rappelons-le, dans le sens le plus général et peut désigner aussi bien un état qu'une action, un événement, etc.) : des états et des processus, impliquant un seul participant, — des actions, exercées par un agent sur un patient, éventuellement au moyen d'un instrument, — des perceptions et des sentiments, avec un être qui en est le siège (un « expérient ») et un objet qui l'inspire, — des transferts (d'objets, d'informations, etc.), impliquant trois participants, un agent, un objet et un destinataire, — des possessions, avec un possesseur et un objet (ou une qualité, etc.) possédé, — des localisations (spatiales, temporelles ou notionnelles), avec un lieu et un objet localisé, — etc.

Ces divers types de procès ne sont pas sans rapport, certes, avec les constructions actancielles, non plus que les rôles sémantiques qui

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

en sont solidaires (agent, patient, expérient, etc., v. chap. III, § 1) avec le codage casuel, mais ils sont loin de coïncider avec eux. On sait bien qu'en français et d'autres langues, européennes ou non, les perceptions et les sentiments sont généralement exprimés au moyen des mêmes constructions que les actions, et que le sujet d'une phrase biactancielle peut aussi bien représenter un agent qu'un expérient, un possesseur et même un objet localisé *(l'école jouxte la mairie)* (v. Lazard 1990*a*). Autre exemple, en birman l'agent et le patient d'une action peuvent être marqués par les mêmes relateurs, respectivement, que le point de départ et le point d'arrivée d'un mouvement (v. plus haut, chap. III, § 5.3.2).

C'est pourquoi on a cherché à élaborer des concepts plus abstraits. Les tenants de la sémantique générative (Fillmore, Chafe et autres) ont posé des « cas profonds » en nombre limité, susceptibles de se manifester « en surface » sous des formes variées, chaque lexème verbal étant associé à une combinaison spécifique de ces « cas profonds ». Dans une autre perspective, des logiciens ont bâti des cadres conceptuels à l'aide de catégories temporelles (v., p. ex., Gardies 1986). Récemment les « cognitivistes », linguistes et psychologues ou linguistes psychologues, ont construit des systèmes complexes articulant divers classificateurs référant soit au temps soit au nombre et à la nature des participants (Jackendoff, Langacker, etc., v. François 1990).

Parmi les paramètres le plus souvent utilisés dans ces recherches figurent les oppositions suivantes : entre procès statique (état) et procès dynamique (action, processus, événement) ; — entre procès télique, c'est-à-dire aboutissant à un changement dans l'état de choses, et procès atélique ; — entre procès spontané et procès causé ; — entre cause inanimée n'ayant pas la « commande » *(control)* du procès, par exemple une force naturelle, et agent animé, et, secondairement entre action volontaire et action involontaire ; — entre procès orienté vers l'extérieur (extraverti) et procès revenant vers sa source (introverti). La combinaison de ces paramètres et d'autres conduit à distinguer des états, des processus, des activités, des actions, etc. Une systématisation particulièrement suggestive est offerte dans le tableau des « classes de prédicats » dressé par Lehmann (1991).

La question que se pose le linguiste est naturellement de savoir quelle est la pertinence de ces distinctions et constructions pour rendre compte des faits d'actance qu'il observe dans les langues. Dans l'état actuel de la recherche, il ne peut se défendre de quelque scepticisme ou tout au

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

moins de mesurer la distance qui sépare encore cet appareillage des données qu'il cherche à expliquer. Ainsi, dans son intéressant article, François (1990 : 25 et 26), pour illustrer les dix classes « majeures » de procès, subdivisées en vingt-quatre sous-classes, cite cinquante-quatre phrases françaises. Or, sur ce nombre, la moitié environ sont du type sujet-verbe-objet, une dizaine encore du même type, avec pour objet une proposition complétive, et quelques autres toujours du même type avec en plus un complément prépositionnel. C'est dire que la syntaxe française, telle qu'elle est illustrée ici, n'a pas grand chose à voir avec la grille conceptuelle. Peut-être est-ce là une caractéristique typologique du français. Mais il faudrait alors, pour que la valeur explicative de la grille fût démontrée, que des langues d'autres types laissent paraître dans leur syntaxe actancielle les distinctions qui y sont posées. Ce travail, à ma connaissance, reste à faire.

1.2. Classifications morphosyntaxiques

1.2.1. Les classifications morphosyntaxiques doivent prendre en compte toute une série de critères : constitution des formes verbales et des paradigmes dans lesquelles elles entrent d'une part, valence, c'est-à-dire nombre et marquage casuel des actants requis ou admis par un verbe donné d'autre part.

Morphologie verbale et valence ne concordent pas nécessairement. Il est clair que la classification morphologique des verbes français (en *-er*, en *-ir*, en *-re*, etc.) n'a aucun rapport ni avec leur syntaxe ni avec leur sens. Tout au plus est-elle en corrélation avec des caractéristiques quantitatives : les formations « régulières » sont les plus abondamment représentées et les plus productives, les verbes « irréguliers » sont parmi les plus fréquents. Il en va de même dans beaucoup de langues.

Il peut cependant y avoir une certaine concordance entre des particularités morphologiques et des propriétés syntaxiques. Ainsi les verbes du dyirbal se répartissent en deux classes de conjugaison, verbes en *-l* et en *-y*, et d'autre part chaque verbe est strictement transitif (biactanciel) ou intransitif (uniactanciel) : or environ 90 % des verbes transitifs sont en *-l* et 80 % des verbes intransitifs sont en *-y* (Dixon 1972 : 54). De même, en warrungu, autre langue aus-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tralienne voisine de la précédente, la classe des verbes en *-l* comprend tous les transitifs et quelques intransitifs, tandis que les intransitifs sont en *-y* ou ø (Tsunoda 1988 : 597). En badaga, la plupart des verbes transitifs ont des emplois intransitifs, mais il y a une petite classe de verbes répartis en couples, où à chaque verbe transitif à consonne sonore correspond un verbe intransitif à consonne sourde (ex. *tirugu* « tourner qch. », *tiruku* « se tourner », Pilot-Raichoor 1991*a* : 96) : dans ce cas particulier il y a donc accord entre la morphologie et la syntaxe.

1.2.2. On divise traditionnellement les verbes en transitifs et intransitifs. Si importante que soit cette distinction, elle est évidemment insuffisante. On s'est aperçu depuis longtemps qu'il faut prendre en considération l'ensemble des faits de valence, c'est-à-dire des constructions verbales en usage dans une langue donnée. Les principes de la grammaire « valencielle » ou « dépendantielle », posés par Tesnière (1959), ont été développés particulièrement en Allemagne (voir notamment Helbig 1971, Busse 1974, Happ 1976, Willems 1981). En France, les travaux de l'équipe de Gross, menés dans une perspective différente, ont abouti à une classification particulièrement raffinée (mais restée partielle) des verbes du français (Gross 1968, 1987, Boons, Guillet & Leclère 1976).

La valence, entendue au sens large, d'un verbe donné consiste dans : 1 / le nombre des actants qui peuvent être en rapport spécifique avec lui (généralement un, deux ou trois, rarement plus, et rarement zéro), 2 / la construction où ils entrent. Les actants peuvent être requis et régis ou simplement régis, au sens que nous avons donné à ces termes (chap. III, § 2.1.1). En outre il est souvent utile de préciser certaines qualités de ces actants : un verbe peut exiger dans une certaine position un actant animé (ou humain) ou au contraire inanimé (ou non humain); ou bien il peut avoir un sens différent selon qu'il est employé avec un actant animé ou un actant inanimé. Certains verbes exigent un actant pluriel (ou plusieurs actants coordonnés). D'autres appellent un complément locatif. Tous ces éléments doivent être pris en considération chacun à son niveau (v. Mosel 1991).

Sur ces bases on peut établir une classification des constructions actancielles existant dans une langue donnée et comprenant zéro,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

un, deux, trois actants ou plus, caractérisés par les relateurs qui indiquent leur fonction (affixes de déclinaison, adpositions, etc.), éventuellement leur position dans la phrase, éventuellement les indices actanciels avec lesquels les termes nominaux sont en cooccurence ou en distribution complémentaire.

Une classification des constructions n'est pas encore une classification des verbes, car très souvent un même verbe admet plusieurs constructions. On devra donc en principe, après avoir recensé les constructions, classer les verbes selon les constructions qu'ils admettent, en groupant ensemble ceux qui admettent les mêmes constructions, comme a fait par exemple Moyse-Faurie (1989) sur un échantillon de verbes d'une langue de Nouvelle-Calédonie. Mais dans cette opération le linguiste rencontre un obstacle redoutable dans le fait que le sens d'un verbe peut changer avec la construction. Cette difficulté est particulièrement grande dans une langue comme le banda-linda, où les verbes sont peu nombreux, mais très polysémiques (Cloarec-Heiss 1985). Par exemple, le verbe *lì*, qui est uni- et biactanciel, signifie, avec un sujet animé, « être capable », — avec un sujet inanimé, « suffire, convenir, être pareil », — avec un sujet animé et un objet inanimé, « mesurer » : s'agit-il du même verbe? On peut se poser la même question à propos d'un verbe français comme *passer,* si l'on compare *passer par la porte, passer son chemin, passer un tuyau à un ami, se passer de déjeuner,* etc. Comme tous les problèmes posés par la polysémie, celui-ci n'a pas de solution rigoureuse : le linguiste ne peut que se fier à son intuition et à celle de ses informateurs.

1.2.3. On s'attend en principe à ce que la répartition des verbes d'une langue donnée selon leur valence ne soit pas entièrement arbitraire, mais qu'elle soit en quelque manière corrélative de l'organisation sémantique de l'ensemble des procès dénotés, autrement dit, que les verbes d'une même classe aient quelque chose de commun dans leur contenu sémantique et que ceux qui se rangent dans des classes différentes appartiennent *grosso modo* à des sphères de sens différentes. S'il en est ainsi, la comparaison de la classification des verbes dans des langues aussi diverses et nombreuses que possible devrait théoriquement permettre d'apercevoir les points de rupture majeurs, c'est-à-dire les lieux de l'espace sémantique présumé uni-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

versel où une distinction se marque par une différence de construction actancielle présente dans un nombre important de langues diverses.

Cette hypothèse est évidemment optimiste. Les coupures sémantiques sont rarement nettes. Il est fréquent que des verbes synonymes aient des constructions différentes, donc prennent place dans des classes différentes. Inversement on trouve dans beaucoup de langues de vastes classes comprenant un grand nombre de verbes de toutes sortes, si bien qu'il est utopique d'espérer leur trouver quelque trait commun.

Cela dit, la part faite à tous les hasards et à toutes les subtilités de détail qui entrent dans la grammaire des langues, il reste qu'on peut raisonnablement penser que dans aucune langue les différences de valence des verbes ne sont complètement arbitraires et qu'il est possible, à condition d'embrasser une masse suffisante de faits et de les considérer d'une manière suffisamment générale, d'apercevoir quelques parties d'un cadre invariant, qui se profile plus ou moins confusément dans chaque langue et à l'intérieur duquel chacune choisit, pour ainsi dire, les distinctions qu'elle manifeste.

Un parcours sommaire à travers des langues assez diverses laisse, presque du premier regard, entrevoir quelques constantes.

1 / Il y a, semble-t-il, partout des classes dominantes, ou « majeures », c'est-à-dire relativement majoritaires, qui comprennent un grand nombre de verbes à un ou à deux actants.

2 / La classe dominante à deux actants comprend, semble-t-il, toujours les verbes d'action. A cet égard le sondage effectué dans une douzaine de langues par Tsunoda (1981 et 1985, v. chap. II, § 5.3) paraît éloquent. L'auteur dresse un tableau (presque identique dans les deux articles) des constructions (ou « modules valenciels ») employées par ces langues pour six ou sept sphères sémantiques : action d'un agent sur un patient, perception, poursuite, connaissance, sentiment, possession (remplacée en 1985 par relation et aptitude). A l'exception de la première colonne, relative aux verbes d'action, il y a presque partout plusieurs constructions en concurrence dans chaque langue. Dans la première, en revanche, on trouve dans chaque langue un seul module valentiel, qui est nominatif-accusatif dans les langues accusatives et ergatif-absolutif dans les langues ergatives.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

D'autre part ce même module valentiel se retrouve inégalement dans d'autres cases, en concurrence ou non avec d'autres constructions. Cette répartition illustre le fait, déjà évoqué plus haut (chap. II), que la construction des verbes d'action sert de modèle à d'autres verbes, modèle qui s'étend dans le lexique plus ou moins largement selon les langues. Il est clair que les verbes d'action, apparemment dans toutes les langues, se situent au cœur de la classe biactancielle majeure.

3 / Les classes minoritaires, ou « mineures », semblent être en général sémantiquement plus homogènes que les classes majeures. Etant plus ou moins restreintes, elles donnent mieux que les classes nombreuses la possibilité d'y chercher une relative unité sémantique et par suite se prêtent mieux à la comparaison. C'est ainsi que dans des langues aussi différentes que les langues caucasiques du Nord-Est, les langues de l'Inde (indo-aryennes et dravidiennes), les langues polynésiennes et beaucoup d'autres, une classe minoritaire de verbes biactanciels dénotent des sensations, des sentiments et autres états physiques ou mentaux. Ces verbes, dans chacune de ces langues, se différencient des verbes biactanciels de la classe dominante par une construction particulière. Bien entendu cette construction particulière est différente d'une langue à l'autre : celle de l'avar et celle du futunien sont totalement dissemblables (v. ci-dessous, § 4.1.2 et § 4.2), mais elles ont en commun de ne pas être celle de la classe dominante. La sphère sémantique de cette classe minoritaire n'est pas non plus, il s'en faut, exactement la même d'une langue à l'autre, mais il y a suffisamment de parenté entre les sens convoyés pour qu'on puisse en conclure que ce n'est pas par hasard que les verbes qui les convoient se distinguent par leur valence de la majorité des autres verbes biactanciels, et que cette répartition résulte d'une tendance générale invariante.

2. LES CLASSES MAJEURES

2.1. Verbes uniactanciels

Toutes les langues possèdent une classe (relativement) étendue de verbes intransitifs, c'est-à-dire uniactanciels. Mais elle n'est pas

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

homogène. Les verbes peuvent se différencier, notamment, selon les propriétés que doit posséder cet actant unique : pour certains ce doit être un humain (ou un être doué de volonté), pour d'autres un inanimé, pour d'autres encore un abstrait, etc. Il semble même que, tout au moins en français, les restrictions de sélection soient plus sévères dans le cas des verbes intransitifs que des transitifs (v. Boons/Guillet/Leclère 1976 : 273).

Une autre distinction, assez abondamment discutée depuis une quinzaine d'années, s'enracine plus subtilement dans la sémantique du verbe et de l'actant. Elle est patente dans les langues du type « dual », où l'actant unique se construit soit comme l'agent soit comme l'objet du verbe biactanciel (v. plus haut, chap. II, § 3.2.3). Il arrive qu'un même verbe puisse admettre l'une ou l'autre construction, selon la nuance convoyée; mais dans d'autres cas, un verbe donné n'admet que l'une des deux constructions, de sorte que les langues en question ont non point une, mais deux classes de verbes uniactanciels. Le facteur discriminant varie quelque peu selon les langues. Dans les unes c'est le caractère dynamique ou statique du verbe, dans d'autres c'est le rôle actif ou non de l'actant, tout cela plus ou moins nuancé par des conditions particulières (v. Mithun 1991).

Des distinctions analogues, quoique moins apparentes, se laissent déceler dans des langues d'autres types, où l'on a été conduit à distinguer deux sous-classes de verbes intransitifs, qui se distinguent par certaines de leurs propriétés. Par exemple, en italien, l'emploi du tour illustré par (1*b*), avec le morphème *ne*, discrimine deux types de verbes (Burzio 1986 : 30).

(1*a*) arriveranno molti esperti
arriver/FUT/3PL nombreux/PL expert/PL
« Il arrivera beaucoup d'experts »
(1*b*) ne arriveranno molti
en
« Il en arrivera beaucoup »
(2*a*) telefoneranno molti esperti
téléphoner/FUT/3PL
« Beaucoup d'experts téléphoneront »
(2*b*) *ne telefoneranno molti
*« Il en téléphonera beaucoup »

Le tour avec *ne*, naturel avec « arriver », est impossible avec « téléphoner ». D'autres critères s'accordent avec celui-ci, notamment le

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

choix de l'auxiliaire aux temps composés : les verbes du type « téléphoner » prennent *avere* « avoir », les verbes du type « arriver » prennent *essere* « être ».

Selon les tenants de grammaires formalisées, qui posent les notions de sujet et d'objet soit comme des primitives (grammaire relationnelle) soit comme définies par leur position dans le processus de génération de la phrase (école chomskyenne), la différence entre les deux sous-classes est que certains verbes intransitifs ont un vrai sujet (type « téléphoner »), tandis que d'autres ont en position de sujet un terme qui, en « structure profonde », est un objet : c'est ce qu'on a appelé, assez curieusement, « l'hypothèse inaccusative » (*Unaccusative Hypothesis*, Perlmutter 1978). Van Valin (1990), de manière plus convaincante, cherche la raison d'être de cette différenciation dans le contenu sémantique des verbes, et plus précisément dans des composantes aspectuelles, sur la base de la distinction, élaborée par Vendler (1967) entre état *(state)*, activité *(activity)*, processus (progressif, *accomplishment*) et événement (instantané, *achievement*). En italien et certaines autres langues, les verbes dénotant une activité (type « téléphoner ») s'opposeraient à tous les autres.

Dans d'autres langues la distinction n'est pas exactement la même. En néerlandais, le choix de l'auxiliaire opposerait les verbes atéliques (état et activité) aux verbes téliques (processus et événement). Mais, dans la même langue, la possibilité ou non de construire un passif impersonnel dépendrait d'un autre paramètre, l'agentivité/non-agentivité de l'actant (Van Valin 1990 : 252).

En français, les verbes « inaccusatifs » seraient décelés à l'aide de plusieurs critères (possibilité d'employer le participe passé comme attribut, impossibilité d'un passif impersonnel, auxiliation par « être », etc.) : on oppose ainsi *exister, paraître, périr, venir, sortir, arriver, mourir,* etc., aux verbes « intransitifs » proprement dits, comme *travailler, danser, nager, éternuer,* etc. (Herslund 1990). Mais les critères donnent ici aussi des résultats parfois divergents. En outre les mêmes notions (p. ex., « mourir, saigner, souffrir, éternuer ») peuvent se trouver, selon les langues, exprimées par des verbes classés « inaccusatifs » ou par des verbes proprement intransitifs (v. Dowty 1991 : 606).

C'est dire que les choses sont complexes, que la dichotomie est probablement trop simple et qu'il faut analyser les relations attentivement dans chaque langue et se garder de généraliser trop vite.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

2.2. Verbes biactanciels

La classe comprenant les verbes d'action et les autres verbes biactanciels qui ont la même construction constitue dans beaucoup de langues, peut-être dans toutes, une masse (relativement) considérable : en français elle comprend la majorité des verbes. Dans les langues accusatives, l'un des deux actants est généralement un terme non marqué, souvent pourvu de propriétés subjectales, l'autre, éventuellement marqué par un accusatif ou l'équivalent, se laisse situer dans la « zone objectale », c'est-à-dire caractériser comme très proche du verbe. Dans les langues ergatives, l'un des actants est marqué par l'ergatif ou l'équivalent, l'autre non marqué. Dans les deux cas, si la forme verbale est susceptible de porter des indices actanciels, c'est prioritairement celui qui coréférencie l'actant nominal non marqué.

Naturellement on peut partout distinguer des sous-classes, selon divers paramètres. Par exemple, certains verbes admettent l'omission d'un actant, d'autres non. En français, la plupart des verbes transitifs peuvent se construire sans complément d'objet (Boons/Guillet/Leclère 1976 : 268). En tcherkesse, langue ergative, le terme ergatif peut toujours manquer : dans une phrase comme « j'ai froissé ma robe », l'omission de l'agent aboutit à une phrase parfaitement grammaticale, signifiant « ma robe a été/s'est/est froissée » (Paris 1987 : 21). Mais dans d'autres langues, un verbe transitif l'est toujours, même si l'objet est omis par ellipse : par exemple, en drehu, langue mélanésienne, « je pose » signifie toujours « je le pose », l'objet (inanimé) non exprimé étant présent dans le contexte ou la situation[1].

Des distinctions peut-être plus intéressantes sont établies par les contraintes de sélection de l'objet : tel verbe peut exiger un objet humain ou, au contraire, non humain, animé ou inanimé, ou désignant une portion de l'espace (« parcourir, longer »), etc. Certains verbes admettent ou exigent pour objet une proposition complétive.

Les verbes dont l'objet est obligatoirement choisi dans un répertoire restreint se rapprochent des verbes qui n'admettent qu'un objet

1. L'objet animé est représenté par un pronom lié au verbe par la coalescence « de type II », comme en iaai, autre langue mélanésienne, v. chap. V, § 3.2.1 C).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« interne », avec ou sans « figure étymologique » (c'est-à-dire objet de la même racine que le verbe). Dans certaines langues, les verbes à objet interne peuvent être considérés comme formant une classe à part caractérisée par des propriétés morphosyntaxiques propres (v. ci-dessous, § 4.3). Mais, dans d'autres, tout verbe peut s'accompagner d'un objet interne, éventuellement en cooccurrence avec un objet externe : qu'on pense aux langues sémitiques. En outre l'objet interne peut être employé soit seul, pour exprimer une nuance aspectuelle ou une rhématisation, soit accompagné d'un déterminant, pour qualifier le procès. D'autre part, la distinction entre objet interne et objet externe est parfois délicate. L'objet interne se situe, dans la zone objectale, plus près du verbe que l'objet externe, mais il y a un continuum de l'un à l'autre : où situer la limite dans la suite *chanter une chanson, chanter la Marseillaise, chanter la messe, chanter l'amour*?

Enfin il convient de tenir compte des propriétés transformationnelles, notamment des variations de diathèse, qui peuvent aussi introduire des distinctions au sein de la classe majeure des verbes biactanciels. En français, certains tours qui ont l'air transitifs ne peuvent se mettre au passif : c'est le cas avec des verbes comme *peser* (deux kilos), *mesurer* (cinq mètres), *sentir* (la giroflée), qu'il faut, bien sûr, distinguer de *peser* (un paquet), *mesurer* (une étoffe), *sentir* (la fraîcheur du soir) (cf. chap. III, § 4.3.1). *Avoir* n'a pas de passif, mais son quasi-synonyme *posséder* en a un. Des problèmes semblables se rencontrent dans bien des langues.

3. CLASSES MINEURES : VERBES SANS ACTANT ET UNIACTANCIELS

On examine dans ce qui suit quelques classes minoritaires de verbes convoyant des notions qui semblent bien, dans des langues diverses, appartenir aux mêmes sphères sémantiques. On commence, dans cette section, par les verbes sans actant (ou à un actant vide) (§ 3.1) et les verbes à un actant marqué (plus éventuellement un actant vide) (§ 3.2). Les verbes à actant vide, soit sans autre actant soit pourvus d'un actant marqué comme un objet ou comme un terme oblique (§ 3.2.1), sont traditionnellement dits « impersonnels ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Il faut y ajouter ceux dont l'actant non vide est marqué comme un agent et que l'on propose d'appeler « anti-impersonnels » (§ 3.2.2).

3.1. Verbes sans actant ou à actant vide

Dans les langues qui n'ont pas d'actant obligatoire, on trouve des verbes qui s'emploient souvent sans aucun actant. Voici quelques exemples : (3) en tahitien (Lazard/Peltzer 1991 : 2, 5), (4) en xârâcùù (ou canala, langue mélanésienne) (Moyse-Faurie 1989 : 103), (5) en vietnamien (Nguyen Phu Phong 1976 : 79).

(3) 'ua ao
ASP jour
« Il fait jour » ;

Le lexème *ao* peut fonctionner comme verbe et comme nom : avec un aspectuel, ici *'ua*, marque de parfait ou d'état, il constitue une forme verbale.

(4*a*) mɛ̃gi
chaud
« Il fait chaud »
(4*b*) ɛ mɛ̃gi
lui chaud
« Il a chaud »

Si l'on compare (4*a*), de construction « impersonnelle », à (4*b*), qui est conforme à la construction uniactancielle majeure, on voit que la phrase prend un sens différent selon que le verbe est accompagné ou non d'un actant.

(5) sɛ̃ mɯ̀a
FUT pluie/pleuvoir
« Il va pleuvoir »

Dans (5) la présence de *sɛ̃* nous assure que la phrase est verbale.

Les langues à actant obligatoire, comme le français *(il pleut)* ou l'allemand *(es regnet)*, ont des verbes impersonnels : le verbe est accompagné d'une marque actancielle, le pronom *(il, es)*, et d'une désinence verbale de 3e personne du singulier. Mais c'est un actant

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« vide », c'est-à-dire qui ne peut être explicité par aucun substantif : il est dépourvu de contenu sémantique.

Les verbes de ce genre, toujours peu nombreux, décrivent un état de l'atmosphère : ce sont les verbes « météorologiques ». Il faut sans doute ranger dans la même catégorie les expressions évoquant la situation générale, comme, en français familier, *ça va mal*, qui peuvent référer à la situation du monde entier comme à celle du locuteur ou de n'importe quelle chose ou n'importe quel être présent à l'esprit des interlocuteurs.

3.2. Verbes à un actant marqué

3.2.1. Il s'agit des phrases où, dans les langues sans actant obligatoire, le verbe est accompagné d'un seul actant marqué par un cas ou une adposition : comparer, en xârâcùù, (6*a*) et (6*b*) (Moyse-Faurie 1989 : 104).

(6*a*) wâ rɔ xɔru
PRÉP toi beau
« Tu es content »
(6*b*) kə xɔru
toi
« Tu es beau »

(6*b*) illustre la construction uniactancielle majeure, où l'actant unique est non marqué. Dans (6*a*) l'actant, en position initiale, est marqué par la préposition *wâ* « à »; la traduction-calque serait « il t'est beau » (avec « il » impersonnel).

Parmi les langues à actant obligatoire, on trouve des impersonnels en allemand (ex. (7)), en latin (ex. (8)), en géorgien (ex. (9)) et dans bien d'autres langues.

(7) mich frier-t
moi/ACC geler-3SG
« J'ai froid »
(8) me pude-t, me paenite-t
moi/ACC honte-3SG repentir-3SG
« J'ai honte », « Je me repens »
(9) m-dzinav-s, m-ɣvidav-s
1SGII-dormir-3SGI 1SGII-veiller-3SGI
« Je dors », « Je veille »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Les formes verbales dans (7-9) sont bipersonnelles : elles comprennent un objet, nominal ou indice actanciel (série II), et un indice actanciel agent (série I), ce dernier sans référent possible. Elles signifient proprement, en traduction-calque, « il me gèle, il me fait honte, il me fait repentir, il me fait sommeil, il me fait veille » (avec « il » impersonnel).

Les expressions de ce genre en latin peuvent être suivies d'un complément oblique (au génitif : « j'ai honte de », « je me repens de »). On a alors affaire à des phrases à deux actants marqués et un actant vide. D'autres impersonnels, avec un actant au datif (*mihi placet* « il me plaît », *mihi licet* « il m'est permis », etc.), sont souvent construits avec un infinitif ou une proposition complétive : si ce complément doit être considéré comme leur sujet, la phrase est biactancielle et du type dit « inverse ». Nous reviendrons plus bas, § 4.1.1, sur ces deux types voisins.

Les phrases impersonnelles à un actant marqué expriment, partout où elles existent, l'état physique ou mental d'un humain (ou d'un animé) ou encore une situation (obligation, possibilité, etc.) qui s'impose à lui. Dans tous les cas il s'agit d'une circonstance qui échappe à sa volonté, mais qui en même temps n'est imputée à aucun agent.

3.2.2. Dans les expressions du type de lat. *me pudet*, l'actant représentant le seul participant impliqué dans le procès est traité comme un objet et le verbe porte un indice actanciel d'agent « vide », c'est-à-dire inexplicitable. Or des langues ergatives offrent une construction qui en est l'exact symétrique : l'actant représentant le seul participant est traité comme un agent et le verbe porte un indice actanciel d'objet « vide ». Le tour du type *me pudet* étant traditionnellement appelé « impersonnel », son symétrique peut être appelé « anti-impersonnel » (Lazard 1985*a* et s. p. *a*). Comparer, par exemple, en pashto (10), phrase intransitive, (11), phrase transitive normale, et (12), expression anti-impersonnelle.

(10) saṛay rased-ə
homme/DIR arriver/PAS-3SG/M
« L'homme arrivait »

(11) saṛi šə̀dza lid-əla
homme/OBL femme/DIR voir/PAS-3SG/F
« L'homme voyait la femme »

(12) saṛi xand-əl
rire-3PL
« L'homme riait »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le pashto est une langue à « fracture d'actance » selon le temps/aspect : les verbes transitifs ont une construction accusative au présent et une construction ergative au passé (cf. chap. V, § 3.3.1). Dans (11) « l'homme » est au cas oblique, « la femme » au cas direct et le verbe, s'accordant avec « la femme », est à la 3e personne du féminin singulier : on voit, en comparant (11) à (10), phrase uni-actancielle, que la construction de (11) est typiquement ergative (Z = Y, cf. chap. II, § 2.1). Or (12), quoique n'ayant pas d'objet, est construit comme (11) : « l'homme » est de même au cas oblique, et le verbe ne s'accorde pas avec lui, mais porte un indice de 3e personne du pluriel qui ne peut être explicité par aucun terme nominal : c'est un actant vide. La traduction-calque serait : « à/par l'homme étaient ris ».

Cette construction se rencontre dans diverses langues entièrement ou partiellement ergatives. Généralement, à la différence du pashto, l'actant vide n'est pas à la 3e personne du pluriel, mais à la 3e personne du singulier (comme l'actant vide des verbes impersonnels dans les langues accusatives), mais le principe est le même : au lieu de dire, comme en français, par exemple, « le chien aboya » ou « « j'éternuai », on dit (traduction-calque) « par le chien fut aboyé », « par moi fut éternué ».

Des expressions de ce genre existent dans des langues indo-iraniennes à fracture d'actance, hindi, marathe, népalais (Montaut 1991*a* : 107), pashto, kurde, et dans des langues ergatives non apparentées, ainsi en caucasique (avar, bezhta), en basque, où les verbes de ce type sont dits « déponents », dans des langues australiennes. Dans (13), exemple basque (Rebuschi 1984 : 106), l'actant (unique) est à l'ergatif et coréférencié par un suffixe verbal (indice actanciel de série II), et la forme verbale porte aussi un préfixe (série I) de 3e personne du singulier qui n'a aucun référent.

(13) txakurr-ek saingatzen d-u-te
chien-PL/ERG aboyer/PTCP/PRES 3SGI-AUX-3PLII
« Les chiens aboient »

La même construction se trouve aussi, dans cette langue, avec en outre un actant au datif, de sorte que la phrase comporte trois actants (tous trois référenciés dans le verbe), dont l'un est vide, ex. (14) *(ibid)*.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(14) nik anai-a-ri begiratu d-i-o-t
moi/ERG frère-DÉF-DAT regarder/PTC/PAS 3SGI-AUX-3SGIII-1SGII
« J'ai regardé mon frère »

La traduction-calque serait « par moi au frère fut regardé ».

En géorgien, langue à fracture d'actance, il existe toute une série de verbes, dits « médiaux », qui, quoique généralement uniactanciels, ont à l'aoriste une construction ergative ou, plus exactement, mixte (v. chap. II, § 2.2.3), comme les verbes biactanciels, ex. (15) (Holisky 1981 : 13), à comparer avec (16).

(15) gogo-m (ø-)it'ir-a
fille-ERG (3SGII-)pleurer-3SGI
« La jeune fille pleura »
(16) kal-ma c'eril-i da-ø-c'er-a
femme-ERG lettre-NOM PVB-3SGII-écrire-3SGI
« La femme écrivit la lettre »

Dans (15), l'actant unique est à l'ergatif, comme l'agent dans (16), phrase biactancielle.

La construction anti-impersonnelle n'a généralement guère attiré l'attention. Il convient pourtant, quand on en constate l'existence dans des langues variées qui n'ont entre elles aucun contact historique, de se demander si elle n'a pas quelque fondement sémantique. Or il suffit de les considérer dans une perspective comparative pour apercevoir des convergences et l'on peut même cerner approximativement un ensemble de sens susceptibles d'être convoyés par les verbes qui se construisent ainsi (v. Lazard 1985*a* et s. p. *a*).

Ces verbes semblent bien en effet, dans les diverses langues, appartenir en gros aux mêmes sphères sémantiques ou, tout au moins, pour une langue donnée, se ranger dans l'une ou l'autre de ces sphères sémantiques. Ils désignent : des cris d'animaux (« aboyer, hennir », etc.), — des manifestations physiologiques plus ou moins involontaires (« rire, pleurer, éternuer, cracher », etc.), — des attitudes et des comportements (« regarder, courir, danser, ramper », etc., et aussi « prendre un repas, un bain »), — certains phénomènes naturels (« briller, pousser, bouillir », etc.), — une durée (« durer, résister », etc.).

Holisky constate que les verbes « médiaux » du géorgien se rangent dans deux grandes sous-classes : d'une part des dérivés, principale-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ment dénominatifs, qui signifient soit « se conduire comme un N ou en N », soit « faire ce qu'on fait normalement avec un N » (« jouer » si N est un ballon, « chasser » si N est un gibier, etc.); d'autre part des verbes « expressifs », désignant « noise, light, motion, or some combination of these sensations » (p. 168). Leur caractéristique sémantique commune, selon cet auteur, qui les étudie attentivement, est d'exprimer des « activités agentives atéliques ».

Je crois avoir montré qu'on peut préciser davantage. Il est significatif que certains de ces verbes « médiaux » sont qualifiés d' « expressifs », que certains dénominatifs ont le sens de « se conduire en N », mais non pas « être un N », et que les verbes de mouvement décrivent non pas un déplacement, mais la manière dont le mouvement est exécuté. On voit ce que ces caractéristiques ont de commun : c'est d'évoquer une apparence. Il en va de même pour « tousser, éternuer, aboyer, etc. ». Je pense en effet que les verbes antiimpersonnels, dans toutes les langues où ils existent, dénotent des phénomènes propres à frapper la vue ou l'ouïe ou en tout cas à susciter quelque sensation, ou encore qu'ils les présentent non en eux-mêmes, mais sous l'aspect qu'ils offrent aux sens d'un observateur. Ces phénomènes sont des actions, des activités ou des processus émanant d'un agent ou d'une entité assimilée à un agent et qui n'ont pas d'autre objet ou d'autre effet que leur propre manifestation.

S'il en est ainsi, leur construction devient intelligible : ils ont un actant traité de la même manière que l'agent des verbes d'action transitifs, mais pas d'objet, ou plutôt un objet interne implicite. (12) peut s'analyser comme signifiant littéralement « l'homme riait [des rires] », (13) « les chiens aboient [un/des aboi(s)] », (14) « je regardai/jetai [un/des regard(s)] vers mon frère », (15) « la jeune fille pleura [des pleurs], et l'on dit de même dans toutes ces langues « j'éternuai [un éternuement] », « il court [une course] », « il danse [une danse], « l'eau bout [un bouillon] », « une séance dure [une durée] », etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

4. CLASSES MINEURES : VERBES BIACTANCIELS

4.1. Verbes « affectifs »

4.1.1. Dans les langues accusatives, les verbes d'action et assimilés se construisent souvent de la manière suivante : l'agent (ou assimilé) est non marqué, l'objet est marqué à l'accusatif ou par un relateur équivalent, le verbe ne s'accorde pas ou s'accorde avec l'agent ou avec les deux actants, ce que, selon le système de sigles décrit plus haut (chap. II, § 2.1), on peut schématiser $X_oY_aV_o$ ou V_x ou V_{xy} (l'ordre des sigles est ici arbitraire). Or il y a, dans beaucoup de langues un nombre relativement restreint de verbes qui se construisent en quelque sorte à l'inverse, selon la formule suivante : $X_nY_oV_o$ ou V_y ou V_{xy}, c'est-à-dire que le terme qui est en français généralement le sujet est marqué par un cas oblique, l'autre actant est au cas zéro et, le cas échéant, régit l'accord du verbe. Voici un exemple en hindi (Montaut 1991*b* : 113).

(17) hameN angrezī ātī hai
nous-DAT anglais venant/SG/F AUX/3SG
« Nous connaissons l'anglais »

Le « sujet » est au datif, le verbe s'accorde avec « l'anglais » (la langue anglaise), mot féminin au cas zéro. La traduction-calque serait : « à nous l'anglais vient ». On a la même construction avec des expressions signifiant « voir, aimer, avoir » et une série d'autres verbes qui sont souvent étiquetés « verbes affectifs ».

Ces mêmes verbes se prêtent également à une construction voisine, qui se trouve aussi, notamment, dans les langues indo-aryennes : le second actant est marqué et le verbe ne s'accorde pas, ex. (18) en bengali (Klaiman 1980 : 275).

(18) aamaa-r tomaa-ke bhaalo laag-e
moi-GÉN toi-ACC bon affecter-3SG
« Je t'aime bien »

La construction est impersonnelle : le verbe porte un indice actanciel vide et les deux actants sont marqués. La traduction-calque serait « à moi te concernant il (impers.) fait bonne impression ». C'est une

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

construction de ce type que l'on a aussi en français (archaïsant) dans des expressions comme *il me souvient d'un certain jour,* dans les tours latins du type de (19), ou en persan dans (20).

(19) senectut-is su-ae eum paenite-t
vieillesse-GÉN son-GÉN/F/SG lui/ACC regretter-3SG
« Il regrette sa vieillesse »

(20) az in film xoš-am âmad
PRÉP ce film agréable-moi venir/PAS/3SG
« J'ai aimé ce film »

Dans (20), *-am* est un pronom enclitique qui a toujours une fonction oblique; la traduction-calque est « de ce film il m'est venu agréable ».

Les verbes affectifs peuvent aussi se différencier, par leur construction, des verbes d'action (et assimilés) dans des langues où le verbe s'accorde toujours et avec les deux actants. C'est ce qui se présente en géorgien, où l'on distingue une classe de verbes dits « indirects » : la conjugaison est bipersonnelle comme avec les verbes d'action, mais elle est inversée : que l'on compare (21), phrase d'action, et (22), phrase « affective ».

(21) mgel-i ø-č'am-s cxvar-s
loup-NOM le(II)-manger-il(I) mouton-DAT
« Le loup mange le mouton »

(22) mas kališvil-i ø-uq'var-s
lui/DAT fille-NOM lui(III)-aimer-elle(I)
« Il aime la jeune fille »

Avec les verbes d'action, la construction est accusative (au présent) : l'agent (dans (21) « le loup ») est au nominatif, l'objet (« le mouton ») au datif, et les indices actanciels de séries I et II renvoient respectivement à l'agent et à l'objet. Dans (22), au contraire (et au contraire du français), « lui » est au datif et coréférent d'un indice actanciel de série III, « la jeune fille » est au nominatif et coréférent de l'indice de série I : la traduction-calque est « à lui la jeune fille elle-lui-est-chère ».

La sphère sémantique des verbes qui, dans différentes langues, ont ces constructions particulières, se laisse assez bien circonscrire. Klaiman (1980) dresse une liste des verbes de ce genre en bengali, où l'on relève « se rappeler », « penser », « voir », « entendre », « aimer, « espérer », « être triste », « être jaloux », « souffrir », « avoir

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

faim », « avoir besoin », « posséder », « gagner », « avoir à suffisance ». Ce sont à peu près les mêmes notions qu'expriment les verbes « indirects » du géorgien, « aimer », « vouloir », « falloir », « avoir à suffisance », etc. Il s'agit toujours de sentiments, de perceptions, de pensée, c'est-à-dire d'états physiques ou mentaux, affectifs ou intellectuels, ou encore d'obligations, de possibilités, de besoin ou de suffisance, de gain ou de perte, de possession, c'est-à-dire de conditions qui s'imposent ou de circonstances fortuites. Les traits communs de ces états ou processus, c'est d'une part qu'ils échappent à la volonté de celui qu'ils affectent et d'autre part qu'on ne leur assigne pas de cause ou d'agent identifiable. Par ces traits, ils se différencient profondément des actions proprement dites, qui ont un agent et un patient. Tout se passe donc comme si les verbes qui les désignent étaient trop différents des verbes d'action pour y être assimilés et entrer dans la même construction.

En fait l'extension de cette classe est très variable. Dans les langues d'Europe occidentale, comme le français, elle est restreinte (« plaire, falloir, suffire », etc.). Elle semble même s'être réduite au cours de l'histoire : en français *il me souvient* a fait place à *je me souviens*, en anglais *methinks* à *I think*, en allemand *mich friert* (cf. ci-dessus, ex. (7)) est concurrencé par *ich friere*. Il y a donc toujours possibilité que les verbes exprimant les notions en question se trouvent assimilés aux verbes d'action, c'est-à-dire que leur construction soit conformée à la construction biactancielle majeure.

Dans les langues où les verbes affectifs sont nombreux et bien vivants, ils peuvent être en concurrence avec des tours du type de la construction des phrases d'action. Le japonais offre d'intéressantes variations, puisqu'on peut y trouver jusqu'à trois constructions différentes pour un même contenu notionnel, ainsi dans (23*a, b, c*), exemple cité par Shibatani (1982 : 115).

(23*a*) Taroo-ni eigo-ga hanas-eru
NP-DAT anglais-NOM parler-pouvoir
« Taroo sait parler anglais »

(23*b*) Taroo-ga eigo-o hanas-eru
NP-NOM anglais-ACC
« Id. »

(23*c*) Taroo-ga eigo-ga hanas-eru
NP-NOM anglais-NOM
« Id. »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

La construction est celle des verbes affectifs dans (23*a*) (traduction calque : « à Taroo l'anglais est parlable »), celle des verbes d'action dans (23*b*) (« Taroo est capable de parler l'anglais »); quant à (23*c*), c'est une phrase à « double sujet », du type que nous avons évoqué plus haut (chap. III, § 5.3.4). Shibatani donne les trois phrases pour équivalentes. Si elles sont vraiment interchangeables, c'est là un cas limite d'équilibre probablement instable.

4.1.2. Dans les langues ergatives aussi les verbes « affectifs » se distinguent des verbes d'action et assimilés. La distinction est apparemment moins radicale que dans les langues accusatives, parce qu'elle consiste, non plus en une sorte de retournement, mais en un simple changement de cas : elle n'en est pas moins significative.

En avar les verbes d'action ont un actant à l'ergatif et un actant à l'absolutif qui commande l'accord (en classe) du verbe. Les verbes « affectifs » s'en différencient par le fait que l'actant correspondant à notre sujet est à un cas autre que l'ergatif. Avec les verbes signifiant « aimer, vouloir, falloir, suffire », il est au datif, ex. (25), à comparer avec (24), phrase d'action (Charachidzé 1981 : 154, 160).

(24) dí-cca l'urí b-órx-ana
moi-INSTR rocher CL-soulever-AOR
« Je soulevai le rocher »
(25) dí-ye yas y-ól'-ula
moi-DAT fille CL-aimer-PRÉS
« J'aime la jeune fille »

Avec les verbes signifiant « voir, entendre, savoir, comprendre, oublier, pouvoir, trouver », l'actant en question est au superessif, ex. (26) *(ibid.)*.

(26) dí-da co č'eġérl'i b-íh-ana
moi-SUP un silhouette CL-voir-AOR
« Je vis une silhouette »

Traduction-calque : « sur (= pour) moi une silhouette fut visible ».

Comme on voit, à la classe des verbes « affectifs » des langues accusatives correspondent en avar deux classes différentes, caractérisées par le cas de l'actant animé : les verbes de sentiment (et quelques autres) se construisent avec le datif, les verbes dénotant une perception ou un processus intellectuel (et quelques autres) avec le superessif. Mais cette distinction est secondaire. Elle n'est pas géné-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

rale même dans les langues caucasiques du Nord-Est : en lesghien les verbes signifiant « aimer, haïr, voir, penser, connaître, trouver, avoir » se construisent tous avec le datif. Le point important est que tous ces verbes ne se construisent pas, comme les verbes d'action, avec l'ergatif.

4.1.3. Les langues duales sont celles où les verbes uniactanciels se divisent en deux classes, comprenant respectivement les verbes dont l'actant se construit comme l'agent des verbes biactanciels et ceux dont l'actant se construit comme l'objet (v. chap. II, § 3.2.3). Elles se trouvent surtout sur le continent américain. La construction biactancielle la plus répandue est la suivante : les termes nominaux ne sont pas marqués, mais le verbe porte des indices actanciels de deux séries, l'une référenciant l'agent, l'autre l'objet ($X_oY_oV_{x_1y_2}$). C'est la construction des verbes d'action. Or certains verbes biactanciels se comportent autrement. On a signalé qu'en pomo oriental les verbes signifiant « aimer, haïr, avoir besoin », etc. portent deux indices actanciels de deuxième série, c'est-à-dire que les actants sont traités tous les deux comme des patients (Andrews 1985 : 148). Nous avons vu des exemples de la même construction en chickasaw (chap. III, § 5.1.2, ex. (66) et (69)), et aussi, dans la même langue, des verbes portant des indices de série II (objet) et de série III (attributaire) (*ibid.*, ex. (67) et (70)). Ici encore, par conséquent, la morphosyntaxe singularise les verbes « affectifs ».

4.2. Verbes « de visée »[1]

Dans diverses langues ergatives, une construction particulière permet d'isoler une série de verbes, qui semblent bien partout appartenir *grosso modo* à la même sphère sémantique, celle des actions orientées en direction d'un objet sans nécessairement l'atteindre et l'affecter. C'est ainsi qu'en futunien, langue polynésienne, il existe un groupe de verbes dits « moyens », caractérisés par la construction suivante : le terme qui est pour nous le sujet est à l'absolutif (préposition *a* ou zéro) et l'autre actant est marqué par la préposition

1. Il va de soi que la « visée » désignée par les verbes dont il est question ici n'a rien de commun avec la visée communicative.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

directive *ki* ($V_oX_oY_a$), ex. (28); cette construction est très différente de celle des verbes d'action, dont l'agent est marqué par la préposition ergative *e*, tandis que le patient est à l'absolutif ($V_oY_oX_b$), (ex. 27) (Moyse-Faurie 1991*a* : 71-72).

(27) e tā le toe e lona tinana
ASP battre ART enfant ERG sa mère
« La mère bat son enfant »

(28) e tusi a Kalala ki le toe
ASP montrer ABS NP PRÉP ART enfant
« Kalala montre du doigt l'enfant »

Moyse-Faurie, cite parmi ces verbes « moyens », des verbes de perception (« voir »), des verbes d'adresse (« montrer, siffler, chuchoter sur, contredire, étudier ») et des verbes de sentiment (« apprécier, vouloir, aimer, craindre »).

Les langues caucasiques, avec une morphologie très différente, ont une construction analogue pour des verbes convoyant des notions semblables ou voisines. En tcherkesse et les autres langues caucasiques du Nord-Ouest, ces verbes forment ce que Dumézil a appelé la classe B, c'est-à-dire celles des verbes biactanciels intransitifs. Dans ces langues, le verbe peut porter des indices actanciels de trois séries : les verbes d'action ont un indice I référant au patient et un indice III référant à l'agent; les verbes « de visée » ont un indice I référant au « viseur » et un indice II référant à l'objet visé; s'il y a des actants nominaux, celui qui est en coréférence avec l'indice I est, en tcherkesse au cas direct, ceux qui sont en coréférence avec les indices II et III sont au cas oblique. Ces constructions peuvent être symbolisées : $X_aY_oV_{y_1x_3}$ pour les phrases d'action, ex. (29), et $X_oY_aV_{x_1y_2}$ pour les phrases « de visée », ex. (30) (Paris 1987 : 17, 21).

(29) λ'ə-m k°ecə-r ø-yə-λesə-γ
homme-OBL blé-DIR/DÉF le(I)-il(III)-laver-PAS
« L'homme a lavé le blé »

(30) λ'ə-r š°əzə-m ø-ye-pλə-γ
homme-DIR/DÉF femme-OBL il(I)-elle(II)-regarder-PAS
« L'homme a regardé la femme »

La construction illustrée par (30) est celle de « regarder, appeler, frapper » et en général de tous les verbes exprimant « un procès

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

orienté dans la direction de quelque chose sans envisager un aboutissement » (Paris 1991 : 63).

Cette construction existe aussi dans les langues caucasiques du Nord-Est, par exemple en lesghien et en khinaloug, où il ne faut pas la confondre avec celle des verbes « affectifs ». Les deux constructions sont en effet, en un sens, inverses l'une de l'autre : « voir » et « trouver » se construisent avec le datif de l' « expérient » et l'absolutif de l'objet vu ou trouvé (construction « affective »), tandis que « regarder » et « chercher » se construisent avec l'absolutif de celui qui regarde ou cherche et le datif de l'objet de son activité (construction « de visée ») : on dit donc, en traduction-calque, « à l'homme la femme est visible », mais « l'homme regarde à la femme ». La construction, en avar, avec le superessif de l'« objet visé » (au lieu du datif) (Charachidzé 1981 : 161) n'est qu'une variante de la même construction.

Ainsi, en océanien comme en caucasique, on trouve dans cette classe des verbes convoyant des sens tels que « regarder, écouter, guetter, appeler, s'occuper (de), chercher, s'approcher (de), se fâcher (contre), souffler (sur), frapper, mordre », etc., c'est-à-dire évoquant une activité sensorielle ou intellectuelle ou même une disposition affective, ou encore une action physique, pourvu qu'elle soit orientée vers un objet. Dans les langues caucasiques, la notion de « frapper » entre dans ce schéma; elle est en quelque sorte présentée du point de vue de celui qui frappe, qui assène un coup « en direction » de son adversaire.

Des notions pareilles ou apparentées sont convoyées par des constructions de même type dans différentes langues ergatives par le monde. En djaru, langue australienne, on a de même le « viseur » à l'absolutif et la « cible » au datif avec « attendre, parler (de), rêver (de) », la « cible » au locatif avec « craindre, se fâcher (contre), parler (à) » (Tsunoda 1983 : 5-6). D'autres verbes, dans la même langue, ont le « viseur » à l'ergatif et la « cible » au datif : c'est le cas de « attendre, chercher, traquer ». En bayungu « craindre » se construit avec l'absolutif de celui qui craint et le datif de l'objet de la crainte (Austin 1982 : 41); il en va de même dans diverses autres langues australiennes. En trumai (Amérique du sud), alors que les verbes d'action, et nombre d'autres qui leur sont assimilés, ont une construction ergative, des verbes comme « rire (de) », « mordre » se distinguent par un module valenciel absolutif-datif (Monod-Becquelin 1976 : 124).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

4.3. Verbes à objet interne

4.3.1. C'est aussi dans les langues ergatives que se laisse le mieux identifier par sa construction une classe de verbes régissant un objet interne. En diyari, comme dans bien d'autres langues australiennes ergatives, l'agent d'un verbe d'action est marqué au cas ergatif et le patient est au cas absolutif. Cependant il y a dans cette langue un petit nombre de verbes qui se construisent avec deux termes nominaux au cas zéro (dit absolutif ou nominatif), ex. (31-32) (Austin 1982 : 39-40).

(31) nganhi diyari yawada yatha-yi
moi/ABS diyari langue/ABS parler-PRÉS
« Je parle diyari »

(32) thana karna pukartu wima kili-rna wanthiyi
eux personne/ABS ocre cérémonie/ABS danser-PTCPAUX
« Ces gens ont dansé la cérémonie de l'ocre »

La « langue diyari » dans (31) et la « cérémonie de l'ocre » dans (32) sont des objets internes : la langue est la forme de la parole et la cérémonie en question consiste apparemment en une danse. Se construisent de même des verbes signifiant « être couché/dormir (un sommeil), jouer (un jeu), être vêtu/porter (un vêtement), être décoré (d'un motif) ».

Austin cite d'autres langues australiennes où des verbes particuliers ont cette même construction : en bayungu « parler (une langue)/dire (une histoire), être couché/dormir (un sommeil) », en djaru « parler (une langue), célébrer (un rite), jouer (au golf) » (v. aussi Tsunoda 1983 : 6), en guugu yimidhir « parler (une langue) », en yidiñ « parler (une langue), aller (en promenade, au travail) », peut-être « dormir (un sommeil) ».

Il est significatif qu'en trumai (Brésil), langue très éloignée, qui a une construction ergative pour les verbes d'action et des constructions à actant oblique pour d'autres verbes (cf. ci-dessus, § 4.2), Monod-Becquelin cite, pour la construction à deux actants non marqués, le verbe « danser (une danse) ».

4.3.2. Dans les langues ergatives, cette construction de l'objet interne n'a rien de commun avec celle des verbes transitifs du type

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

des verbes d'action : elle apparaît plutôt comme une variante de la construction intransitive. Dans les langues accusatives, l'objet interne est souvent indistinct ou peu distinct de l'objet ordinaire (v. ci-dessus, § 2.2). Cependant l'opposition de (33) et (34) en manam, langue mélanésienne, est caractéristique (Lichtenberk 1982 : 273).

(33) áine baŋ i-tamimi-rá?-i
femme taro elle(I)-uriner-TRA-les(II)
« La femme urina des taros »
(34) áine tamím i-tamím
urine elle(I)-uriner
« La femme urina »

Dans (33), il s'agit d'une femme mythique dont l'urine donna naissance aux taros. Le verbe porte un préfixe actanciel en coréférence avec « la femme », un suffixe transitivant, et un suffixe actanciel en coréférence avec « taros ». Dans (34), le verbe a la forme intransitive et ne porte qu'un préfixe actanciel : l'objet interne « urine » n'est pas coréférencié dans la forme verbale. (33) a la construction normale des verbes transitifs. Celle de (34) est caractéristique des verbes « d'excrétion » accompagnés d'un objet interne ; celui-ci peut d'ailleurs manquer. L'objet interne se comporte plus comme une sorte de qualificatif du verbe que comme un objet. Il en va de même d'ailleurs, dans cette langue, de l'objet non individué d'un verbe dénotant une disposition mentale (ex. « j'aime le riz ») et du patient des verbes triactanciels (v. ci-dessous, § 5.1.1).

4.4. Verbes « réversibles »

4.4.1. Il existe dans de nombreuses langues accusatives des verbes qui, sans changer de sens, ont un emploi biactanciel du type des verbes d'action et un emploi uniactanciel tel que l'actant unique est identique à l'objet de l'emploi biactanciel (ce que nous schématisons ainsi : Z ≡ Y). Ces verbes ont été dits « neutres », « symétriques » ou « à renversement » : nous préférons les dénommer « réversibles ». (35) est un exemple classique en français, (36) un exemple en berbère chleuh (Galand 1987 : 141).

(35*a*) le vent casse la branche
(35*b*) la branche casse

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(36*a*) t-rẓm tiflut
elle-ouvrir/ACPL porte
« Elle a ouvert la porte »
(36*b*) t-rẓm tflut
porte/ANN
« La porte s'est ouverte/est ouverte »

Dans (36*a*), *tiflut* « la porte » est l'objet et comme tel ne porte aucune marque particulière; dans (36*b*), *tflut* est sujet, en corrélation avec le préfixe actanciel verbal *t-*, et comme tel a la forme dite « état d'annexion ».

Cette classe de verbes est d'extension variable. En français, Rothemberg (1974) en dénombre 311 (sur un inventaire général de 7 080 verbes)[1]. En berbère un auteur les juge « très nombreux », un autre en compte 250 (Galand 1987 : 157). En anglais (où l'on dit *that book sells well* « ce livre se vend bien » et, inversement, *to march the soldiers* « faire marcher les soldats »), ils sont apparemment bien plus nombreux qu'en français, ce qui est peut-être en rapport avec l'inexistence, dans cette langue, de verbes « moyens » ou « pronominaux ». Dans certaines langues, comme le badaga, la plupart des verbes biactanciels sont « réversibles » (Pilot-Raichoor 1991*a* : 96). Il n'y a donc pas lieu d'y rechercher les propriétés particulières d'une classe des verbes « réversibles »; en revanche le fait que, en règle générale, les verbes n'y sont pas orientés constitue une intéressante caractéristique typologique, qui mérite l'attention. D'autres langues, au contraire, sont dépourvues de verbes « réversibles » : c'est le cas de l'indonésien, où la redistribution actancielle est solidaire de procédés de dérivation verbale, de sorte que le lexème verbal varie avec la construction (Cartier 1989).

Il est probablement vain de chercher à délimiter une sphère sémantique commune aux verbes « réversibles », car ils peuvent convoyer des sens très divers. Ils semblent cependant, en français, avoir en commun, dans leur emploi uniactanciel, d'exprimer la réalisation d'une virtualité inscrite dans le participant : c'est l'opinion de Rothemberg (1974) et aussi de Forest (1988)[2].

1. Boons/Guillet/Leclère (1976 : 281 *sq.*) en enregistrent un peu plus de 400, mais une petite centaine sont marqués comme peu usuels dans l'un ou l'autre des deux emplois.

2. Qui parle d' « entéléchie », et qui, curieusement, ignore le livre de Rothemberg. Boons/Guillet/Leclère (1976 : 284) disent, avec moins de précision, que la réversibilité « sera d'autant mieux acceptée que le processus dénoté par le verbe sera plus proche d'un changement interne ou autonome de l'objet ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Pour le berbère, Galand (1987) se contente de noter que l'objet est toujours affecté et que l'effet du processus est culturellement important. Il ajoute que l'emploi biactanciel semble antérieur à l'emploi uniactanciel et, d'autre part, que, dans ce dernier emploi, le verbe est souvent au parfait. Il est donc possible que le phénomène de la réversibilité ait des fonctions plus ou moins différentes selon les langues et qu'il soit en rapport avec d'autres phénomènes, notamment aspectuels. Il n'est pas impensable cependant qu'on puisse lui trouver quelque racine commune dans un processus sémantique assez abstrait.

4.4.2. Dans les langues ergatives les verbes correspondant aux précédents ne se laissent guère caractériser par leur construction, car celle-ci, qu'il y ait deux ou seulement un actant, ne change pas. Ainsi en tcherkesse, de (37*a*) (= (29)) on dérive (37*b*) par simple suppression de l'actant agent, terme nominal et indice actanciel corrélatif (Paris 1987 : 21).

(37*a*) λ'ə-m k°ecə-r ø-yə-λesə-γ
homme-OBL blé-DIR/DÉF le(I)-il(III)-laver-PAS
« L'homme a lavé le blé »
(37*b*) k°ecə-r ø-λesə-γ
il(I)-laver-PAS
« Le blé a été lavé/est lavé »

Cette opération est toujours possible en tcherkesse, car seul l'indice actanciel I (avec, éventuellement, le nominal corrélatif) est obligatoire.

En esquimau, elle n'est possible qu'avec certains verbes. Selon Mennecier (1989 : 129), ce sont ceux qui désignent « une action sur l'objet, avec transformation » (cette description rappelle celle de Galand), à savoir : « action d'un humain sur un objet inanimé » (« réparer, trouer, dépecer, hisser »), — « action sur un objet inanimé susceptible de se faire par elle-même » (« allumer, verser, déchirer »), — « action sur un humain susceptible d'être réfléchie ou réciproque » (« laver, piquer, quitter, harceler »). Les verbes du troisième groupe, en emploi uniactanciel, prennent un sens réfléchi (« il se lave, il se pique », etc.), mais ceux des deux premiers semblent bien convoyer des notions voisines de celles qui donnent lieu à des verbes « réversibles » dans les langues accusatives, autrement dit dénoter des procès

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tels que leur accomplissement peut être conçu comme la réalisation d'une virtualité inscrite dans l'objet.

4.4.3 Les verbes qui méritent le nom de « réversibles » dans les langues ergatives sont ceux qui sont tels que l'actant (à l'absolutif) de l'emploi uniactanciel est identique à l'agent (à l'ergatif) de l'emploi biactanciel (Z ≡ X), ex. (38*a, b*) en esquimau (Mennecier 1989 : 126).

(38*a*) piniaqtu-p niqi-q nii-va-a-ø
chasseur-ERG viande-ABS manger-MOD-il-la
« Le chasseur mange la viande »
(38*b*) piniaqtu-q nii-vu-q
chasseur-ABS manger-MOD-il
« Le chasseur mange »

De (38*a*) à (38*b*), il y a véritablement inversion de la construction : le terme qui était à l'ergatif passe à l'absolutif. Selon Mennecier (1989 : 128), peuvent se construire ainsi des verbes désignant des activités du corps ou de l'esprit : « courir (chercher qch.), arriver (qq. part), passer (le temps), sentir, écouter, observer, guetter, boire, attraper, chasser », etc.

Il y a aussi des verbes de ce genre dans les langues polynésiennes, ainsi, en futunien, ex. (39*a, b*) (Moyse-Faurie 1991*a* : 73-74).

(39*a*) e kai e le toe le fā putete
ASP manger ERG ART enfant ART CL pomme.de.terre
« L'enfant mange la pomme de terre »
(39*b*) e kai le toe
« L'enfant mange »

Se construisent de même les verbes signifiant « boire, cracher, pleurer, soigner (un travail), sarcler, voler (dérober), conduire ».

La même propriété caractérise aussi en avar les verbes « manger » et « boire », ex. (40*a, b*) (Charachidzé 1981 : 155).

(40*a*) dí-cca xan kwaná-na
moi-ERG fromage manger-AOR
« J'ai mangé le fromage »
(40*b*) dun kwaná-na
moi/ABS
« J'ai mangé »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Tous ces verbes appartiennent à des sphères sémantiques toutes différentes de celles des verbes dont il a été question dans les deux sections précédentes (§ 4.4.1 et § 4.4.2), ce qui ne doit pas surprendre. Ils désignent apparemment des actions susceptibles de porter ou non sur un objet et telles qu'elles peuvent être conçues comme des procès extravertis, affectant leur objet, ou comme des activités introverties de l'agent. En tout cas le fait que les verbes « manger » et « boire » aient ce même comportement dans des langues aussi différentes que l'esquimau, le futunien et l'avar ne peut être fortuit.

5. CLASSES MINEURES : VERBES TRIACTANCIELS

5.1. Constructions

Nous nous bornerons ici aux phrases triactancielles dans lesquelles un des actants au moins est traité comme l'objet des phrases biactancielles d'action, en laissant de côté les phrases comportant deux actants obliques[1] (type *parler de qch. à qqn.*).

5.1.1. Il y a plusieurs constructions, qu'il est commode de décrire sur l'exemple prototypique des verbes « de transfert », signifiant « donner (qch. à qqn.), mettre (qch. qq. part) ». Dans les langues accusatives, on trouve les constructions suivantes, selon que le terme traité comme l'objet des phrases biactancielles désigne :

1 / L'objet transféré; le destinataire est un terme oblique. C'est la construction en français de *donner, octroyer, accorder,* etc., l'objet transféré étant complément d'objet direct et le destinataire un terme prépositionnel. Dans certaines langues la distinction n'est établie que par l'ordre des mots : Blansitt (1984 : 138) cite l'exemple (41*b*), en tarahumara, langue uto-aztèque.

(41*a*) siríame muni go'áre
chef haricot manger
« Le chef mangea des haricots »

1. J'entends par « actant oblique » un terme traité autrement que ne sont, dans la langue en question, le sujet et l'objet, donc, par exemple, mis à un cas autre que nominatif et accusatif, introduit par une préposition, etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(41*b*) siríame muni áre muki
donner femme
« Le chef donna des haricots à la femme »

Dans cette langue l'objet précède le verbe, comme le montre (41*a*) et le terme représentant le destinataire vient après le verbe.

2 / Le destinataire;

a / le transféré est un terme oblique. C'est, en français, la construction de *gratifier, doter,* etc. : on *gratifie/dote/pourvoit qqn. de qch.*

b / le transféré est un terme non marqué. C'est le cas, par exemple, dans (42), en manam, langue mélanésienne (Lichtenberk 1982 : 265).

(42) nátu ʔaŋári álu i-sináu-ya
enfant noix.de.canarium quelques 3SGI-demander-1SGII
« L'enfant m'a demandé des noix de canarium »

Dans cette langue le verbe porte, en préfixe, un indice actanciel renvoyant à l'agent, et, en suffixe, un indice actanciel renvoyant à l'objet. Dans (42) l'indice actanciel d'objet réfère au destinataire; quant au transféré (les « noix de canarium »), il apparaît sous la forme d'un terme nominal non coréférencié dans le verbe : c'est une sorte de « deuxième objet » ou d'« objet proche », comme dans d'autres cas de construction « à double objet » (v. chap. III, § 4.2.1).

3 / Le transféré et le destinataire à la fois. C'est le cas dans des langues bantoues, par exemple dans (43*b*), en bafia (Guarisma 1991).

(43*a*) à-ɣén 'm-án
il-regarder enfant
« Il regarde l'enfant »
(43*b*) à-fá 'bú 'ɓyén
il-donner chien viande
« Il donne la viande au chien »

(43*a*) est une phrase biactancielle : l'objet suit le verbe. Dans (43*b*), phrase triactancielle, le verbe est suivi de deux termes, dont rien ne permet d'identifier l'un plutôt que l'autre à l'objet de (43*a*) (cf. chap. III, § 4.2.3).

Ces différences de constructions sont typologiquement intéres-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

santes, mais peu significatives pour la classification des verbes[1]. Il est très fréquent en effet que ces énoncés « translocatifs », comme les nomme Veyrenc (1976), qui les étudie en russe, admettent, dans la même langue, des constructions différentes, soit avec des verbes plus ou moins synonymes, comme, en français, *donner, octroyer* d'une part et *gratifier, doter* d'autre part, soit même avec les mêmes verbes comme, en français, *fournir qch. à qqn./qqn. de qch.*, ou, en latin, (44), ou, en indonésien, (45*a, b*).

(44) circumdare mur-um urb-i /urb-em mur-o
entourer mur-ACC ville-DAT ville-ACC mur-ABL
« Entourer la ville d'un mur »

(45*a*) Ali mem-beri-kan Siti buku
NP PFX-donner-SFX NP livre
« Ali donne un livre à Siti »

(45*b*) Ali mem-beri-kan buku itu kepada Siti
livre ce PRÉP
« Ali donne le livre à Siti »

5.1.2. Les langues ergatives offrent des variations de construction parallèles à celles des langues accusatives. Le terme traité comme l'objet de la construction biactancielle peut donc désigner :

1 / Le transféré; le destinataire est un terme oblique, ex. (46), en avar (Charachidzé 1981 : 156).

(46) dí-cca dú-ye ču ø-béccˋ-ana
moi-ERG toi-DAT cheval CL-payer-AOR
« Je t'ai payé le cheval »

L'agent est à l'ergatif; le transféré (« le cheval ») est à l'absolutif et commande l'accord (en classe) du verbe comme l'objet des phrases biactancielles d'action; le destinataire est au datif.

2 / Le destinataire;

a / le transféré est un terme oblique, ex. (47) en esquimau (Mennecier 1991 : 19).

(47) piniaqtu-p iqni-ni pitaatta-mi tuni-va-a-ø
chasseur-ERG fils-son/ABS couteau-INSTR donner-MOD-il(II)-le(I)
« Le chasseur donne un couteau à son fils »

1. Elles peuvent être fort significatives en revanche pour la mesure de la transitivité en liaison avec la définitude, etc., des actants, comme le montre l'exemple (45) (cf. chap. III, p. 99, n. 1).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le destinataire (« son fils ») est à l'absolutif comme l'objet de la phrase biactancielle, le transféré (« le couteau ») est à l'instrumental.

b / le transféré est non marqué : c'est un « deuxième objet » ou « objet proche », ex. (48), en hayu (cf. chap. III, § 4.2.1.).

(48) ga gon pipira mumnom
moi/ERG toi/ABS pain donner/1SGII/2SGI)
« Je te donne du pain »

3 / Le transféré et le destinataire à la fois. Je n'en ai pas d'exemple, mais le cas pourrait se présenter dans une langue ergative sans accord verbal et à ordre des mots libre (comme il en existe notamment en Australie) où les deux actants seraient à l'absolutif.

Dans des langues ergatives aussi des constructions différentes peuvent coexister sans différence de sens appréciable. En esquimau, (47) est concurrence avec (49) (Mennecier 1991 : 19).

(49) piniaqtu-p iqni-mii pitaata-q tuni-ip-pa-a-ø
chasseur-ERG fils-son/ALL couteau-ABS donner-SFX-MOD-il-le
« Le chasseur donne le couteau à son fils »

Le destinataire est un terme oblique, le transféré l'objet; le verbe est dérivé par suffixation du verbe de (47). Selon Mennecier, (47) et (49) diffèrent par la visée communicative : le thème est « son fils » dans (47), « le couteau » dans (49).

En hayu la construction de type 1 coexiste avec celle de (48) : elle est obligatoire dans certains cas, ex. (50) (Michailovsky 1985 : 120).

(50) komi-ha aN-le:si kolu xo:co sIxtom
lui-ERG moi-pour un poulet tuer/il(II)/le(I)
« Il me tue un poulet »

5.2. Sémantique

Les constructions triactancielles sont essentiellement le fait de trois sortes de verbes : les verbes « de transfert », les verbes « applicatifs », les verbes factitifs.

5.2.1. Les verbes de transfert ayant un destinataire humain sont les verbes de don (« donner, gratifier », etc.) et les verbes « de com-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

munication » ou « de dire » (« dire » et ses synonymes). Ils existent dans toutes les langues.

D'autres verbes de transfert ont pour destination un lieu : ils ont pour signification générale l'idée de mettre quelque chose (ou quelqu'un) quelque part, par exemple : « mettre ses vêtements dans une valise, la voiture au garage, poser un livre sur la table, charger des briques sur un camion, verser de l'eau sur les fleurs, planter des choux dans le jardin », etc., ou, avec localisation métaphorique, « affecter un agent à une fonction, jeter sa famille dans l'embarras », etc.

Ces verbes ou leurs synonymes (ou quasi-synonymes) ont fréquemment, comme on a vu ci-dessus, des constructions différentes, mais on peut souvent se demander si on a affaire à une construction biactancielle ou à une construction comprenant un actant et un circonstant (ou un adjet, cf. chap. III, § 3.2). En français, dans le cas de *donner/gratifier*, il ne semble pas douteux que les deux constructions comprennent deux actants. Il en va de même dans *mettre des draps au lit/garnir le lit de draps*, car les deux termes sont régis, c'est-à-dire qu'on n'a pas le choix de la préposition. *Planter le jardin de choux* est sûrement biactanciel, mais *planter des choux dans le jardin* ne l'est pas, car le complément de lieu peut avoir une autre forme (*sur le terre-plein, jusqu'à la lisière du terrain,* etc.) et même manquer sans que la phrase devienne agrammaticale ou change de sens : celle-ci comprend donc un actant et un circonstant. On jugera de même que *charger le camion de briques* est biactanciel, mais non *charger des briques sur le camion.* Cette différence de statut est sans doute significative.

5.2.2. Certaines langues ont des verbes « applicatifs », c'est-à-dire des verbes triactanciels dérivés des verbes biactanciels par un procédé morphologique régulier. L'actant supplémentaire a la fonction d'un objet et souvent le sens d'un bénéficiaire ou d'un instrument. C'est le cas par exemple en hayu : comparer (51*a*) et (51*b*) (Michailovsky 1985 : 118).

(51*a*) ga co puxkun
moi/ERG enfant lever/1SGII/3SGI
« Je lève l'enfant »

(51*b*) ga gon co puknom
toi/ABS lever/APPL/1SGII/2SGI
« Je lève l'enfant pour toi »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(51*b*) est une phrase triactancielle. Le verbe comprend un suffixe de dérivation applicative (amalgamé). Le nouvel actant (« toi »), qui désigne un bénéficiaire, est objet et l'ancien objet (« l'enfant ») est devenu « deuxième objet » (cf. chap. III, § 4.2.1).

L'actant ajouté peut aussi, dans cette langue, avoir le sens d'un instrument, ex. (52) (*ibid.* 120).

(52) ga ruktunmi
labourer/APPL/1SGII/3SGI
« Je lui laboure (le champ)/Je laboure (le champ) avec lui »

(52) peut signifier, si le nouveau participant est un humain, qu'on laboure le champ pour lui, et, si c'est un bœuf, qu'on l'utilise pour labourer.

Des langues bantoues ont toute une série de verbes applicatifs convoyant des sens divers. Ainsi, en kinyarwanda, selon le suffixe de dérivation formant le verbe applicatif, l'actant supplémentaire, qui est traité comme un objet (de sorte que la phrase a deux objets), peut être (Kimenyi 1988 : 367, 368, 370, 373) :

— un instrument, ex. (53) :

(53*a*) umugóre a-ra-andik-a ibarúwa n' íkarámu
femme elle-PRÉS-écrire-ASP lettre PRÉP plume
« Le femme écrit une lettre avec une plume »
(53*b*) umúgore a-ra-andik-iish-a ibarúwa íkarámu
elle-PRÉS-écrire-APPL-ASP plume
« Id. »

Le même sens est rendu, dans (53*a*), par un verbe simple suivi d'un objet et d'un terme prépositionnel et, dans (53*b*), par un verbe applicatif suivi de deux objets. Il en va de même dans les exemples (54-56);

— une manière, ex. (54) :

(54) umugóre a-rá-kôr-an-a akazi umweête
elle-PRÉS-faire-APPL-ASP travail ardeur
« La femme travaille avec ardeur »

— un but, ex. (55) :

(55) umugóre a-kor-er-a akazi amafaraanga máke
elle-faire-APPL-ASP travail argent peu
« La femme travaille pour une petite somme »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

— un bénéficiaire, ex. (56) :

(56) umukoóbwa a-ra-andik-ir-a umuhuûngu ibarúwa
fille elle-PRÉS-écrire-APPL-ASP garçon lettre
« La jeune fille écrit une lettre pour le garçon »

Dans ce dernier cas, il n'y a pas de construction concurrente formée au moyen d'une préposition ;

— un lieu, ex. (57) :

(57) umwáalímu a-ra-andik-á-ho ikíbáaho imibáre
instituteur il-PRÉS-écrire-ASP-LOC tableau.noir calcul
« L'instituteur écrit des calculs sur le tableau noir »

A la différence des suffixes formant des verbes applicatifs dans les cas précédents, le suffixe locatif *(-ho)* vient après la marque aspectuelle.

Deux suffixes peuvent se combiner : le résultat est une phrase quadriactancielle comprenant trois objets, ex. (58).

(58) umúkoôbwa a-ra-andik-ir-á-ho ámééza umuhuûngu
elle-PRÉS-écrire-APPL-ASP-LOC table garçon
íbarúwa
lettre
« La jeune fille écrit une lettre sur la table pour le garçon »

5.2.3. Les verbes factitifs sont triactanciels par définition[1]. Beaucoup de langues ont des procédés morphologiques de formation des verbes factitifs : (59*a, b*) est un exemple en berbère chleuh (Galand 1987 : 151-152), (60) un exemple en nivkh ou guiliak, langue paléosibérienne (Nedjalkov, trad. Knott 1988 : 41).

(59*a*) ar aqṛa-n imḥdarn lquṛan
ASP lire-ils écoliers/ANN Coran
« Les écoliers lisent le Coran »
(59*b*) ar asn i-Saqṛa lquṛan
ASP à.eux il-lire/FACT
« Il leur fait lire le Coran »

Dans la phrase factitive (59*b*), l'ancien sujet (« les écoliers ») devient, comme en français, un terme oblique (un « datif »).

1. Il vaut la peine de distinguer « causatif » et « factitif ». J'appelle causatifs les tours dérivés de verbes intransitifs, factitifs ceux qui sont dérivés de verbes transitifs : « faire tomber qqn. » est causatif, « faire voir qch. à qqn. » est factitif.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(60) ətək n'ax ti:r p'uv-gud-d'
père moi/AGI bois scier-FACT-SFX
« Le père m'a fait scier du bois »

Le nivkh a un cas spécial (étiqueté ici AGI) pour la personne à qui on fait faire quelque chose.

En français, une phrase comme *j'ai fait exécuter le travail à mon frère* est une phrase simple triactancielle si l'on considère le syntagme *faire* + infinitif comme une unité verbale comparable aux factitifs morphologiquement dérivés qui existent dans d'autres langues. On peut d'autre part ranger sous la même rubrique des verbes simples de sens factitif, comme *montrer* = « faire voir », *apprendre* = « faire connaître », à moins qu'on ne préfère les ranger parmi les verbes de transfert.

6. CONCLUSION

6.1. Récapitulons. La description des constructions actancielles et la répartition des verbes en classes définies par ces constructions aboutissent à la constatation qu'il y a dans toutes les langues des classes majeures de verbes uniactanciels et de verbes biactanciels. Celle des verbes biactanciels a pour prototype les verbes exprimant une action, c'est-à-dire un procès imputable à un agent et affectant un patient. Elle comprend généralement en outre un grand nombre d'autres verbes qui se construisent de même. Mais, dans beaucoup de langues, peut-être toutes, il existe, à côté de ces classes majeures, des classes minoritaires plus ou moins restreintes, dont on peut souvent entrevoir la relative unité sémantique. En outre, il n'est pas rare que des classes minoritaires se correspondent d'une langue à l'autre, en ce sens que les verbes qui les composent convoient dans différentes langues des significations apparentées.

Nous avons ainsi identifié quelques ensembles de verbes qui se retrouvent plus ou moins dans diverses langues : verbes sans actant (ou à actant vide, dans les langues « à servitude subjectale »), verbes « impersonnels » et « anti-impersonnels », verbes « affectifs », verbes « de visée », verbes à objet interne, verbes « réversibles », verbes triac-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tanciels. Cette revue, naturellement, n'est pas exhaustive. On pourrait y ajouter, notamment, les verbes « moyens », qui se caractérisent par des formes particulières (par exemple, morphologie moyenne en grec classique, forme pronominale en français, schème spécifique dans les langues sémitiques) et qui partout dénotent un procès qui d'une manière ou d'une autre revient vers le sujet. Nous les avons laissés de côté parce qu'ils sont généralement nombreux et qu'ils interfèrent souvent, par leur formation et/ou leur sens, avec les réfléchis et les passifs (v. notamment Geniušienė 1987, Kemmer 1993), si bien que cette question, complexe, concerne autant l'étude de la diathèse que celle de la classification des verbes.

L'existence des classes en question n'est jamais nécessaire. Par exemple, il y a des langues où les verbes « affectifs » ne forment pas une classe morphosyntaxique distincte. C'est le cas en français, où les verbes de ce sens se construisent comme les verbes d'action, autrement dit font partie de la classe majeure : on dit *je vois le ciel, j'aime les fraises* comme *je tue le lapin, je construis la maison.*

D'autre part, là même où des classes semblables existent, elles peuvent d'être d'extension très différente : nous avons vu que les tours impersonnels se sont raréfiés dans les langues d'Europe occidentale et qu'ils y sont aujourd'hui fort peu nombreux, alors qu'ils semblent plus nombreux et plus fréquents en Europe orientale.

Autre variation : il se peut qu'à une classe d'une langue correspondent plusieurs classes dans une autre. Ainsi, en bengali, les verbes de sentiment et de perception se construisent de même; mais, en avar, on a le datif avec les premiers et le superessif avec les seconds.

Plus important peut-être, il peut arriver que des verbes convoyant les mêmes sens soient classés différemment dans des langues différentes. Les verbes signifiant « aimer, craindre », dans bien des langues, font partie d'une classe de verbes « affectifs », mais en futunien, langue qui ne possède pas une telle classe, ils sont classés parmi les verbes « de visée ». En outre, tel verbe ou tel groupe de verbes peut toujours subir l'attraction de la classe majeure : nous avons vu qu'il y a, en japonais, pour des verbes « affectifs », flottement entre la construction des verbes d'action et d'autres constructions.

Cela dit, l'essentiel reste qu'on aperçoit, en perspective interlinguistique, des correspondances entre des partitions opérées sur critères morphosyntaxiques et des régions de l'espace sémantique : ce

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

n'est pas par hasard que des verbes désignant des perceptions, des sentiments, des opérations intellectuelles, etc., ou des verbes exprimant une visée vers un but se trouvent, dans des langues différentes et par des procédés différents, mis à part des verbes d'action et assimilés. Cette partition n'est pas nécessaire, mais c'est une possibilité générale, qui n'est réalisée que dans certaines langues, mais qui peut en principe se réaliser, le cas échéant, dans n'importe laquelle, c'est-à-dire qui fait partie des conditions invariantes du fonctionnement du langage.

6.2. Selon la grammaire traditionnelle, sont transitifs les verbes qui ont un complément d'objet direct ou un objet à l'accusatif : c'est la construction des verbes d'action et assimilés; tous les autres sont intransitifs. Cette conception n'a de sens, telle quelle, que dans le cas des langues accusatives; en outre elle laisse hors de son champ toutes les constructions autres que la construction majeure. L'existence de ces constructions et leur diversité suggèrent de chercher à élaborer une conception plus large, comme l'ont fait plusieurs linguistes dans la période récente (v. notamment Hopper & Thompson 1980, Hagège 1981, 1982, Tsunoda 1981, 1985, Lemaréchal 1983, Lazard 1986*c*, 1989, 1990*b*, s. p. *b*; v. Drossard 1991).

Tout d'abord, constatant que la construction des verbes d'action joue dans les langues ergatives le même rôle que dans les langues accusatives, on est tout naturellement conduit à considérer comme transitive cette construction, qui comporte généralement un agent à l'ergatif et un objet à l'absolutif. C'est ce que Dumézil, étudiant les langues du Caucase, avait fait depuis longtemps.

Mais il y a plus. La nécessité de prendre en compte les différentes constructions qui coexistent au sein d'une même langue et les rapports entre elles que fait apparaître la comparaison des langues conduit à concevoir la transitivité non point comme une propriété qu'un verbe possède ou ne possède pas, mais comme une notion scalaire : une construction sera alors non pas transitive ou intransitive, mais plus ou moins transitive, et surtout plus ou moins transitive qu'une autre. On conçoit dès lors la possibilité d'établir une échelle de transitivité sur laquelle se distribueraient les différentes constructions[1].

1. Cette conception n'exclut pas le recours à la notion traditionnelle dans la description d'une langue donnée. Il reste loisible, et il est souvent commode, de diviser les verbes de telle ou telle langue en transitifs et intransitifs, surtout lorsqu'ils se distinguent (comme souvent

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Si l'on prend, comme il semble tout indiqué, pour repères la construction biactancielle majeure, c'est-à-dire celle des verbes d'action (le module actanciel nominatif-accusatif dans les langues accusatives, ergatif-absolutif dans les langues ergatives, ou leurs équivalents selon le type morphosyntaxique de la langue), et d'autre part la construction uniactancielle majeure (actant au nominatif-absolutif), qui est traditionnellement la construction intransitive par excellence, les autres constructions se situeront sur l'échelle par rapport à elles.

Il semble approprié de placer les constructions sans actant (ou à un actant vide) au-dessous de la construction uniactancielle majeure et les constructions triactancielles (au moins celles qui comportent un objet) au-dessus de la construction biactancielle majeure. Mais les autres constructions s'échelonneront entre l'une et l'autre, qui constituent par rapport à elles un maximum et un minimum relatifs. C'est clairement le cas pour les constructions impersonnelles et anti-impersonnelles, qui comportent deux actants, mais dont l'un est inexplicitable. Les constructions des verbes affectifs et des verbes « de visée » ont aussi deux actants, mais l'un d'eux est à un cas oblique. La construction des verbes à objet interne est soumise à des contraintes sévères, puisque cet objet ne peut appartenir qu'à un inventaire restreint, ce qui s'interprète comme un faible niveau de transitivité.

La difficulté est évidemment de classer ces différentes constructions les unes par rapport aux autres. On admettra sans doute volontiers que les verbes à objet interne doivent se placer à proximité du minimum. Mais comment classer entre eux les verbes impersonnels et anti-impersonnels? Et comment les classer par rapport aux autres? Autant de problèmes, qui appellent de patientes analyses. Peut-être faudrait-il concevoir cette gradation de transitivité non comme une ligne, mais comme un faisceau de lignes parallèles sur lesquelles se placeraient différents types de verbes.

Quoi qu'il en soit, la notion d'une échelle de transitivité paraît susceptible de développements féconds, à condition de la fonder sur l'analyse précise des relations morphosyntaxiques. Non seulement en effet elle doit permettre une description plus adéquate et plus

dans les langues australiennes, par exemple) par de nettes caractéristiques morphologiques. Il suffit de ne pas confondre les deux conceptions, qu'on pourrait appeler respectivement, si on l'ose, « transitivité restreinte » et « transitivité généralisée ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

fine de la syntaxe actancielle de chaque langue, mais, de même que l'on entrevoit, en linguistique générale, des relations entre certaines classes de verbes et certaines sphères sémantiques, de même on peut penser qu'une hiérarchie de transitivité grammaticale, établie par comparaison interlinguistique, intégrant et transcendant celles des langues particulières, ne serait pas sans rapport avec les processus du monde réel tels qu'ils sont perçus par l'esprit humain et constituerait une ouverture intéressante dans la perspective de la recherche cognitive qui est actuellement en plein essor.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre V

VARIATIONS D'ACTANCE

1. LES VARIATIONS D'ACTANCE

Indépendamment des différences de construction des différents verbes, c'est-à-dire des variations liées à la valence (au sens large), qui ont fait l'objet du chapitre précédent, il est très fréquent qu'un même verbe, dans une même langue, entre dans plusieurs constructions, qui généralement s'emploient, obligatoirement ou facultativement, dans des conditions différentes. L'étude de ces variations et des conditions auxquelles elles répondent est des plus fécondes pour le chercheur de linguistique générale, car elle permet souvent d'entrevoir, par-delà la diversité des langues, des régularités qui apparemment sont le propre du langage en général.

1.1. Ces variations sont d'ampleur extrêmement inégale. Certaines sont très minimes, telle la présence ou l'absence d'un morphème ténu, voire un simple changement de cas, qui peut se réduire au remplacement d'un phonème par un autre. En français, par exemple, une phrase comme *je mange du pain* devient à la forme négative *je ne mange pas de pain :* l'article partitif fait place à la préposition. Cette variation, si mince qu'elle paraisse, est très significative : des variations analogues sont conditionnées, dans diverses langues, par la forme négative de la phrase.

La variation peut être au contraire très massive et comporter un bouleversement complet de tout le noyau de la proposition. C'est

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

le cas des variations de diathèse, comme la mise au passif, qui implique, en français, *a* / le changement de la forme du verbe, qui devient périphrastique, *b* / le passage de l'objet en fonction de sujet, régissant l'accord du verbe, *c* / celui du sujet en fonction de complément d'agent facultatif, tout cela allant de pair avec un changement de l'ordre des termes. Des variations semblables, plus ou moins massives, se trouvent dans de nombreuses langues.

Il y a naturellement toutes sortes de variations qui se situent entre ces deux extrêmes.

1.2. Les variations d'actance sont quelquefois libres et apparemment dépourvues de signification. Il est indifférent de dire *j'habite à Paris* ou *j'habite Paris*, ou, s'il y a une nuance, elle est bien mince. Mais les cas semblables sont très minoritaires. Dans l'immense majorité des cas, les variations d'actance ne sont pas gratuites. Ou bien elles sont obligatoires dans des conditions données, comme, dans l'exemple cité ci-dessus, § 1.1, le remplacement de *du pain* par *de pain* en présence de la négation, ou bien elles sont à la discrétion du locuteur, mais convoient des nuances de sens particulières ou indiquent une certaine orientation de la communication, comme c'est généralement le cas de l'emploi du passif en français.

Les facteurs qui commandent les variations d'actance peuvent être rangées sommairement sous les rubriques suivantes (cf. Lazard 1985*b* : 18-21) :

— la nature du procès désigné par le verbe et les rôles qu'y jouent les participants;
— la catégorisation des actants, surtout celle de l'objet, mais parfois aussi celle de l'agent[1], défini/indéfini, animé/inanimé, etc.;
— des catégories verbales, principalement le temps et l'aspect, mais aussi la négation;

1. A la lumière des considérations du chapitre III sur la définition des actants, nous désignerons désormais les deux actants principaux comme l'agent et l'objet, le terme d'agent s'appliquant non seulement à l'agent proprement dit, c'est-à-dire à celui des phrases d'action, mais aussi à tous les actants qui sont grammaticalement traités de même dans la langue considérée. En revanche le terme sujet ne sera employé que pour désigner *a* / soit un actant possédant les propriétés subjectales évoquées au chapitre III, *b* / soit, dans une langue particulière (comme, par exemple, le français), le terme habituellement appelé sujet, qui généralement possède les propriétés caractéristiques d'un sujet au sens *a*).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

— la visée communicative, c'est-à-dire la distribution des parties thématiques et rhématiques de la phrase;
— des facteurs purement syntaxiques, en particulier en phrase complexe.

Nous reviendrons plus bas en détail sur le jeu de ces divers facteurs.

1.3. En perspective interlinguistique, il n'y a pas de correspondance simple entre les formes des variations d'actance et leurs corrélats, c'est-à-dire les fonctions qu'elles remplissent, en ce sens qu'un même type de variation peut, dans des langues différentes, remplir des fonctions différentes et que, inversement, un même facteur peut déterminer, dans des langues différentes, des variations différentes.

Une même variation peut avoir des fonctions différentes. Par exemple, en hébreu, en espagnol, et dans d'autres langues, l'objet peut être ou non introduit par une préposition (ci-dessous, § 3.2.1) : il a d'autant plus de chances de l'être qu'il est plus défini et/ou humain. Dans des dialectes arabes et berbères d'Afrique du Nord, l'objet peut aussi être précédé d'une préposition, mais cette fois c'est pour exprimer l'aspect progressif (§ 3.3.3). Or non seulement ces deux cas sont différents, mais ils sont même, en un sens, contraires. La comparaison avec le finnois le montre bien, puisque cette langue se trouve employer le même cas (le partitif, opposé à l'accusatif) dans les deux corrélations (§ 3.2.1.1 et § 3.3.3). Mais dans la première (catégorisation de l'objet) le partitif correspond à l'absence de préposition en hébreu et en espagnol, et dans la seconde (aspect) il correspond à la présence de la préposition en arabe et en berbère.

Un même facteur peut déterminer des variations de formes différentes. Dans de nombreuses langues la construction varie selon que l'objet est défini et/ou humain ou non. En hébreu, persan, turc, etc., l'objet défini est marqué par un morphème (préposition en hébreu, postposition en persan, cas accusatif en turc, etc.), l'objet indéfini non marqué (§ 3.2.1.1). Dans d'autres langues, la même opposition ou une opposition très voisine est exprimée au moyen d'une variation de diathèse : c'est le cas, par exemple, en esquimau, où la construction est ergative avec un objet défini, mais où l'on emploie généralement l'antipassif s'il est indéfini (§ 3.4.1). Il en va de même en tchouktche, où l'objet indéfini peut en outre être incorporé dans la forme verbale (§ 2.2.3).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Il faut de plus tenir compte du fait qu'une variation peut être conditionnée par plusieurs facteurs différents qui jouent ensemble ou qui se relaient : c'est le cas, en persan, du « marquage différentiel de l'objet », qui est en corrélation à la fois avec les catégories de définitude et d'humanitude (§ 3.2.1) et avec la structure de la visée communicative (§ 3.4.2). D'autre part une même variation peut, dans la même langue, remplir des fonctions différentes. C'est le cas de la mise au passif, qui est susceptible, en français comme dans bien d'autres langues, de s'employer dans des conditions assez diverses (v. chap. VI, § 2.5).

Les relations sont donc complexes et, naturellement, variables d'une langue à l'autre. C'est pourquoi, dans ce qui suit, nous considérerons séparément et successivement, les formes que prennent les variations, selon les types de phrases qu'elles concernent et les éléments qu'elles affectent (§ 2), puis les fonctions remplies par ces variations (§ 3), au terme de quoi nous pourrons dégager quelques traits généraux (§ 4).

2. FORMES DES VARIATIONS

Nous recenserons dans l'ordre, à l'aide d'exemples, les variations qui se produisent en phrase uniactancielle, puis, en phrase biactancielle, successivement celles qui concernent l'objet seul, l'agent seul, et les deux ensemble, enfin celles qui apparaissent en phrase triactancielle. Dans chaque cas la variation peut porter soit sur un actant nominal, et dans ce cas elle consiste à changer (ou supprimer ou ajouter) un relateur et/ou la place de l'actant, soit sur un indice actanciel, celui-ci étant changé (ou supprimé ou ajouté), soit sur les deux à la fois; enfin l'actant (nominal) peut entrer en coalescence avec le verbe. Pour éviter un catalogue trop aride, nous indiquons en général la fonction de la variation décrite, mais sommairement, sans anticiper sur les explications qui seront données au § 3.

2.1. Phrase uniactancielle

a / Actant nominal. En drehu, langue mélanésienne, l'actant unique est, au présent, sans marque et précède le verbe, ex. (1*a*),

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

mais, au passé, il suit le verbe et est introduit par la préposition *hnen/hne-*, ex. (1*b*) (Moyse-Faurie 1983 : 144, 148).

(1*a*) angeic a traqa
lui ASP arriver
« Il arrive »
(1*b*) hna traqa hne-ng
ASP PRÉP-moi
« J'arrivai »

b / Indice actanciel. La variation est ici le plus souvent entre accord et non-accord du verbe avec l'actant nominal. En persan l'accord en nombre est variable selon que l'actant pluriel désigne des individus distincts, de préférence animés, ou une collectivité, de préférence d'objets inanimés. Il y a aussi des variations stylistiques (verbe au pluriel avec un sujet singulier désignant une personne respectée). Plus intéressante est la variation en rapport avec la visée communicative : le verbe peut être au singulier avec un sujet pluriel si celui-ci est rhématique, ex. (2*b*), alors que, s'il est thématique, le verbe s'accorde, ex. (2*a*).

(2*a*) mehmân-hâ âmad-and
hôte-PL venir/PAS-3PL
« Les invités sont venus »
(2*b*) mehmânhâ âmad-ø
venir/PAS-3SG
« Il est venu quantité d'invités »

Cette différence grammaticale s'accompagne d'une différence d'accentuation et d'intonation (deux accents dans (2*a*), un seul dans (2*b*) sur *-hâ*). Des faits analogues sont connus en somali.

c / Actant nominal et indice actanciel. En bats (ou tsova-tush, Caucase), l'actant unique est marqué différemment selon son rôle dans le procès, ex. (3*a*, *b*) (Holisky 1987 : 105).

(3*a*) so voz-en-sO
moi/NOM tomber-AOR-1SGI
« Je tombai (par accident) »
(3*b*) as vuiz-n-as
moi/ERG tomber-AOR-1SGII
« Je tombai (volontairement).

Avec certains verbes, l'actant est à l'ergatif si l'action est volontaire,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

au nominatif si elle est involontaire; l'indice actanciel varie corrélativement.

d / Coalescence. En boni, langue couchitique, l'actant unique peut se trouver en coalescence avec le verbe s'il n'est pas thématique, autrement dit si l'énoncé est entièrement rhématique, c'est-à-dire répond à la question « que se passe-t-il? » ou « que s'est-il passé? » (Sasse 1984 : 254).

En tchouktche, un même phénomène peut être décrit à l'aide d'une phrase uniactancielle, ex. (4*a*), ou d'une expression impersonnelle avec incorporation, ex. (4*b*) (Polinskaja/Nedjalkov 1987 : 240).

(4*a*) y'ilg-ən amečat-g'e
lune-ABS se.cacher-3SG
« La lune se cacha »
(4*b*) y'elg-amečat-g'e
lune-se.cacher-3SG
« Id. »

Dans (4*b*), l'indice actanciel de 3e personne du singulier ne coréférencie pas « la lune » comme dans (4*a*), mais c'est un actant « vide » : (4*b*) pourrait se traduire « il fit lune-cachée », comme on dit « il fit sombre ». (4*a*) énonce quelque chose à propos de la lune, (4*b*) présente le phénomène globalement.

2.2. Phrase biactancielle

2.2.1. Variations portant sur l'objet

a / Actant nominal. Dans de nombreuses langues, l'objet est marqué ou non par un morphème relateur (préposition, postposition ou autre) selon qu'il est plus ou moins défini et/ou humain (ou animé) et/ou thématique. C'est ce qu'on a appelé le « marquage différentiel de l'objet » (v. Bossong 1985*a*). L'exemple (5*a*, *b*) est en persan.

(5*a*) ketâb xând-am
livre lire/PAS-1SG
« J'ai lu un/des livre(s) »
(5*b*) ketâb-râ /ân ketâb-râ xândam
livre-POSTP ce
« J'ai lu le livre/ce livre »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Une variation analogue en chinois se combine obligatoirement avec un changement de place de l'objet, qui passe devant le verbe, ex. (6*a*, *b*) (Li/Yip 1979 : 104).

(6*a*) tā diū le ge píbāo
lui perdre ASP CLA portefeuille
« Il a perdu un portefeuille »
(6*b*) tā bǎ ge píbāo diū le
PRÉP
« Il a perdu son portefeuille »

En yidiñ, langue australienne, l'objet est à l'absolutif si c'est un nom ou un pronom de 3e personne, ex. (7*a*) (la construction est ergative), mais à l'accusatif si c'est un pronom de 1re ou 2e personne, ex. (7*b*) (Dixon 1977 : 269-270); c'est la même variation qu'en dyirbal (v. chap. II, § 2.3).

(7*a*) ŋayu ŋuŋu wawa:l munil
moi/NOM ce/ABS voir/PAS vigne
« J'ai vu cette vigne »
(7*b*) ŋayu ñuniñ wawa:l
toi/ACC
« Je t'ai vu »

b / Indice actanciel. En swahili, un substantif objet est en co-occurrence avec un indice actanciel dans la forme verbale s'il est défini; il n'y a pas d'indice actanciel s'il est indéfini, ex. (8*a*, *b*) (Alexandre 1981 : 383).

(8*a*) ni-li-som-a ki-tabu
1SG-ASP-lire-SFX CL-livre
« J'ai lu un livre »
(8*b*) ni-li-ki-som-a kitabu
1SG-ASP-CL-lire-SFX
« J'ai lu le livre »

Dans (8*b*) le marqueur de classe intraverbal *ki-* est en corrélation avec *kitabu*.

Le hongrois, comme d'autres langues finno-ougriennes, a une conjugaison « subjective » employée s'il n'y a pas d'objet ou si l'objet est indéfini, et une conjugaison « objective » employée avec un objet défini (de 3e personne) : comparer (9*a*) et (9*b*). La conjugaison « subjective » est un paradigme d'indices actanciels sujets; on peut consi-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

dérer les formes de la conjugaison « objective » comme faites d'un amalgame d'indice actanciel sujet et d'indice actanciel objet (de 3e personne).

(9*a*) Péter olvas egy könyv-et
NP lire/3SG(SUBJ) un livre-ACC
« Pierre lit un livre »
(9*b*) Péter olvassa a könyvet
lire/3SG(OBJ) ART
« Pierre lit le livre »

c / Actant nominal et indice actanciel. En amharique le nom objet indéfini n'est ni marqué ni représenté dans le verbe. Le nom objet défini, en revanche, est marqué par l'accusatif; en outre il est facultativement coréférencié dans la forme verbale par un indice actanciel de deuxième série (= objet) : comparer (10*a*) et (10*b*) (Gasser 1983 : 110)

(10*a*) Girma bet gäzza-ø
NP maison acheter/PAS-3SGI
« Girma a acheté une maison »
(10*b*) Girma bet-u-n gäzza-ø/gäzza-ø-w
maison-DEF-ACC acheter/PAS-3SGI-3SGII
« Girma a acheté la maison »

On a également une variation concomitante du marquage du nom objet et de l'indice actanciel, dans des conditions un peu différentes, en palau. La variation est en relation à la fois avec la définitude de l'objet et l'aspect. Le nom objet singulier indéfini ou pluriel (défini ou indéfini) n'est pas marqué, ex. (11*a*); l'objet défini est coréférencié dans le verbe à l'aspect perfectif, ex. (11*b*); il est introduit par une préposition et non coréférencié à l'aspect imperfectif, ex. (11*c*) (Hagège 1986 : 108-109).

(11*a*) ŋ-məluʔəs a babier a sénsei
3SGI-écrire/IMP SUBST lettre SUBST professeur
« Le professeur écrit une lettre (ou : les lettres) »
(11*b*) ak-lilʔəs-i: a babier
1SGI-écrire/PAS-3SGII
« J'ai écrit la lettre »
(11*c*) ak-millu?əs r a babier
1SGI-écrire/IMP/PAS PRÉP
« J'écrivais la lettre »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

d / Coalescence. En tahitien, comme dans les autres langues polynésiennes, un nom objet peut être mis en coalescence avec la forme verbale pour exprimer une activité habituelle, institutionnalisée : comparer (12*a*) et (12*b*) (Lazard/Peltzer 1991 : 12-13).

(12*a*) tē fa'ahoro ra 'o Tama i te pere'o'o i 'ō
ASP conduire DEI ID NP PRÉP ART voiture PRÉP là
« Tama là-bas conduit la voiture »
(12*b*) tē fa'ahoro pere'o'o ra 'o Tama i 'ō
« Tama là-bas conduit des voitures/est conducteur de voitures »

Dans (12*b*) *pere'o'o,* dépourvu d'article et inséré entre le lexème verbal et le déictique *ra*, est coalescent avec le verbe (v. chap. I, § 4.1).

2.2.2. Variations portant sur l'agent

a / Actant nominal. Dans diverses langues australiennes, l'agent est à l'ergatif si c'est un nom ou un pronom de 3e personne, mais au nominatif/absolutif si c'est un pronom de 1re ou de 2e personne. C'est le cas, par exemple, en dyirbal (v. chap. II, § 2.3) et en yidiñ : comparer, dans cette dernière langue, (13*a*) et (13*b*) (Dixon 1977 : 277, 301).

(13*a*) wagu:d'a ... buña:ŋ d'ina: baṛa:l
homme/ABS femme/ERG pied/INSTR frapper/PAS
« La femme donna un coup de pied à l'homme »
(13*b*) ŋayu bama d'ina: baṛa:l
moi/NOM personne/ABS
« Je donnai un coup de pied à la personne »

Dans cette langue le verbe ne porte pas d'indice actanciel; l'ordre des termes est libre. Dans les deux phrases l'objet (*wagu:d'a* dans (13*a*), *bama* dans (13*b*)) est à l'absolutif; l'agent est à l'ergatif dans (13*a*), au nominatif/absolutif dans (13*b*).

b / Indice actanciel. En somali le verbe s'accorde ou non avec l'agent selon la structure de la visée communicative, laquelle est dans cette langue marquée par des particules spécifiques : comparer (14*a*) et (14*b*) (Pennachietti 1987 : 237, 241).

(14*a*) wiilkii moos buu cunay
garçon banane RH/3SG manger
« Le garçon a mangé une banane (et non autre chose) »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(14*b*) moos wiilkii baa cunayá
RH manger
« C'est le garçon qui mange une banane »

Dans (14*a*) le centre rhématique est l'objet *moos* : un indice actanciel coréférent de l'agent *wiilkii* est amalgamé à la particule de visée *baa*, qui forme avec le verbe *cunay* le prédicat. Dans (14*b*) le centre rhématique est l'agent *wiilkii* : il n'y a pas d'indice actanciel. Si le centre rhématique est le verbe, la particule de visée est *waa* et l'indice actanciel est facultatif, ex. (14*c*) *(ibid.)*

(14*c*) Cali moos wuu cunay, ou : waa cunay
NP RH/3SG RH
« Cali a bel et bien mangé une banane » (« Cali, una banana, l'ha mangiata »)

c / Actant nominal et indice actanciel. On peut alléguer le cas du hindi, où la construction est accusative au présent et ergative au passé, ex. (15*a*, *b*).

(15*a*) bhillī ghoṛe-ko dekht-ī hai
chat cheval/OBL-POSTP voir/PTCP/PRÉS-SG/F AUX/3SG
« Le chat voit le cheval »
(15*b*) bhillī-ne ghoṛe-ko dekh-ā hai
chat-POSTP voir/PTCP/PAS-SG/M
« Le chat a vu le cheval »

Dans (15*a*) le verbe s'accorde avec l'agent *bhillī*, nom féminin. Dans (15*b*) l'objet (défini) reste marqué à l'accusatif-datif (postp. *ko*) ; l'agent est à l'ergatif (postp. *ne*) ; le verbe, au parfait, ne s'accorde plus, il est à la 3e personne masculin singulier, forme neutre.

d / Coalescence. La coalescence de l'agent en phrase biactancielle est rare. Elle est attestée, semble-t-il, en boni, langue couchitique (v. Sasse 1984 : 253).

2.2.3. Variations portant sur l'objet et l'agent

Les variations qui impliquent en même temps les deux actants de la phrase biactancielle, selon le cas, soit ressortissent à la « fracture d'actance » *(split ergativity)* soit s'interprètent comme des changements de diathèse : dans le second cas elle sont ordinairement corrélatives de modifications de la forme du verbe (changement de « voix »).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

a / Actants nominaux. Le tagalog, comme les autres langues des Philippines, a toute une série de diathèses, qui permettent de varier les fonctions des actants : (16*a, b*) illustre l'échange de l'agent et de l'objet (Gil 1984 : 91).

(16*a*) nagpatay ang lalaki ng manok
acheter/ACT ART homme REL poulet
« L'homme a acheté un poulet »
(16*b*) pinatay ng lalaki ang patok
acheter/PASS REL ART
« L'/Un homme a acheté le poulet »

Le verbe n'a pas de conjugaison; seule varie la voix.

En géorgien il s'agit de « fracture d'actance ». Le verbe s'accorde avec l'agent et l'objet. Au présent l'agent est au nominatif et l'objet au datif; à l'aoriste l'agent est à l'ergatif et l'objet au nominatif, mais les indices actanciels restent les mêmes qu'au présent, ex. (17*a, b*).

(17*a*) kal-i c'eril-s ø-c'er-s
femme-NOM lettre-DAT 3SGII-écrire-3SGI
« Le femme écrit la lettre »
(17*b*) kal-ma c'eril-i da-ø-c'er-a
femme-ERG lettre-NOM PVB-3SGII-écrire-3SGI
« La femme écrivit la lettre »

Dans les deux phrases, les indices actanciels de série I et II renvoient respectivement à « femme » et à « lettre », quoique les actants nominaux correspondants aient changé de cas en passant du présent à l'aoriste.

b / Indices actanciels. En añun (Venezuela), les noms agent et objet ne portent pas de marque. Le verbe porte deux indices actanciels, une marque de personne/nombre préfixée, coréférentielle du nom agent, et une marque de genre/nombre suffixée, coréférentielle de l'objet, ex. (18*a*). Dans une autre construction, illustrée par (18*b*), l'indice préfixé est remplacé par une marque neutre *a-*, et l'indice suffixé est coréférentiel de l'agent; l'objet n'est plus coréférencié dans la forme verbale (Patte 1991).

(18*a*) nï-pï-naa-ia-tï kaaya mayikï añunkai
3SG/M-cultiver-DUR-ASP-SG/F beaucoup maïs homme
« L'homme va cultiver beaucoup de maïs »
(18*b*) a-pï-naa-ia-chi kaaya mayikï añunkai
PFX-cultiver-DUR-ASP-SG/M
« Id. »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

La construction de (18*b*) peut probablement s'interpréter comme un antipassif.

En jinghpaw, langue tibéto-birmane, l'accord verbal peut changer sans que change le marquage des actants nominaux. Dans (19*a*) et (19*b*) le nom agent est non marqué, le nom objet marqué par un relateur (DeLancey 1982 : 174)

(19*a*) shi ngai hpe kayat d-u? ai
lui moi REL frapper OR-3 ASS
« Il m'a frappé »
(19*b*) shi ngai hpe kayat m-i? ai
OR-1 ASS
« J'ai été frappé par lui »

Les morphèmes *d-* et *m-* indique l'orientation, les marques personnelles *-u?* et *-i?* renvoient respectivement à l'agent (« lui ») et à l'objet (« moi »). On voit que, tandis que la forme verbale porte une marque d'orientation qui se traduit par une différence de diathèse, les marques nominales indiquent les rôles (sémantiques) des actants, rôles qui ne changent pas quand change l'orientation.

c / Actants nominaux et indices actanciels. La mise au passif, en français et dans d'autres langues à conjugaison personnelle, comporte le changement de fonction des noms objet et agent et corrélativement celui des marques de conjugaison.

Il en va de même du passage à l'antipassif (terme introduit par Silverstein 1976 : 140) dans des langues ergatives à conjugaison, comme l'esquimau, ex. (20*a, b*) (Mennecier 1991 : 13).

(20*a*) qimmi-p niqi-q nii-va-a-ø
chien-ERG viande-ABS manger-MOD-3SGII-3SGI
« Le chien mange la viande »
(20*b*) qimmi-q niqi-mi nii-vu-q
chien-ABS viande-INSTR manger-MOD-3SG
« Le chien mange de la viande »

(20*a*) a une construction ergative; le verbe s'accorde avec les deux actants. (20*b*) est à l'antipassif; le verbe s'accorde avec l'agent seul, qui est à l'absolutif.

La fracture d'actance peut aussi impliquer les deux actants nominaux et les indices actanciels. C'est le cas en kurde du Nord (kurmandji), ex. (21*a, b*).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(21*a*) ez mirov-î t-kuj-im
moi/NOM homme-OBL DUR-tuer-1SG
« Je tue l'homme »
(21*b*) min mirov kušt'-ø
moi/OBL homme tuer/PAS-3SG
« J'ai tué l'homme »

Dans (21*a*) l'agent (« moi ») est au cas direct, l'objet au cas oblique ; dans (21*b*) c'est l'inverse. Le verbe ne porte qu'un indice actanciel, qui coréférencie l'agent dans (21*a*), au présent, mais l'objet dans (21*b*), au passé.

d / Coalescence. Le tchouktche, langue ergative à conjugaison, a un antipassif comme l'esquimau, mais il connaît aussi une construction avec incorporation de l'objet : comparer (22*a*) (construction ergative), (22*b*) (antipassif) et (22*c*) (coalescence) (Polinskaja/Nedjalkov 1987 : 240).

(22*a*) ətləg-e mətqəmət (kawkaw-ək) kili-nin
père-ERG beurre/ABS pain-LOC étaler-AOR/3SGI/3SGII
« Le père étala le beurre (sur le pain) »
(22*b*) ətləg-ən mətq-e (kawkaw-ək) ena-rkele-g'e
père-ABS beurre-INSTR ANT-étaler-AOR/3SG
« Le père étala du beurre (sur le pain) »
(22*c*) ətləg-ən (kawkaw-ək) mətqə-rkele-g'e
beurre-étaler-AOR/3SG
« Id. »

Le verbe s'accorde dans (22*a*) avec les deux actants, dans (22*b*) et (22*c*) seulement avec l'agent (à l'absolutif).

2.3. Phrase triactancielle

Il suffit d'évoquer ici les variations qui portent sur le troisième terme, car celles qui mettent en cause seulement l'agent et l'objet sont les mêmes qu'en phrase biactancielle.

2.3.1. Variations portant sur le troisième terme seul

Comme on a vu (chap. III, § 3.5), le troisième terme est souvent susceptible d'apparaître, dans les mêmes langues, soit comme un terme oblique soit comme un objet. Dans le deuxième cas, le statut

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

du « premier objet » est aussi mis en cause : cette question est donc traitée dans la section suivante, § 2.3.2.

En revanche seul le troisième terme est en cause dans des variations telle que celle qu'on observe, en français, entre *par* et *à* dans les tours factitifs, comme (23*a*, *b*).

(23*a*) le gardien fait nettoyer les latrines par le général
(23*b*) le gardien fait nettoyer les latrines au général

Une nuance importante distingue les deux énoncés : (23*a*) énonce que le travail est fait et dans quelles conditions; (23*b*) rapporte un mauvais tour joué au général. *Au général* est un actant plus central que *par le général.*

2.3.2. Variations portant sur l'objet et le troisième terme

Dans les tours du type de anglais *John gave Betty a book*, variante de *John gave a book to Betty*, la phrase comporte deux objets. On peut alors se demander si l'un des deux doit être identifié (grammaticalement) à l'objet de la phrase biactancielle, et dans ce cas lequel. Il semble que la réponse varie avec la langue considérée (v. chap. III, § 4.2.2, p. 92, n. 1, et § 4.2.5).

Il arrive d'autre part que le tour à deux objets soit soumis à des conditions restrictives, qui ne jouent pas pour l'autre tour. Ainsi, en indonésien, dans des phrases du type de (24*b*), l'actant désignant l'objet transféré ne peut être défini, selon Cartier (1990) (v. chap. III, § 4.3.2).

(24*a*) Ali mem-beri(-kan) buku itu kepada Siti
NP PFX-donner-SFX livre ce PRÉP NP
« Ali donne le livre à Siti »
(24*b*) Ali mem-beri-kan Siti buku (*itu)
« Ali donne un livre à Siti »

On peut encore ranger sous la présente rubrique les variations du type de *planter des choux dans le jardin/planter le jardin de choux*, ou *tartiner du beurre sur du pain/tartiner le pain de beurre*, ce que j'appelle volontiers « la variation tartine ». Elle s'accompagne souvent d'une importante nuance de sens : dans *planter le jardin de choux*, le jardin est planté dans sa totalité, ce qui n'est pas impliqué par *planter des*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

choux dans le jardin. Rappelons en outre que dans ce dernier cas *dans le jardin* est plutôt un circonstant qu'un actant, alors que l'autre tour comporte deux actants (v. chap. IV, § 5.2.1).

2.3.3. Variations portant sur l'agent et le troisième terme

Il s'agit ici de variations de diathèse. Il y a des langues, comme le japonais, ex. (25) (Shibatani 1985 : 842), où le troisième terme peut devenir sujet du passif : l'agent devient alors un terme oblique (« complément d'agent »), l'objet garde sa fonction.

(25) boku-wa Taroo-ni zitensya-o nusum-are-ta
moi-TH NP-DAT bicyclette-ACC voler-PASS-PAS
« Je me suis fait voler ma bicyclette par Taro »

(25) est le passif dit « indirect » d'une phrase signifiant « Taro m'a volé ma bicyclette ». Elle pourrait se gloser « j'ai subi voler-la bicyclette de la part de Taro ».

Les langues des Philippines et les langues bantoues ont aussi la possibilité de former des passifs en conservant l'objet et en prenant pour sujet un attributaire, un instrument ou même un locatif.

2.3.4. Variations portant sur les trois actants

On a cité plus haut, à propos des variations impliquant la coalescence de l'objet, une phrase tchouktche comportant un verbe de transfert et un terme locatif (§ 2.2.3, ex. (22*a, b, c*). Le même contenu notionnel peut encore être exprimé en faisant du terme de sens locatif l'objet : l'ancien objet soit devient un terme oblique, ex. (26*a*), soit est incorporé à la forme verbale, ex. (26*b*) (Polinskaja/Nedjalkov 1987 : 240).

(26*a*) ətləg-e mətq-e kawkaw ena-rkele-nen
père-ERG beurre-INSTR pain/ABS ANT-étaler-AOR/3SGI/3SGII
« Le père a tartiné le pain de beurre »
(26*b*) ətləg-e kawkaw mətqə-rkele-nen
beurre-étaler-AOR/3SGI/3SGII
« Id. »

Les deux phrases sont de construction ergative avec, pour actants centraux, « le père » (agent) à l'ergatif et « le pain » (devenu objet) à l'absolutif. Dans (26*a*) le verbe est à l'antipassif; dans (26*b*) il incor-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

pore « le beurre ». En somme le tchouktche combine la variation de diathèse (mise à l'antipassif) et l'incorporation avec la « variation tartine ». Pour plus de clarté, on représente ci-dessous les constructions de (22*a, b, c*) et de (26*a, b*) à l'aide du système de symbolisation utilisé plus haut, chap. II, § 2.1 et suiv. : X est ici « le père », Y « le beurre »; W est le troisième terme, ici « le pain ».

(22*a'*) $X_aY_oW_bV_{xy}$ (a = ergatif/instrumental)
(b = locatif)
(22*b'*) $X_oY_aW_bV^a{}_x$ (V^a = verbe à l'antipassif)
(22*c'*) $X_oW_b\underset{\smile}{YV}_x$
(26*a'*) $X_aY_aW_oV^a{}_{xw}$
(26*b'*) $X_aW_o\underset{\smile}{YV}_{xw}$

Le choix entre ces différentes constructions se fait en fonction de délicates nuances de référence et de visée communicative (Kozinsky/Nedjalkov/Polinskaja 1988).

3. FONCTIONS DES VARIATIONS

Les variations en général ne sont pas arbitraires : elles remplissent des fonctions variées. Les unes impliquent des nuances de sens; d'autres sont en rapport avec la visée communicative, quelques-unes appelées par des pressions syntaxiques. D'autre part certaines variations sont à la libre disposition des locuteurs et leur permettent d'infléchir leur message, tandis que certaines sont imposées par la grammaire. On les recense ci-dessous, avec des exemples, en suivant le classement indiqué plus haut, § 1.2. Il s'agit dans la plupart des cas de variations intervenant en phrase biactancielle.

3.1. Nature du procès et rôles des participants

Le procès peut être une action plus ou moins délibérée, émanant d'un agent conscient ou non, qui l'accomplit volontairement ou non, est susceptible ou non de l'interrompre, etc. D'autre part il peut être plus ou moins efficace, affecter plus ou moins l'objet sur lequel il porte.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3.1.1. On a évoqué plus haut le cas des langues « duales », dans lesquelles la construction uniactancielle varie selon que le participant est actif ou non, l'action volontaire ou non, etc. (chap. II, § 3.2.3 et chap. IV, § 2.1). Des nuances du même genre sont, en phrase biactancielle aussi, exprimées dans diverses langues par des variations d'actance.

Ce peut être un simple changement de l'indice actanciel. En ewondo, langue bantoue, où le verbe porte un indice de classe coréférenciant le sujet, si, avec un sujet humain (de classe I), on remplace dans la forme verbale l'indice de classe I par un indice de classe III (celle de certains animaux et inanimés), l'énoncé indique que le sujet n'effectue pas l'action volontairement, que c'est un patient plus qu'un agent (Redden 1979 : 81).

Le caractère délibéré d'une action peut être indiqué ou suggéré par la diathèse choisie. C'est ainsi que, en tchouktche, langue ergative qui connaît l'antipassif et l'incorporation (v. § 2.2.3 et 2.3.4), une différence de ce genre existe entre la construction de base (ergative) et les deux autres, ex. (27*a*, *b*) (Polinskaja/Nedjalkov 1987 : 263).

(27*a*) 'ətt'-ən ine-nləp'et-g'i gutilg-e
chien-ABS ANT-rompre-3SG attache-INSTR
« Le chien rompit sa laisse (et s'enfuit) »
(27*b*) 'ətt'-e rələp'en-nin gutilg-ən
chien-ERG rompre-3SG/3SG attache-ABS
« Id. »

La phrase (27*a*) est extraite d'un récit : elle est à l'antipassif. Quant à la phrase (27*b*), de construction ergative, elle est regardée par les informateurs comme peu naturelle, parce qu'elle accentue la conscience que le chien aurait eue de son action.

C'est d'une façon somme toute assez semblable que se distinguent en esquimau (28*a*), phrase passive, et (28*b*), phrase (active) de construction ergative (Mennecier 1991 : 17).

(28*a*) nanni-mi tuqun-niqaq-sima-vu-q
ours-INSTR tuer-PASS-réalisé-MOD-3SG
« Il a été tué par le fait d'un ours (accidentellement) »
(28*b*) nanni-p tuqus-sima-va-a-ø
ours-GÉN tuer-réalisé-MOD-3SGII-3SGI
« Il a été tué par le/un ours/L'ours l'a tué (volontairement) »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Dans (28*a*) l'ours, représenté par un instrumental, n'est pas un agent : il ne peut être que la cause involontaire du procès.

Dans les langues accusatives la mise au passif est susceptible de rendre des nuances du même genre. En hindi, le passif, avec la négation, suffit à exprimer non pas la non-réalisation du procès, mais l'incapacité de l'agent à accomplir l'action, ex. (29) (Montaut 1991*a* : 131).

(29) lekin mujh-se ja:ya: nahĩ: gaya:
mais moi-INSTR aller NÉG AUX/PTCP/PAS
« Mais je fus incapable de marcher »

La phrase est au passif impersonnel et serait en traduction-calque : « par moi il ne fut pas marché » elle signifie proprement : « il me fut impossible de marcher ». Le même emploi existe aussi en japonais, ex. (30) (Shibatani 1985 : 823).

(30) boku wa nemur-are-nakat-ta
moi TH dormir-PASS-NÉG-PAS
« Je n'ai pu dormir »

Traduction-calque : « quant à moi il n'a pas été dormi », tour comparable au passif impersonnel de nos langues. De même encore une langue comme le russe emploie le réfléchi dans des tours comme (31), qui énonce une situation sur laquelle le participant qui y est impliqué n'a pas prise.

(31) detj-am ne spit-sja
enfant-PL/DAT NÉG dormir/3SG-RFL
« Les enfants ne peuvent pas dormir »

L'indice de 3e personne du singulier dans le verbe est un actant vide : l'expression est impersonnelle. On pourrait rendre la nuance en disant que « le sommeil ne leur vient pas ».

Le même tour, réfléchi impersonnel et actant au datif, est répandu dans les langues slaves avec des nuances diverses, mais toujours la même valeur générale. Comparer, en polonais, (32*a*) et (32*b*) (Mindak 1992).

(32*a*) Janowi spało się dobrze
NP/DAT dormir/PAS/3SG/N RFL bien
« Jean avait un bon sommeil »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(32*b*) Jan spał dobrze
NP/NOM dormir/PAS/3SG/M
« Jean dormait bien »

(32*a*) se traduirait littéralement « il se dormait bien à Jean », avec un « il » impersonnel : le sujet neutre représenté par la finale du verbe et le réfléchi est inexplicitable. La construction de (32*a*) accentue le rôle passif du personnage. Elle se retrouve en bulgare avec un sens un peu différent dans des phrases comme (33) (Feuillet 1991).

(33) spi mi se
dormir/3SG moi/DAT RFL
« J'ai envie de dormir »

Cette phrase, qui se traduirait littéralement « il se dort à moi », signifie proprement « il me fait sommeil ».

Toutes ces expressions passives ou réfléchies à valeur passive s'emploient pour décrire une situation qui échappe à la volonté du participant en cause.

Il y a bien des langues où l'actant agent doit être effectivement un agent, c'est-à-dire un être animé susceptible d'exercer une action, et où il est impossible, en utilisant la construction active ordinaire (la construction biactancielle majeure), de dire, par exemple, que « tel chemin mène à la ville », ou même qu' « un caillou, projeté par une voiture, a cassé une vitre », car un chemin ou un caillou ne peut accomplir aucune action. Il faut en pareil cas tourner la phrase autrement. C'est le cas, par exemple, en japonais, où on ne dira pas « le typhon a rompu la clôture », mais « la clôture a été rompue du fait du typhon » (Kuno 1978 : 65).

Signalons pour finir que, dans des tours causatifs, l' « agent agi » peut être marqué différemment selon qu'il est en mesure ou non d'exercer sa volonté : c'est le cas en japonais, ex. (34) (Matsubara 1991 : 604; cf. Shibatani 1982 : 109-112).

(34) watasi-wa kodomo-o/kodomo-ni dan-kara
moi-TH enfant-ACC/enfant-DAT quai-ABL
ori-sase-ta
descendre-CAUS-PAS
« Je fis descendre l'enfant du quai »

L'emploi du datif *(ni)* suggère que l'enfant a une certaine part dans

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

la décision : il s'est laissé convaincre et il est consentant. L'accusatif *(o)* implique que la volonté du causateur est seule en cause et que l'enfant est contraint de descendre.

3.1.2. Les procédés morphosyntaxiques qui servent à marquer le rôle peu actif de l' « agent » sont parfois aussi employés par simple choix stylistique. C'est le cas du passif en japonais, qui peut, sans rien changer au sens, donner au discours une allure polie ou cérémonieuse, ex. (35) (Shibatani 1985 : 823).

(35) sensei-ga waraw-are-ta
maître-NOM rire-PASS-PAS
« Le maître se mit à rire »

Une telle phrase, qui a non seulement le même sens, mais la même syntaxe que l'actif (au morphème verbal près), peut s'analyser comme formée d'un passif impersonnel (cf. ci-dessus, § 3.1.1, ex. (30)), à moins qu'elle ne doive se comprendre comme « le maître subit le rire, fut soumis au rire » (cf. le « passif indirect », ci-dessus § 2.3.3). Quoi qu'il en soit, ce tour implique que le locuteur constate un phénomène en relation avec le maître en question sans se permettre d'hypothèse sur la conscience de celui-ci; il a pour effet d'estomper le rôle actif du participant et par là même de le situer à une certaine distance, ce qui est une marque de respect.

C'est un effet analogue que produit (et vise à produire) le passif qu'affectionne, en français, le style administratif, où abondent des formules telles que *il est interdit par le règlement..., il est recommandé par la direction...,* etc. Ces prescriptions, dont l'auteur est ainsi distancié par la syntaxe, doivent avoir d'autant plus de poids aux yeux des administrés qu'elles apparaissent comme émanant d'une autorité lointaine, insaisissable.

Une nuance un peu différente, mais voisine, se laisse reconnaître dans certains emplois du passif « impersonnel » en latin, comme dans (36), phrase de César.

(36) ab hosti-bus constanter pugna-ba-tur
par ennemi-ABL/PL tenacement combattre-IMPF-PASS/3SG
« Du côté des ennemis on se battait avec ténacité »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Outre un effet de visée communicative (thématisation de « l'ennemi »), l'emploi du passif avec un complément oblique rend l'expression plus indirecte, estompe la personnalité de l'agent, crée une distance entre l'auteur et son récit et donne au discours cette apparence d'objectivité impassible qu'affectionne César.

3.1.3. La variation d'actance peut aussi indiquer si le procès atteint son terme ou est seulement engagé et si, corrélativement, l'objet sur lequel il porte est affecté, c'est-à-dire transformé plus ou moins complètement, ou seulement visé ou effleuré. Ici encore elle peut consister en un simple changement de cas ou en une modification de diathèse.

En chepang, langue tibéto-birmane, le même verbe signifie « entendre » ou « écouter », selon la construction, ex. (37*a, b*) (DeLancey 1981 : 634).

(37*a*) ngaa-ʔi waaʔ saayʔ-naa-ng
moi-ERG oiseau entendre-PRÉS-1SG
« J'entends un oiseau »
(37*b*) ngaa-ʔi waaʔ-kaayʔ saayʔ-naa-ng
oiseau-DAT
« J'écoute un oiseau »

L'agent (« moi ») est à l'ergatif dans les deux cas, l'objet (« oiseau ») est à l'absolutif dans (37*a*) et au datif dans (37*b*). Dans la première phrase la perception est effective ; dans la seconde elle n'est que recherchée : « écouter », c'est « prêter l'oreille pour entendre »[1]. La construction de (37*b*) est celle des verbes « de visée » (v. chap. IV, § 4.2).

En djaru, langue australienne, le même verbe exprime une action accomplie ou seulement esquissée, selon la construction employée, ex. (38*a, b*) (Tsunoda s. p.).

(38*a*) ngatyu-ngku nga-rna-ø ngumpirr-ø pat-man-i
moi-ERG AUX-1SGI-3SGII femme-ABS toucher-faire-PAS
« Je touchai la femme »
(38*b*) ngatyu-ngku nga-rna-la ngumpirr-ku pat-man-i
AUX-1SGI-3SGIII femme-DAT
« J'essayai de toucher la femme »

1. DeLancey, à qui j'emprunte cet exemple, interprète la variation entre (37*a*) et (37*b*) comme une différence d'agentivité, mais il me semble que ce n'est ici qu'un effet secondaire du passage du sens de « entendre » à celui d' « écouter », c'est-à-dire d'un procès effectif à une visée.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'objet passe de l'absolutif au datif; les indices actanciels (portés par un auxiliaire) varient corrélativement. Avec la construction ergative de base, construction active majeure (38*a*), l'action est accomplie; avec le datif de l'objet (38*b*), elle est seulement tentée.

Une relation très semblable est exprimée en anglais dans des couples tels que *shoot* « abattre (d'un coup de feu) »/*shoot at* « tirer sur », *stab* « poignarder »/*stab at* « porter un coup de couteau en direction de », *hit* « frapper »/*hit at* « décocher un coup à », etc., et en allemand dans des cas comme *die Arbeit/an die Arbeit schreiben* « écrire/travailler à écrire l'ouvrage », *das Buch/in dem Buch lesen* « lire le livre/dans le livre » (Drossard 1991 : 431). L'opposition est ici entre construction à objet direct et construction prépositionnelle. La construction à objet direct, dite construction transitive, qui est celle des phrases d'action typiques, joue, dans cette langue accusative, le même rôle que la construction ergative de base dans une langue ergative comme le djaru.

Dans d'autres langues ergatives, la distinction est exprimée par un changement de diathèse : c'est le cas en warrungu, autre langue australienne, ex. (39*a, b*) (Tsunoda 1981 : 417).

(39*a*) pama-ngku yuri nyaka-n
homme-ERG kangourou/ABS voir-NFUT
« Un homme vit/voit un kangourou »

(39*b*) pama yuri-wu nyaka-kali-n
homme/ABS kangourou-DAT voir-ANT-NFUT
« Un homme chercha/cherche un kangourou »

(39*a*) est de construction ergative, (39*b*) est à l'antipassif.

Le tcherkesse a, pour quelques verbes, une construction analogue, qui peut s'interpéter comme un antipassif et qui indique aussi que l'action n'est qu'esquissée, n'affecte pas son objet autant qu'elle pourrait (Paris 1987 : 48-9).

L'idée d'un procès incomplet est voisine de celles de l'aspect imperfectif, et celle d'un objet non atteint ou incomplètement affecté voisine de celle d'un objet indéfini ou partiel : sur ces deux points voir ci-dessous, § 3.2 et 3.3.

3.2. Catégorisation des actants

Les catégories en cause sont surtout celles de l'objet, mais parfois aussi celles de l'agent, surtout dans ses rapports avec celles de l'objet.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ce sont essentiellement la définitude, avec ses degrés (défini, indéfini spécifique, non spécifique, etc.), et l'humanitude, avec ses degrés (humain, animé supérieur, animé inférieur, inanimé, etc.)[1], ou, pour employer la terminologie de Bossong (1985*b* : 3), la référence et l'inhérence. Comme on verra, ces deux dimensions ne sont pas sans interférer l'une avec l'autre et avec des catégories proprement grammaticales : par exemple, l'opposition entre discret et massif, qui relève de l'inhérence, a un rapport spécial avec le partitif, qui relève de la référence; les pronoms, et les marques personnelles en général, sont souvent restreints à l'humain; etc.

3.2.1. Dans beaucoup de langues la construction varie selon la position de l'objet sur les échelles de définitude et d'humanitude, selon que c'est un nom ou un pronom, ou encore selon la personne grammaticale.

3.2.1.1. Définitude

A / La variation prend souvent la forme du « marquage différentiel de l'objet ». En persan, par exemple, un objet défini est marqué par la postposition *râ*, comparer (40*a*) et (40*b*) (= (5*a*, *b*)).

(40*a*) ketâb xând-am
livre lire/PAS-1SG
« J'ai lu un/des livre(s) »
(40*b*) ketâb-râ /ân ketâb-râ xândam
livre-POSTP ce
« J'ai lu le livre/ce livre »

râ n'est pas un article : il n'apparaît pas avec un agent ou un complément oblique. Il accompagne toujours l'objet défini, souvent l'objet indéfini spécifique, mais non (sauf thématisation, v. plus bas, § 3.4.2)

1. Ces deux catégories sont en effet scalaires. La définitude va du totalement défini (entité parfaitement identifiée par le locuteur et l'allocutaire) au non-référentiel. Quant à l'humanitude (qui correspond à l'anglais *animacy*), elle va du pleinement humain, dont le plus haut degré est EGO, le locuteur lui-même, à l'inanimé massif (« sable, eau ») et à l'abstraction (« liberté, certitude »). Ce qui importe, c'est d'ailleurs moins le caractère intrinsèque de l'entité considérée que de savoir si le locuteur la considère ou non comme une *personne*. Dans les fables et les contes, les animaux et même les objets parlent: ce sont des personnes. Les abstractions peuvent être aussi personnifiées (« Liberté, liberté chérie, combats avec tes défenseurs »). Inversement des humains peuvent être traités comme des choses, et même comme une substance (« de la canaille »).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'objet non référentiel. La situation est la même en turc, où l'objet défini et souvent aussi l'objet indéfini spécifique sont à l'accusatif, alors que l'objet non référentiel est au nominatif. En fait le jeu de ces marques est soumis à des conditions diverses, sur lesquelles nous reviendrons : la définitude n'est que l'une d'entre elles, en l'occurrence la principale (Lazard 1982). Ailleurs, ainsi en hindi (postposition *ko*) et dans d'autres langues indo-aryennes, dans des langues dravidiennes (accusatif), en guarani (postposition *pe*; Bossong 1985*b*), en aymara (postposition *ru*; Porterie-Gutierrez 1980), etc., le facteur dominant est l'humanitude de l'objet (v. ci-dessous, § 3.2.1.2), mais la définitude joue aussi un rôle, en ce sens que, toutes choses égales d'ailleurs, un objet défini a plus de chances d'être marqué qu'un objet indéfini. Il en va de même en espagnol (préposition *a*) et en ossète, langue iranienne (génitif opposé au nominatif), où définitude et humanitude jouent ensemble, ainsi que d'autres facteurs (Pottier 1968; Abaev 1964 : 124-125). En hébreu moderne (préposition *ʔet*), l'objet défini est généralement marqué. En chinois mandarin, l'objet placé (sans marque) après le verbe est généralement interprété comme indéfini; avec la préposition *ba* et placé avant le verbe, il est nécessairement défini (Frei 1956; Thompson 1973; v. plus haut, § 2.2.1, ex. (6)).

B / Dans d'autres langues la variation porte sur la forme verbale. En hongrois, tout objet, défini ou non, est à l'accusatif, mais, si l'objet est défini (et de 3e personne), le verbe a la conjugaison « objective », tandis qu'il a la conjugaison « subjective » avec un objet indéfini, ex. (41*a*, *b*) (= (9*a*, *b*)).

(41*a*)	Péter	olvas	egy	könyv-et
	NP	lire/3SG(SUBJ)	un	livre-ACC
	« Pierre lit un livre »			
(41*b*)	Péter	olvassa	a	könyvet
		lire/3SG(OBJ)	ART	
	« Pierre lit le livre »			

Le même type de variation existe dans d'autres langues finno-ougriennes (vogoul, ostiak, mordve). Dans des langues bantoues, l'objet défini est coréférencié dans la forme verbale; l'objet indéfini ne l'est pas. Il en va de même en palau (à l'aspect perfectif) et facultativement en amharique (v. plus haut, § 2.2.1). Dans les langues balkaniques, l'objet défini tend à être coréférencié par un clitique.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

C / En tagalog, si l'objet est défini, la phrase doit obligatoirement prendre la forme de la diathèse passive, de sorte que l'objet apparaît en fonction de « topique » (terme non marqué, caractérisé par l' « article » *ang*), ex. (42*a*, *b*) (= (16*a*, *b*)).

(42*a*) nagpatay ang lalaki ng manok
acheter/ACT ART homme REL poulet
« L'homme a acheté un poulet »
(42*b*) pinatay ng lalaki ang manok
acheter/PASS REL ART
« L'/Un homme a acheté le poulet »

D / En finnois la variation est entre accusatif et partitif et fait intervenir l'opposition entre discret et massif. Si l'objet est défini ou s'il est discret et singulier, défini ou indéfini, il est à l'accusatif; s'il est massif indéfini ou pluriel indéfini, on emploie le partitif, ex. (43*a*, *b*, *c*, *d*).

(43*a*) näe-n talo-n
voir-1SG maison-ACC
« Je vois la/une maison »
(43*b*) juo-n maito-a
boire-1SG lait-PART
« Je bois du lait »
(43*c*) lue-n nämä kirja-t
lire-1SG DEM livre-PL/ACC
« Je lis ces livres »
(43*d*) lue-n hyvi-ä kirjo-ja
bon-PART livre-PL/PART
« Je lis de bons livres »

E / Dans des langues ergatives, c'est le caractère plus ou moins indéfini de l'objet qui est en corrélation avec un changement de diathèse, à savoir le passage à l'antipassif. En esquimau on a pu dire que la construction ergative de base s'emploie quand l'objet est défini et l'antipassif quand il est indéfini. En fait le critère semble être plutôt celui de la visée communicative, la construction ergative allant de pair avec un objet thématique et l'antipassif avec un objet nouvellement introduit dans le discours (v. ci-dessous, § 3.4.1). Mais on sait qu'il y a une très forte affinité entre la définitude et la position thématique. D'autre part, dans diverses langues, on a signalé une certaine corrélation entre l'antipassif et le caractère plus ou moins

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

indéfini de l'objet. En warrungu, Tsunoda, parlant des verbes à l'antipassif décrivant des habitudes ou des aptitudes (v. ci-dessous, § 3.3.2), indique que, en pareil cas, l'objet, s'il est présent, est ordinairement « générique », non référentiel. En mam, langue maya, certains verbes à l'antipassif sont accompagnés d'un objet « générique » : il est à noter que celui-ci est alors un nom sans relateur, contrairement à la construction antipassive ordinaire qui comporte un objet oblique, ex. (44) (England 1983 : 219).

(44) ma ø-b'iincha-n qa-jaa
TPS 3SGI-construire-ANT PL-maison
« Il construisait des maisons »

L'absence de relateur auprès de l'objet suggère qu'il est proche de la coalescence avec le verbe : c'est un « objet proche » (cf. chap. III, § 4.3.2). En añun, langue arawak, la construction antipassive montre « une préférence pour un objet indéterminé, de type partitif, comme "manger du poisson" » (Patte 1987 : 184).

F / Enfin, dans les langues qui pratiquent la coalescence de l'objet, éventuellement jusqu'à l'incorporation, c'est presque toujours un objet non référentiel qui y est soumis. Par exemple, en nahuatl classique, l'objet défini, comme d'ailleurs l'agent, est introduit par l' « article » *in*; l'objet générique est sans article et doit suivre immédiatement le verbe, ce qui est une forme (faible) de coalescence; en outre il peut être incorporé, ex. (45) (Launey 1979 : 40, 166).

(45*a*) ø-qui-cua in pilli in nacatl
3SGI-3SGII-manger ART enfant ART viande
« L'enfant mange la viande »
(45*b*) ø-qui-cua nacatl in pilli
« L'enfant mange de la viande »
(45*c*) ni-naca-cua
1SGI-viande-manger
« Je mange de la viande »

(45*b*) est l'expression « normale » avec un objet indéfini : l'enfant mange de la viande parmi d'autres choses qu'il pourrait manger. Le tour à incorporation, illustré par (45*c*) s'emploie pour désigner une activité particulière, institutionnalisée, par exemple propre à certaines circonstances : on pourrait traduire à peu près par « je fais gras ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

De même en dullay, langue couchitique, l'objet incorporé est toujours « indéfini, non spécifique et non référentiel » (Sasse 1984 : 250); c'est aussi le cas, le plus souvent, dans d'autres langues couchitiques, dasenech, boni (*ibid.* 252, 254). Les langues océaniennes connaissent aussi la coalescence, par exemple, les langues mélanésiennes de Nouvelle-Calédonie (v. ci-dessous, § 3.2.1.3) et les langues polynésiennes comme le tahitien (v. ci-dessus, § 2.2.1, ex. (12)) : l'objet coalescent est toujours non référentiel. En tchouktche aussi, l'objet incorporé est non référentiel, soit qu'il ait valeur générique soit que l'interlocuteur soit en mesure de l'interpréter par référence au contexte ou à la situation (Polinskaja/Nedjalkov 1987 : 252). Il en va de même dans bien d'autres langues (v. Mithun 1984 : 862-863 et *passim*).

3.2.1.2. Humanitude

A / On a vu ci-dessus que, dans la plupart au moins des langues qui connaissent le marquage différentiel de l'objet, la place de l'objet sur l'échelle d'humanitude est un facteur important, généralement en interférence avec la définitude. Dans nombre de ces langues l'humanitude est le facteur dominant : on a cité les langues indo-aryennes et dravidiennes, des langues d'Amérique du Sud. En birman, la définitude n'intervient pas, mais l'humanitude joue un rôle : un objet humain est plus souvent marqué (par une postposition) qu'un inanimé (Kölver 1985 : 205). Dans toutes ces langues la présence de la marque est corrélative du caractère humain ou animé de l'objet, soit qu'un objet humain ou animé soit obligatoirement marqué et qu'un non-humain ou un inanimé ne le soit pas, soit qu'un objet humain ou animé ait plus de chances de l'être qu'un non-humain ou un inanimé. C'est cette dernière situation qui prévaut en badaga, langue dravidienne, ex. (46*a, b, c*) (Pilot-Raichoor : 1991*b*).

(46*a*) ama ondu manusa-na nooDida
lui un homme-ACC voir/PAS/3SG
« Il a vu un homme »

(46*b*) ama ondu kaTTe baNDi(-ya) nooDida
bois véhicule(-ACC)
« Il a vu un chariot »

(46*c*) naaDange nooDooduga... jana bandiddaare
spectacle voir/pour gens venir/PAS/3PL
« Les gens sont venus... pour voir un spectacle »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'objet, humain dans (46*a*), est à l'accusatif; inanimé, il porte facultativement la marque d'accusatif dans (46*b*) et il est au nominatif dans (46*c*). La différence entre (46*b*) et (46*c*) est de définitude : l'objet est indéfini spécifique dans (46*b*), indéfini non spécifique dans (46*c*).

B / La catégorie d'humanitude régit encore une autre sorte de variation. Dans les langues ergatives, à l'antipassif, l'objet peut soit manquer soit apparaître à un cas oblique. Dans certaines langues australiennes, ce cas oblique peut être soit le datif soit l'instrumental ou le locatif. Or le choix entre ces deux cas, sans être fixé par des règles précises, n'est pas arbitraire. On a montré qu'en yidiñ le datif est obligatoire avec un objet humain et possible avec tout objet, mais que, plus on s'éloigne de l'humain en descendant vers l'inanimé, plus le locatif devient fréquent (Dixon 1977 : 110-112). Il en va de même en warrungu : le datif est obligatoire en haut de l'échelle et l'instrumental est dominant en bas (Tsunoda 1988 : 600-601). Cette intéressante relation non seulement démontre la pertinence de l'humanitude, mais confirme le caractère scalaire de cette catégorie.

3.2.1.3. Dans certaines langues, on observe une différence morphologique selon que l'objet est un pronom ou un nom : le pronom porte une marque, alors que le nom n'en porte pas. Le pashto, par exemple, a une déclinaison à deux cas, direct et oblique : en fonction d'objet les pronoms sont au cas oblique, mais les noms au cas direct, ex. (47*a*, *b*).

(47*a*) zə tā win-əm
moi/DIR toi/OBL voir-1SG
« Je te vois »

(47*b*) zə da saṛay winəm
DEM homme/DIR
« Je vois cet homme »

En vogoul, langue finno-ougrienne, la déclinaison des pronoms est différente de celle des noms : les pronoms ont un accusatif, alors que les noms en fonction d'objet restent au nominatif. En finnois l'accusatif des noms se confond au singulier avec le génitif et au pluriel avec le nominatif, tandis que les pronoms ont une forme spéciale dite « accusatif » qui s'emploie en fonction d'objet.

Dans ces langues donc les pronoms se trouvent marqués en tant

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

qu'objets quand les noms ne le sont pas (en pashto, vogoul) ou le sont moins nettement (en finnois). Cette situation est en bon accord avec ce que nous avons vu ci-dessus du jeu des catégories de définitude et d'humanitude : plus un objet est défini et plus il est humain, plus il a de chances de porter une marque. Or les pronoms sont par nature définis; d'autre part les pronoms de 1re et de 2e personne, et, dans certaines langues, aussi ceux de 3e personne, sont toujours humains. Il n'est donc pas surprenant de les trouver dans certaines langues porteurs exclusifs d'une marque. Ce qu'illustre encore l'anglais, où les pronoms *he* et *she* ont un accusatif *(him, her)*, alors que non seulement les noms, mais aussi le pronom neutre *it,* n'en ont pas.

Le dogon, langue d'Afrique, associe les noms propres aux pronoms : seuls pronoms et noms propres portent une marque lorsqu'ils sont employés en fonction d'objet. Les uns et les autres sont toujours (ou le plus souvent) humains et définis et figurent au sommet des échelles de définitude et d'humanitude (Plungian 1993).

On expliquera encore ainsi un type de variation largement répandue dans les langues océaniennes. Dans beaucoup de ces langues non seulement les pronoms, mais aussi les noms propres, en fonction d'objet, entrent avec le verbe dans une coalescence d'un type particulier. Cette coalescence doit être rigoureusement distinguée de celle des noms non référentiels, qui se situent, eux, au contraire, au bas de l'échelle. Le iaai, langue mélanésienne des îles Loyauté, offre un bon exemple de cette syntaxe. Dans cette langue un même verbe peut avoir jusqu'à trois formes différentes : l'une est usitée avec les noms communs référentiels, qui ne sont pas coalescents et jouissent donc d'une certaine autonomie dans la proposition, la seconde avec les noms non référentiels, qui doivent suivre le verbe immédiatement et forment avec lui une unité qui a les mêmes propriétés qu'un verbe uniactanciel (coalescence de type I); la troisième est obligatoirement suivie immédiatement d'un pronom ou nom propre (coalescence de type II), ex. (48*a, b, c, d*) (Ozanne-Rivierre 1976 : 134-135).

(48*a*) a-me-xuc-bü
il-ASP-battre-chauve-souris
« Il chasse les chauve-souris (avec un bâton) »

(48*b*) a-me-kot wanakat
il-ASP-battre enfant
« Il bat l'enfant »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(48*c*) a-me-kuc-u
il-ASP-battre-moi
« Il me bat »
(48*d*) a-me-kuc-Poou
il-ASP-battre-NP
« Il bat Poou »

Comme on voit, le même verbe « battre » est *kot* en forme libre (48*b*), *xuc-* en coalescence I (48*a*), *kuc-* en coalescence II (48*c* et *d*).

Les deux types de coalescence se distinguent non seulement par la forme du radical verbal (au moins dans le cas de certains verbes), mais par d'autres propriétés morphosyntaxiques. La coalescence II semble en somme comparable au cas des verbes qui, dans d'autres langues, comportent un indice actanciel d'objet : la seule différence est qu'elle concerne aussi les noms propres.

3.2.2. Les variations impliquant l'agent sont beaucoup plus rares que celles qui concernent l'objet. On signale le cas de certaines langues caucasiques du Nord-Est, où l'agent est traité différemment selon que c'est un pronom de 1re ou 2e personne ou un terme de 3e personne : comparer, par exemple, en lak, (49*a*) et (49*b*) (Žirkov 1955 : 93, 138; v. Lazard 1978 : 59-60).

(49*a*) buttal b-axx-ay čvu
père/GÉN CL-vendre-3SG cheval
« Le père vend le cheval »
(49*b*) na b-axx-ara čvu
moi-NOM CL-vendre-1SG
« Je vends le cheval »

Le verbe s'accorde en classe avec l'objet, en personne avec l'agent; celui-ci est au génitif dans (49*a*), au nominatif dans (49*b*).

Une variation semblable selon la personne s'observe en mocho, langue maya : la construction est ergative avec un agent de 3e personne, mais accusative aux deux premières personnes (Larsen/Norman 1979 : 352), la distinction étant manifestée par l'indice actanciel de la phrase uniactancielle (!) : ce n'est pas l'agent, mais l'actant unique qui subit la variation. Ce qu'on peut schématiser ainsi à l'aide de nos sigles habituels :

3e pers. $V_{X_2Y_1}X_oY_o$ / $V_{Z_1}Z_o$ (Y = Z) 1re/2e pers. $V_{X_2Y_1}X_oY_o$ / $V_{Z_2}Z_o$ (X = Z)

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3.2.3. Plus répandues sont les variations qui concernent pareillement l'agent et l'objet ou qui les concernent ensemble. Dans diverses langues australiennes agent et/ou objet sont traités différemment suivant que ce sont des noms ou des pronoms. En dyirbal, alors que, en phrase biactancielle, les noms en fonction d'agent sont à l'ergatif et en fonction d'objet à l'absolutif, les pronoms de 1re et de 2e personne en fonction d'agent sont à l'absolutif (appelé en l'occurrence nominatif) et en fonction d'objet à un cas accusatif qui leur est propre (v. chap. II, § 2.3). Il en va de même en yidiñ (v. ci-dessus, § 2.2.1 et § 2.2.2). L'exemple yidiñ (50*a*) illustre le cas de deux noms dans les deux fonctions, (50*b*) celui de deux pronoms (Dixon 1977 : 256).

(50*a*) wagud'aŋgu guda:ga bund'a:ñ
homme/ERG chien/ABS frapper/PAS
« L'homme a frappé le chien »
(50*b*) ñundu ŋañd'i:ñ bund'a:ñ
vous/NOM nous/ACC
« Vous nous avez frappés »

Le yidiñ offre en outre un cas intermédiaire : les déictiques humains (c'est-à-dire en somme les pronoms de 3e personne) sont à l'ergatif, comme les noms, en fonction d'agent, mais à l'accusatif, comme les pronoms de 1re/2e personne, en fonction d'objet; ils sont naturellement à l'absolutif s'ils sont actant unique.

Le rapport entre l'agent et l'objet est un important facteur de variation. Il peut jouer sur le plan des personnes grammaticales. Dans certaines langues amérindiennes on doit employer le passif (c'est-à-dire une sorte de construction ergative) si l'agent est de 3e personne et l'objet de 1re ou de 2e. Ainsi en picuris, langue tano, on a l'actif avec deux actants de 3e personne ou un agent de 1re ou 2e et un objet de 3e, mais le passif avec un agent de 3e et un objet de 1re ou 2e, et des formes particulières si les deux actants sont de 1re et 2e, ex. (51*a, b, c, d*) (Klaiman 1991 : 214-215, d'après Zaharlick 1982; cf. Serzisko 1991 : 285-286).

(51*a*) ø-mõn-'ãn
3SG-voir-TPS
« Il l'a vu »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(51*b*) sənene ti-mõn-'ãn
homme 1SG-voir-TPS
« J'ai vu l'homme »
(51*c*) ta-mõn-mia-'ãn sənene-pa
1SG-voir-PASS-TPS homme-INST
« L'homme m'a vu (J'ai été vu par l'homme) »
(51*d*) may-mõn-'ãn
1SG/2SG-voir-TPS
« Tu m'as vu »

Des phénomènes analogues ont été signalés dans des langues wakash, salish, en yurok, en yana (Jacobsen 1979 : 159). Ils s'expliquent par une hiérarchie des personnes qui rejoint la hiérarchie d'humanitude (cf. p. 192, n. 1). Une phrase comportant un agent de 3e personne, éventuellement non humain, et un objet de 1re ou 2e, toujours humain, a quelque chose d'anormal : la mise au passif a pour effet de mettre l'actant supérieur en position de sujet grammatical.

En yukulta, langue australienne ergative, on emploie généralement l'antipassif si l'objet est supérieur à l'agent (Keen 1983 : 236, 253 *sq.*). Mais dans d'autres langues australiennes, au contraire, l'antipassif va ordinairement de pair avec un objet non référentiel. Nous reviendrons plus bas sur cette divergence. Retenons pour le moment que dans les deux cas le changement de diathèse est déclenché par les propriétés des actants au regard des catégories de définitude et d'humanitude.

Dans les langues européennes elles-mêmes les hiérarchies d'humanitude et de définitude se manifestent parfois dans le jeu des diathèses. On a compté dans un texte anglais que 81 % des passifs ont un agent inanimé, alors que l'agent de l'actif n'est inanimé que dans 27 % des cas (Startvik 1966). Il est bien connu que, en français, une phrase comme (52*a*) est préférable à (52*b*), qui n'est guère naturelle.

(52*a*) le chat a été écrasé par un autobus
(52*b*) un autobus a écrasé le chat

Plus généralement, on a montré (Hupet/Costermans 1974 : 234) que les phrases, tant actives que passives, du type « un-le », c'est-à-dire où le sujet est indéfini et le second terme défini, sont jugées peu acceptables et rejetées au profit des phrases du type « le-un ». Il

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

en résulte que, si l'agent est indéfini et l'objet défini, on emploie le passif.

Il se pourrait qu'il y ait aussi, mais de manière moins nette, une tendance à mettre en première position, c'est-à-dire en fonction de sujet grammatical (de l'actif ou du passif), un terme au singulier lorsque l'autre est au pluriel, et un humain (ou animé) lorsque l'autre est inanimé (*ibid.* 222) : toutes choses égales d'ailleurs et hors de toute pression de la visée communicative, ne dirait-on pas plus naturellement (53*a*) que (53*b*)?

> (53*a*) Je suis effrayé par le silence éternel de ces espaces infinis
> (53*b*) Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie.

Si Pascal a écrit la phrase (53*b*), c'est pour souligner, par un effet de style, la valeur dramatique (et rhématique) du verbe.

3.2.4. Les variations traitées dans cette section (§ 3.2.1, § 3.2.2, § 3.2.3) ont été assez souvent évoquées dans la littérature linguistique récente, en relation avec la hiérarchie mise en lumière par l'important article de Silverstein (1976). Elles obéissent en effet à une logique perceptible. Comme on a vu, les catégories de définitude et d'humanitude ont des affinités. Elles constituent deux échelles qui coïncident partiellement, par le haut et par le bas. Les degrés supérieurs sont communs : les pronoms de 1re et de 2e personne sont toujours humains et définis; les pronoms (personnels) de 3e personne sont toujours définis et, dans bien des langues, réservés à l'humain. Dans le bas de l'échelle de définitude on trouve le non-référentiel partitif ou générique, qui a une affinité évidente avec le massif (« du lait, du sable »), lequel se place, avec les notions abstraites (non personnifiées), au bas de la hiérarchie d'humanitude. Ce n'est que vers le milieu que cette affinité ne joue pas, car il y a aussi bien des humains indéfinis que des définis non humains. Encore reste-t-il vrai que l'humain ou animé défini se classe au-dessus de l'humain indéfini et du défini inanimé, et que l'inanimé indéfini se classe au-dessous.

Dans ces conditions on conçoit que l'on puisse, comme on l'a fait, unir les deux catégories de la définitude et de l'humanitude en une seule supercatégorie d' « individuation », elle-même scalaire (v. Hopper/Thompson 1980 : 279; Lazard 1984*a* : 283) : les entités qui se placent en haut de cette échelle sont les plus fortement indi-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

viduées, celles qui se placent en bas les moins susceptibles d'être représentées comme des individus distincts. La notion d'individuation subsume non seulement les catégories de définitude et d'humanitude, mais aussi celle de la personne grammaticale, et même celle du nombre, car une pluralité est, par définition, moins individuée qu'un individu, et elle est plus propre à être traitée comme une entité « massive ».

Or, dans la phrase d'action, modèle de la construction biactancielle majeure, l'agent est prototypiquement un humain conscient de son action, c'est-à-dire un être fortement individué : il se situe donc vers le haut de notre échelle d'individuation. L'objet à cet égard est neutre : il peut être humain/animé ou non, défini ou non. Ces considérations expliquent immédiatement les diverses variations évoquées ci-dessus :

a / Marquage différentiel de l'objet. Lorsque l'objet est peu individué, il est par là même différencié de l'agent : aucune marque n'est nécessaire pour le caractériser en tant qu'objet. Mais quand au contraire il est fortement individué (défini et/ou humain), c'est-à-dire se trouve posséder les propriétés qui sont typiquement celles de l'agent, une marque vient utilement l'en différencier et rétablir ainsi la différence de niveau nécessaire entre les deux actants (v. Lazard 1982 : 205-206).

b / Traitement spécial des pronoms dans certaines langues ergatives. Les pronoms se situent au haut de la hiérarchie d'individuation. Ils ont donc vocation à fonctionner en tant qu'agent : c'est pourquoi dans cette fonction ils sont au cas zéro (nominatif), c'est-à-dire sans marque. S'ils se trouvent en position d'objet, ils sont au contraire marqués (par l'accusatif) et ainsi différenciés de l'agent. Les noms, qui sont plus bas situés sur l'échelle d'individuation, sont dans la situation inverse : non marqués (à l'absolutif) en fonction d'objet, ils sont marqués (par l'ergatif), s'ils fonctionnent comme agent, fonction à laquelle ils n'ont pas vocation première.

c / Passage au passif. Comme on a vu, le passif peut servir à éviter une construction active où l'agent serait moins individué que l'objet : la construction passive ne comporte qu'un actant central, le patient devenu « sujet » grammatical, et l'agent est marginalisé sous la forme d'un complément oblique.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

d / Passage à l'antipassif. On peut penser que l'antipassif remplit en yukulta la même fonction que le passif dans les langues accusatives : il permet d'éviter une construction majeure (ergative) où l'agent serait inférieur en individuation à l'objet (cf. § 3.2.3). Cependant le plus souvent l'antipassif dans les langues ergatives est au contraire en corrélation avec un objet relativement peu individué, mais cela est en rapport avec la nuance aspectuelle imperfective qui est souvent marquée par cette diathèse (v. ci-dessous, § 3.3).

3.3. Catégories verbales

La construction d'actance varie fréquemment avec le temps et/ou l'aspect. La présence de la négation peut aussi induire un changement de construction.

3.3.1. L'opposition pertinente est parfois entre non-futur et futur, c'est-à-dire entre l'énoncé d'un procès réel et celui d'un procès éventuel. C'est ainsi qu'en lardil, langue australienne, l'objet est marqué d'un cas différent selon que le verbe réfère ou non au futur.

Mais généralement l'opposition est entre présent (et futur) d'une part et passé d'autre part, ou entre imperfectif et perfectif, car il y a une affinité entre présent et imperfectif comme entre passé et perfectif, et souvent temps et aspect jouent ensemble. Elle se réalise dans nombre de langues par un changement de la structure d'actance : elle est accusative au présent et ergative au passé. C'est le phénomène qu'on a appelé « ergativité scindée » *(split ergativity)*; on pourrait aussi bien le dénommer « accusativité scindée » : disons qu'il s'agit d'une « fracture d'actance » selon le temps ou l'aspect. Cette fracture d'actance est bien attestée dans toute une série de langues indo-iraniennes, où elle s'est développée à date historique dans des conditions connues, à partir de constructions utilisant un ancien participe passé passif. Certaines langues indo-aryennes et iraniennes l'ont éliminée au cours de leur histoire; d'autres, comme le kurde septentrional (kurmandji) l'ont conservée (v. ci-dessus, § 2.2.3).

Cette variation n'est pas en kurmandji un vestige en voie de disparition : elle fonctionne constamment dans la langue la plus vivante. Il en va de même dans nombre d'autres langues irano-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

aryennes, comme le pashto, et dans une partie des langues indo-aryennes, comme le hindi (v. l'exemple (15), où elle se combine avec le marquage différentiel de l'objet). La même variation est connue dans d'autres langues par le monde, en burushaski, dans des langues tibéto-birmanes, en kalkatungu (australien), et même en irlandais, où « je l'ai fait » se dit « il est fait à moi ».

En géorgien (v. ci-dessus, ex. (17)) la situation est un peu différente, puisque, si à l'aoriste l'agent passe à l'ergatif et l'objet au nominatif, les indices actanciels intraverbaux restent les mêmes qu'au présent : la construction est donc « mixte » (v. chap. II, § 2.2.2).

Dans des langues maya, la variation prend une forme particulière, car c'est la phrase uniactancielle qu'elle affecte, la phrase biactancielle gardant la même construction à tous les temps/aspects, ex. (54*a*, *b*, 55*a*, *b*) en mopa, langue du Yucatan (Larsen/Norman 1979 : 353-354).

(54*a*) in-lox-aj-ech
1SGII-frapper-SFX-2SGI
« Je t'ai frappé »
(54*b*) tan in-lox-ik-ech
PROG 1SGII-frapper-SFX-2SGI
« Je suis en train de te frapper »
(55*a*) lub'-eech
tomber-2SGI
« Tu es tombé »
(55*b*) tan a-lub'-ul
PROG 2SGII-tomber-SFX
« Tu es en train de tomber »

Dans (55*a*) l'indice actanciel de l'actant unique est le même que celui de l'objet de (54*a*) : la structure est ergative (Z = Y). Mais dans (55*b*) il appartient au même paradigme que celui de l'agent dans (54*a*) : la structure est accusative (Z = X). La variation a la même forme qu'en mocho (ci-dessus, § 3.2.2), mais, tandis que dans cette dernière langue elle est corrélative de la personne, ici elle l'est de l'aspect : l'aspect progressif va de pair avec une construction accusative.

On voit que, dans toutes ces langues, quel que soit le détail, la variation a lieu toujours dans le même sens : c'est au présent ou à l'imperfectif que la construction est accusative et au passé ou au perfectif qu'elle est ergative. Nous reviendrons sur la signification de cette régularité.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3.3.2. L'effet de l'aspect peut aussi se manifester dans la diathèse. Dans diverses langues australiennes ergatives l'antipassif est clairement en rapport avec des nuances aspectuelles du type de l'imperfectif : il apparaît dans des phrases exprimant la répétition, l'habitude, le procès en cours ou l'activité continue. Ainsi, en warrungu, il exprime souvent une action en cours ou une activité courante, ex. (56) (Tsunoda 1988 : 604).

(56) nyula manytya-ngku watyu-ḱali-yal
lui/NOM nourriture-INSTR cuire-ANT-TPS
« Elle cuit la nourriture (habituellement)/est cuisinière »

De même, en yidiñ, « si l'action est continue, se développe dans le présent et le futur, de sorte qu'elle ne peut être considérée comme un tout achevé », on emploie l'antipassif (Dixon 1977 : 276). En général, dans les langues australiennes qui ont un antipassif, « s'il y a, entre la construction de base et l'antipassif, une différence aspectuelle, c'est toujours l'antipassif qui est continuatif/progressif/inaccompli, itératif et/ou habituel », et ceci, « sans exception » (Tsunoda 1988 : 633).

Cette corrélation se retrouve ailleurs. En bezhta, langue caucasique du Nord-Est, l'antipassif « signifie que l'action a lieu constamment, régulièrement, est un trait caractéristique de [l'agent] » (Kibrik/Testelets 1991). S'il est accompagné d'un objet, celui-ci est normalement générique et non référentiel : on peut dire à l'antipassif « il tue des moutons », mais non « il tue le mouton » (*ibid.* 48).

Des nuances du même ordre peuvent aussi être exprimées par la coalescence du verbe et de l'objet. On a évoqué plus haut le cas des langues océaniennes et cité un exemple tahitien (§ 2.2.1, ex. (12)), où par opposition à une phrase à objet autonome, la phrase à objet coalescent désigne une activité habituelle. C'est le cas général dans les langues qui pratiquent la coalescence. Mithun (1984 : 856), qui cite de nombreux exemples d'incorporation dans diverses langues, indique que ces phrases sont ordinairement « des constatations générales, ou des descriptions d'activités en cours (...), ou d'activités habituelles » ; elle les caractérise comme exprimant « une activité institutionnalisée ».

On a signalé plus haut, § 3.2.1.1, que l'antipassif et la coalescence sont souvent en rapport avec un objet générique ou non référentiel

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ou en tout cas situé vers le bas des échelles de définitude et d'humanitude, c'est-à-dire un objet peu individué. Ce n'est pas par hasard que ces constructions sont aussi employées pour marquer des nuances aspectuelles telles que l'action en cours, continue, répétée, habituelle, bref des nuances que l'on peut réunir sous le terme général d'imperfectif, si l'on ne donne pas à cette dénomination un sens trop précis. Il y a en effet une affinité entre le procès imperfectif, qui n'atteint pas l'achèvement, et l'objet générique, non référentiel, partitif ou indéfini, c'est-à-dire non ou mal individué, qui ne peut être affecté entièrement par le procès. Imperfectivité du procès et faible individuation de l'objet vont de pair : il n'est pas surprenant qu'ils induisent, ensemble ou séparément, les mêmes variations dans les constructions actancielles.

3.3.3. Ce sont ces mêmes facteurs que nous retrouvons à l'œuvre dans un type particulier de marquage différentiel de l'objet. On a évoqué plus haut, § 3.2.1.1, la double construction de l'objet en finnois, à l'accusatif s'il est singulier référentiel, au partitif s'il est indéfini pluriel ou massif. Or le partitif s'emploie aussi, avec un singulier référentiel, pour marquer l'aspect progressif, ex. (57*a*, *b*).

(57*a*) äiti pesee paida-n
mère laver/3SG chemise-ACC
« La mère lave la chemise »
(57*b*) äiti pesee paita-a
chemise-PART
« La mère est en train de laver la chemise »

(57*b*) serait en traduction-calque « la mère lave de la chemise ». L'action en cours, c'est-à-dire inachevée, est exprimée au moyen d'une construction présentant l'objet comme partiel : sur un objet incomplet l'action est incomplète.

Les langues slaves manifestent aussi une affinité évidente entre aspect imperfectif et objet partitif : on peut, par exemple opposer, en russe, *on vypil vino* « il but le vin », où le verbe est au perfectif et l'objet à l'accusatif, et *on pil vina* « il but/buvait du vin », avec verbe imperfectif et objet au génitif. En russe et en polonais, « donne-moi ton couteau », avec l'objet au génitif (partitif), signifie « prête-moi ton couteau un instant » (Moravcsik 1978 : 266).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Certains dialectes arabes et berbères d'Afrique du Nord emploient le même procédé, mais, dépourvus de déclinaison, ils recourent à des prépositions de sens partitif (Galand 1985 : 88-93). En arabe d'Alger ce tour, avec la forme verbale dite « inaccompli », donne un sens progressif, ex. (58*a*, *b*).

(58*a*) kul əṣ-ṣbaḥ nākul əč-čina
tout ART-matin manger/INAC/1SG ART-orange
« Chaque matin je mange des oranges »
(58*b*) rā-ni nākul fi čina
voici-moi dans orange
« Je suis en train de manger une orange »

Dans (58*a*) l'inaccompli exprime un procès habituel; dans (58*b*) le complément partitif lui confère la valeur progressive.

Rappelons que, en palau aussi, le marquage de l'objet est en corrélation avec l'aspect : à l'imperfectif, l'objet défini est obligatoirement introduit par une préposition, v. § 2.2.1, ex. (11). Ce phénomène est sans doute justiciable de la même explication que les cas précédents.

Les langues finno-ougriennes n'ignorent pas non plus ce jeu entre aspect et (in)définitude de l'objet. Le mordve est de ces langues qui ont deux conjugaisons, l'une « objective » employée avec un objet défini et l'autre « subjective » employée avec un objet indéfini ou sans objet. Or un verbe à conjugaison « subjective » est possible avec un objet défini, mais il peut alors convoyer un sens imperfectif (Perrot 1993 : 193-194). Les moyens morphosyntaxiques ne sont pas les mêmes que dans les cas précédents, mais la variation est du même type et remplit la même fonction.

3.3.4. La négation est aussi un facteur de variation de la construction. En français, l'objet partitif ou indéfini perd son article, qui fait place à la préposition *de*, ex. (59-60).

(59) Je mange du pain/je ne mange pas de pain
(60) Je vois une maison/je ne vois pas de maison

En finnois, que l'objet soit défini ou indéfini, le partitif est obligatoire avec un verbe négatif, ex. (61).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(61) e-n näe talo-a
NÉG-1SG voir maison-PART
« Je ne vois pas la/de maison »

En russe, en lituanien et dans d'autres langues slaves et baltiques, un verbe négatif appelle un objet au génitif, c'est-à-dire de sens partitif.

3.4. Visée communicative

La visée communicative, c'est-à-dire la répartition au sein de la phrase des parties thématique et rhématique, joue dans les variations d'actance un rôle important, qui peut se manifester notamment dans le choix de la diathèse, le marquage de l'objet, le jeu de l'accord verbal.

3.4.1. En français, lorsque l'objet est thématique, il est volontiers mis en position de sujet grammatical par l'emploi du passif. Dans un récit relatif à un voleur il est plus naturel de dire (62*a*) que (62*b*).

(62*a*) Ce voleur a été arrêté par la police
(62*b*) La police a arrêté ce voleur

Cette relation entre la diathèse passive et la thématisation de l'objet, qui est suggérée par l'intuition, a été confirmée par des expériences rappelées par Hupet et Copermans (1974 : 224). La contrepartie de la thématisation de l'objet est la rhématisation de l'agent. On s'attend donc à ce que l'agent, qui à l'actif tend à être thème, apparaisse au passif en fonction de rhème ou d'élément central de la partie rhématique. C'est ce qu'indique en effet une autre expérience évoquée par les mêmes auteurs. Thématisation de l'objet et rhématisation de l'agent font partie des fonctions du passif en français et sans doute dans beaucoup d'autres langues accusatives.

Dans des langues ergatives également, les changements de diathèse peuvent être suscités par la visée communicative. L'esquimau, langue ergative, a des formes de passif, morphologiquement dérivées du verbe simple, qui sert à marquer l'agent comme rhématique. D'autre part il a un antipassif (v. ci-dessus, § 2.2.3, ex. (20)), dont on a montré qu'il s'emploie lorsque l'objet est rhématique (Kalmár

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

1979 : 123-125; Mennecier 1986 : 129-130). Le basque est un bel exemple de ce jeu de la diathèse en rapport avec la visée : il a en effet, au parfait et au prospectif, un passif et un antipassif, de formes à peu près symétriques et de valeurs opposées, ex. (63-64) (Rebuschi 1986 : 181-183).

(63*a*) txakurr-ek Peio ausikia d-u-te
chien-PL/ERG NP/ABS mordu/SG 3SGI-AUX-3PLII
« Les chiens ont mordu Peio »
(63*b*) Peio txakurrek ausikia d-a
3SGI-AUX
« Peio a été mordu par les chiens »

Les deux phrases sont au parfait. (63*a*) est la construction ergative (c'est l'actif) : l'agent est à l'ergatif, l'objet à l'absolutif, le verbe porte deux indices actanciels en coréférence avec l'un et l'autre; l'ordre des termes est relativement libre. (63*b*) est une construction passive : le verbe ne s'accorde plus qu'avec l'objet et l'agent est obligatoirement placé immédiatement devant le verbe. Cet agent reste à l'ergatif, mais dans certains dialectes il peut être mis à un autre cas, l'instrumental : ce n'est plus qu'un complément oblique, qui pourrait d'ailleurs manquer. Lorsqu'il est présent, il fait nécessairement partie de la portion rhématique de la phrase.

(64*a*) Peio-k liburu asko irakurria-k ditu
NP-ERG livre beaucoup/ABS lu-PL 3PLI/AUX/3SGII
« Peio a lu beaucoup de livres »
(64*b*) Peio liburu asko irakurria d-a
NP/ABS lu/SG 3SGI-AUX
« Id. »

(64*a*) a la même construction que (63*a*). (64*b*) est à l'antipassif : l'agent est à l'absolutif, et le verbe ne s'accorde plus qu'avec lui (l'indice actanciel est de série I!). L'objet reste à l'absolutif[1], mais doit obligatoirement figurer immédiatement devant le verbe : il est nécessairement rhématique.

Passif et antipassif, les deux constructions en basque ne sont pas entièrement symétriques : au passif les deux actants sont différenciés

1. Ce terme à l'absolutif a évidemment la fonction d' « objet proche », que nous avons définie au chapitre III : il se trouve dans la même situation que les termes au cas zéro accompagnant un verbe intransitif, cf. chap. III, § 4.3.2.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

par le marquage casuel, ce qui n'est pas le cas à l'antipassif. Mais leurs fonctions sont parallèles : le passif rhématise l'agent, l'antipassif rhématise l'objet.

Dans les langues maya, ergatives aussi, l'antipassif joue, semble-t-il, différemment. En effet, en mam, il s'emploie, au contraire, lorsque l'agent doit être marqué comme rhématique. Selon England (1983 : 214-215, 218), il est obligatoire dans le cas d'une interrogation portant sur l'agent et apparaît dans la réponse à une telle interrogation. On a donc l'antipassif dans une phrase signifiant « Qui a attrapé les gens? » et aussi dans « C'est José qui a attrapé les gens » ou « Ce n'est pas José qui a attrapé les gens ». L'emploi de l'antipassif semble être ici à l'inverse des autres langues. Mais on peut se demander s'il n'est pas conditionné plus par la syntaxe que par la visée. En effet cette langue place normalement le prédicat en tête de phrase. Or, dans les phrases en question, le terme rhématisé est en tête, en position prédicative : il semble donc qu'elles comportent en réalité deux propositions, c'est-à-dire qu'elles soient « clivées », comme leur traduction (« qui est-ce qui..., c'est José qui... ») ; l'antipassif serait alors le fait de la proposition relative, cf. ci-dessous, § 3.5.2.

3.4.2. La visée peut intervenir dans le marquage différentiel des actants. On a vu plus haut (§ 3.2.1.1) que, en persan, le jeu de la postposition *râ,* est commandé principalement par la définitude de l'objet : elle accompagne toujours l'objet défini et en principe ne se trouve pas avec l'objet non référentiel. Cependant elle s'emploie avec un objet non référentiel s'il est thématisé (Lazard 1982 : 189-90), ex. (65).

(65) kâx va garmâbe-râ naxost u banâ kard
palais et bain-POSTP premier lui construction faire/PAS/3SG
« Il fut le premier à édifier des palais et des bains »

Littéralement « palais et bain lui le premier construisit ». *banâ kardan* est une locution verbale dont « palais et bains » est l'objet. Dans cette phrase l'agent est nettement rhématisé. L'objet, thématique (et en tête de phrase), est accompagné de *râ,* quoique non référentiel. C'est, ici, la thématisation seule qui suscite l'emploi de la postposition[1].

1. En fait on peut alléguer aussi la position relativement éloignée du verbe, cf. ci-dessous, § 3.5.1, mais thématisation et éloignement du verbe marchent ensemble.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le dialecte vach de l'ostiak, langue finno-ougrienne de Sibérie, est une langue accusative. Cependant l'agent, à l'actif comme au passif, est susceptible d'être marqué par un suffixe casuel *n./n^*, marque de locatif qui en l'occurrence fonctionne comme une sorte d'ergatif. Les conditions dans lesquelles il apparaît avec un verbe actif ne sont pas entièrement claires, mais elles paraissent bien être, en partie, en rapport avec la visée : sa présence est, à tout le moins, favorisée par une fonction rhématique de l'agent (Perrot 1989 : 25-26).

En birman, l'agent et l'objet sont facultativement (rarement ensemble) marqués par une postposition, *ká* pour l'agent, *ko* pour l'objet (v. chap. III, § 5.3.2). Ce jeu n'est pas commandé par la définitude; dans le cas de l'objet il l'est partiellement par l'humanitude, en ce sens qu'un objet animé est plus souvent marqué qu'un inanimé, (v. ci-dessus, § 3.2.1.2). Mais en outre la visée joue un rôle. Un objet thématique, notamment lorsqu'il est, comme tel, éloigné du verbe est volontiers marqué (Bernot 1985 : 48-49). D'autre part la marque *ká* auprès de l'agent indique qu'il est contrastif; il en va de même de la marque *ko* auprès de l'objet inanimé (alors que l'objet animé peut être marqué sans être contrastif) (Kölver 1985).

Ainsi, dans les langues où la visée intervient dans le marquage des actants, elle le fait de la façon suivante : elle favorise la présence d'une marque auprès de l'agent lorsqu'il est rhématique et auprès de l'objet lorsqu'il est thématique.

3.4.3. L'accord du verbe peut aussi être influencé par la visée. En règle générale, l'accord tend à ne pas se faire quand l'actant concerné et le verbe appartiennent au même membre (rhème ou, plus rarement, thème) de la structure de visée. Au contraire un actant thématique tend à être coréférencié dans la forme verbale, qui est par nature typiquement rhématique.

Plusieurs langues finno-ougriennes opposent une conjugaison « subjective », c'est-à-dire coréférenciant seulement l'agent, et une conjugaison « objective », qui coréférencie l'agent et l'objet. En hongrois la conjugaison « objective » est automatiquement employée si l'objet est défini. Mais dans d'autres langues le jeu est plus subtil. Dans le dialecte vach de l'ostiak seul l'objet défini est coréférencié dans la forme verbale, mais il ne l'est pas obligatoirement. Il l'est lorsqu'il est éloigné du verbe et « thématisé pour laisser la place, dans le

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

noyau rhématique juste avant le verbe, à un autre constituant, généralement un circonstant » (Perrot 1989 : 20). Autrement dit, la position thématique de l'objet (défini) déclenche, ou au moins favorise, la présence dans le verbe d'un indice actanciel qui le coréférencie. Il en va, semble-t-il, de même dans le samoyède nenets (Sauvageot 1971 : 354).

En artchi, langue caucasique du Daghestan, les formes composées du verbe se prêtent à deux types d'accord, illustrées par (66*a, b*) (Kibrik 1979 : 67, 69).

(66*a*) dija-mu x̄$_o$alli b-ar-ši b-i
père-ERG pain/ABS CLIII-cuire-GÉR CLIII-AUX
« Le père cuit le pain »
(66*b*) dija x̄$_o$alli b-ar-ši w-i
père CLI-AUX
« Id. »

Dans (66*a*) la construction est ergative : l'agent est à l'ergatif, l'objet à l'absolutif; le verbe porte deux fois, dans le gérondif et dans l'auxiliaire, la marque de la classe de l'objet, *x̄$_o$alli.*

Dans la construction de (66*b*), qu'on pourrait considérer comme une sorte d'antipassif, les deux actants sont à l'absolutif; dans la forme verbale composée, le gérondif s'accorde en classe avec l'objet, mais l'auxiliaire avec l'agent. Selon Kibrik, (66*a*) répond à la question « Que cuit le père? », et (66*b*) à la question « Que fait le père? ». Autrement dit, l'objet, dans (66*a*), serait seul rhème, le verbe faisant partie du thème avec l'agent. Dans (66*b*), l'objet et le verbe forment ensemble le bloc rhématique, qui s'oppose à l'agent thématique, lequel est alors coréférencié dans l'auxiliaire. La même variation existe aussi dans d'autres langues caucasiques du Nord-Est, avar (Charachidzé 1981 : 166), lak, bezhta.

Jusque dans une langue indo-européenne comme le persan, on peut contraster des phrases telles que (67*a*) et (67*b*) (= (2*a, b*)).

(67*a*) mehmân-hâ âmad-and
hôte-PL venir/PAS-3PL
« Les invités sont arrivés »
(67*b*) mehmânhâ âmad-ø
venir/PAS-3SG
« Il est venu quantité d'invités »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(67*a*) est une phrase à deux membres, un thème, *mahmânhâ*, et un rhème, *âmadand* : le verbe s'accorde. La phrase est prononcée avec deux accents. (67*b*) a un contour différent : il n'y a qu'un accent, sur le terme nominal. La phrase est entièrement rhématique : le verbe ne s'accorde pas.

3.4.4. La coalescence du verbe avec un actant, objet ou autre, est partout en relation avec la visée, car il n'y a de coalescence que si les deux termes en question appartiennent au même membre de la structure de visée. Cette règle est générale[1]. Même dans les rares langues, comme le boni, langue couchitique, où la coalescence peut affecter jusqu'à un terme nominal défini, c'est-à-dire où elle n'est pas soumise à des conditions de définitude, elle l'est impérativement à des conditions de visée : le terme coalescent doit appartenir au même membre (généralement rhématique) que le verbe (Sasse 1984 : 252-254).

3.4.5. C'est encore la visée qui commande l'emploi de tours comme, en français, (68*b*) et (69*b*).

(68*a*) Beaucoup de gens sont arrivés
(68*b*) Il est arrivé beaucoup de gens
(69*a*) L'essentiel manque
(69*b*) Il manque l'essentiel

Cette variation pourrait être décrite comme un changement de diathèse, quoique ce ne soit pas l'habitude. Elle concerne des phrases intransitives : l'actant passe derrière le verbe, qui prend pour sujet un actant « vide » de 3^{e} personne du singulier. Les phrases comme (68*b*) et (69*b*) sont toujours existentielles ou événementielles : elles posent l'existence (ou la non-existence, comme (69*b*)) ou l'apparition de l'entité représentée par l'actant. Elles sont entièrement rhématiques, à la différence des phrases du type de (68*a*) et (69*a*), qui ont normalement thème et rhème. La même variation existe dans d'autres langues, européennes ou non, parfois avec conservation de l'accord, comme en allemand, ex. (70) (cf. Lazard 1994).

1. Je ne sais si elle s'applique aussi à la coalescence « de type II », qui concerne les pronoms et les noms propres dans les langues océaniennes (ci-dessus, § 3.2.1 fin). Mais il s'agit d'un phénomène différent.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(70) es sind viele Leute gekommen
« Il est venu beaucoup de gens »

3.4.6. Les variations en rapport avec la visée communicative se comprennent aisément si l'on admet l'existence de relations prototypiques entre la structure de visée et les constructions actancielles. En phrase uniactancielle, l'actant est typiquement thématique et le verbe rhématique; en phrase biactancielle, l'agent (c'est-à-dire le plus souvent le sujet, au sens donné à ce terme dans le chap. III) est typiquement thématique, et le verbe et l'objet forment le membre rhématique.

Tout écart par rapport à cette situation tend à susciter un changement de la construction. L'objet rhématique se place typiquement au voisinage du verbe; il peut se trouver suffisamment caractérisé par cette position et n'avoir pas besoin d'être marqué. En revanche si l'objet est thématique, il tend à s'écarter du verbe et à recevoir une marque de sa fonction ou, dans certaines langues, à se trouver coréférencié dans la forme verbale. Inversement l'agent (ou l'actant unique) rhématique tend à perdre la fonction de sujet : d'où l'emploi du passif et des tours du type « il arrive des gens ».

On ne s'étonnera pas non plus que la marque d'un objet thématique, qu'il s'agisse d'un relateur, comme en persan, ou d'un indice actanciel, comme dans des langues finno-ougriennes, coïncide souvent avec celle d'un objet défini. Il y a en effet une corrélation forte entre la position thématique et la définitude : un thème est ordinairement défini.

3.5. Facteurs syntaxiques

Il faut enfin prendre en considération des facteurs proprement syntaxiques qui peuvent déclencher des variations de la construction actancielle. Certains sont des servitudes grammaticales, qui, dans certaines conditions, imposent un certain type de construction. D'autres sont seulement des pressions, qui, dans des conditions données, rendent certains types de construction préférables à d'autres.

3.5.1. En phrase simple, l'absence d'un actant, omis pour une raison quelconque, peut entraîner un changement de construction.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Si c'est l'agent qui n'est pas mentionné, le passage au passif est obligatoire dans beaucoup de langues accusatives. C'est le cas dans les langues européennes (à moins d'employer un pronom du type du français « on »). Mais ce n'est pas le cas de toutes les langues accusatives : en japonais par exemple, langue où le verbe ne s'accorde pas, l'agent peut manquer sans que rien change à la phrase. Semblablement et symétriquement, dans certaines langues ergatives, notamment australiennes, où verbes transitifs et intransitifs sont strictement distincts, l'omission de l'objet entraîne automatiquement le passage à l'antipassif.

D'autre part, s'il y a des langues où noms et pronoms se comportent semblablement au regard de la syntaxe de la proposition, ce n'est pas le cas dans d'autres, où noms et pronoms sont traités différemment. En français, par exemple, on ne peut dire **je vois toi/lui/vous* comme on dit *je vois Pierre/la maison* : en position d'objet les pronoms toniques sont exclus et doivent obligatoirement faire place aux clitiques, c'est-à-dire à des indices actanciels; il en va de même en position d'attributaire. Le berbère a un fonctionnement voisin : la place des nominaux est assez libre, celle des pronoms (clitiques) strictement fixée (Galand 1985 : 83-88). En bafia, la phrase triactancielle, avec des verbes de transfert, est susceptible de deux constructions différentes si les actants sont des nominaux, l'une avec deux objets (illustrée chap. IV, § 5.1.1, ex. (43*b*)), l'autre avec pour seul objet la chose transférée et un terme prépositionnel pour représenter l'attributaire; mais la seconde seule est possible si la chose transférée est représentée par un pronom : (71*a*), où le pronom figurerait en deuxième position d'objet est impossible; il faut construire (71*b*) (Guarisma 1985 : 108).

(71*a*) *àá-ˈfáá ˈbú byɔ́
il/ASP-donner chien elle

(71*b*) àá-fáá ˈbyɔ́ rɨ̀ bú
PRÉP

« Il l'(la viande) a donnée au chien »

Enfin il faut tenir compte du poids relatif des membres de la phrase : il existe une tendance, semble-t-il, universelle, ou tout au moins largement répandue, à placer dans la chaîne les membres courts avant les membres longs. Elle peut susciter, ou contribuer

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

à susciter, un changement de construction, notamment dans le marquage différentiel de l'objet. En persan, toutes choses égales d'ailleurs, le groupe objet a plus de chances d'être marqué si lui-même ou le groupe verbal qui le suit est relativement volumineux que dans le cas contraire (Lazard 1982 : 188-189). Il en va de même en birman : lorsque l'objet « se trouve séparé du verbe par un complément quelconque, l'emploi de *ko* est assez fréquent pour être considéré comme automatique » (Bernot 1985 : 48).

3.5.2. Les variations conditionnées par la construction des phrases complexes ne sont pas rares. Il est assez fréquent que les propositions subordonnées aient une syntaxe plus ou moins différente de celle des propositions indépendantes. En allemand, par exemple, l'ordre des termes est différent : le verbe fini est en deuxième position dans les propositions indépendantes et en finale dans les subordonnées.

Les effets de la coréférence peuvent imposer ou favoriser des variations dans la construction actancielle. On a vu plus haut (chap. II, § 4.2.2) que, en dyirbal, langue ergative, l'emploi de l'antipassif est obligatoire dans certains cas. Pour dire « l'homme vint et frappa la femme », il faut employer l'antipassif dans le second verbe; avec la construction ergative de base (l'actif), la phrase ne pourrait signifier que « l'homme vint et la femme le frappa ». Cet emploi de l'antipassif est répandu dans diverses langues australiennes. Semblablement et symétriquement, l'emploi du passif peut, dans une langue accusative, faciliter la construction des phrases complexes, ex. (72) (emprunté à Hupet/Costermans 1974 : 224).

(72) Désormais les professeurs souhaiteront la bienvenue aux étudiants et seront ensuite remplacés par des machines parlantes

On pourrait assurément construire la deuxième proposition à l'actif *(des machines...les remplaceront)*, mais la phrase serait moins heureuse.

La construction des relatives peut aussi imposer des changements de diathèse. Il y a des langues où tous les types de relatives ne sont pas possibles. Nous avons déjà évoqué le cas de l'indonésien (chap. II, § 4.3) et du kinyarwanda (chap. III, § 4.1.2). En tagalog il n'y a qu'un type de relative (en « qui »), et les relations diverses sont exprimées par le jeu des diathèses, ex. (73*a, b, c, d*) (Potet 1988 : 71).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(73*a*) X na magbibigay ng Y sa W
RLTF donner/ACT REL REL
« X qui donnera Y à W »
(73*b*) Y na ibibigay ng X sa W
donner/PASS
« Y que X donnera à W »
(73*c*) W na bibigyan ng X ng Y
donner/ATT
« W à qui X donnera Y »
(73*d*) lugar na pagbibigyan ng X ng Y sa W
lieu donner/LOC
« L'endroit où X donnera Y à W »

(73*b*) signifie littéralement « Y qui sera donné par X à W » (diathèse passive), (73*c*) « W qui sera bénéficiaire du don de Y (will be given Y) par X » (diathèse attributive), (73*d*) « l'endroit qui sera lieu du don de Y par X à W » (diathèse locative).

4. RÉCAPITULATION

Nous terminerons ce chapitre par quelques observations récapitulatives, avant de tirer, dans le chapitre suivant, des conclusions plus générales.

4.1. Les principaux corrélats des variations d'actance sont l'individuation des actants, la complétude du procès et la visée communicative.

En ce qui concerne l'individuation des actants, c'est surtout l'objet qui est en cause. Celle de l'agent n'intervient guère que dans les variations en rapport avec sa capacité d'agir effectivement, qui implique un haut degré d'individuation, et, d'autre part, par comparaison avec celle de l'objet. L'agent est « normalement » défini et préférentiellement un humain ou un animé, apte à exercer une action sur l'objet. Toute déviation par rapport à cette situation tend à susciter un changement de construction.

L'objet peut être défini ou non, humain ou non, etc. : il est susceptible de n'importe quel degré d'individuation. Mais s'il se trouve assez haut sur l'échelle, au même degré ou à peu près que l'agent,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

il doit s'en distinguer par quelque procédé. De là les diverses variations qui affectent soit le marquage du nom objet (marquage différentiel), soit la forme verbale (accord ou non), soit la proposition entière (structure actancielle, diathèse).

Le procès peut être plus ou moins achevé et produire plus ou moins d'effet. Le principal facteur est ici l'aspect, parfois le temps ou le mode. La différence entre imperfectif et perfectif, ou entre progressif et non progressif, ou entre conatif et effectif, ou entre présent/futur et passé, ou encore entre nié et réel, etc., se marque souvent dans la construction.

Enfin les variations de la visée communicative se manifestent dans la syntaxe, non seulement sous la forme de morphèmes ou de tours propres à l'expression de la visée (particules spécifiques, phrase clivée, dislocation « à droite » ou « à gauche », etc.), qui n'ont pas été considérés ici, mais aussi par des variations d'actance du même type que les facteurs précédents.

4.2. Ces divers facteurs ne sont pas entièrement indépendants les uns des autres. Quelques-uns ont même entre eux d'étroites affinités. Celle de la définitude et de la position thématique est bien connue : on ne s'étonne donc pas que l'agent tende à être à la fois thème et haut en définitude (il possède généralement les propriétés subjectales) ni que l'objet thématique (même indéfini) puisse être traité comme l'objet défini (rhématique).

Nous avons constaté aussi celle qui unit l'aspect et l'individuation de l'objet : l'aspect imperfectif (ou progressif ou fréquentatif, etc.) va souvent de pair avec un objet indéfini, partitif ou non référentiel. Dans diverses langues les mêmes procédés (construction indirecte de l'objet, antipassif, coalescence) expriment l'un et l'autre à la fois. Cette constatation indique qu'un procès seulement amorcé ou en cours, inachevé ou habituel, donc incomplet en quelque manière, se prête mal à l'affirmation d'un effet exercé une fois pour toutes sur un objet bien défini.

4.3. Les mêmes types de variation morphosyntaxique sont en corrélation avec des facteurs différents. Les changements de diathèse sont en rapport à la fois avec la nature du procès (action volontaire ou non), le degré d'individuation des actants, l'aspect (dans

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

le cas de l'antipassif) et la visée communicative. La coalescence dépend de la visée, mais aussi du degré d'individuation (presque toujours faible) de l'actant en cause, et en même temps elle implique généralement un certain caractère (habituel, institutionnalisé) du procès. Les variations affectant le marquage casuel des actants ou la conjugaison du verbe sont corrélatives de l'individuation des actants et de la visée et parfois aussi de la nature du procès. La fracture d'actance se fait selon le temps/aspect ou selon la personne. Chaque langue a son propre jeu de variations et de corrélations, commandé par le choix de moyens morphosyntaxiques dont elle dispose, mais toujours, comme nous l'entrevoyons, dans le cadre de certaines tendances générales qui s'imposent à toutes.

4.4. Certaines des constructions qui interviennent dans les variations d'actance sont identiques ou semblables à celles des verbes appartenant à certaines classes « mineures », mentionnées au chapitre IV. C'est ainsi que les constructions passives employées pour marquer le rôle passif de l' « agent » (ci-dessus, § 3.1.1) sont similaires à celles des verbes « impersonnels » et « affectifs » (chap. IV, § 4.1), ce qui n'est pas étonnant, puisque les relations sémantiques sont à peu près pareilles. De même la construction « indirecte » de l'objet, qui marque une action plus conative qu'effective ou l'aspect progressif (§ 3.1.3 et § 3.3), est justement celle des verbes « de visée » (chap. IV, § 4.2), qui expriment des procès du même genre. Ce n'est pas non plus par hasard que, dans le cas de marquage différentiel de l'objet, l'objet indéfini ou non référentiel est non marqué et tend à la coalescence avec le verbe (§ 3.2.1) comme l'objet interne de certains verbes qui n'en admettent pas d'autres (chap. IV, § 4.3) : l'un et l'autre sont des « objets proches ».

Il ne faut pas séparer les constructions semblables, soit qu'elles alternent avec d'autres dans des variations d'actance, soit qu'elles soient, avec un verbe donné, les seules employées : au regard d'une conception scalaire de la transitivité (cf. chap. IV, § 6.2, et chap. VI, § 3.2), les unes et les autres se classeront au même niveau.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre VI

CORRÉLATIONS

1. GÉNÉRALITÉS

L'étude des variations d'actance est une voie féconde de recherche en linguistique générale, à condition de prendre assez de recul par rapport aux faits observés. Ceux-ci sont en effet fort divers et complexes. Non seulement les formes des variations se modèlent sur le type morphosyntaxique de la langue considérée et par conséquent peuvent être extrêmement différentes, mais les relations qu'elles entretiennent avec les facteurs qui les conditionnent sont variables et multiples. On a vu (chap. V, § 1.3 et 4.3) qu'il n'y a pas d'isomorphisme entre les formes des variations et ses corrélats sémantiques ou pragmatiques. On a vu aussi qu'une même variation peut être conditionnée par différents facteurs, qui peuvent soit jouer simultanément soit se relayer : c'est le cas, par exemple, du « marquage différentiel de l'objet » en persan et dans d'autres langues (chap. V, § 3.2.1 et 3.4.2).

Cependant, à considérer un ensemble suffisamment large de variations dans un échantillon assez vaste de langues assez diverses, on aperçoit certaines régularités fort instructives. Par là l'exploration des variations d'actance dans une perspective interlinguistique se révèle un instrument efficace dans ce qu'on appelle la quête des universaux. Ceux-ci bien entendu ne doivent pas être compris comme

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

des outils grammaticaux qui seraient communs à toutes les langues, ni même comme des catégories que l'on y trouverait nécessairement, mais comme des cadres généraux dans lesquels s'inscrivent les variations. Ils n'impliquent pas la nécessité d'une variation donnée, mais, semble-t-il, imposent, si cette variation existe, un certain type de relation entre sa forme morphosyntaxique et son ou ses corrélat(s). Disons, pour fixer les idées, qu'ils se formulent ainsi : si, dans une langue donnée, il y a une variation d'actance en corrélation avec tel facteur sémantique (ou pragmatique), la correspondance entre les deux oppositions ou les deux hiérarchies, l'une morphosyntaxique et l'autre sémantique (ou pragmatique), aura lieu dans un certain sens et non dans l'autre.

Par exemple, si une langue connaît le marquage différentiel de l'objet en corrélation avec la définitude ou l'humanitude, ce sera toujours l'objet le plus défini ou humain qui portera la marque morphologique et l'objet le moins défini ou humain qui sera non marqué, et jamais l'inverse (v. ci-dessous, § 2.2.1). Autre exemple : si, dans une langue donnée, la structure d'actance varie avec le temps grammatical, la structure accusative sera toujours corrélative du présent et la structure ergative du passé (v. ci-dessous, § 2.1.1). Naturellement, le marquage différentiel de l'objet ne s'impose pas à toutes les langues ni non plus la « fracture d'actance ». Les deux généralisations énoncées, si elles sont correctes, disent seulement que, si une langue connaît le marquage différentiel de l'objet ou la fracture d'actance, la corrélation fonctionnera de la manière indiquée. En ce sens ce sont des « universaux » conditionnels. Elles n'en constituent pas moins des invariants, susceptibles de se manifester en toute langue, pourvu que les conditions favorables soient réunies.

Dans ce qui suit on recensera quelques-unes de ces corrélations qui semblent bien s'imposer comme invariantes (§ 2). Puis on en dégagera certaines implications sur la nature des relations d'actance et sur la notion de transitivité (§ 3), pour conclure par des considérations plus générales sur les rapports de la grammaire avec le contenu sémantique et les conditions de l'acte de communication (§ 4).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

2. CORRÉLATIONS INVARIANTES

2.1. Fractures d'actance

Nous appelons de ce nom la variation, pour un même verbe, entre structure d'actance accusative et structure ergative. La fracture d'actance est en corrélation soit avec le temps/aspect soit avec la personne.

2.1.1. En kurde du Nord (kurmandji) la construction actancielle s'inverse du présent au passé : elle est accusative à tous les temps du présent et ergative à tous ceux du passé (v. chap. V, § 3.3.1). Il en va de même en pashto, autre langue irano-aryenne. En hindi la variation est plutôt entre imperfectif et perfectif, car au passé imperfectif (imparfait) la construction est accusative comme au présent. En outre la variation se combine avec le marquage différentiel de l'objet, de sorte que, au perfectif, la construction est tantôt purement ergative tantôt « disjointe » (v. chap. II, § 2.2.3 et chap. V, § 3.3.1). Il n'en reste pas moins qu'elle est toujours franchement différente de la construction accusative de l'imperfectif et toujours caractérisée par le fait que l'agent est marqué au cas ergatif. Des faits analogues se trouvent dans toute une série d'autres langues indo-iraniennes : la construction y est accusative au présent ou à l'imperfectif; elle est ergative ou porte des traces d'ergativité au passé ou au perfectif.

Les origines de cette fracture d'actance sont connues et l'on en suit plus ou moins le développement à date historique à partir des langues indo-iraniennes anciennes, comme le vieux-perse et le sanscrit. Un ancien participe passif a été utilisé pour exprimer le parfait : on a dit « à/par moi a été fait » pour exprimer « j'ai fait ». Comme l'a montré Benveniste (1952; cf. Lazard 1984*b*), il s'agit à l'origine d'un tour possessif analogue à l'emploi, dans d'autres langues, du verbe auxiliaire « avoir » pour former le parfait. Au cours du temps cette formation a glissé du sens du parfait à celui du prétérit, selon un processus banal attesté dans bien des langues (notamment en français moderne, où le passé composé est devenu le passé ordi-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

naire). Mais la construction est restée de type passif, c'est-à-dire ergatif. Le même phénomène s'est produit, plus récemment, à l'autre bout du domaine indo-européen, en irlandais moderne, où le parfait a une forme passive[1] : « je l'ai fait » se dit « il est fait à moi » comme « je l'ai » se dit « il est à moi ».

Dans une partie des langues indo-iraniennes la fracture d'actance a été éliminée : la construction des verbes transitifs au passé (ou au perfectif) a été purement et simplement conformée à celle du présent (ou de l'imperfectif) : ceci s'est produit notamment en persan, du côté iranien, et en bengali, du côté indien. Dans ces langues l'actance est entièrement accusative. Mais ceci ne doit pas mener à conclure que, dans celles où la fracture d'actance subsiste, elle ne constitue qu'une anomalie, un accident historique destiné à disparaître tôt ou tard. Non seulement en effet les deux constructions, accusative et ergative, fonctionnent dans l'usage le plus vivant du kurmandji, du pashto, du hindi, etc., mais une fracture analogue existe dans diverses autres langues à travers le monde.

En géorgien la construction est accusative au présent, ergative (ou plutôt mixte, v. chap. II, § 2.2.2) à l'aoriste, ergative au parfait. En burushaski, elle est accusative au futur, ergative au présent et au passé (Morin/Tiffou 1988). En kalkatungu, langue australienne, elle est accusative au progressif, ergative au passé/perfectif (Blake 1976 : 286). Dans certaines langues tibéto-birmanes, le jeu du temps/aspect se combine avec d'autres facteurs. En sherpa la construction est généralement ergative, mais, au futur, alors que la 2e et la 3e personne sont au cas ergatif, la 1re personne peut être au nominatif, à moins que le verbe ne soit peu dynamique (Bauman 1979 : 421) : il y a donc interférence entre les catégories de temps/aspect et de personne et le sémantisme du verbe. En newari, autre langue tibéto-birmane, le temps/aspect interfère avec le sémantisme du verbe et la visée communicative : l'agent peut n'être pas à l'ergatif s'il n'est pas rhématique (Givón 1985 : 94).

1. Nous ne faisons pas ici de différence entre ergatif et passif. Ceci ne signifie pas qu'il faille confondre les deux notions. Bien au contraire : elles occupent des places différentes dans l'économie de la langue (v. plus bas, § 3.3.2). Mais, au niveau élémentaire de la description des constructions, il n'y a pas lieu de les distinguer : l'une des caractéristiques du passif (avec agent) est la construction ergative, de même que l'antipassif (avec objet) peut être décrit comme de construction accusative.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Les langues maya connaissent aussi la fracture d'actance selon le temps/aspect. On a signalé (chap. V, § 3.3.1) le cas de celles, comme le mopa, où, à l'inverse des langues qu'on vient de citer, c'est la construction uniactancielle qui change; mais l'effet est le même : la comparaison des constructions uni- et biactancielles fait apparaître une structure d'actance accusative au présent/progressif et une structure ergative au passé/perfectif.

Rappelons enfin que dans certaines langues océaniennes, comme le drehu, l'agent est non marqué au présent, mais affecté d'une marque au passé (Moyse-Faurie 1983 : 145). On ne peut parler ici de structure ergative, puisque l'actant unique subit le même sort (v. chap. V, § 2.1) : la structure, à strictement parler, est donc toujours accusative. Mais il n'est pas moins caractéristique que ce soit au passé, et non au présent, qu'apparaît cette marque sur l'actant.

Comme on voit la variation n'affecte pas partout la même forme. En burushaski et dans les langues tibéto-birmanes, la construction accusative n'apparaît qu'au futur. En kurde, pashto, etc., elle s'attache à toutes les formes non passées. En hindi elle s'étend au passé imperfectif. En irlandais, seul le parfait est de construction ergative. La limite entre construction accusative et construction ergative ne se situe pas partout au même point. Mais le trait commun n'en est pas moins évident. Quel que soit le point de rupture, la construction accusative est toujours du côté du futur ou du présent ou de l'imperfectif, la construction ergative toujours du côté du perfectif ou du passé ou du parfait. Ce que fait apparaître le tableau 1.

TABLEAU 1

	futur	présent	imparfait	prétérit	parfait
burushaski	ACC	ERG			
kurde, pashto	ACC		ERG		
hindi	ACC			ERG	
irlandais	ACC				ERG

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Comme on voit, la corrélation entre temps/aspect et structure d'actance n'a pas partout les mêmes bornes, mais elle joue partout dans le même sens. Il est évident qu'il existe une affinité entre la structure accusative et l'inaccompli d'une part, entre la structure ergative et l'accompli d'autre part. On a cherché à en rendre compte. Régamey (1954 : 373), au vu des faits des langues indo-aryennes et tibéto-birmanes, l'explique dans les termes suivants : « Lorsque nous envisageons une action transitive par rapport au patient, nous constatons l'effet de cette action, ce qui est accompli. Cette action s'est déjà détachée de l'agent, elle a été transférée sur le patient. Par contre, l'action imperfective, qui n'a pas encore été achevée, qui est en train d'être réalisée, relève de l'agent plutôt que du patient. » C'est pourquoi « le subjectif (= accusatif, GL) s'associe à l'imperfectif et l'objectif (= ergatif, GL) au perfectif ».

Bechert (1977), dans un article plein d'intuitions suggestives, met en valeur des affinités au sein de trois séries de catégories grammaticales : d'une part entre structure accusative (« Nominativsystem »), animé, sujet, agent, défini, singulier, thème, verbe dynamique, présent, imperfectif, actif (1re série), d'autre part entre structure ergative (« Ergativsystem »), inanimé, objet, patient, indéfini, pluriel, rhème, verbe statique, passé, perfectif, passif (2e série), enfin entre « Dativsystem », animé, « indirektes Objekt », expérient, défini, duel/instrumental sociatif, rhème, verbe affectif, parfait, perfectif, moyen (3e série). La fracture d'actance selon le temps/aspect est une manifestation de l'affinité, d'une part, entre sujet/agent/thème et présent/imperfectif, et, d'autre part, entre objet/patient/rhème et passé/perfectif.

DeLancey (1981), qui ne cite ni Régamey ni Bechert, développe et raffine en somme la même idée en proposant les notions de « point de vue » *(view point)* et de « flux de l'attention » *(attention flow)*. Celui-ci conduit à décrire un procès en commençant par sa source pour aller vers sa cible, c'est-à-dire à mettre en tête l'agent. Quant au « point de vue », il est, dans l'aspect imperfectif, prospectif et se situe aussi au point de départ du procès, qui est représenté par l'agent, terme initial du discours et terme non marqué : d'où la construction accusative. Au contraire, dans l'aspect perfectif, le point de vue se situe au point d'arrivée du procès, c'est-à-dire sur l'objet, qui devient le terme non marqué, et l'agent est alors marqué : c'est la construction ergative. Dans la construction accusative, flux de

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'attention et point de vue s'accordent; dans l'ergative, ils sont en discordance.

2.1.2. On a signalé dans diverses langues d'Australie une fracture d'actance selon la personne. Nous avons donné déjà des exemples en dyirbal (chap. II, § 2.3) et en yidiñ (chap. V, § 3.2.3). Dans ces deux langues le verbe ne porte pas d'indice actanciel : les fonctions des actants sont donc indiquées seulement par les relateurs, en l'occurrence des suffixes casuels. Or les noms et les pronoms de 3e personne sont à l'ergatif s'ils sont agents, à l'absolutif s'ils sont objets : la construction est ergative. En revanche les pronoms de 1re et de 2e personne n'ont pas de forme ergative : ils sont au cas zéro (appelé nominatif) en fonction d'agent. En fonction d'objet ils prennent une marque d'accusatif, qui n'existe pas pour les noms et morphèmes de 3e personne.

On trouve des faits analogues dans des langues caucasiques. En udi, la construction est ergative avec des actants de 3e personne, mais peut être accusative si les actants sont de 1re ou de 2e personne (Kibrik 1979 : 74). En lak, un agent de 3e personne est au génitif, mais un agent de 1re ou de 2e personne est au cas zéro (v. chap. V, § 3.2.2).

Parmi les langues maya, le mocho se singularise par le fait que la structure d'actance varie avec la personne, mais, à l'inverse des langues citées ci-dessus, c'est l'indice intraverbal de l'actant unique qui est aligné sur celui de l'agent de la phrase biactancielle, lorsque cet actant est de 1re ou de 2e personne, de sorte que dans ce cas la structure d'actance est accusative, alors qu'elle est régulièrement ergative avec des actants de 3e personne (v. chap. V, § 3.2.2).

Rappelons enfin le cas du sherpa, langue tibéto-birmane citée ci- dessus, § 2.1.1, où, dans certaines conditions, la construction est accusative avec un actant de 1re personne, alors qu'elle est ergative dans les autres cas. Ici c'est la 1re personne seule qui s'oppose aux deux autres. Il en va de même en bayungu, langue australienne (Austin 1982 : 41).

Ici encore, par-delà les différences entre les langues, on constate une régularité. Lorsque la structure d'actance varie avec la personne, la structure accusative est toujours en corrélation avec la 1re et la 2e (quelquefois la 1re seule), la structure ergative toujours en corrélation avec la 3e (quelquefois aussi la 2e).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Cette régularité ne saurait être fortuite. On en rend compte par la hiérarchie mise en lumière par Silverstein (1976). La 1re personne représente le locuteur. C'est nécessairement un humain, doué de conscience, de volonté et de capacité d'action. La 2e personne est l'allocutaire : c'est aussi une personne, au sens plein du terme. La 3e personne peut représenter n'importe qui ou n'importe quoi, humain ou non, animé ou non. La 1re et la 2e personne se situent au sommet de la hiérarchie d'humanitude. Comme telles, elles ont vocation à assumer le rôle d'agent (surtout la 1re, car l'allocutaire peut, à la rigueur, être considéré comme inerte) : il est donc concevable que dans ce rôle elles ne soient pas grammaticalement marquées. En revanche la 3e personne, être ou chose, n'est pas *a priori* pourvue de cette capacité : elle sera donc, le cas échéant, affectée d'une marque ergative qui la caractérise comme agent.

C'est dans ce cadre que se placent aussi les variations conditionnées par la différence de niveau entre la personne de l'agent et celle de l'objet. La hiérarchie d'humanitude permet de comprendre le phénomène d' « inversion » qui caractérise la conjugaison personnelle en algonkin et ailleurs (v. chap. I, § 2.3). On a vu aussi (chap. V, § 3.2.2) que dans certaines langues amérindiennes, la phrase est mise au passif, c'est-à-dire construite ergativement, si l'agent est de 3e personne et l'objet de 1re ou 2e. Ici encore l'agent de 1re ou 2e personne est non marqué, mais l'agent de 3e personne est caractérisé comme tel par une marque ergative.

DeLancey (1981) présente une hypothèse un peu différente, mais séduisante, fondée sur les notions de « point de vue » et de « flux de l'attention », déjà évoquées plus haut, § 2.1.1. Si les 1re et 2e personnes sont traitées autrement que la 3e, ce n'est pas parce que le locuteur et l'allocutaire seraient conçus comme ayant plus que d'autres vocation à être agents, mais simplement parce qu'ils sont au centre de l'acte de langage et que tout procès est rapporté de leur point de vue. L'agent, qui est le point de départ naturel de l'énoncé en vertu du « flux de l'attention », est non marqué quand il coïncide avec l'un d'eux et marqué quand il est autre.

2.2. Le marquage différentiel de l'objet

2.2.1. Le marquage différentiel de l'objet est le plus souvent en corrélation avec la catégorie nominale de définitude ou celle d'huma-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

nitude ou, plus fréquemment les deux ensemble (v. chap. V, § 3.2.1). Dans certaines langues (pashto, finnois, anglais) seuls les pronoms sont marqués en fonction d'objet. Dans d'autres langues (hébreu) tous les objets définis sont en principe marqués. Ailleurs (persan, turc) les indéfinis spécifiques sont aussi généralement porteurs de la marque, et l'humanitude joue également dans une certaine mesure. Ailleurs encore (langues indo-aryennes et dravidiennes) l'humanitude est le facteur dominant, mais la définitude peut aussi intervenir. En laissant provisoirement de côté les autres facteurs (sémantiques, syntaxiques ou de visée) qui peuvent également, selon les langues, interférer avec ces deux catégories, en réduisant le fonctionnement du marquage différentiel de l'objet à ses données les plus massives, et en simplifiant quelque peu des règles généralement subtiles, on peut schématiser ces différentes situations par le tableau 2.

TABLEAU 2

	pronoms	hum. déf.	hum. ind. spéc./ non hum. déf.	non hum. ind. spéc.	ind. non spéc.
pashto	+	–	–	–	–
hébreu	+	+	±	–	–
hindi	+	+	+	–	–
persan	+	+	+	+	–

On a vu (chap. V, § 3.2.4) que, vu l'étroite imbrication du jeu de la définitude et de l'humanitude, il était tentant et indiqué d'unir ces deux catégories dans une « supercatégorie » d'individuation. C'est celle-ci qui est, dans le tableau 2, jalonnée par les degrés que représentent respectivement les pronoms, les noms humains définis, les non humains définis ou les humains indéfinis spécifiques (nous nous risquons à ranger ensemble ces deux combinaisons hétérogènes, qui ne peuvent être hiérarchisées entre elles[1]), les non humains indéfinis spécifiques, et enfin les indéfinis non spécifiques.

1. En hébreu les définis non humains sont marqués, mais non les humains indéfinis.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le signe + représente la présence de la marque, le signe − son absence. On constate que, quelle que soit l'extension de l'usage de la marque, celle-ci se trouve toujours du côté du plus défini/plus humain et son absence du côté du moins défini/moins humain. Le marquage de l'objet est donc corrélatif de son individuation : plus l'objet est fortement individué, plus il a de chances d'être marqué comme tel. C'est là une corrélation invariante, qui s'explique par la nécessité, dans certaines conditions, de distinguer l'objet de l'agent, qui est, lui, prototypiquement fortement individué (v. chap. V, § 3.2.4).

Cette marque d'objet est, selon les langues, d'origines diverses. En persan le morphème *râ* dérive d'une ancienne postposition signifiant « pour ». Dans d'autres langues irano-aryennes la même fonction est remplie soit par un cas oblique, vestige d'une ancienne déclinaison, soit par une préposition de sens local (v. le tableau dans Bossong 1985*a* : 14). En espagnol et d'autres langues romanes, c'est la préposition dative et directive *a*. En hébreu c'est apparemment une ancienne particule rhématique; en dogon c'est une particule qui fonctionne encore comme marqueur de rhème. En finnois et dans d'autres langues finno-ougriennes, les formes pronominales dites d'accusatif sont à l'origine des formes emphatiques (Perrot 1985).

Cette diversité d'origine de morphèmes qui dans des langues diverses remplissent une fonction analogue est un indice éloquent de l'importance de cette fonction et de l'existence du cadre invariant qui la commande. Lorsque dans une langue donnée sont réunies les conditions (qui restent à découvrir) favorables au marquage de l'objet, la langue, ou plus exactement l'activité inconsciente de ceux qui la parlent, développe le moyen morphologique nécessaire à partir d'un élément quelconque qui se trouve, en quelque sorte, à portée de main, qu'il s'agisse d'un affixe de flexion, d'une adposition ou d'une particule de discours. Ainsi se manifeste la pression de l'invariant : en linguistique, comme ailleurs, la fonction crée l'organe.

2.2.2. Ainsi l'objet marqué, qui est plus ou moins fortement individué, s'oppose à l'objet non marqué, qui l'est moins, voire pas du tout. Le degré le plus bas de l'échelle d'individuation est le non référentiel, qui est souvent exprimé par un substantif nu, sans article ni même aucun morphème d'indéfinitude. Dans des langues comme le persan, le turc et bien d'autres, un tel nom, en fonction d'objet,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tend à la coalescence avec le verbe : il se place au voisinage immédiat du verbe et bien souvent forme avec lui un séquence lexicalisée, c'est-à-dire une locution (v. chap. III, § 4.2.4 et § 4.2.5). Dans ces langues il serait sans doute excessif de parler de coalescence de l'objet avec le verbe, car il n'y a généralement pas de particularité morphologique ou phonologique caractéristique du processus de coalescence. Mais dans les langues où l'on observe effectivement la coalescence de l'objet et du verbe, elle affecte, sauf rares exceptions, un objet non référentiel. L'objet individué jouit au contraire d'une relative liberté et peut prendre place dans la phrase à une distance plus ou moins grande du verbe.

Les autres facteurs qui peuvent être opératoires dans le marquage de l'objet jouent tous dans le même sens :

a / La thématicité (chap. V, § 3.4.2). L'objet tend en général à entrer avec le verbe dans le membre rhématique de la phrase. Lorsqu'il est thématique, il se dissocie du verbe, s'en écarte dans la chaîne et souvent même prend place en tête de phrase, à la place de l'agent : on comprend qu'il soit marqué.

b / Le sémantisme du verbe et de l'objet : plus le verbe a un sens prégnant, plus le procès qu'il exprime est de nature à affecter concrètement la chose sur laquelle il porte, c'est-à-dire moins verbe et objet sont susceptibles de former ensemble une locution, et plus l'objet a de chances d'être marqué (v., pour le persan, Lazard 1982 : 187-188). La distance sémantique contribue à accentuer la distance grammaticale.

c / Les facteurs syntaxiques : longueur du groupe objet ou du groupe verbal (v. chap. V, § 3.5.1), par nature, ont pour effet d'accroître l'autonomie relative de l'objet par rapport au verbe.

Tous ces faits, observés dans diverses langues[1], nous conduisent à poser comme une tendance générale l'opposition de deux types

1. A propos du marquage différentiel de l'objet nous n'avons fait état que des langues où il est général. Mais c'est le même faisceau de facteurs que l'on voit à l'œuvre en japonais dans la variation entre *ga* et *o* marquant l'objet dans le cas particulier des tours désidératifs et potentiels : un haut degré d'individuation de l'objet (définitude, humanitude, 1re personne) et de complétude du procès (aspect perfectif, affectation du patient), ainsi que la thématicité de l'objet et son éloignement du verbe, favorisent *o* au détriment de *ga* (Fujimora 1989). Dans le cadre restreint des constructions désidératives et potentielles, jap. *o* s'oppose à *ga* à peu près de la même façon que pers. *râ* à zéro. Il est significatif que Fujimora interprète les constructions en *o* comme plus transitives, ce qui rejoint notre analyse, v. ci-dessous, § 3.2.1.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

de construction biactancielle. Dans le premier, l'objet est un membre relativement autonome de la phrase; sa position est plus ou moins libre; il se situe ou tend à se situer au même niveau, au même degré, pour ainsi dire, de dignité que l'autre terme nominal majeur, l'agent, qui est généralement un sujet (au sens donné à ce terme dans le chap. III). Dans l'autre type, l'objet est plus ou moins étroitement lié et soumis au verbe; il se place obligatoirement ou de préférence dans son voisinage et tend à s'y incorporer ou tout au moins à former avec lui une unité sémantique et syntaxique. En d'autres termes, l'une des constructions se compose de trois membres majeurs, trois « pôles » : l'agent, l'objet et le verbe. L'autre construction n'a que deux « pôles » : l'agent d'une part et d'autre part le groupe formé par l'objet et le verbe; par là elle ressemble à la construction uniactancielle, elle aussi « bipolaire » (v. Lazard 1984*a* : 287 et 288). Ce qu'on peut schématiser ainsi, en utilisant nos sigles habituels :

(1) construction biactancielle tripolaire	construction biactancielle bipolaire	construction uniactancielle
X – Y – V	X – YV	Z – V

2.3. L'accord verbal

2.3.1. Le hongrois et d'autres langues finno-ougriennes opposent une conjugaison « objective » et une conjugaison « subjective ». Cela signifie que dans certaines constructions biactancielles le verbe porte un indice actanciel représentant l'objet et dans les autres constructions biactancielles (ainsi que dans les constructions uniactancielles) il n'en porte pas. En hongrois le facteur déterminant est la définitude de l'objet : si l'objet est défini, il est coréférencié dans la forme verbale, sinon non. Il en va de même en amharique et en bantou. Dans les langues obougriennes (vogoul, ostiak) la règle est plus subtile : la définitude de l'objet n'entraîne pas automatiquement la conjugaison objective. Il semble que la visée joue également un rôle, en ce sens qu'il faut aussi, semble-t-il, que l'objet soit thématisé (v. chap. V, § 3.4.2). En mordve le jeu de l'aspect interfère avec celui de la définitude et de la visée (v. chap. V, § 3.3.3).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Nous retrouvons ici une partie des facteurs qui interviennent dans le marquage différentiel de l'objet : définitude, c'est-à-dire individuation, et thématicité de l'objet (auxquels s'ajoute en mordve la perfectivité du verbe). Ici encore s'opposent d'un côté objet individué et/ou thématique, corrélatif de la conjugaison objective, et de l'autre objet peu individué et non thématique, corrélatif de la conjugaison subjective. C'est donc, exprimée par des moyens morphologiques différents, une opposition du même genre que celle qui a fait l'objet de la section précédente.

Mais il y a plus. En hongrois l'objet indéfini sans article se place immédiatement devant le verbe et fait bloc avec lui, tandis que l'objet référentiel, et surtout l'objet défini, se déplace librement dans la phrase. En vach, dialecte de l'ostiak, la construction objective s'emploie surtout, à ce qu'il paraît, lorsque l'objet, thématique, est éloigné du verbe (Perrot 1989 : 20). Il semble donc légitime de poser, ici comme plus haut, une opposition entre une construction biactancielle « tripolaire », avec objet fortement individué et/ou thématique et conjugaison objective, et une construction biactancielle « bipolaire », dans laquelle l'objet, peu individué, fait corps avec le verbe et où celui-ci est à la conjugaison subjective.

Ainsi la conjugaison objective est solidaire de la construction tripolaire, c'est-à-dire que c'est l'objet autonome, « polarisé », qui se trouve coréférencié dans la forme verbale. Au contraire l'objet étroitement lié et subordonné au verbe ne l'est pas. Dans le premier cas l'objet est disjoint du verbe soit par sa charge d'individuation, soit par le fait qu'il appartient à la partie thématique de la phrase alors que le verbe est rhématique : c'est un objet « distant » (cf. chap. III, § 4.2), et c'est alors qu'il est représenté dans la forme verbale par un indice actanciel. Dans le second cas c'est un objet « proche », conjoint au verbe au sein d'une même unité syntaxique et de visée, et alors il n'est pas repris par un indice actanciel verbal. On voit dès lors quelle peut être la fonction de l'accord objectal : il sert à assurer la liaison du verbe avec un objet qui en est d'une manière ou d'une autre disjoint.

2.3.2. Cette conception s'applique aussi à l'accord du verbe avec le sujet. Il est peut-être significatif que, en artchi et dans d'autres langues du Daghestan, toutes ergatives, le verbe s'accorde avec l'agent

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

lorsqu'il constitue à lui seul la partie thématique et qu'il s'oppose au bloc rhématique formé par l'objet et le verbe (v. chap. V, § 3.4.3). Mais certaines variations d'accord en persan *(ibid.)* sont éloquentes : alors que normalement le verbe s'accorde avec le sujet, actant unique ou agent, l'accord disparaît dès lors que, contrairement au cas général, ce terme (faut-il encore le reconnaître comme sujet?) est rhématique. Et en français le tour du type *il est arrivé des gens* (v. chap. V, § 3.4.5), par opposition à *des gens sont arrivés,* relève de la même logique : dès lors que le terme nominal est rhématique, la phrase ne comprend plus qu'un seul « pôle » et l'accord cesse de se faire.

Ainsi donc l'accord verbal semble bien avoir pour fonction de faire la liaison entre le verbe et un terme qui en est disjoint[1]. Celui-ci est parfois l'objet, beaucoup plus souvent l'agent ou l'actant unique, fonctionnant comme sujet. Cette constatation ne manque pas de jeter de la lumière sur la fonction subjectale (cf. chap. III, § 5). Nous avons noté que l'un des aspects de celle-ci est dans beaucoup de langues l'accord du verbe. Nous avons noté aussi que, en français et dans les langues du même type, le sujet ne se range pas parmi les actants proches du verbe. Et l'on sait bien quelles sont les affinités des notions de sujet grammatical et de thème. Le verbe est prototypiquement rhématique, le sujet prototypiquement thématique. Sujet et verbe sont donc prototypiquement disjoints. Si la fonction essentielle, sinon unique, de l'accord verbal est de faire la liaison entre des termes disjoints, il n'est pas surprenant qu'il fasse partie des caractéristiques subjectales. L'accord du verbe avec le sujet, et éventuellement avec un objet « polaire », assure la cohésion de la phrase.

2.4. Constructions indirectes

Nous considérons ici les cas où un même verbe est susceptible, sans changement de voix, de deux constructions, dont l'une est la construction majeure, c'est-à-dire la construction accusative dans les langues accusatives et la construction ergative dans les langues erga-

1. Il s'agit naturellement de la 3e personne. A la 1re et à la 2e personne, il n'y a pas accord avec un terme nominal, mais présence des actants dans la forme verbale, cf. chap. I, § 2.2.1.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tives. L'autre construction, dite indirecte, est telle que l'agent y est au cas zéro et l'autre terme soit à un cas oblique, souvent le datif, soit marqué par une adposition.

L'opposition entre les deux constructions est généralement en corrélation avec la nature du procès, le degré d'affectation de l'objet, l'aspect, parfois la négation. La construction indirecte exprime souvent une action tentée, mais dont il n'est pas sûr qu'elle atteigne son objet ou qu'elle l'atteigne complètement. Nous en avons vu des exemples en chepang, langue tibéto-birmane, en djaru, langue australienne, en anglais, en tcherkesse (chap. V, § 3.1.3). En finnois l'opposition est entre l'accusatif et le partitif de l'objet : ce dernier cas indique que l'objet n'est affecté que partiellement (chap. V, § 3.2.1.1). La même construction sert aussi à exprimer l'aspect progressif (chap. V, § 3.3.3). Des relations analogues se trouvent dans des dialectes arabes et berbères d'Afrique du Nord, où l'emploi du verbe à l'inaccompli combiné avec la construction prépositionnelle de l'objet donne le sens progressif. Enfin nous avons relevé l'emploi du partitif en finnois et du génitif dans les langues slaves (et celui de la préposition *de* en français avec un objet indéfini) lorsque le verbe est négatif (chap. V, § 3.3.4).

La parenté de ces divers sens est évidente. Nous avons déjà noté celle de l'objet partiel et de l'imperfectif (chap. V, § 3.3.2 et § 4.2). Dans tous les cas il s'agit d'une action incomplète, qui n'affecte pas son objet ou peut ne pas l'affecter ou ne l'affecte pas entièrement. La négation est le cas limite, où l'action est inexistante et l'objet totalement non affecté. Ajoutons, ce qui confirme cette description, s'il en est besoin, que, en finnois, le partitif s'emploie aussi obligatoirement avec des verbes qui n'expriment pas une action et dont l'objet n'est donc pas affecté à proprement parler, comme « aimer, craindre, remercier, honorer, etc. » (Karlsson 1983 : 80) : ces verbes se rangent dans la classe des verbes « de visée » (v. chap. IV, § 4.2).

Ainsi donc s'opposent d'un côté la construction biactancielle majeure, qui exprime (ou suggère) un procès complet, perfectif, affectant entièrement son objet, de l'autre la construction indirecte, qui indique un procès incomplet, seulement tenté ou en cours, qui n'atteint pas, ou pas entièrement son objet, voire un procès inexistant. Dans la première le patient est représenté par un terme en fonction grammaticale d'objet : c'est un actant central. Dans la seconde il est mar-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ginalisé sous la forme d'un terme oblique, réduit à l'état d'actant périphérique. Cette deuxième construction, où même dans les langues ergatives l'agent est au cas zéro comme l'actant unique, ressemble à la construction uniactancielle : elle est d'ailleurs traditionnellement traitée comme intransitive. Cette situation est schématisée par la formule (2).

(2) construction biactancielle majeure	construction indirecte	construction uniactancielle
X – Y – V	X – V(– Y)	Z – V

La deuxième construction, où l'objet, plus ou moins périphérisé, n'est plus un « pôle » de la proposition, est « bipolaire », comme la construction médiane de la formule (1) ci-dessus. Elle occupe, comme elle, une position intermédiaire entre la construction biactancielle majeure, « tripolaire », et la construction uniactancielle.

2.5. Diathèses

Il sera question ici seulement du passif et de l'antipassif[1]. Le passif surtout a donné lieu, depuis une quinzaine d'années, à de nombreuses études et discussions. On se contentera d'une définition pratique approximative : la mise au passif est, en conservant le contenu notionnel, le passage de l'actif à une construction marquée, où le verbe prend une forme particulière (qui peut, selon les langues, relever de la flexion ou de la dérivation), où l'objet, s'il y en a un, prend la place de l'agent et où celui-ci devient un terme oblique ou disparaît. On peut faire entrer dans cette définition des constructions à verbe réfléchi lorsque, comme en slave dans certaines conditions, elles ont le même sens et la même syntaxe que les constructions passives d'autres langues. Il y a d'autre part, dans certaines langues, des constructions qui confinent au passif sans se conformer à la définition ci-dessus, quand, par exemple, le verbe ne change pas

1. Le moyen et le réfléchi ne sont pas sur le même plan que le passif et l'antipassif. Mel'čuk (1979 : 64) considère le moyen comme une « version », au sens que l'on donne à ce mot en grammaire géorgienne (action pour soi, pour autrui, etc.). Klaiman (1991), au contraire, appelle « voix basiques » celles qui concernent le rapport du sujet et de l'action, et « voix dérivées » le passif et l'antipassif.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

de forme, ou que l'un ou l'autre actant ne change pas de fonction grammaticale (v. Lazard 1986*b* : 10 *sq.*).

L'antipassif est l'image en miroir du passif (v. chap. III, § 2.2.3). On peut définir la mise à l'antipassif comme le passage, en conservant le contenu notionnel, de la construction de base (actif de structure ergative) à une construction marquée, où le verbe prend une forme particulière, où l'agent est à l'absolutif et où l'objet devient un terme oblique ou disparaît.

2.5.1. Le passif est susceptible de remplir des fonctions diverses (v. Lazard 1986*b* : 18-30) :

1 / Fonctions syntaxiques. Il s'emploie lorsque l'agent n'est pas mentionné, soit parce qu'il est bien connu, soit parce qu'il est inconnu, soit parce que c'est tout le monde (par exemple dans les maximes). Il s'emploie aussi, obligatoirement ou facultativement, pour permettre ou faciliter la construction de phrases complexes (v. chap. V, § 3.5.2).

2 / Fonctions de visée. Il est souvent préféré lorsque l'objet est thématique, lorsque l'agent est rhématique, et, naturellement, surtout lorsque ces deux conditions se cumulent *(ce film a été réalisé par Un tel)* (v. chap. V, § 3.4.1). Ceci est bien connu et ne demande pas de longs commentaires.

3 / Fonctions sémantiques : c'est sur celles-ci que nous voulons insister. Elles impliquent toutes une certaine atténuation de la fonction de l'agent en tant qu'être personnel actif dans le procès.

La construction passive est obligatoire dans certaines langues, préférée dans d'autres, quand l'agent se trouve plus bas que l'objet, c'est-à-dire relativement bas sur l'échelle d'individuation (définitude, humanitude, personne, peut-être aussi nombre), c'est-à-dire quand il est indéfini, non humain, de 3^{e} personne, ou pluriel (v. chap. V, § 3.2.2). Elle est employée dans divers cas où l'agent est relativement peu actif ou n'est pas actif du tout, ou dans des cas où l'action échappe plus ou moins à sa volonté (v. chap. V, § 3.1.1). Elle s'emploie aussi parfois quand l'agent est en même temps patient, c'est-à-dire dans le sens d'un réfléchi : c'est le cas en latin, où *lavatur* peut signifier « il se lave ». Elle est adoptée par choix stylistique, soit pour marquer une nuance de politesse, soit pour donner au discours un

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

aspect impassible tel que les actions sont présentées plus ou moins comme des événements sans auteur (chap. V, § 3.1.2)[1].

On est ainsi conduit à poser comme phrase active typique celle où l'agent est fortement individué (humain, défini, singulier, de préférence de 1re ou de 2e personne), où il a dans le procès un rôle nettement actif, où il est distinct du patient et où il n'est pas mis en retrait par choix stylistique. Le passif est susceptible d'apparaître lorsque l'une ou l'autre ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies ou ne le sont qu'incomplètement, le seuil de variation se situant différemment selon les langues ou selon les cas. Dans la phrase active, l'agent est typiquement un être personnel agissant sur un objet extérieur à lui-même et mis en pleine lumière dans le discours. Le passif marque un écart plus ou moins important par rapport à cette situation. On résumera ses fonctions sémantiques en disant qu'il estompe l'agentivité de l'agent[2].

2.5.2. L'antipassif a aussi des fonctions variées (v. Lazard 1986 : 33-42; Lazard 1989 : 311-314) :

1 / Fonctions syntaxiques. Il s'emploie lorsque le locuteur ne veut ou ne peut mentionner l'objet du procès, par exemple en yidiñ, langue australienne (Dixon 1977 : 279), en mam, langue maya (England 1983 : 214). Il est parfois obligatoire dans la construction de certaines phrases complexes (v. chap. II, § 4.2.2, et chap. V, § 3.5.2).

2 / Fonctions de visée. Il est en relation en basque, en esquimau, avec la position rhématique de l'objet, comme le passif avec celle de l'agent. Dans les langues maya, il est aussi en rapport avec la visée, mais dans des conditions différentes (v. chap. V, § 3.4.1).

3 / Fonctions sémantiques. L'emploi de l'antipassif indique parfois ou suggère une action non délibérée : c'est le cas en tchouktche (chap. V, § 3.1.1). Plus souvent il est en rapport avec des valeurs

1. Le passif sert aussi dans certaines langues à dénoter l'action « absolue », sans objet, ce qui, à première vue, semble ne pas cadrer avec les autres fonctions : nous en reparlerons, v. plus bas, § 3.3.1.

2. Cette conclusion est voisine de celle de Shibatani (1985), qui définit globalement la fonction du passif comme « agent defocusing ». Mais cette notion de « defocusing » n'est pas entièrement claire. Elle mêle des phénomènes différents : absence d'un terme agent, contraintes syntaxiques et nuances sémantiques. Elle ne convient guère dans le cas de la rhématisation de l'agent, où celui-ci est justement « focal ». C'est pourquoi nous croyons utile de distinguer des fonctions syntaxiques, sémantiques et de visée.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

aspectuelles : il apparaît dans des phrases exprimant une habitude, une propension, une action en cours, continue ou répétée; il peut aussi convoyer un sens conatif ou désidératif (v. chap. V, § 3.1.3 et § 3.3.2). Toutes ces nuances caractérisent un procès incomplet en quelque manière et relèvent de ce qu'on peut appeler en gros imperfectif, sans donner à ce terme un sens trop précis[1]. Dans les phrases à l'antipassif, l'objet est souvent ou obligatoirement, selon les langues, non spécifique ou générique dans des langues australiennes, caucasiques, maya (chap. V, § 3.2.1 et § 3.3.2). L'antipassif (sans objet) s'emploie en outre parfois pour exprimer le réfléchi : c'est le cas en yidiñ (Dixon 1977 : 275) et en bezhta (Kibrik/Testelec 1991)[2].

On voit que l'antipassif est essentiellement en corrélation avec certaines propriétés du procès et accessoirement certaines caractéristiques de l'objet. Il apparaît ou tend à apparaître quand l'action est involontaire ou imperfective et quand elle porte sur un objet non référentiel. Nous connaissons les liens entre l'imperfectivité du procès et l'indéfinitude de l'objet : l'une et l'autre sont des caractéristiques d'une action incomplète, non typique. L'action réfléchie peut aussi être considérée comme incomplète si l'action typique émane d'un agent pour porter sur un objet extérieur à lui. Les conditions générales de l'emploi du verbe antipassif ont été bien décrites par Dixon (1977 : 276), écrivant à propos du yidiñ que la construction « normale », ergative, s'emploie quand il y a un agent *a* / distinct de l'objet, et *b* / ayant la commande volontaire *(volitional control)* *c* / d'une action singulière accomplie ou envisagée. Il ajoute que toute déviation par rapport à cette situation est marquée par l'antipassif.

Les conditions sémantiques de l'emploi de l'antipassif forment donc un ensemble cohérent dont le propre est de faire que l'action

1. Tchekoff (1985) a bien mis en valeur l'affinité de l'antipassif avec l'imperfectif, mais a le tort d'y voir la seule fonction de cette construction.

2. L'antipassif peut même prendre un sens passif : ainsi en diyari, dans des phrases exprimant un événement accidentel, non volontaire, (Austin 1981 : 154-155), ex. :

a / waɭara-li *ṇina* mana ŋandawalka-na wara-yi
vent-ERG 3SG/OBJ porte/ABS fermer/PTCP AUX/PRÉS
« Le vent a fermé la porte »

b / *ṇawu* mana ŋandawalka-ɭadi-na wara-yi waɭara-*ṇi*
3SG/NF/SUJ fermer-ANT-PTCP vent-LOC
« La porte a été fermée par le vent (s'est fermée sous l'effet du vent) »

Sur cet emploi, v. plus bas, § 3.3.1.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

est, d'une façon ou d'une autre, moins effective, moins complète que dans le cas où on emploie l'actif (ergatif). Reprenant un terme proposé, dans un contexte un peu différent, par Tsunoda (1981 : 392 et 393; *effectiveness*), nous dirons que l'antipassif marque une réduction de l'effectivité de l'action[1].

2.5.3. La symétrie du passif et de l'antipassif est évidente dans leur forme. On peut se demander s'il en va de même de leurs fonctions.

Celles que nous avons appelées syntaxiques se répondent symétriquement. Le passif et l'antipassif sont inévitables quand, respectivement, l'agent et l'objet ne sont pas exprimés. D'autre part ils sont susceptibles l'un et l'autre de rendre possible ou de faciliter la construction de certaines phrases complexes impliquant coordination ou subordination, ceci de manière symétrique comme l'a bien montré Van Valin (1980) : le passif fait de l'objet le terme zéro (le pivot) sur lequel s'articule la liaison des propositions en présence; l'antipassif fait jouer le même rôle à l'agent.

Les fonctions de visée ne se prêtent pas à une conclusion aussi évidente. Le rôle du passif paraît, à cet égard, relativement clair; celui de l'antipassif l'est moins. La question reste obscure. Cependant on peut *a priori* s'attendre à une certaine dissymétrie, car les rapports des constructions de base (l'actif accusatif et l'actif ergatif) avec la structure de visée ne sont pas symétriques : en effet, dans les deux cas, c'est le plus souvent l'agent (non marqué dans la construction accusative, mais marqué à l'ergatif dans l'autre construction) qui se trouve en position thématique.

Les fonctions sémantiques font apparaître les relations du passif et de l'antipassif sous un jour particulièrement intéressant. Nous venons de voir que, là où ils sont symétriques (morphologie et fonctions syntaxiques), cette symétrie réside dans le fait que de l'un à l'autre agent et objet s'échangent : l'agent dans l'un subit le même sort que l'objet dans l'autre et inversement. Par conséquent, pour que les fonctions sémantiques du passif et de l'antipassif puissent être dites symétriques, il faudrait qu'il en fût de même. Or ce n'est pas

1. Cette formulation est appropriée lorsqu'il s'agit des effets de type aspectuel et de l'individuation de l'objet, elle l'est moins en ce qui concerne la commande de l'action par l'agent; mais ce dernier facteur est moins central parmi les fonctions de l'antipassif.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

exactement le cas. L'emploi du passif est essentiellement en rapport avec les catégories de l'agent, ce que nous avons résumé en disant que le passif estompe l'agentivité de l'agent. Celui de l'antipassif est moins conditionné par les catégories de l'objet que par celles du verbe : ce n'est que secondairement qu'il est en corrélation avec le degré de définitude (ou plutôt d'indéfinitude) de l'objet. C'est pourquoi nous avons dit qu'il a pour caractéristique de réduire l'effectivité de l'action.

Cette dissymétrie ne doit pas surprendre. En effet la diathèse concerne non pas les actants en eux-mêmes, mais la relation de chacun des participants avec l'action. Or celle-ci est orientée. Elle émane de l'agent et aboutit à l'objet, ce qu'on peut schématiser ainsi (en représentant les participants, c'est-à-dire les référents des actants par les mêmes sigles mis entre parenthèses) :

(3) (X) ⇒ (V) ⇒ (Y)

Au passif c'est la relation de l'agent à l'action (l' « agentivité ») qui est estompée :

(4) (X) ⇏ (V) ⇒ (Y)

A l'antipassif c'est la relation de l'action à l'objet (l' « effectivité ») qui est réduite :

(5) (X) ⇒ (V) ⇏ (Y)

On voit où réside la dissymétrie. Elle tient à la différence de position des participants par rapport à l'action : l'un est en amont, l'autre en aval.

Il n'en reste pas moins que le passif et l'antipassif peuvent servir à rendre les mêmes sens. On l'a vu dans le cas de l'action involontaire et dans celui de l'action réfléchie. C'est qu'il s'agit de caractéristiques qui peuvent être considérées d'un côté ou de l'autre. Si l'agent typique, donc pleinement individué, est doué de volonté, l'action involontaire implique une diminution de son agentivité, d'où le passif. Si l'action typique émane d'une volonté qui vise un objet, l'action involontaire n'est pas une action au sens plein du terme, ce qui est traduit comme une diminution d'effectivité, d'où l'antipassif. De son côté, la relation réfléchie peut être regardée aussi

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

bien comme une caractéristique de l'agent, qui est aussi patient, que de l'action, qui revient vers sa source au lieu de se diriger sur une cible externe. Chaque langue l'exprimera de l'une ou de l'autre manière suivant les virtualités de son système.

Quant à l'emploi de l'antipassif pour rendre un sens passif et à celui du passif pour exprimer l'action « absolue », nous y reviendrons un peu plus bas, § 3.3.1.

2.6. Un faisceau de corrélations

Dans cette revue de corrélations on est frappé par la récurrence de certains facteurs. Il s'agit de ceux qui sont en rapport avec les catégories de l'objet (définitude, humanitude, totalité, etc.), c'est-à-dire de ce que nous avons appelé son individuation, et de ceux qui relèvent des catégories verbales, principalement de l'aspect, qui, avec le sémantisme intrinsèque du lexème verbal (son degré de « prégnance »), manifeste ce que nous appelons la complétude du procès. Le marquage différentiel de l'objet est régi par divers facteurs, parmi lesquels le degré d'individuation de l'objet et la prégnance du sémantisme du verbe interviennent prioritairement. L'accord objectal l'est, outre la structure de visée, par la définitude de l'objet et parfois par l'aspect. La coalescence de l'objet va de pair généralement avec sa non-référentialité et la nuance aspectuelle d'habitude, qui se range parmi les sens de l'imperfectif. Les constructions indirectes sont en relation avec l'aspect progressif et avec le caractère partiel de l'objet. L'antipassif est corrélatif de l'aspect imperfectif et de la faible individuation de l'objet : la construction antipassive est d'ailleurs identique aux constructions indirectes (agent au cas zéro, objet à un cas oblique).

Naturellement la situation diffère d'une langue à l'autre. Ce ne sont pas exactement les mêmes facteurs qui interviennent dans toutes ni dans les mêmes proportions. Dans telle langue, c'est la définitude uniquement ou prioritairement, ailleurs l'humanitude, ailleurs le fait que l'objet est affecté partiellement ou totalement, ailleurs encore la valeur progressive ou habituelle du verbe, etc. Tel facteur, essentiel dans une langue, peut ne jouer aucun rôle dans une autre. En outre les facteurs que nous considérons ici peuvent se combiner avec

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

d'autres (structure de visée, rôle plus ou moins actif de l'agent, pesanteurs syntaxiques, etc.) ou non ou dans des proportions différentes. Il est probablement impossible de trouver deux langues qui présenteraient les mêmes variations d'actance en corrélation avec les mêmes facteurs.

Cependant, dans toutes les langues où joue l'une ou l'autre des corrélations évoquées ci-dessus, c'est-à-dire où deux constructions (au moins) s'opposent en rapport avec les facteurs en question, l'une d'elles est corrélative d'un objet plus individué et/ou d'un procès plus complet, qui l'affecte davantage, l'autre d'un objet moins individué et/ou d'un procès moins complet. Ceci ne fait que confirmer l'affinité entre individuation de l'objet et complétude du procès.

Mais, en outre et surtout, les effets sur l'actance sont partout similaires. Les constructions (biactancielles) corrélatives d'un procès plus complet et d'un objet plus individué sont du type que nous avons caractérisé comme « tripolaire ». Celles qui s'opposent à elles sont de deux types. Dans le cas du marquage différentiel de l'objet (persan, hébreu, espagnol, etc.), de l'accord objectal (hongrois, ostiak, bantou, etc.), et, bien sûr, de la coalescence/incorporation, elles sont « bipolaires » en ce que l'objet est « dépolarisé » et entre ou tend à entrer en coalescence avec le verbe. Dans le cas des constructions indirectes et de l'antipassif, l'objet, devenu terme oblique, n'est plus un actant central : en ce sens ces constructions aussi n'ont plus que deux pôles, l'agent et le verbe. Ces deux situations ont été schématisées par les formules (1) et (2), que nous réunissons ici en (6).

(6)

A	B	C
Procès plus complet Objet plus individué	Procès moins complet Objet moins individué	Un seul actant Pas d'objet
X – Y – V	X – YV X – V(– Y)	Z – V

Cette formule ne représente que des relations. Elle n'a de sens que dans la mesure où une langue donnée connaît l'une ou l'autre des variations en question. Elle signifie que, si c'est le cas, la construction en rapport avec un procès moins complet et/ou un objet moins individué s'opposera à l'autre construction biactancielle comme l'une des formules B s'oppose à la formule A, étant entendu que, selon les langues, l'opposition peut être plus ou moins marquée et l'objet

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

plus ou moins « polarisé » ou au contraire plus ou moins coalescent ou marginalisé. Mais elle fait bien apparaître que ces corrélations fonctionnent toutes dans le même sens : les constructions B, qu'elles soient d'un type (objet coalescent ou tendant à l'être) ou de l'autre (objet marginalisé) se rapprochent, en tant que bipolaires, de la construction uniactancielle : elles se situent entre celle-ci et la construction biactancielle tripolaire.

3. UN MODÈLE DE L'ACTANCE

3.1. Les relations élémentaires

3.1.1. Les éléments en présence sont :

a / Sur le plan de la visée communicative, les notions de thème et de rhème, avec une tendance générale à diviser tout énoncé en une partie thématique, représentant le plus souvent une information acquise ou présupposée, et une partie rhématique, contenant l'information nouvelle.

b / Sur le plan sémantico-référentiel, d'une part des entités qui se distribuent sur diverses échelles, humanitude, définitude, nombre, etc., que nous avons réunies en une hiérarchie d'individuation; d'autre part des procès, qui, selon leur contenu propre (sémantisme plus ou moins prégnant) et l'aspect sous lequel ils sont considérés (perfectif et imperfectif, avec leurs nuances), se montrent plus ou moins complets et efficaces dans leur effet sur un objet et se placent ainsi sur ce que nous appelons une hiérarchie de complétude.

c / Sur le plan morphosyntaxique, pour nous en tenir aux constructions majeures, une construction uniactancielle et une construction biactancielle, à quoi s'ajoutent un ensemble plus ou moins riche de propriétés subjectales, qui s'attachent à un actant, et diverses possibilités de variation.

3.1.2. La construction uniactancielle (majeure) est formée d'un actant, normalement non marqué, et du verbe. Prototypiquement l'actant est thématique, le verbe rhématique. La liaison entre eux est dans beaucoup de langues assuré par l'accord.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

La construction uniactancielle varie principalement en fonction de la visée. Dans une phrase entièrement rhématique, l'actant fait en quelque manière corps avec le verbe et l'accord, s'il existe, tend à disparaître.

Les langues duales (v. chap. II, § 3.2.3) se distinguent par des variations corrélatives de facteurs sémantiques : soit la marque casuelle de l'actant, soit l'indice actanciel intraverbal (accord), soit les deux changent en fonction de l'agentivité de l'actant et/ou du sémantisme du verbe (v. Mithun 1991). Dans d'autres langues, les mêmes facteurs se manifestent dans les constructions « impersonnelles ».

3.1.3. En phrase biactancielle, les relations sont beaucoup plus complexes et les variations beaucoup plus riches. Nous ne considérerons ici que le type majeur, c'est-à-dire celui des phrases d'action, qui sert de modèle à de nombreuses autres.

La construction de base comprend un agent et un objet. Elle est accusative (agent non marqué, objet marqué ou non) ou ergative (agent marqué, objet non marqué) : il importe de toute façon que l'agent et l'objet soient clairement distingués. Les relations prototypiques sont les suivantes :

a / Structure de visée : l'agent est thématique; l'objet et le verbe forment le membre rhématique.

b / L'agent est fortement individué : il est humain (de préférence de 1re ou de 2e personne), doué de volonté; il a l'initiative et la commande de l'action.

c / Le procès est une action volontaire, qui va jusqu'à son terme et affecte complètement son objet.

d / L'objet a un référent distinct de celui de l'agent. Il peut être haut ou bas situé sur l'échelle d'individuation. S'il est bas, il peut n'être pas marqué, car sa faible individuation suffit à le distinguer de l'agent. Mais s'il se trouve à un niveau comparable à celui de l'agent, il tend à être marqué de quelque manière afin que soit assurée la distinction nécessaire entre les deux actants.

e / S'il y a un sujet, c'est l'agent qui assume cette fonction.

Toute déviation par rapport à cette situation prototypique tend à susciter un changement de construction. Si l'objet est thématique, il est marqué (et souvent mis en tête), ou bien on emploie le

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

passif[1]. Si l'agent est rhématique, on pourra aussi recourir au passif. Si l'agent est peu actif ou mal individué ou s'il est plus bas que l'objet dans la hiérarchie d'individuation, ce sera encore un changement de diathèse, passage au passif ou à l'antipassif. Si le procès est habituel et/ou l'objet non référentiel, il tendra à entrer en coalescence avec le verbe. S'il est en cours ou seulement esquissé, tenté, etc., on aura une construction indirecte ou un antipassif.

Le choix dépend de la structure de la langue et des moyens offerts par sa morphosyntaxe. Mais le même cadre invariant s'impose à toutes les langues, qu'elles soient accusatives ou ergatives. On a vu que l'antipassif qui est décrit comme une diathèse propre aux langues ergatives, a, dans le domaine sémantique, des fonctions qui sont plus ou moins analogues à celles que remplissent dans les langues accusatives, les constructions indirectes, le marquage différentiel de l'objet et le jeu de l'accord objectal (§ 2.6). Ces constructions sont, comme l'antipassif, en rapport, d'une manière ou d'une autre, avec un affaiblissement de l'individuation des actants et/ou de la complétude du procès : elles sont, dans les langues accusatives, l'équivalent fonctionnel de l'antipassif (v. Lazard 1986*b* : 45-51 ; 1989 : 310-314).

Inversement, certaines langues ergatives ont des constructions que l'on décrit comme des passifs. Le passif (avec agent), dans les langues accusatives, est en corrélation soit avec une structure de visée atypique (objet thématique et/ou agent rhématique) soit avec une atténuation de l'agentivité ; et il a pour effet de marginaliser l'agent en en faisant un terme oblique. C'est aussi une construction bipolaire, inverse de celle de l'antipassif et qu'on représentera donc par la formule : $Y - V(- X)$. On peut présumer que les constructions dites passives des langues ergatives jouent à peu près le même rôle. C'est ce que semblent confirmer l'esquimau et le basque (v. chap. V, § 3.4.1, et ex. (63-64)).

Le basque fournit en outre un intéressant complément à notre schéma. A l'antipassif l'objet (à l'absolutif) figure obligatoirement au voisinage du verbe, avec lequel il fait bloc : c'est dire que l'antipassif

1. La formulation catégorique de cette phrase et des suivantes ne doit pas faire illusion. Il ne s'agit que de tendances, d'un cadre général qui détermine le sens de la variation. Le tableau présenté ici signifie seulement que, dans les conditions données, la variation en question a des chances de se produire. Mais il n'est jamais exclu que la langue résolve le problème d'une autre façon.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

est conforme à la formule X – YV. Mais il en va de même, au passif, de l'agent (à l'ergatif ou à l'instrumental). Ce passif basque est donc un exemple de la formule symétrique, qui était logiquement attendue : Y – XV . On schématise en (7) les constructions passives et antipassives.

(7)

	I	II
passif	Y – XV	Y – V(– X)
antipassif	X – YV	X – V(– Y)

Les formules I sont celles du passif et de l'antipassif en basque, les formules II celles du passif, par exemple, en français, et de l'antipassif, par exemple, en yidiñ.

L'antipassif I a la même structure que les constructions à objet non marqué (bipolaires) dans le marquage différentiel de l'objet, l'antipassif II la même structure que les constructions indirectes (bipolaires aussi). Nous pouvons donc maintenant compléter notre schéma (6), en y intégrant les diathèses, passif et antipassif, ce qui donne (8).

(8)

A	B	C
Construction biactancielle tripolaire	Constructions biactancielles bipolaires	Construction uniactancielle
X – Y – V	X – YV X – V(– Y) Y – V(– X) Y – XV	Z – V

(8) représente le cadre général des constructions d'actance : A est la construction biactancielle majeure, corrélative du maximum d'individuation des actants et de complétude du procès, C la construction uniactancielle, B les constructions où les deux actants sont présents, mais de telle sorte que l'un des deux est marginalisé d'une façon ou d'une autre et que la syntaxe est, à cela près, celle du type C ou qu'elle s'en rapproche en quelque manière.

3.2. La transitivité

3.2.1. Il est tentant, et nous croyons utile, d'interpréter les relations dégagées ci-dessus au moyen de la notion de transitivité, à

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

condition de lui donner une acception plus large que celle qu'on lui donne habituellement. On définit traditionnellement comme transitives les constructions comportant un « objet direct ». Cette conception, appliquée à une langue donnée, reste utile (v. chap. IV, § 6.2, p. 167, n. 1) et ne suscite pas de difficulté, pourvu qu'on dispose d'une définition de l'objet dans cette langue. Mais elle ne va pas sans problèmes en linguistique générale, comme nous avons vu dans le chapitre relatif aux classes de verbes. La conception scalaire envisagée à ce propos est évidemment appropriée aussi au traitement des variations d'actance. Elle doit permettre par exemple de classer entre eux l'objet marqué et l'objet non marqué dans les cas de marquage différentiel, ou la phrase à accord objectal et la phrase sans accord objectal dans les langues qui ont une conjugaison « objective » et une conjugaison « subjective ». Reste à savoir laquelle des deux constructions en concurrence doit être considérée comme la plus transitive, ce qui revient à se demander comment définir la transitivité.

On peut fonder une définition soit sur la sémantique soit sur la morphosyntaxe. En fait les deux démarches convergent : elles aboutissent toutes deux à poser comme la plus transitive la construction « tripolaire », c'est-à-dire la construction biactancielle majeure.

La transitivité sémantique, conformément à l'étymologie du terme, évoque l'idée de quelque chose qui passe *(transit)* d'un participant à l'autre, de l'agent à l'objet. On est porté à penser qu'une phrase signifiant, par exemple, « le jardinier a tué le lapin » est typiquement transitive, parce qu'elle implique chez l'agent une intention qui se réalise dans une action qui a pour effet de modifier l'état de l'objet : de la volonté résidant dans l'esprit du fermier est passé dans le monde extérieur quelque chose qui se manifeste dans le fait que le lapin est mort. Cette situation est justement celle qui est décrite par la construction biactancielle que nous avons posée comme prototypique : agent hautement individué, action volontaire, achevée, objet individué pleinement affecté (§ 3.1.3). L'expérience montre que, semble-t-il, dans toutes les langues qui connaissent des variations d'actance, les situations de ce genre sont exprimées par la construction « tripolaire » (construction A du schéma (8)) : c'est donc cette construction qu'on est amené à considérer comme typiquement transitive.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'examen des faits morphosyntaxiques conduit à la même conclusion. Les critères sont sans ambiguïté. Dans les langues ergatives qui ont une conjugaison bipersonnelle dans la construction de base, comme l'esquimau, le basque, les langues maya, le verbe n'a à l'antipassif qu'une conjugaison unipersonnelle, laquelle est partout la même qu'en construction uniactancielle. Dans des langues sans conjugaison personnelle, il peut y avoir d'autres indices. Par exemple, en warrungu les verbes « transitifs » (= biactanciels) et « intransitifs » (= uniactanciels) se rangent dans des classes entièrement distinctes et ne prennent pas les mêmes adverbes : or les antipassifs se rangent avec les « intransitifs » (Tsunoda 1988 : 599). Dans toutes ces langues, le verbe antipassif est donc morphologiquement identique à un verbe uniactanciel. Quand il est accompagné de l'objet, il n'a de commun avec le verbe ergatif que justement la présence de cet objet (mais ici sous la forme d'un terme oblique). Cette construction se place donc bien en position intermédiaire entre la construction biactancielle canonique et la construction uniactancielle.

Le passif se prête, *mutatis mutandis,* à la même analyse. Traditionnellement il est, à juste titre, considéré comme intransitif. Quand il n'est pas pourvu d'un complément d'agent, il est simplement uniactanciel (tout en impliquant sémantiquement un agent). Quand il a un complément d'agent, il n'a de commun avec la phrase active que la présence de cet agent : c'est en ce sens que cette construction peut encore être considérée comme biactancielle.

Dans les langues comme le hongrois, qui emploient la conjugaison « subjective » avec un objet indéfini, cette construction est assurément biactancielle puisqu'elle comporte un objet (à l'accusatif), mais le verbe a la même forme que dans les phrases uniactancielles. Dans celles qui pratiquent la coalescence, voire l'incorporation, cette combinaison du verbe et de l'objet se comporte comme un verbe simple. Et dans celles, comme le persan, où l'objet non marqué tend à la coalescence avec le verbe, il arrive très souvent que ce groupe objet non marqué + verbe forme une locution qui se comporte comme un verbe simple (v. chap. III, § 4.2.4 et § 4.2.5).

On est donc (doublement) fondé à poser comme plus transitive la construction « tripolaire » (construction A du schéma (8)) et à considérer que les constructions « biactancielles bipolaires » (constructions B) marquent une réduction de transitivité. Les corrélats sémantiques

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

de la transitivité grammaticale sont donc ceux qui commandent le choix de l'une ou l'autre de ces constructions : individuation de l'agent et de l'objet, complétude du procès (impliquant agentivité et effectivité). Plus l'agent et l'objet sont fortement individués (définis, humains, etc.) et/ou plus le procès est complet (sémantiquement prégnant, perfectif, réel, etc.), plus il y a de chances que la phrase adopte la construction la plus transitive grammaticalement. Ce qu'on peut schématiser ainsi :

(9)

Corrélats :	Agent et objet fortement individués Procès complet	Agent et objet moins individués Procès moins complet	Un seul participant
	+ ← Transitivité → –		
Constructions :	Biactancielle canonique (accusative ou ergative)	Autres (objet non marqué, constr. indirectes, diathèses, etc.)	Uni-actancielle

Ce schéma intègre en principe aussi bien les variations d'actance que les différences de valence entre classes de verbes. Il est extensible, car il ne représente que la partie centrale du continuum des constructions. En le prolongeant vers la droite, du côté du minimum, on pourra y faire entrer les constructions impersonnelles (sans actant ou à un actant vide). Vers la gauche devraient prendre place les constructions triactancielles[1].

1. Cette conception de la transitivité est voisine de celle qui a été développée par Hopper & Thompson (1980). Les facteurs constitutifs de la transitivité sémantique sont à peu près identiques aux composantes de la transitivité chez ces auteurs, mais ils sont plus systématiquement ordonnés et surtout ils sont situés dans un cadre qui distingue et oppose nettement signifiant et signifié et dégage clairement les corrélations entre facteurs sémantiques et formes morphosyntaxiques. D'autre part la « Transitivity Hypothesis » posée par Hopper & Thompson, qui affirme, si je comprends bien, la covariation des différentes composantes de la transitivité, n'est pas confirmée. Il est vrai que certains des facteurs tendent à varier ensemble : nous avons constaté que c'est le cas, notamment, pour l'aspect et la définitude de l'objet. Mais l'agentivité de l'agent, par exemple, en est indépendante, comme l'a noté Tsunoda (1985). Il n'y a de covariation systématique qu'entre contenu sémantique (ou pragmatique) et forme morphosyntaxique, c'est-à-dire entre signifié et signifiant, en vertu de la définition même de ces termes. — Notre conception de la transitivité s'accorde avec celle de Cooreman/Fox/Givón (1984 : 3), selon qui : « The core of the semantic phenomenon of transitivity may be summarized via three major properties of the clause, pertaining separately to the agent, patient and verb :

a / Agent : A prototypical transitive clause has a visible, salient, intentional and controlling *agent-cause*;

b / Patient : A prototypical transitive clause has a visible, salient, non-intentional and non-controlling *patient-result*;

c / Verb : A prototypical clause has a *compact, perfective, realis* verb or verb modalities. »

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3.2.2. Il est intéressant de confronter le jeu de la transitivité ainsi conçue avec les faits dont nous avons rendu compte en termes de distance actancielle (chap. III) (v. Lazard s. p.).

Nous avons vu que les constructions biactancielles à transitivité réduite (les constructions B du schéma (8), qu'on peut appeler « intermédiaires ») appartiennent à deux types différents, soit, pour nous en tenir à l'objet, X − YV et X − V (− Y). Or dans ces deux types l'objet se situe différemment sur l'échelle de distance actancielle[1].

Prenons quelques exemples. En persan, (10*a*) est la construction « tripolaire », avec objet défini morphologiquement marqué, (10*b*) la construction à objet non référentiel non marqué, plus étroitement lié au verbe.

(10*a*) ketâb-râ xând-am
livre-POSTP lire/PAS-1SG
« J'ai lu le livre »
(10*b*) ketâb xândam
« J'ai lu un/des livre(s) »

L'objet est un objet proche dans (10*b*), un objet plus distant dans (10*a*) (v. chap. III, § 4.2.4). La construction est moins transitive dans (10*b*), plus transitive dans (10*a*). La transitivité va donc de pair avec la distance actancielle de l'objet. La relation est la même, en basque, entre la construction de base (ergative) (11*a*) et la construction antipassive (11*b*).

(11*a*) Peio-k liburu asko irakurria-k ditu
NP-ERG livre beaucoup lu-PL 3PLI/AUX/3SGII
« Peio a lu beaucoup de livres »

1. Certaines langues ont à la fois les deux types de transitivité réduite. En tongien, p. ex., à côté de la construction de base (ergative) :

a / na'e kai 'e Sione 'a e ika
ASP manger ERG NP ABS ART poisson
« John a mangé le poisson »,

on trouve une construction indirecte (antipassive), exprimant, comme il est normal, un procès imperfectif :

b / na'e kai 'a Sione i he ika
ABS PRÉP ART
« John a mangé du poisson »,

et une construction à coalescence (du même type que, en tahitien, l'exemple (25*b*), chap. I, § 4.1, signifiant, comme il se doit, « John est mangeur de poisson ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(11*b*) Peio liburu asko irakurria d-a
NP/ABS lu/SG 3SGI-AUX
Même traduction

Dans (11*b*) l'objet est inséparable du verbe et reste au cas zéro : nous l'avons analysé comme un objet proche (chap. V, § 3.4.1). (11*b*), antipassif, est la construction la moins transitive. (11*a*), qui est la plus transitive, a aussi un objet plus distant. (10*b*) et (11*b*) relèvent du type X – YV. Dans les deux cas la construction la plus transitive est celle où l'objet est le plus distant.

Voici maintenant deux exemples du type X – V(– Y). En arabe d'Afrique du Nord, (12*a*) est la construction canonique, la plus transitive, (12*b*) une construction indirecte de sens progressif (v. chap. V, § 3.3.3).

(12*a*) kul əṣ-ṣbaḥ nākul əč-čina
tout ART-matin manger/INAC/1SG ART-orange
« Tous les matins je mange des oranges »
(12*b*) rā-ni nākul fi čina
voici-moi dans
« Je suis en train de manger une orange »

Le terme prépositionnel dans (12*b*) *(fi čina)* est évidemment un actant plus distant que l'objet dans (12*a*) *(əč-čina)*. Ici c'est la construction la moins transitive qui inclut l'actant le plus distant. Il en va de même, en warrungu, de l'antipassif (13*b*) comparé à la construction canonique (ergative) (13*a*) (v. chap. V, § 3.1.3).

(13*a*) pama-ngku yuri nyaka-n
homme-ERG kangourou/ABS voir/NFUT
« Un homme vit/voit un kangourou »
(13*b*) pama yuri-wu nyaka-kali-n
homme/ABS kangourou-DAT voir-ANT-NFUT
« Un homme chercha/cherche un kangourou »

Ainsi, dans le premier cas (persan, basque), c'est avec l'objet le plus distant que la construction est le plus transitive : la transitivité croît avec la distance de l'objet. Dans le second (arabe, warrungu), la construction qui comprend l'objet le plus distant est la moins transitive : la transitivité décroît quand la distance actancielle augmente. On voit quelle est la relation : la transitivité est faible quand l'objet tend à la coalescence (ce qui est le cas de l'objet proche

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

en persan); elle est forte dans le cas d'un objet autonome bien individualisé (« polarisé »); elle faiblit quand il fait place à un terme oblique.

Cette relation peut être figurée par une courbe. Au départ, en cas d'incorporation, la transitivité est nulle, car l'objet n'existe pas en tant qu'actant[1]; puis, à mesure qu'augmente la distance de l'objet au verbe, la transitivité croît d'abord, passe par un maximum situé dans la « zone objectale », puis décroît (figure).

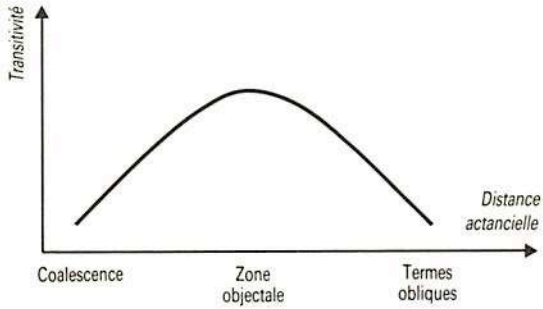

Le maximum est toujours dans la zone objectale, mais il ne se situe pas de même dans toutes les langues par rapport aux moyens morphosyntaxiques mis en œuvre. En persan il est dans l'aire d'emploi de la postposition « objectale » *râ*; la ligne de démarcation entre les deux types de construction biactancielle se place en deçà du maximum. En arabe dialectal il est dans l'aire de l'objet non marqué, en warrungu dans celle de la construction ergative; dans ces deux langues la ligne de démarcation est au-delà du maximum.

3.3. Accusativité, ergativité, diathèse et transitivité

3.3.1. Ainsi donc beaucoup de langues ont (au moins) deux constructions biactancielles, qui commutent en corrélation avec divers facteurs sémantiques, pragmatiques ou syntaxiques. Certaines sont décrites comme des diathèses, d'autres simplement comme des constructions différentes, mais, nous l'avons vu, toutes remplissent le même genre de fonctions sémantiques. C'est en ce sens que nous avons pu dire que certaines constructions (par exemple, avec objet

1. Un verbe à objet incorporé ($\underset{\sim}{VN}^1$) peut être transitif et avoir à son tour un objet (N^2), mais nous parlons ici de la relation entre V et N^1, non de celle qui relie $\underset{\sim}{VN}^1$ à N^2.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

coalescent ou non marqué, ou avec objet oblique) sont, dans des langues accusatives, l'équivalent fonctionnel de l'antipassif des langues ergatives. Comme il y a aussi dans certaines langues ergatives des constructions qu'on décrit comme des passifs, il apparaît que toute langue, que sa construction de base (l'actif) soit accusative ou ergative, est susceptible d'avoir en outre à la fois un passif et un antipassif ou l'équivalent (v. Lazard 1986b : 45-51 ; 1989 : 310 et 314). Nous pouvons donc schématiser les relations de la manière suivante :

(14)

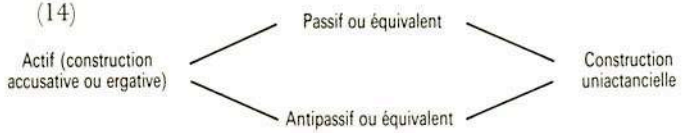

La construction la plus transitive est l'actif. Toutes les constructions médianes du schéma (14), passif, antipassif et équivalents de l'un et de l'autre, marquent, d'une manière ou d'une autre une diminution de transitivité, c'est-à-dire un écart de quelque nature par rapport à la situation prototypique esquissée ci-dessus, § 3.1.3.

Naturellement ce schéma n'implique pas que toute langue ait quatre constructions et quatre seulement. Une même langue peut avoir plusieurs passifs (ou antipassifs). England (1983) décrit en mam, langue ergative, plusieurs passifs. On peut en trouver plusieurs en français, inégalement grammaticalisés (*j'ai été dupé, je me suis fait duper, je me suis laissé duper,* etc.). Le chamorro, langue de Micronésie, selon Cooreman (1983 : 459 *sq.*), a cinq diathèses : une construction de base, ergative, de beaucoup la plus fréquente, dans laquelle l'agent est supérieur au patient en « topicalité » (au sens de Givón 1983), c'est-à-dire en gros qu'il fonctionne comme thème ; un antipassif, avec un objet non référentiel ou pas d'objet du tout ; un passif (à infixe *-ma-*), symétrique de l'antipassif, avec un agent plus ou moins générique ou pas d'agent du tout ; un autre passif (à infixe *-in-*), où le patient est thématique et où l'agent peut être défini singulier ; un « actif » (avec infixe *-um-*), où agent et patient sont égaux en « topicalité ». Il semble clair, d'après cette description, que ces deux dernières diathèses se placeraient, dans le schéma (14), en position intermédiaire, le passif en *-in* entre la construction de base et le passif en *-ma-*, l'« actif » en *-um* entre la construction de base et

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'antipassif. Il y a donc dans cette langue, en position médiane sur chacune des deux lignes, deux constructions, toutes deux de transitivité réduite, mais inégalement, le passif en *-ma-* et l'« antipassif » étant plus à droite, plus près de la construction uniactancielle[1].

Une langue peut aussi avoir seulement un passif et pas d'antipassif (ni équivalent) ou inversement. Dans ce cas il peut se faire que cette unique formation tende à couvrir la totalité du domaine de la transitivité réduite : c'est ce qui explique que l'un comme l'autre soit susceptible d'exprimer l'action réfléchie et que l'antipassif puisse prendre le sens d'un passif (comme en diyari, v. § 2.5.2, p. 239, n. 2). De même d'ailleurs, et symétriquement, le passif peut servir à exprimer l'action « absolue », sans objet, c'est-à-dire avoir le sens d'un antipassif. C'est ainsi que, en géorgien, pour dire « ce chien mord » (c'est-à-dire « a l'habitude de mordre, est susceptible de mordre » : on reconnaît ici les nuances de l'antipassif), on emploie le passif, c'est-à-dire la forme même qui s'emploie aussi pour dire « le garçon est mordu » (Charachidzé : commun. pers.). De même, en russe, où le réfléchi est, dans certaines conditions, la seule façon d'exprimer un sens passif, le réfléchi du verbe « mordre », *kusat'sja*, peut signifier « mordre » dans l'absolu. Des réfléchis ont le même emploi en suédois, en baltique et dans d'autres langues (Geniušienė 1987 : 83-86, 249-251)[2].

Il n'est sans doute même pas nécessaire que l'une des diathèses, passif ou antipassif, soit seule dans la langue considérée, pour qu'elle puisse se charger de tels sens. Il est concevable que, si l'une d'elles (ou son équivalent) n'assume qu'une partie des fonctions qui pourraient lui revenir, ce fait suffise pour que l'autre prenne en charge le reste. Les notions de passif et d'antipassif sont contraires, mais non contradictoires, ce que fait bien apparaître le schéma (14). Comme elles ont un trait en commun, la réduction de transitivité, on comprend que leur opposition puisse être neutralisée ou qu'elles se partagent de diverses manières les sens que couvre le domaine, qui leur est commun, de la transitivité réduite.

3.3.2. Si, parmi les constructions de transitivité réduite, les diathèses reçoivent ordinairement un traitement à part, c'est non seule-

1. D'autre part il n'est en principe pas exclu qu'une langue n'ait ni passif ni antipassif ni construction équivalente à l'un ou à l'autre.

2. Comparer en français même : *il tait ses déconvenues* (actif), *les déconvenues se taisent* (sens passif), et *il se tait*.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ment parce qu'elles impliquent, par rapport à la construction de départ, une modification syntaxique massive, mais surtout parce qu'elles représentent une autre structure d'actance. Les phrases passives (avec agent) sont de structure ergative : l'objet y est traité comme l'actant unique (Y = Z) et l'agent autrement. De même l'antipassif (avec objet) est de structure accusative (X = Z).

En quoi donc passif et antipassif se distinguent-ils des constructions ergatives et accusatives dites de base ou actives? En ce qu'ils sont marqués. Ils le sont morphologiquement : le verbe passif, par comparaison avec l'actif, soit porte un affixe spécifique (par exemple, en turc, en latin), soit a une forme périphrastique (dans les langues indo-européennes modernes); le verbe antipassif porte ordinairement un affixe propre[1].

Ils le sont aussi fonctionnellement : ils sont moins fréquents que l'actif (surtout le passif avec agent et l'antipassif avec objet); et ils sont généralement employés dans des conditions particulières, que les grammairiens prennent souvent la peine de décrire, alors qu'ils ne le font pas pour l'actif, qui est donc traité comme le cas général. Le fait que le passif est marqué dans les langues accusatives qui nous sont familières n'a jamais été mis en doute. Quant aux langues ergatives, il est bien évident qu'elles ne seraient pas considérées comme telles si l'on ne voyait dans l'antipassif une construction marquée et dans l'actif (ergatif) la construction « normale ».

Dans ces conditions, on est amené à se demander s'il n'y a pas aussi une relation de marquage entre les autres constructions (c'est-à-dire les constructions autres que les diathèses) qui interviennent dans les variations d'actance. C'est *a priori* probable. Reste à savoir dans quel sens joue la relation, c'est-à-dire quelle est la construction marquée[2].

La question s'est trouvée posée explicitement dans le cas du hon-

1. Par exception l'antipassif esquimau peut se former simplement en conjuguant le verbe unipersonnellement, alors que, en construction ergative, il est bipersonnel. Kalmár (1979) a soutenu que dans cette langue ni la construction ergative ni celle qu'on appelle ordinairement l'antipassif n'est marquée, ce qui signifierait que l'esquimau n'est ni une langue ergative ni une langue accusative. Mais cette formation de l'antipassif sans affixe ne concerne que certains verbes; pour les autres la forme antipassive est dérivée, au moins en tunumiisut (Ammassalik), comme dans les autres langues ergatives (Mennecier 1992).

2. Je reprends dans ce qui suit le développement publié en anglais dans Lazard (1989 : 323-327), article qui, lors de la révision, puis de l'impression de l'ouvrage, s'est trouvé défiguré de telle sorte qu'il est par endroits inintelligible et ailleurs dit le contraire de ce que j'ai voulu dire!

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

grois, qui oppose, comme on sait, une conjugaison « objective » avec un objet défini à une conjugaison « subjective » employée avec un objet indéfini ou s'il n'y a pas d'objet. En fait les conditions du choix entre les deux constructions sont plus subtiles que ne l'indique cette règle simple. Selon Moravcsik (1983 : 95-96), « il apparaît que les conditions fondamentales de l'emploi des formes verbales intransitives (= la conjugaison « subjective », GL) sont en fait... plus diverses que celles qui appellent le paradigme transitif (= la conjugaison « objective », GL). » Et l'auteur ajoute : « Cette distribution plus large est de fait une manifestation parmi d'autres de l'existence d'une relation de marquage entre les deux paradigmes, l'intransitif étant non marqué ». Outre ce critère, elle tire argument du fait que la conjugaison subjective est à la fois morphologiquement plus simple et moins régulière, ces deux caractéristiques étant reconnues comme des critères du terme non marqué. Toutes ces données indiquent clairement que la conjugaison subjective est non marquée[1]. La construction marquée est donc celle qui implique la conjugaison objective et l'objet défini, c'est-à-dire la plus transitive.

Selon toute apparence, il en va de même dans les langues qui pratiquent le marquage différentiel de l'objet, comme le persan, le turc, l'hébreu, l'espagnol, etc. En persan, par exemple, on peut définir positivement les conditions, d'ailleurs complexes, d'apparition du morphème *râ* (v. Lazard 1982, et ci-dessus, chap. V, § 3.2.1 et § 3.4.2). Il est caractéristique que, si l'objet est thématique, il est accompagné de ce morphème même s'il est non référentiel; et il en va de même s'il est défini, mais rhématique. On ne peut donc pas dire que *râ* manque quand l'objet est non référentiel ou quand il n'est pas thématique. Autrement dit, les conditions du non-emploi de *râ* ne se laissent définir que négativement, ce qui signifie que cette construction est non marquée. Il semble d'ailleurs que ce soit la plus fréquente. En outre la construction avec *râ* est morphologiquement plus complexe. Autant d'indices significatifs qui portent à conclure que le terme marqué de l'opposition est la construction avec *râ*, c'est-à-dire la plus transitive.

La construction en *ba* du chinois mandarin est à divers égards

1. Indépendamment de Moravsik, K. A. Šroka, dans une communication au XIV[e] congrès international des Linguistes (Berlin 1987), a conclu de même avec des arguments différents.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

comparable à la construction en *râ* du persan : elle est aussi en rapport à la fois avec l'individuation de l'objet et avec sa position dans la structure de visée; elle dépend en outre de la nature du procès et elle est conditionnée par la forme du verbe (qui ne doit pas être monosyllabique). Ses conditions d'emploi se définissent donc restrictivement. On peut en conclure que cette construction, qui est « hautement transitive » (Hopper/Thompson 1980 : 274), est marquée.

Mais voici un cas différent. Dans les dialectes arabes et berbères d'Afrique du Nord, qui connaissent une construction indirecte de l'objet en liaison avec l'aspect (v. chap. V, § 3.3.3), cette construction, qui est la moins transitive, est aussi morphologiquement la plus complexe. Ce fait suggère qu'elle est le terme marqué de l'opposition. Quelques autres indices semblent corroborer cette hypothèse. La construction indirecte n'est pas connue, semble-t-il, de tous les dialectes berbères, mais de certains seulement (Galand 1985 : 90). Elle semble plus répandue dans les parlers arabes; toutefois, en arabe d'Alger, elle ne s'emploie « que si l'inaccompli a la valeur d'un progressif » *(ibid.)*. Une condition si restrictive donne à penser que cette construction y est marquée. Il semble donc que, dans ces dialectes, à l'inverse des cas précédents, la construction marquée soit la moins transitive.

Il en va apparemment de même en finnois, où l'objet peut être soit à l'accusatif soit au partitif (v. chap. V, § 3.2.1.1 et § 3.3.3). La morphologie ne fournit que de faibles indices. Mais c'est pour l'emploi du partitif que les grammaires fournissent des règles : « l'objet est au partitif si l'une des conditions d'emploi du partitif est remplie; sinon, l'objet prend l'une des désinences accusatives » (Karlsson 1983 : 94). Le partitif apparaît, par exemple, avec un verbe progressif même si l'objet est singulier et discret, mais il apparaît aussi avec un objet massif et indéfini même si le verbe n'est pas progressif. Les conditions d'emploi de l'accusatif ne peuvent donc être définies que négativement, ce qui veut dire que cette construction est non marquée. C'est la construction partitive, c'est-à-dire la moins transitive, qui est fonctionnellement marquée.

3.3.3. Ainsi nous constatons que, parmi les constructions que nous avons analysées comme l'équivalent fonctionnel de l'antipassif dans les langues accusatives, les unes sont non marquées (hongrois,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

persan, chinois), les autres marquées (dialectes arabes et berbères, finnois). Elles se placent cependant toutes de même sur l'axe de la transitivité, dans la zone de moindre transitivité. Ceci signifie que la construction marquée est, selon les langues, tantôt la plus transitive tantôt la moins transitive[1]. Transitivité et marque ne sont pas corrélatives.

Cette observation suggère une intéressante généralisation. Les constructions examinées ci-dessus, § 3.3.2, à titre d'exemples, sont toutes accusatives. Mais on ne voit pas pourquoi la question ne se poserait aussi dans le cas où l'une des deux constructions en présence ou même l'une et l'autre sont ergatives[2]. On peut donc généraliser dans les termes suivants.

Une langue est susceptible d'avoir (au moins) deux constructions où sont présents les deux actants principaux, l'une plus transitive, l'autre moins : appelons-les respectivement construction I et construction II (schéma (15)).

(15)

La marque peut porter soit sur l'une soit sur l'autre de ces deux constructions. D'autre part chacune d'elles peut en principe être soit de type accusatif (A) soit de type ergatif (E). D'où résultent huit configurations possibles :

— I non marquée, II marquée	— I marquée, II non marquée
(*a*) I = A, II = A	(*e*) I = A, II = A
(*b*) I = A, II = E	(*f*) I = A, II = E
(*c*) I = E, II = A	(*g*) I = E, II = A
(*d*) I = E, II = E	(*h*) I = E, II = E

Le cas (*a*) est celui des parlers arabes et berbères et du finnois. Le cas (*b*) est celui du français et de bien d'autres langues accusatives : la construction II est le passif. Le cas (*c*) est illustré par beaucoup de langues ergatives : la construction II est l'antipassif. Le cas (*d*)

1. En revanche dans les exemples choisis la construction marquée est toujours celle qui comprend l'objet le plus distant. Je ne saurais pour le moment dire si cette relation est généralisable.

2. On a vu qu'elle a été posée pour l'esquimau, v. ci-dessus, p. 256, n. 1.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

figure la relation, dans des langues ergatives, entre la construction de base et un passif, par exemple en basque, en mam, en chamorro.

Le cas (*e*) est représenté par le hongrois, le chinois, le persan et probablement les autres langues où a lieu le marquage différentiel de l'objet. Les autres cas sont plus rares. Pour (*h*) on peut citer le samoan. Dans cette langue la construction de base est ergative ; d'autre part l'addition au verbe d'un suffixe (de forme consonne + *ia*) a pour effet, sans changer la construction, d'accroître la transitivité, comme il a été soutenu de manière convaincante par Mosel (1985). Le cas (*g*) est peut-être attesté en tahitien. A la différence du samoan, la construction de base est, dans cette langue, accusative, mais il y a un suffixe « de passif » *-hia* qui joue apparemment le même rôle que *-Cia* en samoan[1]. Je n'ai pas d'exemple du cas (*f*), mais il pourrait se découvrir, qui sait ? dans quelque langue austronésienne ou amérindienne.

Ce tableau ouvre en tout cas de suggestives perspectives de recherche.

4. GRAMMAIRE ET EXPÉRIENCE

Les conclusions qu'on peut tirer de l'étude de l'actance ne sont pas sans suggérer quelques hypothèses sur la constitution des catégories et des relations grammaticales.

4.1. Parmi les résultats les plus généraux de l'exploration des faits d'actance, retenons les suivants :

1 / Nous posons par hypothèse que toute langue distingue des noms et des verbes, ces derniers à vocation prédicative[2]. Une phrase (verbale) associe des termes nominaux à un prédicat verbal. Toute langue a les moyens de marquer et de hiérarchiser les relations de

1. S'il s'agit effectivement d'une construction I marquée, il vaut probablement mieux éviter de l'appeler passif. Il est préférable de réserver les dénominations de passif et antipassif aux constructions II marquées, selon l'usage habituel. Si l'existence de constructions I de types (*f*) et (*g*) se confirme, il faudra trouver d'autres noms.

2. Cette affirmation est peut-être excessive. L'hypothèse du caractère universel de la distinction nom/verbe peut être discutée (v. en dernier lieu Broschart 1991). En tout cas cette distinction est très inégalement marquée selon les langues : elle est fort ténue, peut-être inexis-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ces termes nominaux (actants et circonstants) avec le prédicat verbal.

2 / Toute langue a les moyens d'organiser l'énoncé en fonction de la situation et de l'information à transmettre. Ces moyens sont plus ou moins distincts de ceux qui servent à exprimer les rapports sémantiques. A cet égard les langues peuvent différer considérablement, selon que l'expression de la visée communicative et celle des relations entre les notions recourent à des procédés de même nature ou de nature plus ou moins différente.

3 / Les langues diffèrent suivant les structures d'actance qui se dégagent de la confrontation des phrases biactancielles et des phrases uniactancielles. La structure accusative et la structure ergative sont les principales. Les langues dites accusatives ou ergatives sont celles où respectivement la structure accusative ou la structure ergative est dominante. Les langues duales sont celles où structure accusative et structure ergative fonctionnent toutes deux et ont à peu près la même importance.

4 / Partout, semble-t-il, la construction des phrases d'action, c'est-à-dire de celles qui décrivent une action, est le modèle majeur de construction biactancielle, modèle qui s'impose dans des phrases exprimant d'autres sortes de procès. Les langues diffèrent selon que ce modèle s'étend à un secteur plus ou moins vaste de la langue.

5 / L'action prototypique est celle qui est exercée volontairement par un agent humain qui en garde la commande *(control),* action menée jusqu'à son terme et affectant son objet aussi complètement que possible.

6 / Dans la phrase biactancielle prototypique l'agent est thématique, le verbe et l'objet rhématiques.

7 / Dans beaucoup de langues, des propriétés « subjectales » spécifiques s'attachent à un des actants de la phrase. Ces propriétés se rattachent à deux fonctions principales, contribution nécessaire à la prédication et permanence référentielle. Elles ont inégalement

tante, dans certaines. C'est le cas en iroquois si l'on en croit Sasse (1988) : dans cette langue tous les mots d'une phrase seraient autant d'assertions. Dans d'autres toute prédication pourrait être de type équatif : ce serait le cas en tagalog (Himmelmann 1991). Il se peut que les généralisations ici présentées ne s'appliquent pas bien à ces langues. Mais celles-ci, quoi qu'il en soit, sont minoritaires.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

nombreuses selon les langues, et les rapports de la « configuration subjectale » et du « cadre casuel » sont variables d'une langue à l'autre. Le sujet est fortement marqué dans certaines langues, plus ou moins ténu dans d'autres, peut-être inexistant ailleurs.

8 / Les propriétés subjectales s'attachent prototypiquement à l'agent.

9 / Dans une même langue, les constructions d'actance varient selon le verbe employé et souvent aussi avec un même verbe. Ces constructions se laissent distribuer sur une échelle de transitivité, où se mesure l'écart par rapport à la construction prototypique. Les changements de diathèse ne sont qu'une forme de variation d'actance.

10 / Ces variations sont corrélatives de facteurs divers, qui peuvent jouer séparément ou ensemble. Outre des servitudes ou pesanteurs syntaxiques et l'effet de la visée communicative, certains facteurs sémantiques, que nous avons groupés sous les étiquettes d'individuation des participants et de complétude du procès, sont particulièrement importants. Les relations entre les variations actancielles (morphosyntaxiques) et leurs corrélats sémantiques et pragmatiques prennent place dans des cadres invariants qui s'imposent à toute langue.

4.2. Tout au long de notre itinéraire la démarche est restée la même, de la forme au contenu, des faits morphosyntaxiques aux fonctions, ceci dans le souci de cerner les réalités proprement linguistiques et de saisir, parmi les catégories de pensée, celles qui sont linguistiquement pertinentes, c'est-à-dire, selon la méthode classique du structuralisme fonctionnaliste, de ne retenir que les distinctions de sens qui correspondent à des distinctions dans la forme. Nous avons ainsi aperçu certaines constantes et entrevu, sur quelques points, comment les langues peuvent varier à l'intérieur de cadres invariants. Il y a à l'évidence un « espace grammatical », dont les catégories, les structures et les règles fonctionnent et évoluent en liaison certes avec les sens à transmettre et les besoins de la communication, mais aussi selon leur dialectique propre.

Cela dit, il n'est pas déraisonnable d'imaginer que, en dernière analyse, les catégories grammaticales dérivent de la représentation du monde dans l'esprit humain et que les structures syntaxiques

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

prennent leurs racines à la fois dans la connaissance des relations entre les êtres et les choses et dans les conditions de l'énonciation, en combinaison avec les capacités de la mémoire et des autres facultés mentales. Les notions et les règles grammaticales résultent de la réinterprétation de ces concepts « premiers », issus de l'expérience[1].

Il est généralement admis que la distinction entre nom et verbe reflète les différences, dans le monde, entre les entités stables et les procès ou qualités transitoires. Cette distinction s'est établie dans les langues parce qu'elle est importante pour la vie et l'action humaines. Mais elle déborde largement le simple reflet de ces différences (par exemple, il y a des noms d'action, c'est-à-dire des noms dénotant des procès), parce que la langue l'utilise à sa propre fin et acquiert ce faisant une souplesse incomparable.

On peut formuler des hypothèses analogues à propos des notions actancielles. On a montré depuis longtemps (Gardiner 1951 : 264 *sq.*) que celles de sujet et de prédicat dérivent des fonctions thématique et rhématique qui se font jour dans la plupart des messages linguistiques, bipartition (ou bipolarité) elle-même issue des conditions de l'acte de langage. La définition que nous avons donnée du sujet, bien plus raffinée que celle qu'utilisait Gardiner, et ce que nous avons dit de ses fonctions fondamentales (contribution à la prédication et permanence référentielle), n'infirment pas cette vue, mais, bien au contraire, ne font que la confirmer, tout en mettant en valeur la nature proprement grammaticale de la notion de sujet. Car, comme nous savons, si le sujet est souvent thème, ce n'est pas toujours le cas. Thème et sujet, comme prédicat et rhème, sont des notions distinctes, opératoires sur des plans différents. Ici encore la langue s'est saisie de concepts « premiers » et les a grammaticalisés pour en élargir l'usage.

Il en va sans doute de même de la transitivité. Nous avons vu que la construction biactancielle la plus transitive est celle qui décrit l'action prototypique. Comme l'agent de cette action est un être situé aussi haut que possible sur l'échelle d'individuation, il est à présumer que la représentation « première », source de la construction biactancielle et de la transitivité, est celle de l'action exercée

1. Nous ne prenons pas parti sur la question de savoir si une partie, et laquelle, de cet appareillage linguistique est inscrite génétiquement dans le cerveau humain, et dans quelle proportion il est acquis par chaque individu au cours de l'apprentissage du langage.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

par le locuteur lui-même (EGO est le plus haut degré d'individuation, le plus susceptible d'action) sur un être ou une chose dont cette action modifie l'état. Comme il y a beaucoup d'autres types de procès à exprimer, cette construction est étendue très largement à d'autres cas, soit sans modification pour une partie d'entre eux, soit avec des variations de diverses sortes qui permettent de différencier, parfois fort subtilement, des degrés de transitivité.

A cet égard les langues peuvent différer de manière importante. Dans beaucoup d'entre elles, l'agent des phrases biactancielles doit être effectivement un agent, c'est-à-dire un être animé (ou assimilé) susceptible d'agir par lui-même. Dans d'autres, notamment les langues européennes occidentales, la construction biactancielle canonique sert à exprimer pratiquement n'importe quelle sorte de procès impliquant deux participants[1] : c'est un type extrême qui paraît exceptionnel (v. Lazard 1990*a*).

Reste à rendre compte des structures d'actance. Nous avons constaté l'affinité de la structure accusative avec le temps présent et l'aspect imperfectif et de la structure ergative avec le passé et le perfectif. Si la phrase prototypique est perfective, on s'attend qu'elle soit de construction ergative. La nature de l'objet grammatical, qui s'avère l'actant le plus proche du verbe, joue dans le même sens : il sera naturellement non marqué. Les langues ergatives paraissent donc refléter plus fidèlement les relations réelles dans l'action prototypique. Ce que confirme le fait que les actants s'y laissent plus facilement hiérarchiser (v. chap. III, § 6.1).

Mais la visée communicative joue en faveur de la structure accusative. L'agent est prototypiquement thématique (même dans les langues ergatives), ce qui se comprend bien : il est naturel que le terme le plus individué, surtout si c'est EGO, soit pris comme point de départ de la communication, donc non marqué. C'est pourquoi dans la structure accusative il fonctionne comme terme non marqué, et c'est l'objet qui, quoique étant le terme le plus proche du verbe, doit être traité de telle sorte que sa fonction soit reconnaissable, et, notamment, dans certaines conditions, recevoir une marque morphologique. En somme la structure ergative donne la préférence

1. En français, des phrases exprimant des situations aussi différentes que « le jardinier a tué un lapin dans la cour » et « le jardinier a reçu un coup dans la figure » ont exactement la même syntaxe. Dans beaucoup de langues ce n'est pas le cas.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

aux relations sémantiques et privilégie l'actant proche; la structure accusative donne la préférence à la visée communicative et privilégie le terme thématique.

Les langues ergatives, surtout celles qui n'ont pas de sujet ou qui n'ont qu'un sujet « faible », c'est-à-dire où les propriétés subjectales sont peu nombreuses, sont plus simples et se prêtent mieux à l'analyse. Les langues accusatives, surtout celles qui ont un sujet « fort », comme les langues d'Europe occidentale, sont plus difficiles à analyser. Leur syntaxe souffre d'une discordance entre la nécessité de refléter les relations « réelles » entre le procès et les participants et celle, à laquelle elle donne la priorité, de se conformer au processus de la communication. Cette discordance se manifeste dans la complexité de la fonction du sujet-agent et la situation ambiguë de cet actant.

Peut-être est-ce là une des sources des difficultés dans lesquelles depuis les origines se débat la science du langage. Ceux qui l'ont fondée en étudiant leurs propres langues travaillaient sur un terrain particulièrement ingrat et tel que les notions qu'ils ont élaborées se prêtaient mal à l'analyse de langues différentes. On se prend à rêver à ce que serait la linguistique si elle s'était développée chez des peuples parlant des langues d'autres types : peut-être, née chez les Philippins, les Iroquois ou les Caucasiens du Daghestan, aurait-elle depuis longtemps atteint les certitudes limpides que nous poursuivons encore péniblement.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Bibliographie

Abaev V. I., 1964, *A grammatical sketch of Ossetic*, transl. S. P. Hill, Bloomington, Indiana University.

Alexandre P., 1981, « Langues bantu », dans Perrot J. (éd.), *Les langues dans le monde ancien et moderne*, I : *Les langues de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Editions du CNRS, 351-397.

Alleton V., 1973, *Grammaire du chinois*, Paris, PUF (Que sais-je ?).

Anderson S., 1976, « The notion of subject in ergative languages », dans Li (éd.), *Subject and topic*, 1-23.

Andrews A., 1985, « The major functions of the noun phrase », dans Shopen T. (éd.), *Language typology and syntactic description*, Cambridge, Cambridge University Press, I, 62-154.

Antinucci F., 1977, *Fundamenti di una tipologia del linguaggio*, Bologna, Il Mulino.

Austin P., 1981, *A Grammar of Diyari, South Australia*, Cambridge, Cambridge University Press.

Austin P., 1982, « Transitivity and cognate objects in Australian languages », dans Hopper/Thompson (éd.), *Studies in transitivity*, 37-47.

Bauman J. J., 1979, « A historical perspective on ergativity in Tibeto-Burman », dans Plank (éd.), *Ergativity*, 419-433.

Bechert J., 1977, *Das Nominativ-Ergativ-Kontinuum and die pragmatische Fundierung grammatischer Kategorien*, Linguistic Agency, University of Trier, Paper n° 47.

Benveniste E., 1946, « Structure des relations de personne dans le verbe », *BSL*, 43/1 ; réimpr., *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Gallimard, 1966, 225-236.

Benveniste E., 1952, « La construction passive du parfait transitif », *BSL*, 48/1 ; réimpr., *Problèmes de linguistique générale*, I, 1966, 176-186.

Benveniste E., 1966, « Convergences typologiques », *L'Homme* 6/2, 5-12 ; réimpr., *Problèmes de linguistique générale*, II, Paris, Gallimard, 1974, 103-112.

Bernot D., 1980, *Le prédicat en birman parlé*, Paris, SELAF.

Bernot D., 1985, « A propos d'un actant en birman parlé », *Actances**, 1, 41-50.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Birk D. B. W., 1976, *The Malakmalak language,* [Canberra], The Australian National University, (Pacific Linguistics, Series B, n° 45).
Blake B. J., 1976, « On ergativity and the notion of subject », *Lingua,* 39, 281-300.
Blake B. J., 1979, « Degrees of ergativity in Australia », dans Plank (éd.), *Ergativity,* 291-305.
Blansitt E. L., 1984, « Dechticaeciative and dative », dans Plank (éd.), *Objects,* 127-150.
Bloomfield L., 1962, *The Menomini language,* New Haven, Conn., Yale University Press.
Boons J.-P., Guillet A. et Leclère C., 1976, *La structure des phrases simples en français,* I : *Constructions intransitives,* Genève, Droz.
Bossong G., 1980, « Syntax und Semantik der Fundamentalrelation. Das Guarani als Sprache des aktiven Typus », *Lingua,* 50, 359-379.
Bossong G., 1985*a*, *Empirische Universalienforschung. Differentielle Objektmarkierung in den neuiranischen Sprachen,* Tübingen, Gunter Narr.
Bossong G., 1985*b*, « Markierung von Aktantenfunktionen im Guarani. Zur Frage der differentiellen Objektmarkierung in nichtakkusativischen Sprachen », dans Plank (éd.), *Relational typology,* 1-29.
Broschart J., 1991, « Noun, verb, and participation », dans Seiler/Premper, *Partizipation,* 65-137.
Burzio L., 1986, *Italian syntax. A government-binding approach,* Dordrecht, Reidel.
Busse W., 1974, *Klasse, Transitivität, Valenz. Transitive Klassen des Verbs im Französischen,* München, Fink.
Cartier A., 1989, « Constructions en indonésien du type "il casse la branche/la branche casse" », *Actances,* 4, 175-197.
Cartier A., 1990, Réponse au questionnaire RIVALC*.
Cartier A., 1991, « Les actants dans les propositions relatives », *Actances,* 5, 145-166.
Causeret J.-F., 1992, *Actance et circonstance : le cas du japonais,* thèse dactylographiée, Université de Paris III.
Chafe W. L., 1970, *Meaning and the structure of language,* Chicago, Chicago University Press.
Charachidzé G., 1981, *Grammaire de la langue avar,* Saint-Sulpice de Favières, Editions Jean-Favart (Documents de linguistique quantitative).
Chung S., 1976, « An object creating rule in Bahasa Indonesia », *Linguistic Inquiry,* 7, 41-87.
Cloarec-Heiss F., 1985, « Classes verbales et coalescence en banda-linda », *Actances,* 1, 63-78.
Cole P., Wayne H., Hermon G. et Sridhar S. N., 1980, « The acquisition of subjecthood », *Language,* 56, 719-743.

* RIVALC : « Recherche interlinguistique sur les variations d'actance et leurs corrélats », groupement de recherche n° 0749 du Centre national de la recherche scientifique. *Actances :* cahiers publiés par l'équipe RIVALC.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Cooreman A., 1983, « Topic continuity and the voicing system of an ergative language: Chamorro », dans Givón (éd.), *Topic continuity in discourse*, 425-489.

Cooreman A., Fox B. et Givón T., 1984, « The discourse definition of ergativity », *Studies in language*, 8, 1-34.

DeLancey S., 1981, « An interpretation of split ergativity and related patterns », *Language*, 57, 626-657.

DeLancey S., 1982, « Aspect, transitivity, and viewpoint », dans Hopper P. J. (éd.), *Tense-Aspect: between semantics and pragmatics*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Typological Studies in Language), 167-183.

Dez J., 1980, *Structures de la langue malgache*, [Paris], POF.

Dixon R. M. W., 1972, *The Dyirbal language of North Queensland*, Cambridge, Cambridge University Press.

Dixon R. M. W., 1977, *A grammar of Yidiñ*, Cambridge, Cambridge University Press.

Dixon R. M. W., 1979, « Ergativity », *Language*, 55, 59-138.

Dixon R. M. W., 1981, « Wargamay », dans Dixon/Blake (éd.), *Handbook of Australian languages*, 2, 1-144.

Dixon R. M. W. et Blake B. J. (éd.), 1979-1983, *Handbook of Australian languages*, 3 vol., Amsterdam, Benjamins/Canberra, The Australian National University.

Dowty D., 1991, « Thematic proto-roles and argument selection », *Language*, 67, 547-619.

Drossard W., 1991, « Transitivität (vs. Intransitivität) und Transitivierung », dans Seiler/Premper, *Partizipation*, 408-481.

England N. C., 1983, *A grammar of Mam, a Mayan language*, Austin, University of Texas Press.

Faarlund J. T., 1988, « A typology of subjects », dans Hammond M., Moravcsik E. A. et Wirth J. R. (éd.), *Studies in syntactic typology*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Typological Studies in Language), 193-207.

Faarlund J. T., 1991, « Symétrie et dissymétrie des actants centraux », *EUROTYP Working Papers, Groupe IV: Actance et valence***, n° 1.

Feuillet J., 1980, « Les fonctions sémantiques profondes », *BSL*, 75/1, 1-37.

Feuillet J., 1991, Réponse au questionnaire EUROTYP.

Fillmore C. J., 1968, « The case for case », dans Bach E. et Harms R. T. (éd.), *Universals in linguistic theory*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1-88.

Finck F. N., 1907, « Der angeblich passivische Charakter des transitiven Verbs », *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, 41, 209-282.

Foley W. A. et Van Valin R. D., 1984, *Functional syntax*, Cambridge, Cambridge University Press.

** EUROTYP : « Typologie des langues en Europe », programme de la Fondation européenne de la science pour 1990-1994.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Forest R., 1988, « Sémantisme entéléchique et affinité descriptive : pour une réanalyse des verbes symétriques ou neutres du français », *BSL*, 83/1, 137-162.

François J., 1990, « Classement sémantique des prédications et méthode psycholinguistique d'analyse propositionnelle, *Langages*, 100, 13-32.

Frei H., 1956-57, « The ergative construction in Chinese », *Gengo Kenkyuu*, 31, 22-50; 32, 83-115.

Fugier H., 1991, « Le verbe latin "incorpore»-t-il ses compléments?", communication au VI[e] colloque de Linguistique latine, Budapest, mars 1991.

Fujimora I., 1989, « Un cas de manifestation du degré de transitivité : l'alternance des relateurs *ga* et *o* en japonais », *BSL*, 84/1, 235-257.

Galand L., 1979, « Relations du verbe et du nom dans l'énoncé berbère », dans Paris C. (éd.), *Relations prédicat-actant(s)*, I (= LACITO-Documents, Eurasie, 2), Paris, SELAF, 131-146.

Galand L., 1985, « Exemples berbères de la variation d'actance », *Actances*, 1, 79-96.

Galand L., 1987, « Redistribution des rôles dans l'énoncé verbal en berbère », *Actances*, 3, 132-158.

Galvagny M.-H., 1984, « L'organisation syntaxique et énonciative de la phrase en diola karon », *BSL*, 79/1, 427-455.

Garde P., 1977, « Ordre linéaire et dépendance syntaxique : contribution à une typologie », *BSL*, 72/1, 1-26.

Garde P., 1983, « Les cas russes : approche nominocentrique », *BSL*, 78/1, 337-374.

Gardies J.-L., 1986, « Principes logiques d'une classification des verbes », *Modèles linguistiques*, 8/1, 137-148.

Gardiner A. H., 1951, *The theory of speech and language*, 2[e] éd., Oxford, Oxford University Press; trad. française C. Douay, *Langage et acte de langage : aux sources de la pragmatique*, Presses universitaires de Lille, 1989.

Gary J. O. et Keenan E. L., 1977, « On collapsing grammatical relations in universal grammar », dans Cole P. et Sadock J. M. (éd.), *Grammatical relations*, New York/San Francisco/London, Academic Press (Syntax and Semantics, 8), 83-120.

Gasser M., 1983, « Topic continuity in written Amharic narrative », dans Givón (éd.), *Topic continuity in discourse*, 95-139.

Gaudefroy-Demonbynes M. et Blachère R., *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, G. P. Maisonneuve.

Geniušienė E., 1987, *The typology of reflexives*, Berlin/New York/Amsterdam, Mouton de Gruyter (Empirical Approaches to Language Typology, 2).

Gil D., 1984, « On the notion of "Direct Object" in patient prominent languages », dans Plank (éd.), *Objects*, 87-108.

Givón T., 1983, « Topic continuity in discourse: an introduction », in Givón (éd.), *Topic continuity in discourse*, 1-41.

Givón T., 1985, « Ergative morphology and transitivity gradients in Newari », dans Plank (éd.), *Relational typology*, 89-107.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Givón T (éd.), 1983, *Topic continuity in discourse: a quantitative cross-language study*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Typological Studies in Language).
Greenberg J. H. (éd.), 1963, *Universals of language*, 2e éd., Cambridge, Mass., The MIT Press.
Gross M., 1968, *Grammaire transformationnelle du français : Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
Guarisma G., 1985, « Types d'énoncés, classes de verbes et nombre de participants en bafia », *Actances*, 1, 97-114.
Guarisma G., 1991, Réponse au questionnaire RIVALC.
Guarisma G., 1993, « Les compléments immédiats non circonstanciels en bafia », *Actances*, 7, 65-77.
Hagège C., 1981, *Le comox hlamen de Colombie Britannique : présentation d'une langue amérindienne*, [Paris] (*Amerindia*, numéro spécial 2).
Hagège C., 1982, *La structure des langues*, Paris, PUF (Que sais-je?).
Hagège C., 1986, *La langue palau, une curiosité typologique*, München, Fink.
Happ H., 1976, *Grundfragen einer Dependenzgrammatik des Lateinischen*, Göttingen, Vandenhoek & Ruprecht.
Haspelmath M., 1991, « On the question of deep ergativity: the evidence from Lesgian », *Papiere zur Linguistik*, n° 44-45, 5-27.
Hawkins J. A., 1983, *Word order universals*, New York, Academic Press.
Heger K., 1985, « Akkusativische, ergativische und aktivische Bezeichnung von Aktantenfunktionen », dans Plank (éd.), *Relational typology*, 109-129.
Helbig G. (éd.), 1971, *Beiträge zur Valenztheorie*, The Hague/Paris, Mouton.
Herslund M., 1990, « Les verbes inaccusatifs comme problème lexicographique », *Cahiers de lexicologie*, 56/57, 35-44.
Himmelmann N. P., 1991, *The Philippine challenge to universal grammar*, Institut für Sprachwissenschaft, Universität zu Köln, Arbeitspapier nr. 15 (Neue Folge).
Holisky D. A., 1981, *Aspect and Georgian medial verbs*, New York, Delmar.
Holisky D. A., 1987, « The case of the intransitive subject in Tsova-Tush (Batsbi) », *Lingua*, 71, 103-132.
Hopper P. J. et Thompson S. A., 1980, « Transitivity in grammar and discourse », *Language*, 56, 253-299.
Hopper P. J. et Thompson S. A. (éd.), 1982, *Studies in transitivity*, New York/London, Academic Press (Syntax and Semantics, 15).
Hupet M. et Costermans J., 1974, « Des fonctions sémantiques du passif », *Cahiers de l'Institut de Linguistique*, Université catholique de Louvain, vol. 2, n° 4-5, 211-243.
Jackendoff R., *Semantics and cognition*, Cambridge, Mass./London, The MIT Press.
Jacobsen W. H., 1979, « Why does Washo lack a passive? », dans Plank (éd.), *Ergativity*, 145-160.
Jacquinod B., 1989, *Le double accusatif en grec d'Homère à la fin du Ve siècle avant J.-C.*, Louvain-la-Neuve, Peeters (Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain).
Kalmár I., 1979, « The antipassive and grammatical relations in Eskimo », dans Plank (éd.), *Ergativity*, 117-143.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Karlsson F., 1983, *Finnish grammar,* transl. A. Chesterman, Porvoo/Helsinki/Juva, Söderström.

Keen S., 1983, « Yukulta », dans Dixon/Blake (éd.), *Handbook of Australian languages,* 3, 191-304.

Keenan E. L., 1976, « Towards a universal definition of "subject" » », dans Li (éd.), *Subject and topic,* New York/San Francisco/London, Academic Press.

Kemmer S., 1993, *The middle voice,* Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Typological Studies in Language).

Kibrik A. E., 1979, « Canonical ergativity and Daghestan languages », dans Plank (éd.), *Ergativity,* 61-77

Kibrik A. E., 1987, « Constructions with clause actants in Daghestanian languages », *Lingua,* 71, 133-178.

Kibrik A. E., 1991, « Semantically ergative languages in typological perspective », *EUROTYP Working Papers, Groupe IV: Actance et valence,* n° 1.

Kibrik A. E. et Testelets Ia. G., 1991, Réponse au questionnaire EUROTYP.

Kimenyi A., 1988, « Passiveness in Kinyarwanda », dans Shibatani (éd.), *Passive and voice,* p. 355-386.

Kirtchuk P., 1987, « Structures actancielles en quechua », *Actances,* 3, 159-177.

Kirtchuk P., 1990, Réponse au questionnaire RIVALC.

Klaiman M. H., 1980, « Bengali dative subjects », *Lingua,* 51, 275-295.

Klaiman M. H., 1991, *Grammatical voice,* Cambridge, Cambridge University Press.

Klimov G. A., 1972, « K xarakteristike jazykov aktivnogo stroja », *Voprosy jazykoznanija,* 1972/4, 3-13; trad. angl. « On the character of languages of active typology », *Linguistics,* 131 (1974), 11-25.

Klimov G.A., 1977, *Tipologija jazykov aktivnogo stroja,* Moskva, Nauka.

Kölver U., 1985, « Kasusrelationen im Birmanischen », dans Plank (éd.), *Relational typology,* 195-212.

Kozinsky I.Š., Nedjalkov V.P. et Polinskaja M.S., 1988, « Antipassive in Chukchee: oblique object, object incorporation, zero object », in Shibatani (éd.), *Passive and Voice,* 651-706.

Kuno S., 1978, « Japanese: a characteristic OV language », dans Lehmann W. P., éd., *Syntactic typology,* Austin, University of Texas Press, 57-138.

Larsen T. W. et Norman W. M., 1979, « Correlates of ergativity in Mayan grammar », dans Plank (éd.), *Ergativity,* 347-370.

Launey M., 1979, *Introduction à la langue et à la littérature aztèques, 1 : Grammaire,* Paris, L'Harmattan.

Lazard G., 1978, « Eléments d'une typologie des structures d'actances : structures ergatives, accusatives et autres », *BSL,* 73/1, 49-84.

Lazard G., 1982, « Le morphème *râ* en persan et les relations actancielles », *BSL,* 77/1, 177-208.

Lazard G., 1984*a*, « Actance variations and categories of the object », dans Plank (éd.), *Objects,* 269-292.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Lazard G., 1984*b*, « Deux questions de linguistique iranienne : La construction passive du parfait transitif, la versification du moyen-iranien occidental », dans Serbat G. (éd.), *E. Benveniste aujourd'hui*, Paris, Société pour l'information grammaticale/Louvain, Peeters, II, 239-248.

Lazard G., 1985*a*, « Anti-impersonal verbs, transitivity continuum and the notion of transitivity », dans Seiler H. et Brettschneider G. (éd.), *Language invariants and mental operations*, Tübingen, Gunter Narr, 115-123.

Lazard G., 1985*b*, « Les variations d'actance et leurs corrélats, *Actances*, 1, 5-39.

Lazard G., 1986*a*, « Le type linguistique dit "actif" : réflexions sur une typologie globale », *Folia linguistica*, 20, 87-108.

Lazard G., 1986*b*, « Formes et fonctions du passif et de l'antipassif », *Actances*, 2, 3-57.

Lazard G., 1986*c*, « Deux échelles de transitivité », *Actances*, 2, 59-68.

Lazard G., 1989, « The antipassive in accusative languages: transitivity and markedness », dans Mišeska Tomić O. (éd.), *Markedness in synchrony and diachrony*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 309-331 [Article déparé par des altérations introduites à l'insu de l'auteur et de nombreuses fautes d'impression, qui le rendent parfois inintelligible ; v. erratum dans *BSL*, 85/2, 1990, 345-347].

Lazard G., 1990*a*, « Caractéristiques actancielles de l' "européen moyen type" », dans Bechert J., Bernini G. et Buridant C. (éd.), *Toward a typology of European languages*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 241-253.

Lazard G., 1990*b*, « Researches on actancy », *Actances*, 6, 3-58.

Lazard G., 1992, « Y a-t-il des catégories interlangagières? », dans Anschütz S. (éd.), *Texte, Sätze, Wörter und Moneme*, Festschrift K. Heger, Heidelberg, Heidelberger Orientverlag, 427-434.

Lazard G., 1994, « L'actant H : sujet ou objet? », *BSL* 89/1.

Lazard G., s. p. *a* : « Le géorgien : actance duale ("active") ou ergative? Typologie des verbes anti-impersonnels ».

Lazard G. s. p. *b*, « La notion de distance actancielle », Mélanges A. Culioli.

Lazard G. et Peltzer L., 1991, « Predicates in Tahitian », *Oceanic Linguistics*, 30, 1-31.

Lehmann C., 1991, « Predicate classes and Participation », *in* Seiler/Premper (éd.), *Partizipation*, 183-239.

Lemaréchal A., 1983, « Pour une révision de la notion de transitivité », *La linguistique*, 19/1, 95-118.

Li C. N. et Thompson S. A., 1976, « Subject and topic: a new typology of languages », dans Li (éd.), *Subject and topic*, 457-489.

Li C. N. et Yip, 1979, « The *ba* construction and ergativity in Chinese », dans Plank (éd.), *Ergativity*, 103-114.

Li C.N. (éd.), 1976, *Subject and topic*, New York/San Francisco/London, Academic Press.

Lichtenberk F., 1982, « Individuation hierarchies in Manam », dans Hopper/Thompson (éd.), *Studies in transitivity*, 261-276.

Maes H., 1976, *Présentation syntaxique du japonais standard*, Paris, Université de Paris VII.

Martin P., 1982, « L'obviatif en montagnais », *La linguistique*, 18/1, 145-149.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Martinet A., 1962, « Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du basque », *BSL*, 57/1, 73-82.
Matsubara T., 1991, « Zur Behandlung der Kausationsausdrücke im Japanischen », dans Seiler/Premper (éd.), *Partizipation*, 601-634.
Mel'čuk I., 1979, *Studies in dependency syntax*, Ann Arbor, Karoma.
Mennecier P., 1986, « Relations actancielles en tunumiisut (langue inuit du Goenland oriental) », *Actances*, 2, 117-134.
Mennecier P., 1989, « Notes préliminaires sur les catégories verbales du tunumiisut (langue inuit du Goenland oriental) », *Actances*, 4, 125-136.
Mennecier P., 1991, « L'esquimau » [réponse au questionnaire RIVALC], *Actances*, 5, 5-26.
Mennecier P., 1992, *Le* tunumiisut, *dialecte inuit (eskimo) du Groenland oriental: description et analyse*, thèse dactylographiée, Université de Paris III.
Merlan F., 1976, « Noun incorporation and discourse reference in modern Nahuatl », *International Journal of American Linguistics*, 42, 177-191.
Michailovsky B., 1985, « Actance et objet en hayu », *Actances*, 1, 115-122.
Michailovsky B., 1988, *La langue hayu*, Paris, Editions du CNRS.
Milewski T., 1950, « La structure de la phrase dans les langues indigènes de l'Amérique du Nord », *Biuletyn polskiego towarzystwa jezykoznawczego*, 13; réimpr. *Etudes typologiques sur les langues indigènes de l'Amérique*, Kraków, 1967, 70-101.
Milewski T., 1961, « Analyse typologique de la langue ojibwa », *Biuletyn...* 20; réimpr. *Etudes typologiques...*, 107-134.
Milewski T., 1962, « Typological similarities between Caucasian and American Indian languages », *Folia Orientalia*, 4; réimpr. *Etudes typologiques...*, 7-14.
Mindak J., 1992, Réponse au questionnaire EUROTYP.
Mithun M., 1984, « The evolution of noun incorporation », *Language*, 60, 847-894.
Mithun M., 1991, « Active/agentive case-marking and its motivation », *Language*, 67, 510-546.
Modini P. F., 1981, « Inalienable possession and the "double subject" constructions in East-Asian languages », *Cahiers de linguistique d'Asie orientale*, 9, 5-15.
Monod-Becquelin A., 1976, « Classes verbales et construction ergative en trumai », *Amerindia*, 1, 117-143.
Montaut A., 1991*a*, *Aspects, voix et diathèses en hindi moderne*, Paris, Société pour l'information grammaticale/Louvain, Peeters.
Montaut A., 1991*b*, « Constructions objectives, subjectives et déterminatives en hindi/urdu : où les paramètres sémantiques croisent les paramètres discursifs », *LINX*, Université de Paris X, 24, 111-132.
Moravcsik E. A., 1978, « On the case marking of objects », dans Greenberg J. H., Ferguson C. A. et Moravcsik E. A. (éd.), *Universals of human language*, Palo Alto, Calif., Stanford University Press, IV, 249-289.
Moravcsik E. A., 1983, « On grammatical classes. The case of "definite" objects in Hungarian », *Working papers in linguistics*, University of Hawaii, 15/1, 75-107.
Morin Y.-C. et Tiffou E., 1988, « Passives in Burushaski », dans Shibatani (éd.), *Passive and voice*, 493-524.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Mosel U., 1985, « Ergativity in Samoan », *akup* (Arbeiten des Kölner Universalien-Projekts), n° 51.
Mosel U., 1991, « Toward a typology of valency », dans Seiler/Premper (éd.), *Partizipation*, 240-251.
Mounin G., 1980, « La théorie du prédicat chez Lucien Tesnière », dans *Recherches linguistiques, Hommages à Maurice Leroy*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 153-157.
Moyse-Faurie C., 1983, *Le drehu, langue de Lifou (Iles Loyauté)*, Paris, SELAF.
Moyse-Faurie C., 1989, « Structures actancielles et classes verbales en xârâcùù », *Actances*, 4, 99-124.
Moyse-Faurie C., 1991*a*, « Classes de verbes et variations d'actance en futunien », *Actances*, 6, 61-88
Moyse-Faurie C., 1991*b*, Réponse au questionnaire RIVALC.
Müller F., 1876-1888, *Grundriss der Sprachwissenschaft*, 4 vol., Wien, Hölder.
Munro P. et Gordon L., 1982, « Syntactic relations in Western Muskogean: a typological perspective », *Language*, 58, 81-115.
Muravëva I. A., 1989, « K postroeniju obščej modeli inkorporacii », dans *Problemy semantičeskoj i sintaksičeskoj tipologii*, Moskva, Nauka (AN SSSR, Institut vostokovedenija), 83-103.
N'Diaye G., 1970, *Structure du dialecte basque de Maya*, The Hague/Paris, Mouton.
Nedjalkov V. P., Otaina G. A. et Xolodovič A. A., 1969, « Morfologičeskij i leksičeskij kauzativy v nivxskom jazyke », in Xolodovič (éd.), *Tipologija kauzativnyx konstrukcij;* trad. angl. J. Knott, « Morphological and lexical causatives in Nivkh », dans *The Leningrad group for the typological study of language*, London, SOAS (SOAS Typology Project, 1).
Nguyen Phu Phong, 1976, *Le syntagme verbal en vietnamien*, La Haye/Paris, Mouton.
Nichols J., 1986, « Head-marking and dependent-marking grammar », *Language*, 62, 56-119.
Ozanne-Rivierre F., 1976, *Le iaai, langue mélanésienne d'Ouvéa (Nlle-Calédonie)*, Paris, SELAF.
Paris C., 1987, « Comment sont remplies en tcherkesse les fonctions dévolues dans d'autres langues aux variations de diathèse », *Actances*, 3, 14-72.
Paris C., 1991, « Le tcherkesse » [Réponse au questionnaire RIVALC/EUROTYP], *Actances*, 5, 27-66.
Patte M.-F., 1987, « Variations d'actance en añun », *Actances*, 3, 178-194.
Patte M.-F., 1991, Réponse au questionnaire RIVALC.
Payne D. L., 1982, « Chickasaw agreement morphology: a functional explanation », dans Hopper/Thompson (éd.), *Studies in transitivity*, 351-378.
Payne J., 1989, « Pamir languages », dans Schmitt R. (éd.), *Compendium linguarum iranicarum*, Wiesbaden, Reichert, 417-440.
Payne T., 1982, « Role and reference related subject properties and ergativity in Yup'ik Eskimo and Tagalog », *Studies in Language*, 6, 75-106.
Pennacchietti F. A., 1987, « Topicalizzazione e focalizzazione: note sull'articolazione interna della frase dichiarativa in somalo », dans Jungraithmayr H. et Müller W. W. (éd.), *Proceedings, 4th International Hamito-Semitic Congress*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, 233-247.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Perlmutter D., 1978, « Impersonal passives and the unaccusative hypothesis », *Berkeley Linguistics Society*, 4th annual meeting, 157-189.
Perrot J., 1970, « Remarques sur la notion de sujet », dans Cohen D. (éd.), *Mélanges Marcel Cohen*, La Haye/Paris, Mouton, 107-112.
Perrot J., 1986, « Actance et diathèse en ostiak oriental », *Actances*, 2, 135-150.
Perrot J., 1989, « Nouvel examen des relations actancielles en vach », *Actances*, 4, 13-32.
Perrot J., 1993, « L'objet en mordve erza », *Actances*, 7, 183-193.
Pilot-Raichoor C., 1991*a*, « Le badaga » [réponse au questionnaire RIVALC], *Actances*, 5, 67-100.
Pilot-Raichoor C., 1991*b*, *Le badaga, langue dravidienne : description et analyse*, thèse dactylographiée, Université de Paris III.
Pilot-Raichoor C., 1993, « La marque de l'objet en badaga », *Actances*, 7, 195-224.
Plank F., 1985*a*, « The extended accusative/restricted nominative in perspective », dans Plank (éd.), *Relational typology*, 269-310.
Plank F., 1985*b*, « Die Ordnung der Personen », *Folia linguistica*, 19, 111-176.
Plank F., 1990, « Objets trouvés », *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationforschung*, 43/1, 59-85.
Plank F. (éd.), 1979, *Ergativity. Towards a theory of grammatical relations*, London/New York, Academic Press.
Plank F. (éd.), 1984, *Objects. Towards a theory of grammatical relations*, London/New York, Academic Press.
Plank F. (éd.), 1985, *Relational typology*, Berlin/New York/Amsterdam, Mouton.
Plungian, V. A., 1993, « Relations actancielles en dogon : les rôles syntaxiques et la dérivation verbale », *Actances*, 7, 225-236.
Polinskaja M. S. et Nedjalkov V. P., 1987, « Contrasting the absolutive in Chukchee: syntax, semantics and pragmatics », *Lingua*, 71, 239-269.
Porterie-Gutierrez L., 1980, « Les relations actancielle en aymara », *Amerindia*, 5, 7-29.
Potet J.-P., 1988, « Semantics: transference in Tagalog », *Cahiers de linguistique d'Asie orientale*, 17/1, 67-109.
Pottier B., 1968, « L'emploi de la préposition *a* devant l'objet en espagnol », *BSL*, 63/1, 83-95.
Premper W., 1987, « Kausativierung im Arabischen », *akup* (Arbeiten des Kölner Universalien-Projekts), n° 66.
Rebuschi G., 1984, *Structure de l'énoncé en basque*, Paris, SELAF.
Rebuschi G., 1986, « Diathèse et (non-)configurationnalité : l'exemple du basque », *Actances*, 2, 175-207.
Redden J. E., 1979, *A descriptive grammar of Ewondo*, Carbondale, Illinois, Southern Illinois University (Occasional Papers on Linguistics, 4).
Régamey C., 1954, « A propos de la "construction ergative" en indo-aryen », dans *Sprachgeschichte und Wortbedeutung. Festschrift A. Debrunner*, Bern, Francke, 363-381.
Reid A. A., Bishop R. G., Button E. M. et Longacre R. E., 1968, *Totonac: from clause to discourse*, University of Oklahoma.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Rotaetxe K., 1991, Réponse au questionnaire EUROTYP.
Rotaetxe K., 1992, « Quelques traits typologiques du basque et ergatif », *EUROTYP Working Papers, Groupe IV: Actance et valence,* n° 4.
Rothemberg M., 1974, *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs en français contemporain,* La Haye/Paris, Mouton.
Rygaloff A., 1973, *Grammaire élémentaire du chinois,* Paris, PUF.
Sasse H.-J., 1982, « Subjektprominenz », dans Heinz S. et Wandruszka U. (éd.), *Fakten und Theorien. Beiträge zur romanischen und allgemeinen Sprachwissenschaft,* Festschrift Helmut Stimm, Tübingen, Gunter Narr, 267-286.
Sasse H.-J., 1984, « The pragmatics of noun incorporation in Eastern Cushitic languages », dans Plank (éd.), *Objects,* 243-268.
Sasse H.-J., 1988, *Der irokesische Sprachtyp,* Institut für Sprachwissenschaft, Universität zu Köln, Arbeitspapier Nr. 9 (Neue Folge).
Sauvageot A., 1971, « La relation objectale », *BSL,* 66/1, 345-368.
Schachter P., 1976, « The subject in Philippine languages: topic, actor, actor-topic, or none of the above », dans Li (éd.), *Subject and topic,* 491-518.
Schuchardt H., 1895, « Über den passiven Charakter des Transitivs in den kaukasischen Sprachen », *Sitzungsberiche der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften Wien, phil.-hist. Kl.,* 133/1, 1-91.
Schuchardt H., 1905-1906, « Über den aktivischen und passivischen Charakter des transitivs », *Indogermanische Forschungen,* 18, 528-531.
Seiler H. et Premper W. (éd.), 1991, *Partizipation. Das sprachliche Erfassen von Sachverhalten,* Tübingen, Gunter Narr.
Septfonds D., 1985, « Classement morphosyntaxique des verbes, coalescence et transitivité en pashto », *Actances,* 1, 175-198.
Serzisko F., 1991, « Orientierung », dans Seiler/Premper (éd.), *Partizipation,* 273-308.
Shibatani M., 1982, « Japanese grammar and universal grammar », *Lingua,* 57, 103-123.
Shibatani M., 1985, « Passive and related constructions: a prototype analysis », *Language,* 61, 821-848.
Shibatani M. (éd.), 1988, *Passive and voice,* Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Typological Studies in Language).
Silverstein M., 1976, « Hierarchy of features and ergativity », dans Dixon R. M. W. (éd.), *Grammatical categories in Australian languages,* Canberra, Australian Institute of Aboriginal Studies (Linguistic Series, 22), 112-171.
Startvik J., 1966, *On voice in the English verb,* The Hague, Mouton.
Sugamoto N., 1982, « Transitivity and objecthood in Japanese », dans Hopper/Thompson (éd.), *Studies in transitivity,* 423-447.
Tchekhoff C., 1985, « Aspect, transitivity, "antipassives" and some Australian languages », dans Plank (éd.), *Relational typology,* 359-390.
Tesnière L., 1959, *Eléments de syntaxe structurale,* Paris, Klincksieck.
Testelec Ja. G., 1989, « Kategorija inversiva: opredelenie i opyt tipologii », dans *Problemy semanticeskoj i suntaksiceskoj tipologii,* Moskva, Nauka (AN SSR, Institut vostokovedenija), p. 135-146.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Thompson S. A., 1973, « Transitivity and some problems with the *ba* construction in Mandarin Chinese », *Journal of Chinese Linguistics*, 1, 208-221.
Topuria G., 1988, « Probleme der Deklination in den daghestanischen Sprachen », *Revue des études géorgiennes et caucasiennes*, 4, 55-72.
Touratier C., 1987, « Définition typologique du sujet », *Cercle linguistique d'Aix-en-Provence : Travaux*, 5, 59-79.
Tsunoda T., 1981, « Split case-marking patterns in verb-types and tense/aspect/mood », *Linguistics*, 19, 389-438.
Tsunoda T., 1983, « Synopsis of Djaru grammar », *Asian and African linguistics* (Tokyo Gaikokugo Daigaku), 12, 1-12.
Tsunoda T., 1985, « Remarks on transitivity », *Journal of Linguistics*, 21, 385-396.
Tsunoda T., 1988, « Antipassives in Warrungu and other Australia languages », dans Shibatani (éd.), *Passive and voice*, 595-649.
Tsunoda T. s. p., « Transitivity », *Encyclopedia of Language and Linguistics*.
Tucker A. N. et Mpaayei J. T. O., 1955, *A Maasai grammar*, London, Longmans, Green and Co.
Twahirwa A., 1991, *Perspective fonctionnelle de la phrase : contribution à une syntaxe comparée du français et du kinyarwanda-kirundi*, thèse dactylographiée, Université de Paris III.
Van Valin R. D., 1980, « On the distribution of passive and antipassive constructions in universal grammar », *Lingua*, 50, 303-327.
Van Valin R. D., 1981, « Grammatical relations in ergative languages », *Studies in language*, 5, 361-394.
Van Valin R. D., 1990, « Semantic parameters of split intransitivity », *Language*, 66, 221-260.
Van Valin R. D. et Foley W. A., 1980, « Role and reference grammar », dans Moravcsik E. A. et Wirth J. R. (éd.), *Current approaches to syntax*, New York/London, Academic Press (Syntax and Semantics, 13), 329-352.
Vendler Z., 1967, *Linguistics and philosophy*, Ithaca, Cornell University Press.
Veyrenc J., 1976, « Sur la double diathèse d'objet des énoncés translocatifs », *BSL*, 71/1, 241-273.
Willems D., 1981, *Syntaxe, lexique et sémantique*, Gent, Uitgeverij Universa.
Yaranga Valderrama A., 1977, *Grammaire quechua d'après la « Grammatica del Quechua Ayacuchano » de Gary Parker*, Paris, Université de Paris VIII.
Zaharlick A., 1982, « Tanoan studies: passive sentences in Picuris », *Working Papers in Linguistics*, Ohio State University, 26, 34-48.
Žirkov L. I., 1955, *Lakskij jazyk*, Moskva, Nauka.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

INDEX

Les chiffres en italiques signalent, pour les noms de langue, les passages où figure un exemple et, pour les notions, ceux qui comportent une définition.

Abkhaz 25, 40.
Absolutif, v. zéro (cas).
Accord verbal, *7*, 71, 101, 109, 113, 114, 124, 174, 213, 221, 222-234, 246, 248.
Accusative (langue, structure d'actance), *30*, 33, 34, 35, 36, 39, *42*, *45*, 60, 62, 63, 125, 127, 128, 134, 138, 143, 154, 167, 204, 205, 223-226, 256, 259, 261, 264, 265.
Accusativité, 48-60.
Actant, 64-128, 132, 140, 145, 162, 168, 184.
Actif, 87, 186, 191, 202, 203, 217, 254, 256.
Action (phrase, verbe d'), *41*, 46, 47, 60, 61, 62, 63, 87, 127, 134, 135, 138, 147-151, 154, 165-168, 171, 203.
« Active » (langue, structure), v. duale.
Adjet, *70*, 78, 80-82.
Adposition, 2, *3*, 5, 6, 73, 76, 80, 86, 87, 91, 93, 117, 119, 123, 133, 150, 151, 158, 163, 164, 172, 175, 191, 208, 211, 212.
Affectif (verbe), 146-150, 152, 165, 166, 168, 220.
Africaines (langues), 3, 14, 22, 23, 43, 60, 73, 198.
Agentivité, 137, 190, 238, 241, 245.
Algonkin, 9, 13, 228.
Allemand, 2, *140*, *141*, 148, *191*, *214*, 217.
Allophorie, v. isophorie/allophorie.
Amérindiennes (langues), 2, 7, 12, 13, 15, 18, 43, 44, 60, 100, 196, 200, 228, 260.
Amharique, *177*, 232.
Anglais, 15, 23, *40*, 53, 62, 63, 74, *83*, *92*, 155, *183*, *191*, 201, 229, 235.
Annexion (état d'), 2, 155.
Anti-impersonnel, *142-145*, 165, 168.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Antipassif, 53, 58, 77, *86,* 181, 184, 186, 191, 194, 195, 197, 201, 204, 206, 209-211, 213, 216, 217, 219, 220, 224, 236, *237,* 239-240, 242, 246, 247, 249, 251, 252, 253-260.
Añun, *3,* 12, *180,* 195.
Applicatif (verbe), 67, 161-164.
Arabe, 7, 10, 14, *21,* 96-98, 172, *208,* 235, *252,* 253, 258, 259.
Arawak (langues), 3, 195.
Artchi, 12, *55, 213,* 233.
Asie orientale (langues d'), 11, 18, 115.
Australiennes (langues), 2, 8, 11, 13, 33, 60, 61, 131, 143, 152, 153, 168, 178, 190, 200, 201, 204, 206, 216, 217, 227, 235, 238, 239.
Austronésiennes (langues), 58, 260.
Avar, *11,* 25, *27,* 28, 29, 36, *46,* 62, 135, 143, *149,* 152, *157,* 158, *160,* 213.
Aymara, 193.

Badaga, 50, *56, 114,* 115, 124, 125, 128, 155, *196.*
Bafia, 7, *15, 83, 92,* 93, 95, *99, 159, 216.*
Balkaniques (langues), 193.
Baltiques (langues), 209, 255.
Banda-linda, 133.
Bantoues (langues), 7, 11, 18, 127, 159, 163, 184, 186, 193, 232, 243.
Basque, 25, 29, *46, 54,* 60, 62, 78, *143, 210,* 238, 246, 247, 249, *251,* 260.
Bats, *174.*
Bayungu, 152, 153, 227.
Bengali, *47, 146,* 147, 166, 224.
Berbère, 2, 29, *154,* 155, 156, *164,* 172, 208, 216, 235, 258, 259.
Bezhta, 143, 206, 213, 239.
Bipolaire (construction), *232,* 233, 236, 243, 244, 246, 249.
Birman, 3, 25, *26, 30,* 31, *115,* 116, *117-119,* 120, 122, 127, 130, 212, 217.
Boni, 175, 179, 196, 214.
Bulgare, *188.*
Burushaski, 205, 224, 225.

Cadre casuel, *108,* 109, 110, 114, 124, 126, 127, 262.
Canala, v. xârâcùù.
Causatif, *164,* 188.
Celtiques (langues), 2.
Central (actant), 74, 76, *79,* 80, 87, 88, 95, 103, 109, 124.
Centrifuge (langue), *20.*
Centripète (langue), *20.*
Chamorro, 254, 260.
Chepang, *190,* 235.
Cherokee, 103.
Chickasaw 25, *44, 103-108,* 109, 110, 114, 115, 121, 124, 127, 150.
Chinois, 3, 11, 18, 25, 29, 115, *116, 119-120,* 122, 176, 193, 257, 260.
Choctaw, 7.
Circonstant, 15, 68, *78,* 80, 86, 101, 102, 162, 184, 213.
Coalescence, *15-17,* 86, 88, 95, 123, 172, 173, 175, 178, 179, 182, 184, 185, 195, 196, 198, 199, 206, 214, 219, 220, 231, 242, 243, 246, 249, 251, 252, 254.
Commande, 59, 130, 239, 261.
Complétude du procès, 218, *242,* 243, 244, 246, 247, 250, 262.
Concentrique (langue), *18.*
Configuration subjectale, *108,* 109, 114, 115, 124, 126, 127, 262.
Control, v. commande.
Coréférence, 48, 52-57, 74, 75, 78, 109, 113, 120, 217.
Couchitiques (langues), 17, 175, 179, 196, 214.
Créole, 25.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Dasenech, 196.
Déclinaison, 1, 2, 6, 14, 72, 73, 109, 114, 133.
Définitude, 86, 160, 173, 177, 191, *192-196*, 197, 198, 201, 207, 208, 214, 215, 219, 222, 228, 232, 233, 237, 241, 242, 244.
Dextroverse (langue), *20*.
Diathèse, 22, 74, 76, 86, 127, 139, 166, 172, 179-181, 184, 186, 191, 194, 201, 204, 206, 209, 210, 217, 236-242, 253-260, 262.
Diola karon, *21*.
Disjointe (structure d'actance), *34*, 35, 42, 223.
Distance actancielle, 93, 103, 233, 251, 252.
Diyari, 100, *153*, *239*, 255.
Djaru, 47, 62, 152, 153, *190*, 235.
Dogon, 198, 230.
Dravidiennes (langues), 2, 7, 14, 85, 135, 193, 196, 229.
Drehu, *16*, 25, *43*, 138, *173*, 225.
Duale (langue, structure), *44*, 60, 85, 104, 117, 136, 150, 186, 245, 261.
Dullay, 196.
Dyirbal 25, 29, 33, *34*, 50, *53*, 54, 61, 87, 131, 178, 200, 217, 227.

Effectivité, 240, 241.
Enga, 61.
Ergative (langue, structure d'actance), 14, *30*, 34-36, 39, *42*, *45*, 60, 62, 125, 127, 134, 138, 142-144, 149, 152, 153, 156, 157, 160, 167, 194, 204, 205, 223, 224, 225, 226, 256, 259, 261, 264, 265.
Ergativité, 48-60.
Espagnol, 86, 172, 193, 230, 243, 257.
Esquimau, 2, *10*, 12, 19, 25, 29, 36, 50, 55, 60, 62, 112, 156, *157*, 158, *160*, *161*, 172, *181*, 182, *186*, 194, 209, 238, 246, 249, 256.
Européennes (langues), 14, 20, 57, 60, 63, 73, 124, 130, 201, 214, 216, 264, 265.
Ewondo, 186.
Excentrique (langue), *18*.
Expérient, *39*, 65, 110, 129, 130, 152.

Factitif, 161, *164-165*.
Finnois, 172, *194*, 197, 198, *207*, *208*, 229, 230, 258, 259.
Finno-ougriennes (langues), 2, 193, 197, 208, 212, 215, 230, 232.
Fracture d'actance, 60, 61, 143, 144, 179-181, 204, 220, 222, *223-228*.
Français, 5-7, 9, 10, 12, 14, *16*, 18-20, 23, 25, 30, 36, *37*, 38, 40, 42, 46, *52*, 53, 59, 64, 65, *66*, 69, 70, *71*, 73, *74-76*, 78-80, *81-83*, 85, 88, 96, 98, *101-103*, 108-110, 115, 118, 119, 123-125, 128, 130, 131, 137, 138, 139, *140*, 143, 146-148, *154*, 155, 158-160, 164-166, *170*, 171, 173, 181, *183*, *189*, *201*, *208*, *209*, *214*, 216, *217*, *234*, 235, 247, 254, *255*, 259, 264.
Futunien, 46, *47*, 135, 150, *157*, 158, 166.

Géorgien, 7, 12, 25, *31*, 33, 40, *141*, *144*, *147*, 148, *180*, 224, 236, 255.
Goudjerati, 25.
Grec, 2, 10, 11, 92, 98, 166.
Guarani, 193.
Guiliak, *164*.
Guugu yimidhir, 153.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Hayu, *89*, 91, 92, 95, *99*, *161*, *162*.
Hébreu, 29, *91*, 92, 172, 193, 229, 230, 243, 257.
Hindi, 25, *33*, 143, *146*, *179*, *187*, 193, 205, 223, 225.
Hoka, 44.
Hongrois, 23, *97*, *176*, *193*, 212, 232, 233, 243, 249, 257, 260.
Humanitude, 26, 173, *192*, 193, 196-198, 201, 207, 212, 222, 228, 237, 242, 244.
Hurrite, 61.

Iaai, 138, *198*.
Impersonnel, 102, 105, 137, 139-142, 146, 165, 166, 168, 187-189, 220, 245, 250.
Incorporation, v. coalescence.
Indice actanciel, *7-13*, 24, 28, 32, 68, 71, 77, 79, 83, 88, 101, 103-106, 108, 111, 114, 123, 126, 127, 138, 146, 150, 173, 176-181, 186, 199, 213, 215, 216.
Indirecte (construction), 219, 220, 234-236, 242, 251, 252, 258.
Individuation, *202-203*, 207, 218-220, *229*, 237, 238, 240-248, 250, 258, 262, 263.
Indo-aryennes (langues), 14, 60, 85, 93, 115, 135, 143, 193, 196, 204, 205, 223, 224, 226, 229.
Indo-européennes (langues), 2, 6, 7, 11, 90, 98, 213, 256.
Indonésien, 3, 11, 14, 25, *57*, 98, 155, *160*, *183*, 217.
Interne (objet), 100, 139, 145, 153-154, 165, 168.
Invariant, 134, 167, 222, 230, 246, 262.
Inverse (construction, verbe), 142, 147.
Inversion, *13*, 227.
Iraniennes ou irano-aryennes (langues), 8, 14, 19, 60, 93, 143, 193, 196, 204, 205, 223, 224, 230.
Irlandais, 205, 225.
Iroquois, 44, 261, 265.
Islandais, 78, *112-114*, 115, 128, 224.
Isophorie/allophorie, *75*, 106-108.
Italien, 136.

Jacaltec, 61.
Japonais, 3, 11, 14, 18, 62, 63, 86, 115, *116*, 117, *120-122*, 148, 166, *184*, *187-189*, 231.
Jinghpaw, *181*.

Kalkatungu, *58*, 205, 224.
Khinaloug, 152.
Kinyarwanda, *13*, *88*, 93, *163-164*, 217.
Kurde, 6, 143, *181*, 204, 223-225.
Kurmandji, v. kurde.

Lak, 12, *199*, 213, 227.
Lardil, 204.
Latin, *1*, *2*, 7, *9*, 11, 25, 26, *27*, 28, *29*, 36, 43, 46, *49*, 65, 69, *71*, *90*, 91, 92, 95, *115*, *141*, 142, *147*, *160*, *189*, *237*.
Lesghien, 55, *69*, *72*, *109-111*, 112, 114, 115, 124, 127, 150, 152.
Lévoverse (langue), *20*.
Lituanien, 209.

Macrorôle, 39, 40.
Majeure (classe, construction), *134*, 135-141, 148, 165, 166, 168, 188, 191, 204, 235, 244, 245, 247, 248, 261.
Malakmalak, 8.
Malgache, *15*, 73.
Mam, 195, 211, 238, 254, 260.
Manam, *154*, *159*.
Marathe, 25, 143.
Marquage différentiel de l'objet, 86, 88, 173, 175, *192-199*, 203, 207, 208, 219-222, 228-233, 242, 246, 248, 257, 260.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Masai, 3.
Maya (langues), 3, 12, 61, 195, 199, 205, 211, 225, 227, 238, 239, 249.
Mélanésiennes (langues), 140, 198.
Menomini, *9*, 13.
Mineure (classe, construction), *135*, 139-165, 220.
Mixte (structure d'actance), *33*, 34, 42, 144, 205, 224.
Mocho, 199, 205, 227.
Module casuel ou valenciel, *62*, 63, 108, 110, 112, 114, 115, 134, 152, 168.
Mongol, 2, 7, 11, 25.
Mopa, *205*.
Mordve, 193, 208, 232, 233.
Moyen, 236.

Nahuatl, *9*, 12, 14, *15*, *17*, *195*.
Néerlandais, 135.
Négation, 204, 208, 209, 235.
Népalais, 25, 143.
Neutre (structure d'actance), 31, 34, 95.
Newari, 224.
Nivkh, v. guiliak.
Nom propre, 198.
Nominatif, v. zéro (cas).

« Objective » (conjugaison), 176, 177, 193, 208, 212, 232, 248, 257.
Objet, 15, 20, 21, 37, 42, 64, 65, 73, 75-77, 83, *84-100*, 124, 127, 138, 158, 159, 163, 172, 174-184, 191, 192-203, 206, 216, 218, 240.
Obligatoire (actant), *69*, 84, 101, 111, 112, 117, 119, 124, 140.
Oblique (complément), 15, 80, 91, 113, 158, 160, 161, 164, 168, 182, 195, 197, 203, 210, 253, 254.
Obougriennes (langues), 10, 12, 232.
Obviatif, *9-10*.
Océaniennes (langues), 43, 152, 196, 198, 206, 225.
Ossète, 19, 193.
Ostiak, 10, 12, 193, 212, 232, 233, 243.

Palau, *177*, 193, 208.
Papoues (langues), 61.
Pashto, *3*, 6, 25, 30, *142*, 143, *197*, 198, 205, 223, 225, 229.
Passif, 58, 76, 86, 87, 91, 102, 139, 166, 173, 181, 184, 186-189, 194, 200-204, 209-211, 215-217, 224, 236-238, 246, 247, 249, 253-260.
Périphérique (actant, terme), 15, 79-83, 86, 124, 236.
Persan, 6, *19*, 25, 29, *85*, *93*, *94*, 95, 96, *147*, 172, 173, *174*, *175*, *192*, *211*, *213*, 215, 217, 221, 224, 230, 234, 243, 249, *251*, 253, 257, 258, 260.
Personne, 8, 72, 199-201, 203, 205, 220, 227-228, 234, 237.
Philippines (langues des), 11, 14, 86, 180, 184, 265.
Picuris, *200*.
Pitta-pitta, 56.
Pivot, *53-55*, 240.
Polaire (terme), *232*, 233, 234, 236, 243, 244.
Polonais, *187*, 207.
Polynésiennes (langues), 3, 11, 14, 16, 135, 157, 178, 196.
Pomo oriental, 150.
Postposition, v. adposition.
Prégnance, *231*, 242, 244.
Préposition, v. adposition.
Proche (actant, objet), *90*, 91, *92*, 96, 98, 99, 109, 124, 138, 139, 159, 161, 195, 210, 220, 233, 251.
Pronom, 9, 11, 33, 197-200, 203, 216, 227.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Quechua, 23, *97.*

Réciproque, 48-52, 74, 77, 102, 111, 124.
Réfléchi, 48-52, 59, 74, 99, 102, 111, 113, 114, 115, 120, 124, 156, 166, 187, 188, 236, 255.
Régi (actant), *70,* 79, 82, 132.
Relateur, *1-6,* 24, 26, 28, 33, 68, 72, 98, 117-120, 126, 130, 133, 173, 175, 195, 215.
Relative (proposition), 48, 57-59, 74, 77, 87, 211, 217.
Requis (actant), *70,* 79, 82, 132.
Réversible (verbe), *154-158,* 165.
Rhématisation, *22,* 139, 209, 211, 212, 215, 234, 246.
Rhème, 179, 202, 234, *244.*
Romanes (langues), 7, 69, 86, 230.
Roshani, 8.
Russe, 11, 19, 23, 160, *187, 207,* 209, *255.*

Salish (langues), 201.
Samoan, 260.
Sanscrit, 2, 10, 11, 223.
Scandinaves (langues), 11, 112.
Schéma actanciel, *24-27.*
Sémitiques (langues), 3, 86, 98, 139, 166.
Sherpa, 224, 227.
Siou (langues), 44.
Slaves (langues), 2, 6, 7, 19, 187, 207, 209, 235, 236.
Somali, 17, *178.*
Split ergativity, v. fracture d'actance.
Subjectales (propriétés), *101-103, 108,* 110, 112, 114, 115, 119, 123, 124, 127, 128, 138, 221, 234, 261, 262.
« Subjective » (conjugaison) 176, 193, 208, 212, 232, 248, 249, 257.
Sujet, 15, 20, 21, 37, 42, 48, 64, 66, 69, 73, 75-77, 79, 87, 95, *100-122,* 123, 125-128, 137, 146, 171, 215, 234, 245, 263, 265.
Suédois, 255.
Swahili, 12, 29, *176.*
Switch reference, v. isophorie/allophorie.

Tagalog, 25, 58, *86,* 112, *180, 194, 217,* 261.
Tahitien, *16, 69, 140, 178,* 196, 206, 251, 260.
Tano (langues), 200.
Tarahumara, *158.*
Tcherkesse, *5,* 6, *12,* 13, *19,* 25, 29, *50,* 59, *84, 111-112,* 115, 124, 125, 127, 138, *151, 156,* 191, 235.
Tchouktche, 17, 56, 172, *175, 182, 184,* 185, *186,* 196, 238.
Thai, 3, 14.
Thématique (objet), 174, 175, 192, 209, 211-213, 215, 219, 231, 233, 246, 257.
Thématisation, *22,* 119, 120, 122, 190, 192, 209.
Thème, 126, 127, 194, 234, *244.*
Tibétain, 25.
Tibéto-birmanes (langues), 7, 89, 190, 205, 224-226, 235.
Tongien, 29, 55, *251.*
Totonac, *4.*
Transitivité, 131, 132, 138, 154, 160, *167-169,* 216, 220, 222, *247-253,* 253-260, 262-264.
Tripolaire (construction), *232,* 233, 236, 243, 244, 248, 249, 251.
Trumai, 100, 152, 153.
Tsova-tush, v. bats.
Turc, 2, 3, 96, 172, 193, 229, 230, 257.
Turques (langues), 2, 3, 7, 14, 85, 93.

Udi, 227.
Unaccusative Hypothesis, 137.
Universaux, 222.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Vach, 212, 233.
Valence, 132-135, 170.
Variation d'actance, 170-222, 248, 250, 262.
« Variation tartine », 183, 185.
Vietnamien, 3, 14, *140.*
Vieux-perse, 223.
Visée communicative, 17, 20, *21-23,* 81, 125-127, 150, 172-174, 178, 185, 190, 202, 209-215, 218-220, 232, 237, 238, 240, *244,* 245, 246, 258, 261, 262, 264, 265.
Visée (verbes de), *150-154,* 165, 167, 168, 190, 220, 235.
Vogoul, 10, 12, 193, 197, 198, 232.
Voix, 179.

Wakash (langues), 201.
Wargamay, *100.*
Warrungu, 131, *191,* 195, 197, *206,* 249, *252,* 253.

Xârâcùù, *4,* 6, *140, 141.*

Yana, 201.
Yidiñ, 55, *77,* 153, *176, 178,* 197, *200,* 206, 227, 239, 247.
Youkaguir, 22, 23, 25.
Yukulta, 201.
Yupik, 112.
Yurok, 201.

Zéro (cas), *26,* 27, 28, 30-32, 42, 45, 100, 110, 112-114, 117, 122, 150, 153, 157, 176, 193, 200, 210, 240.
Zone objectale, *95-96,* 98, 123, 138.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Avril 1994 — N° 39 760

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert